This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

UC-NRLF
$B 183 860

Digitized by Google

REESE·LIBRARY·
OF THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ALBÉRIC NETON

Sieyès

(1748-1836)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

AVEC UN PORTRAIT D'APRÈS DAVID

DEUXIÈME ÉDITION

Revue et augmentée

Librairie académique PERRIN et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

SIEYÈS

Digitized by Google

DU MÊME AUTEUR

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : *de Pilnitz à Amiens* (1792-1802).

EN PRÉPARATION :

LA FIN D'UN RÉGIME : *le Directoire* (1795-1800).

Digitized by Google

REGISTERED BY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

SIEYÈS

Peint à Bruxelles, pendant son exil, par Louis David, également exilé.

Digitized by Google

[illegible]

[illegible]ieyès

(1748-1836)

[illegible]

[illegible]

PARIS

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1901

[illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

ALBÉRIC NETON

Sieyès

(1748-1836)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

AVEC UN PORTRAIT D'APRÈS DAVID

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1901
Tous droits réservés

Digitized by Google

DC146
S5N2

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Vitam impendere vero. »

Le temps n'est plus où l'on jugeait la Révolution suivant ses sympathies, ses besoins, ou ses goûts. Les documents parlent, détruisent l'erreur, rétablissent les faits, absolvent les mémoires et assignent à chacun le rôle qui lui revient, et la place qu'il doit occuper. On interroge les morts, on fouille leur vie, on scrute leurs pensées, on exhume leurs écrits, et, peu à peu, la lumière se fait vive, complète, éclairant les recoins les plus cachés, les replis les plus obscurs, rendant à l'histoire, avec sa sincérité, son véritable caractère, sa portée et son enseignement.

Et quand, après avoir étudié cette époque si tourmentée et pourtant si courte, l'esprit, violemment secoué, s'arrête un instant, pour prendre haleine, il ne peut se défendre d'une admiration mêlée d'épouvante pour ces hommes de fer qui, un pied dans la tombe, parlaient encore à l'avenir et, audacieux et fiers, semblaient avoir fait un

177916

Digitized by Google

pacte avec la mort ! Que de génies, que de vertus furent alors dépensés pour le triomphe de la raison, pour le règne de la justice, pour l'avènement de la Loi !

A cette heure où tout idéal s'éteint, où tout respect disparaît, où toute croyance s'oublie, où la plus fâcheuse dépravation du goût menace d'engloutir ce qui fait le génie et la beauté de la France, comme ce qui donne un sens à son histoire, l'amour de la liberté, de la tolérance, de la justice, où « une pambéotie redoutable étend sur le monde un couvercle de plomb sous lequel on étouffe », ces grandes figures de la Gironde, ces athlètes de la Montagne nous semblent parfois des héros légendaires dont quelque Homère oublié aurait chanté les exploits.

« Toute noblesse a disparu », et à l'approche de ces nouveaux barbares qui, réveillant les plus bas instincts des foules, s'en prennent dans leur fureur impie à ce que nous aimons le plus, à l'urbanité des mœurs, à la culture de l'esprit, à la fécondité de la science, qui nient le progrès et rêvent le recul, quel réconfort que de pouvoir, ne fût-ce que par la pensée, ne fût-ce même qu'un instant, contempler ce qui fut grand, évoquer cette époque glorieuse, unique peut-être dans l'humanité, revivre enfin cette vie grandiose et sublime qui arrachait plus tard du fond de l'exil, au seuil même

Digitized by Google

de la mort, des larmes de joie à ceux qui l'avaient vécue.

Parmi ces hommes, que la Rome antique eût reconnu pour ses fils, la postérité aime surtout à regarder ceux qui lui paraissent résumer dans leur situation, dans leur caractère, dans leur élévation, dans leurs chutes, toutes les gloires, toutes les catastrophes, toutes les grandeurs et toutes les infortunes de leur temps.

Sieyès fut de ceux-là.

*
* *

L'éclipse qu'a subie son nom, tout au début du siècle, l'oubli à peu près complet où il est tombé aujourd'hui, est une des preuves peut-être les plus attristantes de l'engouement factice des foules et de la vanité de la faveur publique.

Soldat d'avant-garde, théoricien hardi et novateur, témoin et acteur de ce grand drame qu'il avait deviné et prédit, il connut toutes les ivresses de la popularité, mais il en éprouva presque aussitôt la cruelle inconstance, et la désolante fragilité.

Lycurgue de ce nouveau monde qui naissait au soleil éblouissant de mai 89, apôtre infatigable des idées nouvelles, audacieux défenseur de ce

Digitized by Google

Tiers-Etat inconnu, méprisé et dont nul, avant lui, n'avait formulé la puissance, le découragement le saisit au plus fort de la tourmente : il s'arrêta, chancela, et, pris de vertige, il refusa d'aller plus loin. Il passa, presque sans transition, du plus généreux enthousiasme au plus morne désenchantement. Et cet homme qui, seul, sans soutien, avait combattu le despotisme, bravé l'arbitraire, détruit les préjugés, brisé les privilèges, lutté au nom de la raison, ce téméraire destructeur d'idoles eut peur de la démagogie.

Né monarchiste, comme Danton, comme Robespierre, comme Saint-Just[1], comme la France de l'ancien régime, la politique et la nécessité lui imposèrent le mode républicain. Il l'accepta. Il pensa qu'avec un roi à terre, une noblesse en armes, un clergé en révolte, une Europe tout entière coalisée, aucune monarchie, quelle qu'elle fût, n'était alors possible. Il fut donc républicain, mais il le fut à la façon des héros de Plutarque. Il ne pouvait, par suite, concevoir les républiques démocratiques de l'avenir. Le sénat de Rome était son idéal politique.

Il voulait le règne des lumières et des talents,

[1] Comme Saint-Just surtout qui, ignorant encore le froid sectaire qu'il portait en lui, faillit mourir de douleur à la nouvelle des scènes de meurtres qui terminèrent la prise de la Bastille, teintant de larges taches de sang l'aurore de la liberté.

Digitized by Google

et non celui des masses. Paris l'effrayait, Paris qui, réparant un regrettable oubli, l'avait envoyé siéger aux Etats Généraux, Paris, dont il avait été un moment l'idole, se retirait de lui. Faute de talent oratoire, n'ayant rien de ce qu'il fallait pour caresser, dominer et diriger les hommes, il voyait avec envie d'indignes rivaux lui disputer, puis lui ravir, l'empire de l'opinion.

Il vota cependant la mort du roi : il la croyait nécessaire. L'appel au peuple lui parut superflu, tant était manifeste le sentiment de la nation.

Très décidé à faire les plus grands sacrifices, aux exigences de la démocratie, il fut amené, sur certaines questions, à se séparer de ses amis politiques, de ceux qu'il aimait le plus pour la modération de leurs idées, l'élévation de leur caractère et la pureté de leurs mœurs.

Il crut un instant à une réconciliation possible de tous les partis. Il rêva d'une alliance entre Vergniaud et Danton, entre le cœur et la tête. Il échoua. Malgré ses conseils, malgré la monstruosité de la chose, ses amis, égarés, entraînés, victimes du plus étrange aveuglement, s'acharnèrent après Danton et essayèrent de le perdre. Duel poignant! Erreur fatale! Poussé, acculé, Danton rompit et riposta.

Les Girondins ne purent lutter. Ils périrent.

Leur chute le surprit douloureusement. Le cou-

Digitized by Google

rage lui manqua devant ce crime. Quand il voulut protester, l'émotion le laissa sans voix.

La sinistre prédiction de Vergniaud allait-elle se réaliser? Après Mme Roland, Danton! Aigri, brisé, meurtri, il déserta la Convention et se prit à douter des vertus républicaines.

Mais s'il résolut presque seul de son groupe le difficile problème de vivre, on ne le vit pas, comme tant de futurs thermidoriens, mendier un regard de Robespierre, implorer son pardon, solliciter son indulgence. Stoïque et fier, il attendit la mort.

Il crut qu'ils étaient revenus ces jours affreux dont parle Tacite, où « les citoyens auraient perdu la mémoire avec la voix, s'il était aussi bien au pouvoir de l'homme d'oublier que de se taire » *Memoriam quoque ipsam cum voce perdidissemus, si tam in nostra potestate esset oblivisi quam tacere.* (Tacite, *Agricola Vita.*)

Comme jadis Cicéron dénonçant les maux dont se mourait la République romaine, mais manquant de caractère pour y mettre un frein et résister aux projets ambitieux d'Octave, Sieyès, un instant chef incontesté du gouvernement directorial, laissa, lentement et comme par degrés, grandir le nouveau César.

Il connaissait la source du mal, il ne sut pas la tarir. La France, lasse de troubles inté-

Digitized by Google

rieurs, de continuels coups d'état, de conspirations des partis, était assoiffée de repos. Elle demandait un maître. Elle prit le premier qui s'offrit et se donna à lui tout entière. Et spectacle douloureux ! Etonnement de l'avenir ! Ce fut celui-là même qui avait ouvert la Révolution, qui aida la dictature et prépara l'Empire.

Dès lors, l'injustice s'acharna après lui ; il subit sans amertume les épreuves les plus cruelles, comme on subit l'ouragan brutal, ou le flot déchaîné.

Un moment les progrès du despotisme l'effrayèrent. Il osa le manifester. Mais devant l'indifférence des uns, la souplesse d'échine des autres, il sentit que son rôle était définitivement fini. Il se tut. Tant d'espoir déçu, tant d'illusions évanouies fermèrent à jamais son cœur.

Trop fier pour demander, trop dédaigneux pour refuser, il se laissa ennoblir, combler et enrichir par Napoléon. Il avait assez connu la calomnie pour qu'il n'eût plus à la craindre. Mais tandis que les plus farouches Jacobins, les plus indomptables Montagnards, imitant ces consulaires de qui Tibère put dire un jour en plein Sénat de Rome : *O homines ad servi utem paratos !* tandis que ces hommes repus et satisfaits, devenaient les instruments les plus dociles du despotisme et s'abîmaient dans la plus abjecte adulation, Sieyès

Digitized by Google

se renferma dans une obscurité voulue. Quoi qu'on fît, rien ne put le rendre courtisan.

L'opinion s'était retirée de lui. La foule, qu'il n'avait pas su flatter, le méprisait. Il en souffrit, car il l'aimait; mais il ne se départit pas un seul instant d'une altière froideur vis-à-vis d'elle. Il pensa, lui aussi : « que ceux qui ont voulu introduire quelque réforme dans la science ont toujours été en butte aux contradictions et arrêtés par les obstacles. Et cependant la vérité triomphe et elle triomphera jusqu'aux temps de l'antechrist[1]. »

La royauté qu'il avait cru avoir bannie à jamais, le bannit à son tour. C'était une épreuve ajoutée à tant d'autres. Il s'y soumit.

Lorque la Révolution de Juillet parut devoir ouvrir une ère de liberté, il rentra dans sa patrie. Mais, témoin oublié d'un autre âge, isolé et presque perdu dans un monde qui l'ignorait, doucement, sans regret, il s'éteignit.

*
* *

Tel fut l'homme. Sa réputation reste indécise. Son œuvre, qui n'était pas sans gloire, ne lui survécut pas. Disons mieux, elle le précéda dans la tombe. Et cependant, nul début fut-il jamais

[1] Roger Bacon, *Opus majus*.

Digitized by Google

comparable au sien? Sa fameuse question : *Qu'est-ce que le Tiers Etat*, l'avait fait, en un instant, l'égal des plus grands philosophes du siècle.

Calchas des temps modernes, Mahomet (comme l'appelait Mirabeau) de la religion qui se lève, la France entière a les yeux fixés sur lui. On attend tout de son génie. Il est le précurseur de l'âge nouveau.

Puis un grand silence se fait : la scène change. Le peuple passe devant l'oracle sans s'arrêter, sans même le voir, sans l'entendre, sans relever la tête. Un faible murmure s'élève parfois, mais aucun écho ne le répète. C'est l'oracle qui veut encore parler. L'écoutera-t-on? A quoi bon! Qu'il se taise.

Pourquoi cette brusque métamorphose? Pourquoi un pareil revirement?

En voici, je pense, la raison. C'est que Sieyès, malgré toute sa sagacité, malgré toute sa science, malgré toute sa haute philosophie ne comprit jamais le rôle qui s'ouvrait à l'homme. La raison était sa loi, l'idée son dogme, l'abstraction son culte. Logicien concis, analyste serré, métaphysicien hardi et original, son but est de les faire régner sur les nations, et d'en faire la loi des sociétés à venir. Epris d'idéal, absolu dans ses systèmes, sans égard pour le passé, s'exagérant volontiers la puissance de l'esprit, la nature le

Digitized by Google

laisse indifférent. Comme Descartes en philosophie, il fait table rase de tout ce qui est, de tout ce qui a été en matière sociale. Poussant jusqu'à leurs dernières conséquences ses conceptions métaphysiques, il ne voit pas qu'elles échappent à l'esprit simple des foules et qu'elles ne peuvent intéresser la grande masse des hommes qu'il prétend diriger et instruire. Passe encore en temps de calme, de concorde et de paix. Mais allez donc parler philosophie, raisonner sur une abstraction, disserter sur un syllogisme à un peuple que la passion soutient, que l'enthousiasme nourrit, que le patriotisme soulève, qui peut périr à chaque instant, qui doit vaincre ou mourir!

Son plus grand malheur fut donc de naître en un temps où aucune de ses qualités ne pouvait le servir. Il fallait de l'audace, il était timide; il fallait agir, il méditait; il fallait marcher, il aimait mieux attendre.

A la Constituante, entre Mirabeau qui l'étouffe, Barnave qui l'écrase, Thouret qui l'annule, son influence décroit lentement. A la Convention, où un grand prestige l'environne encore, il s'efface devant Vergniaud, il hésite devant Danton, il dédaigne Robespierre. Il semble attendre. Quoi? Simplement le moment de faire prévaloir cette constitution qu'il prépare, qu'il retouche sans cesse, qu'il modifie avec le temps, qu'il corrige avec

Digitized by Google

l'expérience, qu'il revise dans un petit cercle d'amis. Oh! pauvre grand esprit qui crut que le bonheur d'un peuple pouvait tenir à telle ou telle forme de constitution, qui crut assurer le repos, panser les plaies, calmer les blessures, étouffer les plaintes, par une complication savante et une coordination serrée des institutions et des lois! Ce fut la pensée de toute sa vie. Ce fut son erreur.

Il se trompa également sur le terrain religieux. Sieyès était prêtre. Mais, fils de Voltaire et disciple de Diderot, il rompit bientôt ses chaînes sacerdotales, abdiqua la prêtrise, rentra dans la vie civile. Etait-il athée? Non. Croyant? Pas davantage. Quoi? Philosophe, c'est-à-dire ennemi de la superstition et du fanatisme, adversaire de l'erreur, du préjugé, de la foi grossière. Mais il n'osa pas et les conventionnels, girondins, jacobins, montagnards, sauf peut-être les cordeliers, avec Chaumette et Hébert, n'osèrent pas plus que lui, édifier la religion nouvelle.

La vérité, c'est que nul des grands philosophes du siècle ne pouvait les guider : Montesquieu, ni Voltaire ne leur avaient tracé la voie, Rousseau les déconcertait. La question religieuse fut pour eux un labyrinthe inextricable; ils n'en sortirent point. Ils touchèrent à la forme sans changer le fond. Ils tuèrent la lettre et laissèrent vivre l'es-

Digitized by Google

prit. Sieyès pensa que la Révolution était appelée à réformer, à renouveler le christianisme, et non à le remplacer ; qu'il lui suffirait de montrer le chemin à ses contemporains pour qu'ils marchassent sans appui ; que l'ancienne religion disparaîtrait toute seule de la terre par indifférence, par désuétude, qu'elle s'effriterait sous les coups de la philosophie triomphante[1].

Le peuple était, il est vrai, plein d'énergie morale, mais pouvait-on raisonnablement lui inculquer, au milieu des démolitions des croyances, la grande idée de la loi morale ? Pouvait-on lui faire franchir en un instant l'immense intervalle qui sépare la foi de ses pères des conceptions des philosophes et entre le fanatisme étroit et le matérialisme impie, pouvait-on sans danger, le laisser à mi-chemin, au déisme pur et sans dogmes?

On le vit bien du reste, aux premières sommations que fit entendre l'ancien pouvoir spirituel. Dès qu'il osa parler, toute nouveauté s'évanouit, toute résistance tomba et, bien avant le Concordat, le néant avait déjà tout englouti.

Ainsi donc, Sieyès se trompa sur la solution de presque tous les problèmes qu'il aborda. Mais ne suffit-il pas à sa renommée d'avoir eu une heure mémorable, d'avoir combattu et contribué à

[1] Voir Edgard Quinet, *le Christianisme et la Révolution française.*

Digitized by Google

détruire les privilèges, d'avoir été « le promoteur et l'un des grands coopérateurs » de la division territoriale de la France d'où est sortie puissante, indestructible, l'unité de la nation ?

Soyons donc justes et cessons d'énumérer ses défaillances et ses erreurs. Gardons-nous surtout de tomber dans ces légendes faciles, dans ces histoires ridicules que des pamphlétaires à gages propagèrent sans preuve, sans certitude, j'allais dire sans conviction, uniquement pour plaire à Napoléon, qui avait des raisons de ne pas aimer Sieyès, ou pour obtenir les faveurs de Talleyrand, qui était son obligé.

Reconnaissons cependant que si Sieyès fut mal servi par les circonstances, il le fut encore plus par la tournure de son esprit et l'aigreur de son caractère. Quoique bon, il était enclin à l'humeur. Amer dans ses écrits, tranchant dans ses paroles, difficile dans ses rapports, son extrême sensibilité lui fit beaucoup d'ennemis et découragea parfois ses admirateurs les plus sincères. Ombrageux, méfiant, la contradiction l'irritait, il préférait tout perdre plutôt que de céder quelque chose. Qui sait même s'il ne faudrait pas chercher dans cette irritabilité, plus peut-être que dans ses conceptions politiques, la cause première de presque tous ses mécomptes ?

Si maintenant on nous demande le but que nous

Digitized by Google

avons poursuivi en écrivant ce livre, notre réponse sera simple : nous avons voulu montrer Sieyès tel qu'il fut et cherché, en le replaçant dans le cadre où il vécut, à lui rendre, en dehors des passions, ou des vindictes des partis, *sine ira et studio*, sa physionomie véritable.

Un mot, en terminant, sur la façon dont ce livre a été fait. Il est né des archives et des richesses, conservées dans nos grandes bibliothèques et nos dépôts nationaux; il a grandi et s'est fortifié de tout ce que les mémoires, récemment parus et les documents retrouvés, recélaient de nouveau, d'inédit, d'important. Il m'a coûté de longues années de recherches et de peines. J'en serais grandement récompensé si j'étais parvenu à dissiper la légende calomnieuse qui s'attache au nom de celui qui ouvrit la Révolution et lui traça sa voie.

Digitized by Google

SIEYÈS

LIVRE I

L'ANCIEN RÉGIME

CHAPITRE I

LES PREMIÈRES ANNÉES

SAINT-SULPICE ET TRÉGUIER

Emmanuel-Joseph SIEYÈS naquit le 3 mai 1748 à Fréjus[1]. Par les femmes, sa famille tenait à la petite noblesse; en ligne paternelle, elle était d'extraction bourgeoise. Beaucoup de ses ascendants furent peintres; ils s'exercèrent avec talent, mais sans éclat: leur notoriété fut toute locale.

Il était le cinquième enfant d'Honoré SIEYÈS, receveur des domaines et directeur des postes, et de dame Anne ANGLÈS, fille d'un tabellion estimé. De bonne heure, il fut mis en pension chez

« L'an mil sept cent quarante-huit et le trois du mois de « May est né et a été baptisé par moy, vicaire soussigné, « Emmanuel-Joseph SIEYES, fils de M. Honoré Sieyès et de « Demoiselle Anne Anglès, mariés. Son parrain a été M. Joseph « de Borely, seigneur de Seillans et de Saint-Julien et la marraine, « Madame Catherine de Perrot, dame de Seillans et de Saint-« Julien, margueillers de la Confrérie du Saint-Sacrement; con-« jointement avec Me Charles Taxil, notaire royal et sieur Antoine « Delphin, bourgeois, autres margueillers qui ont signé.

« Signatures: Sieyès, Seillans Perrot, Sellians, Taxil, Delphin, « — Viany, vicaire. »

Digitized by Google

les Jésuites de sa ville natale; son séjour y fut de courte durée, car un édit royal expulsait bientôt de France la Compagnie de Jésus (1764). Il fut ensuite envoyé chez les doctrinaires de Draguignan. Il a alors seize ans. C'est l'époque où il paraît avoir sérieusement songé à choisir la carrière des armes. A la lecture des historiens latins, son imagination s'est enflammée; il parle avec exaltation des grands capitaines de l'antiquité, Alexandre, Hannibal, Pompée, César; les hauts faits de ces héros troublent ses nuits; il sait jusqu'aux moindres détails de leur vie et de leurs actions. Séduit par l'exemple de quelques-uns de ses camarades, il eût voulu entrer dans l'artillerie. « Il en écrivait à ses parents, dira-t-il plus tard, avec toute la vivacité d'une jeune passion. » Mais sa santé délicate, sa complexion chétive, son corps fluet étaient de trop nombreux obstacles à la réalisation de ses désirs. Sa mère, dont la tendresse s'alarmait en le voyant si faible, le suppliait sans cesse de renoncer à ses projets. Son père était, quant à lui, peu disposé à faire les sacrifices qu'exigeait la préparation au métier militaire. L'un et l'autre étaient d'une extrême piété. Aussi eussent-ils voulu que leur fils se destinât à l'état ecclésiastique. Il résista longtemps, mais les supplications, les angoisses de sa famille ébranlèrent son cœur. Vaincu par une douloureuse scène de larmes, il céda. Il partit donc pour Paris achever ses études et prendre ses grades. Il entra dès son arrivée au séminaire de Saint-Sulpice; il en franchit tristement la porte, inquiet, agité, l'âme brisée. Un doute affreux le

Digitized by Google

tourmente. Il a surpris sa foi vacillante et incertaine. Les ténèbres l'enveloppent, de mortelles inquiétudes l'envahissent, son cœur blessé se contracte et se ferme. Il ne se rouvrira jamais en entier.

L'impression qu'il en ressentit fut telle qu'il s'en souvenait encore en l'an II. Il écrira alors « Le « voilà séquestré décidément de toute société « humaine raisonnable, ignorant comme l'est un « écolier de cet âge, n'ayant rien vu, rien connu, « rien entendu et enchaîné au centre d'une sphère « superstitieuse, qui dut être pour lui l'univers. « Il se laissa aller aux événements comme on est « entraîné par la loi de nécessité. Mais dans sa « position si contraire à ses goûts naturels, il n'est « pas extraordinaire qu'il ait contracté une sorte « de mélancolie sauvage, accompagnée de la plus « stoïque indifférence sur sa personne et sur son « avenir. Il dut y perdre son bonheur; il était hors « de la nature... »

Quoi qu'il fît, il ne put trouver le repos. Il se révoltait contre sa faiblesse, il aurait voulu pouvoir crier ses doutes, ses angoisses, ses tourments. Longtemps il demeura ainsi, abîmé et sans forces. La volonté cependant reprit bientôt le dessus, l'amour du travail le sauva. Il se mit alors avec passion à l'étude de la philosophie, puis à celle des langues; il oublia peu à peu ses misères dans la solution des problèmes métaphysiques dont la gravité l'attirait, et des questions d'économie politique dont il devinait l'importance et prévoyait le rôle futur. Son esprit, volontiers critique, inquiéta bien vite

Digitized by Google

ses supérieurs et plus d'un se scandalisa de son scepticisme à peine voilé. Il aimait ses maîtres, il devinait leur chagrin. Il était le premier désolé de les attrister, mais il eut fallu les tromper et son âme répugnait au mensonge. A travers la scolastique et la théologie, il cherchait la vérité. Ils avaient selon leur coutume, épié ses lectures, ses écrits. Ils avaient trouvé dans ses papiers jusqu'à des projets scientifiques assez hardis. Ils consignèrent dans leur registre la note suivante : « Sieyès « montre d'assez fortes dispositions pour les « sciences ; mais il est à craindre que ses lectures « particulières ne lui donnent du goût pour les « nouveaux principes philosophiques. »

Leur clairvoyance n'était pas tout à fait en défaut. Ils se rassurèrent en voyant son amour prononcé pour la retraite et le travail, la simplicité de ses mœurs et son caractère qui se montrait déjà pratiquement philosophe : « Vous pourrez en « faire, écriront-ils un jour[1], un chanoine honnête « homme et instruit. Du reste nous devons vous « prévenir qu'il n'est nullement propre au minis- « tère ecclésiastique. » Et, en se rappelant cette lettre, Sieyès ajoutait : « Ils avaient raison. »

Si nous en croyons ses biographes, il se délassait de ces études sévères en cultivant la musique, la déclamation et le chant.

La musique surtout l'attirait. C'est qu'il lui reconnaît une vertu civilisatrice insoupçonnée du vulgaire, un ressort moralisateur plein de force et

[1] A M. de Lubersac.

Digitized by Google

de charme. Il croit qu'elle doit tenir une des premières places dans l'éducation d'une nation comme dans la vie des familles, et les notes qu'il écrivit à cette époque témoignent qu'il se préoccupait déjà du rôle qui devrait être assigné à la musique dans les fêtes et les cérémonies publiques. Cette idée, du reste, ne le quitta plus guère et, dans la suite, quand il sera écouté au Comité d'Instruction publique, il cherchera à la faire prévaloir[1].

Cependant un penchant involontaire le portait à la méditation. Il recherchait les ouvrages de morale. Il s'enfonçait dans la lecture de Locke, Condillac et Bonnet. « Il rencontrait en eux des hommes ayant le même intérêt, le même instinct, et s'occupant d'un besoin commun. »

S'il ne trouva pas au séminaire, auprès de ses supérieurs tout au moins, beaucoup d'affection et de soutien, il rencontra heureusement un appui sérieux auprès d'un ami de sa famille, l'abbé Meffray de Césarges, courtisan influent, libertin et beau parleur, qui occupait, grâce à de puissantes relations de famille, la charge de maître de l'Oratoire du roi.

A l'âge de vingt-quatre ans, à l'heure où beaucoup de jeunes gens cherchent encore leur voie, l'abbé de Césarges avait été nommé vicaire général à Fréjus. Comme il résidait la plus grande partie du temps à Versailles et qu'il y menait grand train, il lui arriva plus d'une fois de faire de

[1] Voir son plan d'éducation nationale.

Digitized by Google

longues retraites dans son vicariat. Il y reposait son corps et restaurait sa bourse. Il connut et fréquenta ainsi la famille Sieyès qu'il séduisit bien vite par le charme de ses manières, son grand air et l'agrément de son langage.

Honoré Sieyès eût voulu pouvoir remercier l'abbé de l'honneur qu'il lui faisait en lui accordant son amitié. Un jour vint où l'abbé, voulant solliciter une charge à la Cour, eut besoin d'argent; avec empressement, Honoré Sieyès lui offrit sa bourse : l'abbé y puisa généreusement. En vrai grand seigneur, il lui emprunta, en quelques mois, jusqu'à 10.000 livres. Il put ainsi obtenir assez facilement sa charge auprès du roi.

Il quitta alors définitivement Fréjus, plein de reconnaissance pour Sieyès. Il promit de s'acquitter bientôt de sa dette, mais ce que la famille retint davantage et prit plus au sérieux, c'est la volonté qu'il marqua de suivre et de protéger à Paris le jeune Emmanuel. Il tint parole.

« J'ai été au séminaire pour voir Monsieur votre « fils, écrit-il à son obligeant ami le 23 sep- « tembre 1769, j'ai remis la lettre que vous « m'aviez donnée. Ils étaient tous à la campagne « jusqu'à la fin du mois; je n'ai pu le voir, j'en « ai été très fâché... » Il retourne à Saint-Sulpice dans le courant de novembre et s'entretient pendant de longues heures avec le jeune séminariste. Le soir il en rend compte au père en ces termes : « J'ai vu Monsieur votre fils; il est bien dans son « état; qu'il continue d'étudier et d'être sage; « avec ces deux conditions, je vous réponds de

Digitized by Google

« son avancement et de sa fortune ; n'en soyez pas « en peine, il a pris le meilleur parti[1]. »

Voilà les parents rassurés, l'aumônier du roi répond de l'avenir de leur fils ! et leur orgueil ne serait-il pas flatté quand il leur affirme que le jeune homme « est fort décent, qu'il a de l'esprit, de l'intelligence et qu'il leur fera honneur ».

Reçu bachelier, puis licencié, Sieyès, négligeant la formalité du bonnet de docteur, fut ordonné prêtre en 1773.

Malingre, de petite taille, Sieyès, avec ses petits yeux ronds, son air embarrassé, ses manières gauches, était plutôt laid. Mais son intelligence était si vive, son esprit si éveillé qu'il finissait par plaire et par retenir l'attention.

Il entre dans le monde, curieux de voir et de s'instruire. Il avait pu, dans la solitude, « se former à l'amour du vrai et du juste. » Il avoue qu'il n'entendit rien d'abord au langage « oblique de la société, à ses mœurs incertaines », à ce dédain poussé jusqu'au mépris pour ce qui n'est que la vérité et la bonne foi. « Vraiment, disait-il, je crois voyager chez un peuple inconnu ; il me faut en « étudier les mœurs. » Il ne changea point les « siennes. A ses études accoutumées il joignit seulement la fréquence des spectacles qu'il n'avait pas encore vus.

Son père espère qu'il va désormais pouvoir cesser de lui être à charge, Sieyès le désire autant que lui ; il a grande hâte d'être indépendant. Il

[1] Cette lettre et les suivantes ont été publiées par M. Oct. Teissier dans la *Nouvelle Revue* du 1er novembre 1897.

Digitized by Google

est, du reste, plein d'espoir, car l'abbé de Césarges a parlé de lui à la Cour, et l'a déjà recommandé auprès de plusieurs prélats bien dotés et tout puissants. Les premières démarches qui furent cependant tentées en sa faveur furent vaines. Sieyès, déjà très sensible, n'est pas loin de se décourager. Il s'en ouvre à son père le 25 juin 1773 :

« Mon protecteur se console du grand coup « qu'il a manqué, son peu de succès ne lui fait « pas autant de peine certainement qu'à moi. Si « la chose eut réussi comme il l'espérait, je deve- « nais tout, au lieu que je ne suis rien. » Cette phrase mérite d'être remarquée ; elle trahit l'ambitieux et annonce l'écrivain. Elle contient déjà la formule antithétique dont il tirera par la suite un si heureux et si prodigieux effet. TOUT. RIEN. Nous ne sommes encore qu'en 1773, il n'écrira que dans seize ans sa brochure sur le Tiers Etat. Pour l'instant il veut sortir de l'ornière, être quelque chose. « Je n'ai pas encore à me plaindre, puisque mon cours n'est pas encore achevé : ou je me donnerai une existence ou je périrai. »

Sa santé est plutôt mauvaise ; le climat de Paris avec ses brumes et ses neiges ne lui convient pas, il est souvent malade et l'argent que son père lui envoie sert en grande partie à prendre médecine : « Si vous trouvez que c'est trop « 908 francs pour cette année sans égard pour « les changements ni pour les petites maladies que « mes lettres ne vous ont pas laissé ignorer, vous « en retrancherez ce qui vous plaira pour le rejeter « sur ma recette des années suivantes. »

Digitized by Google

Il fréquente beaucoup à cette époque chez deux ecclésiastiques en renom, l'abbé Gros de Besplas, aumônier du comte de Provence et Armand de Chaban, aumônier du comte d'Artois, tous deux anciens vicaires généraux à Fréjus. L'abbé de Besplas le prit bien vite en vive affection. Lui aussi a connu la famille Sieyès et n'en a reçu que des bienfaits : il s'en souvient toujours. Il présente bientôt son jeune ami à M. de Lubersac, aumônier du roi et évêque désigné ; il le mène partout dans le monde, à la ville et cherche à le pousser à la Cour. Mais Sieyès n'est pas riche, il faut cependant qu'il tienne un rang et comme son père fait la sourde oreille à ses demandes d'argent, il fait des dettes et s'irrite. L'abbé de Besplas intervient alors auprès du père ; à la date du 26 avril 1774, il lui écrit que son fils est maintenant fort « gêné dans ses moyens. Comme il mérite et « que vous pouvez compter sur une place avanta- « geuse pour lui, je pense qu'il serait convenable « de faire encore quelque effort pour lui, il serait « triste de le laisser en bon chemin surtout dès « que nous voyons un terme assuré. Mais en « attendant il faut faire face aux dépenses et fer- « mer les anciennes brèches ».

Le père se laissa attendrir et envoya un sac de cent pistoles.

Un événement imprévu hâta le terme annoncé par le chanoine de Besplas : ce fut la mort de Louis XV. Avec le nouveau roi des influences nouvelles se font jour à la Cour, le crédit des protecteurs de Sieyès augmente et se traduit aussitôt

Digitized by Google

pour lui par un brevet de joyeux avènement sur la collègiale de Pignans. Le premier pas est franchi.

Le voilà enfin pourvu d'un canonicat. L'abbé de Césarges se flatte de le lui avoir fait obtenir par son crédit; l'évêque de Fréjus lui laisse entendre qu'il est bien plutôt dû à sa haute intervention. Sieyès les remercie l'un et l'autre bien que la faveur dont il a été honoré soit toute platonique. En réalité, il n'est guère plus avancé qu'auparavant, puisque pour que le bénéfice devienne effectif, il faut que le titulaire qui jouit de son canonicat vienne à mourir. C'est ce qui fera dire à un de ceux qui félicitaient son père : « J'ai sceu dans son temps le brevet de joyeux « avènement qu'a obtenu M. votre fils; je ne sou- « haite la mort de personne, mais je désire qu'il « soit bientôt promu. »

M. de Césarges heureusement veillait sur lui. Lorsque M. de Lubersac, aumônier du roi fut nommé évêque à Tréguier (6 août 1875) il lui rappela la sympathie qu'il avait paru témoigner au jeune Sieyès et lui demanda de l'emmener à Tréguier en qualité de secrétaire. Le nouvel évêque accepta sur le champ. Il avait, en effet, apprécié la vive intelligence du jeune abbé et avait été, comme tant d'autres, conquis par ses bonnes grâces, ses manières polies, le charme de sa conversation et l'étendue de ses connaissances.

Sieyès était désormais, comme il le dit lui-même, « sur le chemin », mais il lui fallait quitter Paris. Il n'en prit pas facilement son parti. Bien qu'il aimât assez la solitude, qu'il fréquentât peu le

Digitized by Google

monde, il s'était cependant composé une petite société d'amis, esprits éclairés, cœurs sensibles et tendres, épris d'art, de philosophie et de science. Nulle gêne, nulle affectation, nul sentiment de commande dans ce milieu, mais une confiance réciproque, une amitié heureuse de s'émanciper. Sieyès y est apprécié pour son savoir, sa politesse, son esprit un peu particulier, mais très fin. On le recherche aussi pour son talent de musicien, car nul ne possède mieux que lui le répertoire à la mode, nul non plus ne chante avec une voix aussi douce et expressive les mille ariettes ou romances que l'on fredonne à la Cour[1].

Il resta près de deux ans à Tréguier. Ses fonctions n'étant pas très absorbantes, il occupait ses loisirs en se familiarisant avec les grands philosophes du siècle. Philosophie, métaphysique, il étudie tout, il approfondit tout, sauf la théologie qu'il dédaigne et, chose singulière, l'histoire qu'il méprise. Voici ce qu'il écrivait à cette époque et qu'il inscrivait dans ses notes, sous le titre *d'économie politique :*

« Je laisse les nations formées au hasard. Je « suppose que la raison tardive va présider à « l'établissement d'une société humaine et je veux « offrir le tableau analytique de sa constitution.

« On me dira que c'est un *roman* que je vais « faire. Je répondrai : tant pis ; j'aurais mieux « aimé trouver dans l'ordre des faits ce qu'il m'a

[1] Il aimait surtout la simplicité de l'air du *Devin du Village*, de J.-J. Rousseau, qui se module, on le sait, sur quelques notes seulement.

Digitized by Google

« fallu chercher dans l'ordre des possibles. Assez « d'autres se sont occupés à combiner des *idées* « *serviles*, toujours d'accord avec les événements. « Quand on les médite plein du seul désir de « l'intérêt public, on est obligé à chaque page de « se dire que la saine politique n'est pas la science « *de ce qui est*, mais de *ce qui doit être*. Peut-être « un jour se confondront-elles et l'on saura bien « alors distinguer l'histoire des sociétés humaines « de la science politique.

« Si nous donnons le nom de roman au plan « d'un édifice qui n'existe pas encore, un roman « est à coup sûr une folie en physique; ce peut « être une excellente chose en politique. Je ne « devine pas pourquoi on a voulu prescrire une « même marche à toutes les sciences, sans con- « sulter la différence essentielle de leur objet et « de leur génie. Que le physicien se contente « d'observer, de recueillir des faits, rien de plus « sensé. Il a pour objet de connaître la nature, « et, puisqu'il n'a pas été appelé à mettre la main au « plan de la machine du monde, qu'elle existe et se « maintient indépendamment de ses méditations « *correctrices*, il faut bien qu'il se borne à « l'expérience; la physique ne peut être que la « connaissance *de ce qui est*. Mais *l'art*, dont l'objet « est de plier et d'accommoder les faits à nos « besoins et à nos jouissances, *l'art* est à nous, « la spéculation et l'opération nous appartiennent « également. Il est bon, non seulement d'observer, « mais de prévoir les effets et de les gouverner, « soit en rapprochant ou séparant les causes, soit

Digitized by Google

« en les fortifiant ou les affaiblissant. Convenez « qu'ici l'agent le plus utile n'est pas celui qui ne « sait et ne veut pas voir au-delà *de ce qui est.* »

Et Sainte-Beuve à qui nous empruntons cette note, observe que Sieyès reproduira ces réflexions près de quinze ans après dans sa brochure intitulée: *Vues sur les moyens d'exécution* et destinée à tracer aux Etats Généraux l'ordre et la direction de leurs travaux. Il y ajouta, remarque l'auteur des *Lundis*, une note pour dire qu'il ne niait pas « que le tableau historique des peuples ne put fournir d'utiles sujets de méditation ». Il y faisait une sorte de réserve pour l'histoire étudiée sans superstition. Mais ce n'était là qu'une politesse de métaphysicien et un coup de chapeau pour la forme.

Sieyès ne croyait guère plus à l'histoire qu'à la théologie ou à la mythologie :

« Il me semble, disait-il nettement, que juger « de ce qui se passe par ce qui s'est passé, c'est « juger du connu par l'inconnu. Il est plus juste « de juger le passé sur le présent et de convenir « que les prétendues vérités historiques n'ont pas « plus de réalité que les prétendues vérités reli- « gieuses. »

C'est la condamnation sans appel de la méthode historique si chère à Montesquieu, c'est la négation presque absolue de tous les précédents de l'humanité. Sur ce point, Sieyès ne varia jamais.

Son ignorance des leçons du passé fut la source de toutes ses erreurs.

La curiosité de son esprit le portant sur tous les sujets, il aborda même l'étude des langues.

Digitized by Google

Avant de réformer la société, il pense qu'il est nécessaire de réformer d'abord la langue, car « nos « langues sont plus savantes que nos idées, c'est-« à-dire, annoncent des idées, des connaissances « qui n'existent pas et qui cependant fixent tous « les jours les efforts d'une quantité prodigieuse « de scrutateurs ». Pour lui l'erreur de toutes les sciences, les sottises de la métaphysique viennent des rapports faux qui existent entre les idées et les mots ou signes qui servent à les exprimer.

« Les signes restent et portent dans les géné-« rations suivantes l'existence des chimères et « l'épouvante qu'elles causent. La révision des « connaissances ou la vérification des leçons reçues « ne se fait plus dans les générations éduquées, si « leur malheur a permis que ces signes postiches « s'opposassent à cette opération, la montrassent « comme périlleuse ou même comme impossible. « L'ignorance est alors répandue sur la surface de « la terre et les malheureux humains ne peuvent « plus espérer qu'une vie chargée des poids hor-« ribles du désordre. »

Il applique à la langue le système qu'il demandera plus tard pour la société : c'est le système que Descartes a pratiqué à l'égard de la philosophie. Il veut faire table rase de ce qui est et édifier ensuite.

« La langue la plus raisonnable, à son sens, « devrait être celle qui se montre le moins, qui « laisse passer pour ainsi dire le coup d'œil de « l'entendement et lui permet de ne s'occuper que « des choses ; et point du tout cette langue « coquette qui cherche à s'attirer les regards, ou,

Digitized by Google

« si vous aimez mieux, la langue ne devant être « que le serviteur des idées ne peut point vouloir « représenter à la place de son maître. Pourquoi « donc ces longues dissertations sur l'harmonie, « sur la période et sur toutes les qualités du style. « Il y a bien du faux dans toutes ces prétentions. » Ce jugement, à tout le moins sévère, laisse trop facilement percer le dépit du philosophe qui a dû chercher dans les heures d'isolement à s'exercer dans l'éloquence et dont les efforts sont restés vains. Pas plus en 1775, en effet, qu'au plus fort de sa carrière politique, Sieyès ne fut orateur. Tout d'une pièce dans ses pensées, il ne peut admettre que l'éloquence soit un art sérieux. C'est ce mépris dans lequel il la tient qui lui inspira cette boutade : « Il faut être fou ou ivre pour bien parler dans les langues connues. »

L'éloquence est inutile dans une société, il la supprime. Ce qui est nécessaire, c'est l'unité, c'est l'harmonie dans l'ordre des connaissances : « Sans cela, dit-il, on n'a que des cerveaux décousus. »

Telles étaient les méditations auxquelles s'abandonnait Sieyès dans la petite ville de Tréguier, « nid de prêtres et de moines, ville tout ecclésias- « tique, dira plus tard un de ses plus illustres « enfants, étrangère au commerce, à l'industrie, « un vaste monastère où nul bruit du dehors ne « pénétrait, où l'on appelait vanité ce que les autres « hommes poursuivent et où ce que les autres « hommes appelaient chimère passait pour la seule « réalité [1] ».

[1] E. Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse.*

Digitized by Google

C'est à cette époque qu'il fut envoyé comme député du diocèse aux Etats de Bretagne. Nul doute qu'il n'y puisa cette horreur profonde contre la classe privilégiée qu'il devait exprimer si puissamment par la suite. Il était, en effet, bien placé pour distinguer tous les travers, tous les vices de cette noblesse bretonne au passé si glorieux, mais qui alors s'abîmait dans l'oisiveté, la corruption et l'intrigue.

Ces Etats étaient en réalité tout ce qui subsistait dans l'ancienne Armorique d'une puissante organisation fédérative, longtemps maintenue par un esprit particulier d'indépendance, mais peu à peu usée par le temps ; ils étaient aussi comme le dernier vestige d'antiques privilèges, de préjugés locaux devenus gothiques et surannés.

« Le tiers n'y comptait que quarante-huit mem-
« bres représentants des villes, car la bourgeoi-
« sie rurale n'existait pas ; le clergé était repré-
« senté par neuf évêques et quarante-deux abbés,
« et ce qui donnait à la province son caractère dis-
« tinctif, *tous* les gentilshommes *sans exception*, au
« nombre de treize cents, avaient le droit de pré-
« sence et de vote. Ainsi constitués les Etats de
« Bretagne étaient ceux qui avaient conservé l'au-
« tonomie la plus effective. Si l'aspect tumultueux
« des séances rappelait quelquefois les fameuses
« diètes polonaises, la condition générale de la
« province témoignait en faveur de l'administra-
« tion des Etats[1]. »

[1] Etude sur les Assemblées Provinciales en France publiée par M. de Lavergne dans le n° de la *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet 1861, page 48.

Digitized by Google

Sieyès obtint bientôt de son évêque l'autorisation de résider à Paris. Il le mande à son père avec lequel il n'a cessé de correspondre régulièrement. Il s'intéresse à sa famille aussi vivement que par le passé :

« J'ai reçu, mon très cher Père, votre lettre du « 6 décembre, lui écrit-il le 18, j'attendais avec « impatience de vos nouvelles. Je suis bien affligé « du triste état des yeux de ma bonne mère. Il « serait bien à désirer que l'un de mes frères eut « assez de crédit sur son esprit et sur le vôtre, « pour vous engager à prendre plus de soin de « votre santé. »

L'état de sa mère est un de ses plus grands sujets de préoccupation. Quelques jours après, il écrira : « ... je suis bien content de savoir que « ma bonne mère se trouve mieux de ses yeux. « Vous avez besoin l'un et l'autre de vous ména- « ger et vous sentez parfaitement que c'est le « plus grand service que vous puissiez nous accor- « der. Je n'ai rien à vous apprendre sur mon « compte, on ne parle ici que d'assassinats ou de « suicides... »

Un autre jour il laisse percer son mécontentement. On lui a beaucoup promis, mais toujours en vain : « ... Il n'y a rien de nouveau sur mon « compte quant aux faits, car après des promesses « données et violées, des promesses sont de nou- « veau offertes pour me tromper... »

La tendresse des siens est sa consolation : « ... J'ai bien des torts vis-à-vis de mes sœurs. « Donnez-moi je vous prie de leurs nouvelles et

Digitized by Google

« apprenez-moi si je vis encore dans leur souve
« nir. Mes deux sœurs sont après vous et ma mère
« ce que j'aime le mieux au monde. »

M. de Lubersac, qui avait apporté à Tréguier la nostalgie des usages et des mœurs de la Cour, était en instance auprès du Ministre pour obtenir un évêché plus rapproché et plus important, mais ses démarches n'avançaient guère. Sieyès, qui craignait non sans raison que son évêque ne le ramenât à Tréguier, demandait instamment à ses protecteurs de lui trouver une position qui l'obligeât à la résidence de Paris ou de Versailles. On lui parla du poste de chapelain de Mme Sophie. Il eût peut-être réussi à être agréé, si M. de Lubersac, premier aumônier de la princesse, eût soutenu sa candidature. Il ne le fit pas, parce qu'il voulait, le jour où il devrait retourner à Tréguier que Sieyès, dont il avait le plus grand besoin, l'y suivît. Le ressentiment de Sieyès fut très vif; les bassesses, les vilenies dont il avait été le témoin, l'égoïsme surtout de son évêque révoltèrent son cœur. Il ne peut se tenir de conter sur-le-champ la chose à son père :

« Mon évêque m'a joué, lui écrit-il le 3 avril 1778[1].
« Il n'est pas assez délicat pour me rendre des ser-
« vices qui ne tournent pas à son profit. Son des-
« sein serait de me faire son âme damnée à
« Tréguier. C'est la seule raison qui peut l'avoir
« engagé à me manquer de parole de la manière
« la plus plate, à en faire manquer Mme Sophie

[1] M. Oct. Teissier, *ibidem*.

Digitized by Google

« et à étonner toutes mes connaissances. Mes « amis savent bien que la première place vacante « chez Mme Sophie m'était due. Ce qu'il y a « de plaisant, c'est qu'en m'annonçant que les « premières places vacantes étaient décidément « destinées à d'autres que moi, il m'a fait une « histoire de ses débats en ma faveur, auprès de « la Princesse, qui avait l'air de solliciter mes « remerciements. J'ai fait semblant d'être dupe, « mais le diable n'y perd rien. Je lui avais fait « suggérer de me faire avoir au moins la survi- « vance du chapelain ordinaire. Il la demande « fort à propos à Mme Sophie qui répondit : « très « volontiers » parce que personne ne la lui avait « demandée.

« La marche naturelle était de la prendre au mot « et de me faire expédier le brevet. Point du tout. « Sa réponse fut : « Eh bien, Madame trouvera « bon que j'en dispose en sa faveur dans quinze « ou seize mois. » C'est ainsi du moins qu'il me « l'a rendue. Si mon dessein n'était pas de m'as- « surer à tout événement le canonicat de Tréguier, « je lui aurais dit ma façon de penser. Patience ! « on m'a bien souvent manqué de parole et pro- « messe, sans m'étonner, mais ici j'ai été surpris, « je croyais voir mon intérêt uni au sien dans une « place qui m'appellerait à Versailles. Mais il a « changé ; la nullité de ses vieux et les embarras « qu'ils lui ont occasionnés lui ont inspiré de se « décharger sur moi de tout le service, de me « faire son grand vicaire de confiance et de me « laisser toute l'année à Tréguier ou dans telle

Digitized by Google

« autre ville où il pourra être transferé. Il a chargé « l'abbé de Césarge de me dire à ce sujet cent « choses propres à tourner la tête à un nouveau « venu. Je ne crois pas plus aux promesses de « tous ces gens là qu'aux prédictions de l'almanach. « Mais j'ai l'air d'y croire parce que je ne puis « pas faire mieux. J'oublie en vous parlant ainsi, « que vous avez une autre manière de voir qui ne « vous montre pas toujours les rapports où je me « trouve sous la même couleur qu'à moi. Sur ce, « je vous invite à croire qu'un jugement porté sur « les lieux mêmes et fondé sur l'expérience, peut « bien n'être pas hasardé. Je n'ai que la place de vous « assurer, mon très cher Père, de mon respect.

E. Sieyès.

Il est aigri, il en veut à ceux de son ordre plus entichés de leur quartiers de noblesse, plus attachés à leurs privilèges que les courtisans qui paradent à Versailles. On lui a fait sentir son infériorité, il ne l'oubliera pas.

Jusqu'alors, Sieyès a pu vivre soit à Paris, soit à Tréguier de l'intérêt des 10.000 livres que son père a prêtées à l'abbé de Césarges. Cette situation un peu humiliante lui pèse. Son père a grande hâte aussi qu'elle cesse bientôt : ses revenus ont diminué, son fils Léonce lui a succédé dans la charge de receveur des domaines. Ce fils est du reste un de ses gros sujets de préoccupation, il songe à le marier. Qu'en pense l'abbé ? La question à vrai dire l'a un peu surpris « ... je pense, écrit-il le

Digitized by Google

« 26 mai 1778, qu'il faut savoir calculer quand on « se marie, bien connaître la personne à laquelle « on veut s'unir et être assuré d'un état honnête. « Sur cela je ne suis pas placé de manière à pouvoir « donner des conseils à mon frère et je crois qu'il « n'en a pas besoin.

« Vous désireriez fort, dites-vous, que quelqu'un « de nous se séparât de sa tige quant aux secours « qu'il en retire encore. En conscience je dois « prendre cette réflexion pour moi, et je vais « répondre naturellement que vous avez raison et « que je suis honteux de n'être pas encore en état « de me passer de la rente annuelle de l'argent « prêté à M. de Césarges, je dépends des événe- « ments et je ne puis rien par moi-même. C'est à « mon évêque à me placer et il n'a rien à m'offrir. « Car dans le fait, rien n'a vaqué chez Mademoi- « selle, et ce que je vous apprends avec peine, c'est « que le chanoine de Tréguier qui avait accepté une « forte cure, préfère aujourd'hui de quitter la cure « et de conserver son canonicat. Ce changement « inattendu, assez triste pour moi, est produit « par les procédés de mon évêque avec plusieurs « chanoines. Je souffre de sa conduite et des actes « d'autorité qu'il cherche à faire. Mais enfin le temps « doit amener quelque chose. Je suis fâché de l'in- « disposition de ma bonne mère, je vous prie de « me donner de ses nouvelles dès qu'elle ira mieux. »

Sieyès comprit bientôt qu'il n'avait rien à espérer de son évêque, rien à attendre de la Cour et qu'il s'exposait peut-être à fatiguer ses amis. Il se décida donc à retourner à Tréguier.

Digitized by Google

« Il me semble, mon très cher Père, écrit-il « le 24 juillet 1778, que vous me laissez furieu- « sement jeûner de vos nouvelles. Je souhaite « fort que les chaleurs de l'été ne soient pas « nuisibles à votre santé ainsi qu'à celle de ma « bonne mère. En quel état sont actuellement ses « yeux? Les miens sont parfaitement rétablis.

« Point de nouvelles sur mon compte, si ce « n'est que la personne de qui je dépends le plus « s'aliène tous les esprits et que je ne puis qu'en « souffrir. »

Vers le mois de janvier 1779, il est enfin pourvu d'un canonicat. Sieyès se reprend à espérer, un enthousiasme généreux l'anime. L'avenir lui apparaît plein de promesses. Son père calme bientôt ce beau feu en lui demandant de se charger de l'éducation de son jeune frère Jean-François. Rien, croit-il, ne lui serait plus facile. Il lui suffirait de solliciter la direction du séminaire de Tréguier, il y ferait admettre Jean-François jusqu'à ce qu'il obtienne des démissoires pour la tonsure et il pourrait ensuite lui allouer l'un ou l'autre de ses bénéfices. Celui de Pignans, quoique éventuel, vaut 1.200 livres et Jean-François s'en accomoderait fort bien. « Ecrivez-moi au plus tôt *periculum est* « *in mora*. Je suis à ma quatre-vingtième année, « lui dit son père. » Mais Sieyès n'est guère enthousiasmé. La direction du séminaire de Tréguier n'a pour lui aucun charme. Son ambition vise plus haut. Justement Mme Sophie, cédant aux sollitations de ses protecteurs, vient de lui conférer le titre si envié de chapelain. Son père s'en réjouit,

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

mais l'avenir de Jean-François l'inquiète toujours. Il presse Sieyès de s'intéresser à son sort. Le jeune chapelain, tout à ses nouvelles fonctions et heureux de se retrouver à Paris, fait la sourde oreille. Le père se fâche. La lettre qu'il lui adresse à la date du 5 août 1779 est intéressante à plus d'un titre.

« Votre réponse, mon fils, du 6 mai dernier, sur « le nouvel état que désirerait prendre votre frère « Jean-François ne fut pas satisfaisante pour moi. « Il me fallut du temps pour me résoudre sur ce « que j'avais à faire, à examiner et réfléchir sur « cette vocation tardive; l'indifférence que vous « avez paru y prendre, les difficultés que vous y « avez trouvées, la situation surtout que vous « m'avez exposée de vos affaires ont été un prétexte « honnête de ne pouvoir, ni vouloir vous priver « d'aucun des avantages que vous avez obtenus, « des connaissances que je vous ai procurées de « M. M. de C... et B... ensuite des sacrifices que « j'avais faits précédemment et après, en votre « faveur, au préjudice de vos frères cadets. Cet « oubli que vous avez fait de l'amitié que vous « leur devez, et de votre reconnaissance envers « moi, nous a été un coup de poignard; j'en ai été « malade tout le mois de juillet, jusqu'à être « obligé de m'interdire toute exercice et à me « résoudre même de ne plus vous parler d'aucun « de vos frères et à plaindre surtout le sort de « Jean-François. Les deux lettres que vous avez « écrites en juillet et en août, auxquelles vous « n'avez fait aucune mention de lui, l'ont fort « affligé. Il persiste cependant dans la résolution

Digitized by Google

« d'embrasser l'état ecclésiastique, de reprendre « ses études, d'entrer dans tel séminaire que vous « lui indiquerez de la part de M. de Montgrand ou « de M. de Fréjus. Je commence donc en oubliant « tout le passé à vous exhorter par cette lettre de « penser sérieusement à lui procurer ou votre « bénéfice de Tréguier ou l'expectative sur Pignans. « Dans l'un et l'autre cas, je vous dédommagerai « des avantages qu'un autre vous donnerait de « ces bénéfices, jusqu'à ce que vous ayez assez de « revenus pour vivre à votre aise à Versailles. « Il est juste que vous y paraissiez décemment, « mais il est juste aussi que Jean-François, qui « n'a pas encore épuisé les facultés de la maison, « ait un sort qui le mette à l'abri des mauvais « temps.

« Votre frère aîné emporte ou emportera, malgré « ou bon gré, la moitié de ma succession; mon « intention est, ne pouvant mieux, que vous et « vos deux cadets ayez tout le reste sans avoir « égard à ce que vous pouvez déjà avoir reçu et à « ce que vous pourrez encore recevoir suivant vos « besoins pendant ma vie; vous êtes sur le lieu, « mieux à portée que moi de parler à M. de Mont- « grand ou à M. de Fréjus, de la façon convenable « à obtenir d'eux votre demande. Je n'ai qu'à me « louer d'eux, ils ne m'ont jamais rien refusé, « j'attends cependant votre réponse pour leur « écrire. Expliquez-vous sans ambiguité... ni « tournure... faisant de mon côté l'impossible s'il « le faut... Vous m'assurez qu'on vous retient la « moitié de vos revenus de Tréguier, quoique par

Digitized by Google

« votre titre de chapelain vous y soyez censé
« présent. Personne ne peut ici se le persuader.

« Ayez seulement attention au rétablissement
« de vos yeux et à conserver votre santé. C'est le
« souhait de votre mère, de vos sœurs et de vos
« frères. Nous nous intéressons tous à votre con-
« servation.

« Je suis, etc...

HONORÉ SIEYÈS.

A vrai dire l'abbé ne mit aucun empressement à répondre au désir de son père ; il se contenta de protester de son dévouement, de son affection pour les siens, il promit de faire des démarches, de s'enquérir des formalités à remplir. En réalité, il ne fit rien, il était trop préoccupé de sa situation propre, il était surtout trop impatient de mettre un terme aux difficultés matérielles avec lesquelles il n'avait cessé d'être aux prises. Il fallait coûte que coûte qu'il sortît des embarras au milieu desquels il se débattait depuis si longtemps, après quoi il pourrait s'employer à faire le bonheur de Jean-François. Il s'occupa donc de lui, multiplia ses démarches, ses sollicitations, ses instances, tant et si bien que M. de Lubersac, nommé évêque de Chartres, obtint qu'il lui serait adjoint dans son nouveau diocèse avec le titre de vicaire général.

Le cap des tempêtes est enfin doublé, mais en attendant de pouvoir un jour recueillir les fruits de tant de peines, avant de pouvoir jouir des avantages attachés à sa nouvelle situation, il lui

Digitized by Google

faut faire face maintenant au procédés qu'il a dû employer pour pouvoir tenir un rang et faire figure à la Cour. C'est ce qu'il cherchera à expliquer à son père dans la lettre suivante, qu'il lui écrivit quelques jours avant de quitter Paris.

Mon très cher Père,

« Je n'ai pas eu de domicile depuis mon départ « de la Bretagne et mon prélat m'emmène dans « quelques jours à sa maison de campagne, à « quelques heures de Chartres. Vous pouvez « m'adresser vos lettres dans cette dernière ville « jusqu'à Pâques, où il me faudra revenir à Ver- « sailles, mais en général, vos lettres me parvien- « dront toujours quand elles me seront envoyées « chez Mgr l'Evêque de Chartres, en son hôtel, « rue du Bac, à Paris, quoique je n'y soies pas logé.

« Ma santé a, dit-on, besoin d'être réparée de « fond en comble, mais les bains et autres ordon- « nances sont trop coûteuses dans ce pays-ci. « L'emprunt à rente viagère me gêne beaucoup, « elle est rare dans la bourse des prêteurs honnêtes « gens.

« Je voudrais bien n'avoir pas affaire à des « usuriers. Quant à mes yeux, la guérison n'est « pas solide. Je fais des vœux continuels pour « votre santé et celle de ma mère et vous renou- « velle les sentiments tendres et respectueux avec « lesquels je suis, mon très cher Père, votre

Abbé Sieyès.

Digitized by Google

Malgré le caractère de ses fonctions, Sieyès ne voulut jamais s'immiscer dans le ministère ecclésiastique. Il avoue qu'il n'a jamais prêché ni confessé et qu'il a fui toutes les occasions qui eussent pu le mettre en évidence cléricale. Il fut à proprement parler un ecclésiastique administrateur « il ne pouvait s'empêcher de gémir, écrira-t-il longtemps après, sur sa jeunesse sacrifiée et sur tant de liens tyranniques qui devaient garotter encore son triste avenir... Et comment ne pas plaindre cette multitude de tendres enfants qu'une erreur antique, fortement établie, semblait attendre à leur entrée dans le monde, pour les marquer comme la part d'une superstition qui n'était certes pas leur ouvrage. A peine ces innocentes créatures commençaient-elles à compter parmi les êtres susceptibles d'une culture particulière, que des soins barbares et applaudis, que des préjugés paternels les arrachaient impitoyablement au cours de leur nature, pour les élever, disait-on : c'était pour les sacrifier, hors des regards de toute sagesse, à un régime inhumain, sépulcral, où les plus misérables instituteurs s'étudiaient à les torturer physiquement, moralement, à les façonner, les dresser au service de je ne sais quelles chimères. Et ce crime se commettait au nom de la Divinité, comme si Dieu avait besoin du service des hommes, comme s'il pouvait désirer qu'on lui montât sa maison, son sérail ainsi qu'au roi de la terre! O faiblesse de la raison ! O force des habitudes! Et le Gouvernement le souffrait! Une autorité si absolue qui se disait si tutélaire, refu-

Digitized by Google

sait de fermer à l'aveugle crédulité des pères, à l'ignorance plus excusable des enfants, ce gouffre perfide insatiable, où sous ses yeux tombait journellement en hécatombes, une partie précieuse de la génération nouvelle, de l'intéressante et aimable jeunesse propre à tous les états de la vie; plus heureuse, un million de fois, si on l'avait laissée recruter naturellement les métiers et les professions les plus pénibles de la société. Il a disparu pour jamais du territoire de la République ce désordre abominable; et ce changement tant désiré, ce pas d'une haute importance dans la marche de la perfectibilité humaine, sera un bienfait de la Révolution française. »

Par surcroît, un incident surgit bientôt qui lui montra la vanité des faveurs royales et acheva d'attrister son cœur. Mme Sophie, tante du roi, mourut le 3 mars 1782.

Survenant à tout autre moment, cette mort eut tout au plus dérangé l'ordonnancement projeté des fêtes par l'observation décente d'un deuil de cour. Mais elle se produisait au lendemain presque de la chute des ministres réformateurs, à l'heure surtout où un vent de réaction violente semblait emporter le Gouvernement, à l'heure enfin où, dans l'insolence de leur triomphe, les courtisans obtenaient de la faiblesse du roi, des mesures de persécution mesquine et étroite contre ceux qui passaient pour favorables aux idées nouvelles. Une épuration avait déjà eu lieu dans la maison de chaque membre de la famille royale, mais on n'avait pas encore osé frapper ceux qui apparte-

Digitized by Google

naient au clergé et que n'effrayaient pas les nouveautés philosophiques. La mort de Mme Sophie fut un prétexte pour les atteindre à leur tour. On décida donc de réorganiser la chapelle de la princesse défunte. Tout faisait supposer que Sieyès ne serait pas épargné et que son poste de chapelain irait grossir les revenus de quelque courtisan bien pensant.

Il ne s'illusionne pas, il sait les préventions que la Cour nourrit contre lui, il n'est pas sans ignorer que l'indépendance de son esprit lui a aliéné bien des cœurs. Il ne fera rien pour conjurer le péril, rien pour détourner le coup dont il est menacé. Ses idées lui sont trop chères pour qu'il en sacrifie aucune à son intérêt personnel. Et cependant ses affaires sont loin d'être prospères. Qu'importe! n'aura-t-il pas la conscience en repos et cette satisfaction n'est-elle pas cent fois préférable à celle qu'il pourrait trouver dans la manifestation hypocrite d'une orthodoxie de commande.

« Nous espérions, écrit-il à son père, que la cha-
« pelle de Mme Sophie passerait à Mme Eli-
« sabeth : c'était un bruit général de Versailles
« et de Paris. Il n'est plus question de rien aujour-
« d'hui. Il est vraisemblable que les personnes qui
« peuvent inspirer à Mme Elisabeth de deman-
« der une des créatures à elles qu'elles ont envie
« de placer, ne pensent pas à nous et qu'elles
« pensent à composer la nouvelle chapelle à leur
« fantaisie. C'est un vrai malheur pour moi, je
« ne sais même pas si on me conservera mes
« appointements, j'ai peur que non. On m'a écrit

Digitized by Google

« de Tréguier que le pointeur attendait l'échéance
« du mois depuis le jour de la mort de Mme Sophie
« pour marquer mon absence. Il est temps que
« la fortune se mêle un peu de mes affaires. Les
« apparences ne sont pas favorables pour le
« moment; tous les chanoines se portent à mer-
« veille... Vous connaissez les sentiments aussi
« tendres que respectueux avec lesquels je suis

E. Sieyès.

Peu de mois après, son père mourut. Sa douleur fut très grande, il avait pour son père une réelle tendresse, une affection très vive; il aimait à le consulter en toutes choses, à s'inspirer de ses avis, à rechercher ses conseils. C'est son père qui avait calmé jusqu'ici ses hésitations, modéré ses emportements, arrêté ses colères. Désormais, il n'aura d'autre guide que sa raison, d'autre soutien que lui-même. Ses voyages à Paris sont plus fréquents, on le voit aussi se mêler davantage aux hommes qui agitent l'opinion, qui soulèvent les esprits et préparent l'explosion prochaine. Il est reçu dans le salon de Mme Necker, chez Mme de Genlis; il est de tous les entretiens, de tous les conciliabules où s'organise la résistance; il est présenté au duc d'Orléans qui l'interroge avec intérêt et l'écoute avec bienveillance.

Il passait de préférence l'été à Chartres, « il y vivait presque en reclus, n'aimant pas la société de province et ne se gênant pour personne, il lisait peu et méditait beaucoup; il avait beaucoup

Digitized by Google

écrit, mais il ne pouvait souffrir le travail de la révision[1] ».

Les événements se précipitent, un cri de liberté monte de toutes les lèvres, un élan de justice part de tous les cœurs. La Révolution est partout annoncée, partout prédite; elle est en marche, tous la poussent, tous la veulent. Elle est partout jusque dans Versailles et dans l'entourage du roi. Quoi qu'on fasse, quoi qu'on essaye, rien ne peut plus retarder la catastrophe inévitable. Plein de confiance et de foi, Sieyès attend.

[1] *Souvenirs d'Étienne Dumont.* — Sainte-Beuve : *Causeries du Lundi.*

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

SES DÉBUTS POLITIQUES

« QU'EST-CE QUE LE TIERS-ÉTAT ? »

Tout a été dit[1] sur les causes qui préparèrent le formidable mouvement d'opinion qui se manifesta à l'approche de la Révolution. Ce sont les lieux communs de l'histoire. Louis XVI essaya un instant de remonter le courant en appelant aux affaires Malesherbes et Turgot. Une vague lueur d'espérance parut briller, mais elle s'évanouit presque aussitôt. Le faible monarque ne sut pas soutenir, contre les colères des courtisans, ces ministres réformateurs et la France, gouvernée par le débile Maurepas, un fantoche, revint aux errements et aux turpitudes du règne précédent. Cependant l'opinion devient pressante. Balloté en tous sens, jouet de caprices contraires, Louis XVI recourt à Necker. Peine perdue ! Ce qui était encore possible en 1774 ne l'est plus en 1778 : les années sont des siècles. Pressé d'agir, le Ministre soulève un coin du voile qui recouvre la vieille monarchie : épouvanté, il démissionne.

[1] Taine, *l'Ancien régime*. — Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*. — Rocquain, *l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*. — Aubertin, *l'Esprit public au XVIIIe siècle*. — Caro, *le XVIIIe siècle*, etc...

Digitized by Google

Calonne le remplace. Avec lui, les courtisans respirent. Il favorise tous les désordres, creuse par plaisir le déficit et aggrave tous les abus ; puis, satisfait, il pirouette et disparaît. Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, lui succède. Ame vulgaire, prélat jouisseur et corrompu, il n'a d'autre ambition que d'obtenir le siège archiépiscopal de Sens avec le chapeau de cardinal. Léger de scrupules, il croit résoudre les difficultés du moment en augmentant ses revenus. Qui sait ce que réserve demain ? Jamais, en effet, l'horizon n'a été plus sombre.

Les Parlements sont en pleine révolte, le désarroi est général, l'inquiétude universelle. Que faire? Convoquer les Etats Généraux. Le mot part de haut. Aussitôt prononcé, il emporte dans un élan irrésistible toutes les imaginations. C'est une pierre de salut, tous s'y raccrochent : la Cour par lassitude, le Parlement par rancune, les privilégiés par légèreté, Orléans par orgueil, l'opinion, seule, par conviction. Mais le Gouvernement a l'instinct, vague il est vrai, du danger qu'il peut y avoir, dans l'état du pays, à renouer ainsi la tradition interrompue depuis deux siècles. Avant d'y recourir, il voulut s'adresser aux assemblées provinciales. Elles avaient été la grande pensée du Ministère Turgot. Necker l'avait reprise en partie, et en partie seulement réalisée. En renouvelant et en élargissant l'expérience, Loménie de Brienne crut avoir conjuré le péril.

En réalité, c'était une demi-mesure. Elle eut le sort de toutes celles que l'on avait employées

Digitized by Google

jusqu'alors : elle mécontenta les privilégiés et ne satisfit pas l'opinion[1]. Que pouvait-on, en définitive, espérer des Assemblées provinciales ? Des remèdes. Hélas ! Si Turgot l'eût emporté dix ans auparavant, peut-être aurait-on pu lutter, enrayer le mal, calmer une fermentation que rien ne pourra plus satisfaire. En 1787, la tentative suprême de la monarchie allait rendre plus évidente, plus frappante, cette vérité, qui pénétrait déjà tous les esprits, que le règne de l'arbitraire devait finir, que l'ancienne France était morte, qu'une aube nouvelle se levait, que l'ère depuis si longtemps prédite allait enfin s'ouvrir : l'ère de la liberté et de la justice.

C'est ce que vit, en particulier Sieyès, quand il vint siéger dans l'Assemblée provinciale de la généralité d'Orléans. Cette généralité, qui comprenait son diocèse, embrassait, dans son étendue, la portion assez exactement représentée par nos départements actuels du Loiret, d'Eure-et-Loir et Loir-et-Cher.

L'Assemblée provinciale fut instituée par un arrêt du Conseil en date du 23 juin 1787[2]. Sa première session fut fixée au mois de septembre suivant. Elle devait être composée de 25 membres, choisis par le roi : 6 pour le clergé, 6 pour la

[1] On trouve un reflet saisissant de l'état de l'opinion dans l'ouvrage que publie, en 1788, Condorcet, sous le titre d'*Essai sur la Constitution et les fonctions des Assemblées provinciales*. Le livre n'était pas signé, mais il suffisait de lire les premiers chapitres pour reconnaître à l'élévation des idées et à la richesse de la langue l'auteur déjà célèbre de la *Vie de Turgot*.

[2] Léonce de Lavergne, *les Assemblées provinciales*. — Ed. Grimaux, *Lavoisier*. — *Procès-verbaux des séances de l'Assemblée provinciale de l'Orléanais*, 1 vol. in-4°, Orléans, 1787. — Fonds Lavoisier (Bibliothèque d'Orléans), etc.

Digitized by Google

noblesse, 12 pour le Tiers-Etat et un président qui fut le duc de Luxembourg[1]. Ces 25 membres devaient à leur tour procéder à l'élection d'un nombre égal de députés, en observant la même proportion pour la représentation des ordres. L'évêque de Chartres fut des 25 membres désignés par le roi. Il recommanda à ses collègues la candidature de son vicaire général, dont il vanta les hautes qualités administratives. Grâce à cet appui, lorsqu'on procéda à l'élection des 25 membres restant à nommer, Sieyès fut élu l'un des premiers sur la liste du clergé.

L'Assemblée, une fois complétée, s'ajourna au mois de novembre. Elle entra en fonctions le 17. Sieyès s'assit à côté d'Anquetil, le futur historien, alors prieur-curé à Château-Renard (près Montargis) et de l'abbé Louis dont la Restauration devait faire plus tard un ministre des Finances.

Dans les rangs de la noblesse, nulle personnalité accusée, aucune figure en relief. Dans le Tiers-Etat, par contre, un grand nom, illustre entre tous, Lavoisier, qui fut vraiment l'âme de cette Assemblée, qui l'inspira, la guida, cherchant à lui communiquer son amour pour le peuple, sa pitié pour les deshérités et les humbles. Tout de suite, Sieyès le comprit. Ensemble, ils combattirent les abus, les privilèges, l'injustice et l'arbitraire.

Il ressort de la lecture des procès-verbaux que le travail et les délibérations de l'Assemblée se

[1] Il possédait de grands biens dans la généralité d'Orléans. Député aux Etats-Généraux, il émigra bien avant les journées d'octobre.

Digitized by Google

firent surtout dans les bureaux et les commissions entre lesquels les membres se répartirent dès la séance d'ouverture. Les plus importants furent le *Bureau du bien public et de l'agriculture* et la *commission des vingtièmes*. Sieyès siégea dans les deux. Il en suivit les séances avec assiduité.

La question qui semble avoir le plus retenu l'attention de l'Assemblée fut celle relative à la transformation de l'impôt des vingtièmes en un abonnement. Elle mit tout de suite aux prises l'intérêt général avec les ordres privilégiés. Sieyès fit là un apprentissage utile. L'impôt des vingtièmes, établi en 1710 et réglementé dans la suite par différents arrêtés dont le dernier en date remontait à l'année même, portait sur la propriété foncière. Cet impôt produisait beaucoup. On l'estime à 76 millions de livres pour l'année 1786. Il frappait surtout les petits propriétaires et les cultivateurs moyens; la noblesse, qui en fait, y était astreinte, avait toujours trouvé le moyen de s'en faire dispenser en tout ou partie. Ce qui rendait cet impôt encore plus vexatoire, c'était son caractère d'instabilité. En réalité, il variait chaque année et augmentait sans cesse; il excitait partout des plaintes et provoquait même des rébellions. Son impopularité n'échappa pas au Gouvernement qui prit lui-même l'initiative de sa transformation.

L'instruction royale adressée à l'Assemblée provinciale lui offrait la faculté de répartir elle-même cet impôt.

En échange, la province devait verser annuellement une somme fixe qui en représenterait la

Digitized by Google

valeur. L'abonnement, demandé par la loi, était de 2 millions et demi de livres. Il était, il est vrai, un peu supérieur à ce que produisait alors l'impôt des vingtièmes, mais il avait l'avantage d'être désormais un impôt fixe et non graduel, d'être réparti avec justice et de frapper indistinctement tous les biens nobles ou non nobles. Le roi, en effet, avait déclaré que pour soulager les imposés, ses propres domaines, ceux des princes du sang et de l'ordre de Malte cesseraient désormais d'être exemptés de l'impôt. Finalement, quoique le chiffre total de l'impôt à verser au Trésor fut plus élevé, la péréquation en était sensiblement inférieure. La réforme était en définitive favorable à ceux du Tiers et réalisait une de ses plus chères espérances : l'égalité de tous devant l'impôt.

On conçoit les colères qu'elle dut soulever dans les rangs de la noblesse. Les délibérations de la Commission des vingtièmes furent des plus orageuses. Sieyès défendit courageusement l'abonnement ; il insista surtout sur son caractère de fixité et s'attacha à montrer tous les inconvénients, tous les abus auxquels avaient donné lieu la mobilité et les fluctuations de l'impôt des vingtièmes. Les députés du Tiers, dans la Commission, l'appuyèrent énergiquement et plusieurs parlèrent avec une éloquence émue des souffrances et des misères du peuple. Quand on alla aux voix, la Commission fut tranchée en deux parties égales : d'un côté, les députés nobles et quelques représentants du Tiers, partisans attardés du *statu quo* de l'autre, Sieyès, l'évêque de Chartres, la majorité du Tiers et, chose

Digitized by Google

singulière, un noble, le comte de Rochambeau qui, malade, se fit porter à la réunion pour pouvoir voter.

La question devait être résolue par l'Assemblée. Malgré les flatteries que le duc de Luxembourg prodigua aux membres du Tiers, malgré les intrigues du baron de Montboisier auprès de ceux du clergé, une majorité très forte se prononça en faveur de l'abonnement : entraîné par Sieyès, le clergé presque tout entier le vota. On réduisit seulement de deux millions cinq cent mille à deux millions trois cent mille la somme qui serait versée annuellement à l'Etat et l'Assemblée émit le vœu que le recouvrement de l'impôt lui fut entièrement attribué, afin de diminuer les frais de perception et de réduire d'autant la quotité à percevoir.

Le roi accepta les propositions de l'Assemblée et décida que, dès le mois de juillet suivant, la réforme serait appliquée.

L'Assemblée s'occupa ensuite des encouragements à donner au commerce et à l'agriculture. Elle entendit, à cette occasion, un rapport tout à fait remarquable, présenté par son bureau de Bien public. Lavoisier l'avait rédigé, mais nul doute que Sieyès, qui avait assisté à toutes les délibérations du comité, n'y ait collaboré pour une bonne part[1].

Les sanctions qu'il comportait se résumaient dans la création d'une caisse d'assurances et le fonctionnement d'ateliers de charité. La session touchait à sa fin. Avant de se séparer l'Assemblée nomma une *Commission intermédiaire permanente*, chargée

[1] Ed. Grimaux, *ibidem*.

Digitized by Google

d'assurer l'exécution de ses décisions et de répartir le montant de l'abonnement des vingtièmes. Cette commission devait comprendre un membre du clergé, deux de la noblesse, trois du Tiers-Etat. Le représentant du clergé fut Sieyès. Lavoisier fut un des trois délégués du Tiers.

Appelé à Chartres par les affaires de diocèse, Sieyès partit le jour où son ordre lui donnait cette marque de confiance et d'estime. Il apprit sa nomination à Chartres ; le surlendemain l'Assemblée se séparait (22 déc. 1787).

Dès que le Gouvernement eût ratifié le taux de l'abonnement des vingtièmes, le président convoqua la commission intermédiaire. Sieyès s'y rendit. Il fallait, avant de procéder à la répartition, dresser un plan d'arrêté définitif qui devait être soumis à l'approbation du Conseil. Sieyès travailla à la rédaction, mais il semble qu'il ne se soit pas trouvé d'accord sur plusieurs points avec la plupart de ses collègues.

« Plusieurs de ces réflexions sont bonnes, écrit « Lavoisier le 16 mars 1788, mais elles auraient pu « être présentées d'une manière plus modérée..... « Je vous envoie le projet de M. l'abbé Sieyès avec « des observations ; au total ce travail est entière- « ment à refaire[1]. »

Les membres de la Commission intermédiaire, qui habitaient Orléans, continuèrent à se réunir de loin en loin. Sieyès assista à quelques séances, il

[1] Le projet de Sieyès avec les corrections de Lavoisier se trouve à la bibliothèque d'Orléans. Il est curieux à plus d'un titre.

Digitized by Google

les présida même un instant, puis lentement il s'éloigna : la partie en effet se jouait ailleurs[1]. Il ne regrettait pas cependant d'avoir assisté à cet essai qui lui avait permis de voir sur le vif la plaie du régime.

« Si Calonne, dira-t-il plus tard, avait persévéré dans l'esprit qui dicta le premier plan de ces Assemblées où toute distinction entre les ordres disparaissait, il se serait bientôt formé dans ces Assemblées une communauté d'intérêts entre les trois ordres qui aurait été, par conséquent, l'intérêt général, et la nation aurait fini par où toutes les nations auraient dû commencer, par être une. »

Mais Calonne n'a pas osé, ou pas voulu : « Il a rétabli la division impolitique des ordres et quoique ce changement entraînât la nécessité de faire un nouveau plan, il s'est contenté de l'ancien et il s'étonnait ensuite des difficultés qui sortaient tous les jours du défaut de concordance. La noblesse surtout ne concevait pas comment elle pourrait se régénérer dans ces assemblées où l'on avait oublié les généalogistes : ses anxiétés à cet égard ont été plaisantes pour les observateurs. » Le Tiers-Etat eut bien, il est vrai, à l'Assemblée d'Orléans une représentation égale à celle des deux ordres réunis, mais la plupart des députés du Tiers étaient des privilégiés; une partie ne repoussa-

[1] Il reconnaît cependant que « ces assemblées ont beaucoup aidé par l'émancipation qu'elles donnèrent aux esprits, à montrer la nécessité de convoquer les Etats Généraux; elles en firent comme un dogme politique reçu et professé dans toute l'étendue de la France ».

Digitized by Google

t-elle pas la réforme de l'impôt du vingtième? « Je connais une de ces Assemblées, put-il dire par expérience, ou sur cinquante-deux membres il n'y en a qu'un seul qui ne soit pas privilégié. »

L'année 1787 s'achevait au milieu d'une angoisse générale. Sieyès était alors lié avec quelques-uns des membres du Parlement et il avait cru un instant que de ce corps partirait l'étincelle qui provoquerait l'explosion. Le jour où les Chambres furent exilées à Troyes, Sieyès donna le conseil de se rendre sur le champ au Palais, de faire arrêter et pendre le ministre signataire d'ordres aussi arbitraires. « Le succès de cette mesure, dit Sieyès, était infaillible, elle eût entraîné les applaudissements de toute la France. » Mais le Parlement, composé de nobles et de privilégiés, préféra se soumettre (nov. 1787).

Sieyès ne put s'empêcher de gémir sur l'aveuglement de ces hommes qui sacrifiaient ainsi à de mesquins intérêts personnels l'intérêt général, et à leur tranquillité personnelle, le bonheur de chacun. Partout où il les a rencontrés, partout il a pu constater chez les privilégiés ce profond égoïsme de caste, cet esprit inné de routine qui les rendent incapables de toute idée généreuse, de tout sacrifice volontaire, de tout élan de cœur. Ils ignorent le peuple et le peuple les méprise : il leur suffirait cependant de vouloir le connaître pour le comprendre et l'aimer!

A l'époque où nous sommes arrivés, Sieyès habitait Paris. Il y avait été envoyé par le diocèse de Chartres comme conseiller commissaire à la

Digitized by Google

Chambre supérieure du clergé. L'heure est grave. Il sent, comme tout le monde d'ailleurs, que les destinées de la France vont se décider, que les temps sont venus, que le destin a prononcé. La foi qu'il n'a jamais eue très vive a fait place à une raison impérieuse et agissante. Toutes les idées du siècle bouillonnent dans sa tête; il a emprunté aux salons qu'il a traversés, où il retourne encore quelquefois, où on le retient souvent de longues heures, toutes les aspirations vagues et généreuses, tous les enthousiasmes, toutes les espérances, tous les rêves que les philosophes y ont semés.

Ses lectures, ses travaux l'avaient admirablement préparé au rôle qui allait s'offrir à lui. Bientôt il dépasse en ardeur les plus enthousiastes; c'est lui qui échauffe et ranime les courages abattus, les excite et les charme en leur montrant, tout près d'eux, un idéal de vérité et de justice dont il n'aperçoit pas la vanité et dont il est la première dupe.

Loménie de Brienne venait de succomber (25 août 1788) sous le poids des haines et des malédictions. La Révolution est en marche; Necker qui reparaît, n'est pas de force à l'arrêter.

Une question se pose aussitôt : les Etats seront-ils convoqués? On sait le roi hésitant; on n'ignore rien des résistances de la reine, de l'opposition des princes, des intrigues des grands. Mais comment résister à la poussée de l'opinion? Comment arrêter cette idée qui depuis un an remue, agite, trouble le pays tout entier? Necker avoue son impuissance. Désespéré, le roi cède: la France est sauvée. Du

Digitized by Google

moins, tous le croient, peuple des villes et peuple des campagnes ; l'ivresse est dans tous les cœurs, le pauvre ne sent plus ses misères, l'ouvrier oublie ses fatigues, chacun sourit à l'avenir.

Sieyès s'était retiré depuis quelques semaines à la campagne, à quelques lieues de Paris ; de toutes parts, on le pressait de faire connaître au pays les idées qu'il professait sur les questions du jour et qu'il n'avait exposées jusqu'alors qu'à quelques rares amis.

C'est ainsi qu'il fut amené à écrire les *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer*. Vers la mi-octobre, il rentra à Paris pour en surveiller l'impression. Mais pendant son absence les événements avaient marché. Chacun se demandait anxieux comment se ferait la convocation des Etats. Problème redoutable ! Se conformerait-on au précédent de 1614 en les faisant voter par ordres, ou adopterait-on un mode nouveau en instituant le vote par têtes ? Si on les faisait voter par têtes, doublerait-on le nombre des députés du Tiers ou le maintiendrait-on tel qu'il avait été jusqu'alors ? En un mot, allait-on assister à une réédition de ce qui s'était passé il y a cent soixante-quinze ans, ou aurait-on une Assemblée animée de l'esprit nouveau, puissante et réformatrice ?

Avec une sagacité pénétrante, Sieyès comprit tout de suite l'importance et la gravité de la question. Il démêla, en même temps, les intrigues des uns, les hésitations des autres ; il vit le Tiers de nouveau sacrifié, comprimé, placé dans l'impossi-

Digitized by Google

bilité de lutter, et à l'avance, voué à une résistance stérile.

Il résolut d'en appeler à l'opinion.

Il s'enferma chez lui et se recueillit. Puis, malgré sa répugnance, emporté, il écrivit. Coup sur coup il lança l'*Essai sur les privilèges* et *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?*

Ces écrits répondaient aux préoccupations du moment, aux espérances de la nation, aux inquiétudes des électeurs; ils exprimaient tout haut ce que chacun disait tout bas; ils donnaient un corps à des pensées encore ignorantes, à des vœux à mi-voix exprimés, à des réclamations longtemps contenues. Leur succès fut considérable. *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?* eut surtout une vente prodigieuse pour l'époque[1]. Tous les écrivains du temps en font foi.

Il n'y a qu'un moment pour chaque chose. *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?* donnait une voix au peuple jusque là silencieux!

Déjà dans l'*Essai sur les privilèges*[2] Sieyès avait dénoncé tous les abus, toutes les injustices, toutes les iniquités qui se commettaient depuis des siècles; les faveurs, les arbitraires réservés aux privilégiés; les scandales, les hontes, les turpitudes qui pesaient sur le corps social tout entier. Il avait

[1] Trois éditions anonymes parurent dans les premiers jours de 1789, puis Sieyès en fit paraître une quatrième qu'il signa. Sous la Restauration, l'abbé Morellet réédita cet écrit en le faisant précéder de l'*Essai sur les privilèges*. Une nouvelle édition par M. Chapuys, député, parut en 1839.

[2] L'*Essai sur les privilèges* date de novembre 1788. En réalité, *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?* en était le développement logique et la conclusion.

Digitized by Google

montré et flétri ce monstrueux contre-sens de vingt cinq millions d'individus écrasés, dominés, étouffés par deux cent mille autres; il s'était élevé contre la vanité des grands, leur orgueil insensé, la corruption de leurs mœurs et le ridicule de leurs préjugés.

On a dit, plus tard, qu'un motif peu honorable avait déterminé Sieyès à s'attaquer ainsi aux privilégiés. Le fait mérite-t-il d'être relevé? L'auteur n'est-il pas Bertrand de Molleville, le contempteur le plus perfide, le plus âpre de la Révolution, celui qui n'a jamais fait agir et parler les hommes de cette époque que par calcul, envie ou vanité, qui leur a prêté à tous, sans distinction, les sentiments les plus vils et les plus mesquins, dont la haine, la haine qui allume les buchers, n'a su désarmer devant aucun malheur!

Donc, d'après Bertrand de Molleville, il n'aurait tenu qu'à une abbaye de 12.000 livres et à une étourderie de moins de la part de l'archevêque de Sens, que Sieyès ne fut un des apôtres les plus zélés de l'ancien régime. L'anecdote est misérable, et vraiment à tant faire que d'inventer, Bertrand de Molleville eût pu trouver mieux. Il eût même pu, dans sa rage stupide, attaquer aussi l'écrit *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?* et essayer d'en ravaler l'origine. Il n'osa pas.

La vérité, c'est que cet écrit naquit des circonstances, c'est qu'il fut comme l'expression synthétisée de toutes les aspirations, de tous les désirs, de tous les souhaits, de tous les fervents, de toutes les passions, de toutes les idées qui s'agi-

Digitized by Google

taient confusément dans les esprits. C'étaient jusqu'alors des forces divisées et éparses; grâce à Sieyès, elles se coordonnèrent, se groupèrent, se serrèrent autour d'un foyer unique, d'où partit l'impulsion, l'enthousiasme, la foi qui éclaira, échauffa, emporta le peuple jusqu'alors hésitant et timide, brisa les vieux moules, renversa les formes gothiques, répandit partout la vie, la chaleur, le mouvement et l'audace.

Telle nous apparaît aujourd'hui cette brochure que de frivoles courtisans essayèrent alors de tourner en ridicule, tandis que tout un peuple, qu'ils ignoraient, l'adoptait pour son livre de foi. C'est ce qui fait qu'elle reste impérissable, quelle conserve, à plus de cent ans de distance, toute sa jeunesse, tout son enthousiasme, tout son feu; c'est ce qui explique aussi que parmi la longue liste des brochures, pamphlets, écrits de toutes sortes qui parurent à la veille de l'ouverture des Etats, l'œuvre de Sieyès ait seule survécu, ait seule, comme le phare dans la tempête, signalé les obstacles, indiqué les dangers, dirigé, conduit et éclairé la nation.[1]

La formule brève du début fit, à elle seule, la réputation de l'ouvrage : *Qu'est-ce que le Tiers-*

[1] Sieyès avait montré la voie : il servit de modèle à une foule d'imitateurs. Citons, parmi les écrits qui parurent à peu près à la même époque : *Ma pétition*, de Taget; *Considérations sur les intérêts du Tiers-Etat*, par Rabaut St-Etienne ; *Mon petit mot au Tiers-Etat*, par un roturier orléanais ; *Avis salutaire au Tiers-Etat, sur ce qu'il fut, sur ce qu'il est, ce qu'il peut être*, par un jurisconsulte allobroge; *Considérations sur l'ancienneté de l'existence du Tiers-Etat*, par Gautier de Sibert; *Cave tibi, populo !* par un noble de fraîche date, etc., etc.

Digitized by Google

Etat? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent? Rien. Que demande-t-il à devenir? Quelque chose[1].

Sériées avec art, les questions amènent des réponses pleines d'aperçus ingénieux, de développements originaux, de pensées fortes et hardies. Le Tiers-Etat est une nation complète. « Il est l'homme fort et robuste dont un bras est encore enchaîné. Rien ne peut aller sans lui. Tout irait mieux sans les autres. » Et cependant il n'est rien en France, parce que « lorsqu'on n'a pour soi que la protection de la loi commune, lorsqu'on ne tient pas à quelque privilège, il faut se résoudre à endurer le mépris, l'injure, les vexations de toute espèce ». Après avoir subi un long esclavage, ce Tiers-Etat, honni, bafoué, persécuté, sort enfin de sa léthargie et demande à devenir quelque chose. Il veut avoir des représentants, tous de son ordre, en nombre égal à celui des deux autres

[1] Cette antithèse *Tout-Rien* se rencontre, nous l'avons dit plus haut, dans une lettre qu'il écrit à son père, le 25 juin 1773, pour lui raconter l'échec d'une démarche faite en sa faveur par son protecteur, l'abbé de Césarges : « Si la chose, dit-il, eût réussi, je devenais tout, tandis que je ne suis rien... »

La formule, on le voit, lui était familière, puisqu'il en usait dès l'âge le plus tendre. Comment, dès lors, ajouter foi à cette anecdote que l'on rencontre un peu partout et d'après laquelle ce n'est pas Sieyès qui aurait trouvé le titre de sa brochure, mais bien Chamfort qui le lui aurait suggéré. Voici comment, du reste, cette anecdote a pris naissance. Le comte de Lauraguais a raconté, en 1802, que Chamfort lui aurait dit : « Je viens de faire un ouvrage. — Comment, un livre? — Non pas un livre, je ne suis pas si bête, mais un titre de livre; et ce titre c'est tout. J'en ai déjà fait présent au puritain Sieyès qui pourra le commenter à son aise. Il aura beau dire on ne se souviendra que du titre. — Quel est-il donc? — Le voici : Qu'est-ce que le Tiers-Etat? Tout. Qu'a-t-il été? Rien. »

Il est permis de croire que Chamfort s'est vanté et que ce titre fameux appartient à Sieyès en toute propriété.

Digitized by Google

ordres réunis, et surtout il réclame le vote par têtes. Certes, dit Sieyès, ces réclamations sont insuffisantes pour donner au Tiers cette égalité d'influence dont il ne peut se passer. Elles ne sont que le strict minimum de ses revendications. Rappelant ensuite les tentatives faites par Calonne à la dernière assemblée des notables, Sieyès ne cherche pas à cacher le mépris qu'elles lui inspirent. « Mais n'anticipons pas sur le jugement de l'histoire; elle ne parlera que trop tôt pour des hommes qui, placés dans la plus belle des circonstances et pouvant dicter à une grande nation ce qui est juste, beau et bon, ont mieux aimé prostituer cette superbe occasion à un misérable intérêt de corps. »

Il s'en prend aux privilégiés de l'état de la France, de son dépérissement, de la souffrance des villes, de la misère des campagnes. Il est à remarquer toutefois que ses sarcasmes s'adressent aux nobles seuls et qu'il excepte le clergé. Est-ce faiblesse? Est-ce ménagement pour un ordre auquel il appartient comme prêtre? Non. Ecoutons le plutôt : « Je ne parle pas du clergé; dans mes idées, ce n'est pas un ordre, mais une profession chargée d'un service public. Et c'est pour cela qu'il est quelque chose. Si le clergé n'était qu'un ordre, il ne serait rien de réel. » Si le clergé est accusé *d'aristocratisme*, conclut-il, « c'est parce que les nobles ont usurpé toutes les bonnes places ».

Il signale ensuite les dangers auxquels seront exposés les députés du Tiers. On proposera de

Digitized by Google

faire voter les subsides par têtes, puis la question financière résolue et la cour tranquillisée, « les ordres se retireront dans leur Chambre comme dans des forteresses inexpugnables où les communes délibéreront sans succès, les privilégiés jouiront sans crainte, pendant que le ministre restera le maître. Mais peut-on craindre que le Tiers donne dans ce piège »?

Il met en garde ce même Tiers contre le projet qu'a formé une partie de la noblesse d'introduire en France les bases de la constitution anglaise. Il en montre l'impossibilité. « En Angleterre il n'y a de nobles privilégiés que ceux à qui la constitution accorde une partie du pouvoir législatif. Tous les autres citoyens sont confondus dans le même intérêt; point de privilèges qui en fassent des ordre distincts. Si donc en France, on veut réunir les trois ordres en un, il faut auparavant abolir toute espèce de privilège. » Il ne croit pas cependant que le Tiers « se prête jamais à la confusion des trois ordres dans une prétendue Chambre des Communes. Il sera appuyé dans sa résistance par la petite noblesse qui ne voudra jamais échanger les privilèges dont elle jouit, pour une illustration qui ne serait pas pour eux ».

Il regrette que les esprits se tournent ainsi avec tant de complaisance vers les institutions qui régissent l'Angleterre et veuillent les donner en exemple à la France; il ne peut comprendre, quant à lui, l'utilité de la Chambre des Lords qu'il définit une « institution gothique et ridicule en même temps ».

Digitized by Google

Un grand nombre d'écrivains prônaient, en effet, à cette époque, les bienfaits de la Constitution britannique qui eut plus tard, dans l'Assemblée Nationale, de très nombreux et très chauds admirateurs. En 1789, Sieyès en est déjà un adversaire déclaré : il ne changera pas. Tel il se montre dans son écrit, tel il sera à l'Assemblée et au Comité de Constitution où il combattra sans relache ce qu'on appelait le parti anglais. Une seule chose toutefois le séduisait dans les mœurs politiques d'outre-manche, c'est le jugement par jurés « véritable garantie de la liberté individuelle en Angleterre et dans tous les pays du monde où l'on aspire à être libre ».

Ce qu'il réclame, en attendant, pour son pays, c'est une constitution et il pose tout de suite en principe qu'elle ne peut être faite que par la nation.

A son sens ce n'est pas aux Etats Généraux que doit incomber la mission d'établir cette constitution, mais à une assemblée spéciale, composée de représentants extraordinaires élus par les quarante mille paroisses. Voilà certes qui était fait pour surprendre à cette époque. N'est-ce pas la Convention prévue trois ans à l'avance? Sieyès cependant ne s'illusionne guère, il reconnaît que ses idées sont à l'heure où il écrit, difficilement praticables, prématurées : peut-être, un jour en reconnaîtra-t-on la justesse. Puis se ressaisissant, il demande au Tiers-Etat ce qu'il compte faire une fois assemblé. La conciliation des partis n'est plus possible « quel accord peut-on espérer entre l'énergie de l'opprimé et la rage des oppresseurs »?

Digitized by Google

D'ailleurs au point où en sont les choses il faut ou reculer ou avancer. Que doit faire alors le Tiers? Deux moyens s'offrent à lui : le premier consiste à s'assembler à part. Ne représente-t-il pas 25 millions d'hommes? « Le Tiers seul, dira-t-on, ne peut pas former les Etats Généraux. Eh! tant mieux, il composera une Assemblée Nationale! »

Le voilà donc prononcé ce grand mot que la Cour n'avait pas prévu, que les communes relèveront, mais timidement, dès leurs premières séances, qui effrayera les plus fougueux de ses membres, les Mounier, les Mallouet, les Bailly et que Sieyès reprenant hardiment fera enfin voter, dans un moment d'enthousiasme!

En écrivant le nom d'Assemblée Nationale, Sieyès semble avoir eu la vision des difficultés qu'il devait rencontrer, des obstacles auxquels il se heurtera plus tard. Il semble vouloir laisser au temps le soin de mûrir l'idée qu'il vient de semer, et, pour cela, il se garde bien d'insister. Il s'attache à démontrer les avantages d'une représentation extraordinaire : c'est le second moyen qu'il offre au Tiers, s'il veut aboutir. Cette assemblée extraordinaire qui la réclamera? le Tiers, car c'est lui seul qui a qualité pour le faire. Le fera-t-il? Sieyès n'ose l'espérer : il ouvre la voie, il trace le plan, il n'est que le philosophe qui médite, qui prévoit et que l'on ne peut pas sans injustice accuser d'aller trop loin. Il indiquera donc encore quelques idées qui lui paraissent dictées par les circonstances et répondre aux vœux et aux besoins du pays. Il esquisse alors à grands traits le plan

Digitized by Google

du régime représentatif qui est dans sa pensée l'intermédiaire entre la monarchie de droit divin et la démocratie pure, qui permettrait de donner à tous les citoyens le droit de participer à la vie politique et qui ferait arriver à la tête du Gouvernement et à la direction des affaires, les hommes les plus capables, les intelligences les plus éclairées, les cœurs les plus vertueux. Il voudrait que le corps des représentants fut régénéré tous les ans par tiers, que les députés sortants ne fussent rééligibles qu'après un intervalle de quelques années, que les représentants du pouvoir exécutif fussent inéligibles, cette incapacité s'appliquant également aux privilégiés « qui sont ennemis par état de l'ordre commun ».

« Mais, dira-t-on, ce sont là des choses absolument impraticables pour le temps. Aussi je ne me charge point de les pratiquer, mon rôle à moi est celui de tous les écrivains patriotes : il consiste à présenter la vérité. D'autres s'en approcheront plus ou moins selon leur force et selon les circonstances. »

Et plus loin : « Les esprits, dites-vous, ne sont pas encore exposés à vous entendre, vous allez choquer beaucoup de monde. Il le faut ainsi : la vérité la plus utile à publier n'est pas celle dont on était déjà assez voisin. »

Puis résumant, comme en un faisceau, toutes les parties essentielles de l'*Essai sur les Privilèges* et les idées qu'il vient de développer, il pousse alors ce cri de guerre qui vase répercuter dans tout le royaume. Qu'est-ce que le clergé, la noblesse, le

Digitized by Google

Tiers-Etat? Trois ordres. Non. Trois nations! et des trois, seul le Tiers est la nation française! « Il est donc certain que les seuls membres non privilégiés sont susceptibles d'être électeurs ou députés à l'Assemblée Nationale. Donc le Tiers suffit à tout ce qu'on espérait d'une Assemblée Nationale, donc lui seul est capable de procurer tous les avantages qu'on a lieu de se promettre des Etats Généraux ».

L'argumentation serrée et lumineuse, la précision et la vigueur du style firent oublier ce qu'avait alors d'exagérée la représentation extraordinaire que Sieyès appelait de ses vœux. On retint surtout, la composition numérique du tiers égale à celle des ordres privilégiés réunis, le vote par têtes, la nécessité d'une constitution.

La brochure de Sieyès avait à ce point remué la nation que Necker n'osa pas résister et accorda au Tiers une représentation double. Il comptait bien ensuite maintenir le vote par ordre. L'événement, nous le verrons, trompa son calcul. Sieyès avait tracé un programme, le Tiers l'adopta : rien ne put l'en détourner. L'influence de Sieyès se fit sentir jusque dans la rédaction des *cahiers* ou *doléances* établis par les assemblées de bailliage. Il avait composé à la hâte dans cette intention un *plan de délibérations* pour ces Assemblées.

On partait en foule de Paris pour se rendre aux convocations. Sieyès raconte « qu'on prit des copies de son plan et qu'un grand nombre de personnes en emportèrent avec elles ».

Sur la pression de quelques amis acquis à la

Digitized by Google

cause populaire, le duc d'Orléans, secrètement favorable aux idées nouvelles, puis adversaire déclaré de la Cour et surtout de la reine, chargea Coderlos de Laclos[1], secrétaire de ses commandements, de la rédaction des instructions qu'il destinait aux bailliages dépendants de son apanage.

Talleyrand, alors évêque d'Autun, était un des familiers les plus assidus du prince. Il raconte, dans ses *Mémoires*[2], comment ces instructions furent rédigées et quel en fut l'auteur.

« M. de Laclos avait fait à cette occasion une espèce de coda dans lequel toutes les idées philosophiques du temps se trouvant présentées en articles séparés, parurent à M. le duc trop peu voilées. Cela ne lui convenait pas, il chercha un autre rédacteur, on lui indiqua l'abbé Sieyès comme l'homme qui avait le plus réfléchi sur les questions dont on supposait que les Etats Généraux devraient s'occuper. Dans un rendez-vous qui eut lieu avec lui chez M. de Biron, à Montrouge, M. le duc d'Orléans lui montra le projet de M. de Laclos, en lui demandant d'y faire les changements qu'il croirait convenables. L'abbé Sieyès, qui, par la disposition de son esprit, est habituellement peu content du travail des autres, ne trouva rien qui dût

[1] Pierre Ambroise Choderlos de Laclos, né à Amiens en 1741, était capitaine du génie en 1778. Secrétaire des commandements du duc d'Orléans, il fut membre du club des Jacobins. Après la fuite de Varennes, il rédigea avec Brissot la pétition du Champ-de-Mars. Maréchal de camp en 1792, emprisonné sous la Terreur, général de brigade à l'armée du Rhin, il mourut en 1803, inspecteur général d'artillerie à Naples. En 1789, il était surtout connu par ses « Liaisons dangereuses ».

[2] *Mémoires de Talleyrand*, t. I, p. 209 et suivantes.

Digitized by Google

être conservé et rédigea un nouveau projet que M. le duc d'Orléans adopta et fit imprimer. » Le travail parut sous le couvert de l'anonymat. Le titre choisi fut : *Instructions données par M. le duc d'Orléans à ses représentants aux bailliages, suivies de délibérations à prendre dans ces assemblées*[1].

La deuxième partie n'est en réalité qu'une copie du plan de délibérations déjà publié par Sieyès ; quant à l'instruction, quoi qu'en dise Talleyrand, Sieyès, bien qu'on l'en eût prié, ne crut pas devoir y travailler. Il n'a cessé de l'affirmer très énergiquement et en a toujours décliné la paternité. Beaucoup l'attribuent, et non sans raison, au marquis de Limon, alors intendant des finances du duc d'Orléans. Le succès de la brochure fut très vif. Le fait qu'elle émanait du premier prince du sang lui donnait un intérêt de tout premier ordre. On en tira jusqu'à trois éditions en peu de temps. Le nom de l'auteur transpira bientôt et la réputation de Sieyès s'en accrut. Plus tard, on s'en fit une arme contre lui.

Que portait son *plan de délibérations ?* Tout. Liberté individuelle et politique, secret des lettres, inviolabilité de la propriété, vote périodique de l'impôt et son égale répartition, responsabilité des ministres et, en matière religieuse, l'établissement du divorce. C'était, comme on le voit, un plan plein de hardiesse. Sieyès posait le programme de l'avenir.

[1] 1789, Paris, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

Passant ensuite au règlement des assemblées primaires, il invitait « les procureurs fondés à ne tenir compte que des présentes instructions, sans se préoccuper du règlement joint aux lettres de convocation du roi ».

Il déplorait aussi que le ministère « par une inconséquence digne des lumières qui l'ont toujours éclairé, ait ordonné la délibération par ordres séparés. Et déchirant tous les voiles, Sieyès, déclarait que « la seule délibération importante est celle du Tiers, car, seul, il a l'intérêt général en vue, seul, il est dépositaire des pouvoirs de la nation, et il sent qu'il va être chargé des destinées nationales ». Et plus loin, il ajoutait : « le devoir des Etats Généraux sera donc d'attaquer le despotisme des aristocrates et l'illimitation du pouvoir royal », de rédiger une déclaration des droits de l'homme, d'établir une constitution sur les bases suivantes : une assemblée nationale élue au troisième degré, les assemblées de paroisses nommant les assemblées de canton qui éliraient à leur tour les assemblées provinciales, lesquelles choisiraient dans leur sein les représentants nationaux. Tous les députés seraient révocables par leurs mandants. Telles étaient les conclusions auxquelles Sieyès arrivait déjà.

Le régime représentatif est là tout entier. Comme toujours, Sieyès devançait son époque.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE II

LA RÉVOLUTION

CHAPITRE I

LES ÉTATS GÉNÉRAUX

SIEYÈS EST ÉLU DÉPUTÉ DE PARIS

Convoqués d'abord pour le 27 avril 1789, différés à plusieurs reprises, les Etats furent enfin ouverts le 5 mai. « Deux choses étaient remarquées, observe Michelet : l'absence de Sieyès, la présence de Mirabeau. Sieyès n'était pas venu encore. On cherchait dans ce grand mouvement, celui dont la sagacité singulière l'avait vu, formulé et calculé. »

La vérité, c'est qu'il avait été oublié par les assemblées de bailliage. Le Tiers-Etat de Paris rougit de cette injustice et chercha à la réparer. Grâce au retard apporté à la convocation des districts, il put heureusement y parvenir.

Ce fut le 21 avril seulement que, pressé par l'opinion, le roi permit aux électeurs parisiens de s'assembler. La cour en agissant ainsi poursuivait un double but : empêcher les élus de Paris de prendre part aux premières séances où serait résolue la question du vote par tête ou par ordre,

Digitized by Google

et mettre, d'autre part, les électeurs, pressés de choisir leurs mandataires, dans l'impossibilité presque absolue de rédiger leurs cahiers.

La noblesse et le clergé nommèrent promptement leurs députés. Le Tiers, au contraire, procéda gravement et avec méthode aux formalités de l'élection. A peine constitué, l'assemblée électorale du Tiers-Etat, se conformant aux conseils donnés par Sieyès dans sa retentissante brochure, décida d'abord qu'elle écarterait toute candidature noble, puis toute candidature ecclésiastique et qu'elle ne choisirait ses députés que parmi les seuls membres du Tiers-Etat. Si cette décision eût été observée jusqu'au bout, Sieyès, qui par état faisait partie de l'ordre du clergé, devenait inéligible,

Bailly était secrétaire de l'assemblée. Il crut, en présence de la connexité qui existait entre l'ordre de la noblesse et l'ordre du clergé, qu'il suffisait de mentionner sur le procès-verbal la première décision prise à l'égard des nobles, pour qu'elle s'appliquât indistinctement aux deux ordres privilégiées. Le procès-verbal fut donc muet en ce qui concernait les ecclésiastiques. A la faveur de cet oubli, Sieyès allait pouvoir être élu.

Les opérations commencèrent le 12 mai à l'Archevêché[1] : le nom de Bailly sortit le premier. Elles

[1] Lorsque les électeurs furent réunis on leur distribua un avis au Tiers-Etat qui renfermait une liste de candidats jugés dignes de la confiance de la nation. Sieyès y figurait, ainsi du reste que sur une autre liste dite : *Liste des Amis du peuple*, qui parut presque en même temps et qui n'était, en réalité, qu'une reproduction, légèrement modifiée, de la première. Les quelques membres de la noblesse qui avaient été inscrits sur la première liste n'étaient pas portés sur celle-ci.

Digitized by Google

se terminèrent le 19 par l'élection du vingtième et dernier député : ce fut Sieyès.

« Le dernier élu de Paris et de la France fut celui qui, dans l'opinion, était le premier de tous, celui qui, d'avance, avait tracé à la Révolution une marche si droite et si simple, qui en avait marqué les premiers pas, un à un[1]. »

A défaut de toute relation officielle, les mémoires de Bailly nous permettent de connaître dans quelles conditions se fit cette élection. « Quand il fut question de passer à la nomination du vingtième député, il s'éleva de longues et violentes discussions. On fit la motion expresse de nommer M. l'abbé Sieyès. La proposition fit naître de grandes difficultés. Le tumulte qui s'éleva tout à coup dans l'assemblée fit voir qu'il y avait un parti puissant pour, et un parti puissant contre. Observateur impartial, voyant paraître inopinément deux partis qui m'étaient aussi inconnus qu'étrangers, je puis dire que les forces étaient à peu près égales de part et d'autre. Le mérite seul du candidat a triomphé; et par cette égalité de force des partis le résultat a été tel qu'il aurait été dans une discussion froide et tranquillement réfléchie. On opposait à la proposition, que M. l'abbé Sieyès était étranger au Tiers-Etat et d'un autre ordre; que ce mélange des ordres avait des inconvénients qui avaient déjà été signalés et reconnus par l'Assemblée. On opposait que l'admission d'un ecclésiastique rendait injuste l'exclu-

[1] *Histoire de la Révolution*, par Michelet, t. I.

Digitized by Google

sion des nobles; que ce n'était pas au vingtième député qu'il fallait attendre pour revenir sur cet objet puisqu'il n'y avait plus de moyens pour rendre justice à tout le monde; on opposait surtout l'exclusion formelle des ecclésiastiques prononcée par l'Assemblée, et il est certain qu'en conséquence de cette exclusion M. l'abbé Sieyès n'était pas admissible. Cependant une grande partie des électeurs sentaient que le mérite de M. l'abbé Sieyès était d'une grande considération. Il avait été infiniment utile à la chose publique et particulièrement au Tiers-Etat dont il avait soutenu la cause. Il est certain que M. l'abbé Sieyès est un de ceux qui ont préparé la Révolution. On l'a quelquefois oublié, on doit toujours s'en souvenir. On observait qu'il n'était nommé nulle part, il ne restait plus que le Tiers-Etat de Paris qui pût lui rendre justice en le plaçant aux Etats Généraux. Il fallait que le Tiers-Etat le vengeât et acquittât sa dette; il fallait surtout qu'il se ménageât aux Etats Généraux un défenseur que nul ne semblait pouvoir remplacer. Mais on objectait toujours l'exclusion prononcée. On demanda lecture du procès-verbal. Alors je déclarai qu'à la vérité l'exclusion avait été décidée, mais d'une manière si légère et si transitoire que je n'avais pas cru en devoir charger le procès-verbal. Au reste, cette faute a été heureuse, car sans elle M. Sieyès n'aurait pas été à l'Assemblée nationale. A la suite de mon avis s'éleva une discussion fort vive pour savoir si la décision de l'Assemblée du 2 mai, conservée dans mon souvenir et dans celui d'un

Digitized by Google

grand nombre d'électeurs, suffisait pour que le candidat ne fût pas admissible ou s'il ne fallait pas que cette exclusion fût inscrite au procès-verbal pour qu'elle eût sa force et son effet. Mais la chaleur des intérêts et des partis excita un grand tumulte, le président lui-même s'échauffa, quelques membres de l'Assemblée l'apostrophèrent, et malgré tous nos efforts, il se retira. Resté seul des officiers, je parlai à l'Assemblée; je réussis à ramener le calme. Je députai quelques membres à M. Camus qui revint prendre le fauteuil. Alors on s'entendit mieux et, il fut décidé que l'exclusion n'ayant pas été légalement prononcée, puisque le procès-verbal n'en faisait pas mention, rien n'empêchait que M. Sieyès fût éligible. On remit au lendemain la nomination du vingtième député.

« Mardi, 19 mai. — Enfin, au troisième scrutin, M. l'abbé Sieyès fut élu pour le vingtième député[1]. Quelques membres de l'Assemblée protestèrent, on leur en donna acte et on arrêta que leur protestation serait annexée au procès-verbal sans aucune approbation des faits et des moyens employés. On a député à M. l'abbé Sieyès, comme on avait fait

[1] Voici comment se répartissent les voix :

Premier tour : Votants 252
Sieyès 109
Brousse des Faucherets 12
Deuxième tour : Votants 286
Sieyès 104
Brousse des Faucherets 41
Troisième tour : Votants 247
Sieyès 127 élu
Brousse des Faucherets 103

Digitized by Google

à l'égard des autres députés étrangers à l'Assemblée,[1] pour l'instruire de sa nomination.

« Il est venu remercier, et a dit qu'il était d'autant plus sensible à l'honneur qui lui était déféré, qu'il avait moins le droit, de s'y attendre, que tenant au Tiers-Etat par la naissance, la carrière qu'il avait suivie semblait l'en séparer ; mais que, revêtu de la confiance d'une classe de citoyens à laquelle il appartenait toujours, il ferait ses efforts pour y répondre par son zèle et son dévouement[2]. »

Les adversaires de Sieyès dans l'Assemblée électorale ne se tinrent pas pour battus, ils songèrent à faire annuler l'élection[3]. Laissons encore parler Bailly :

« Vendredi 22 mai. On a lu le procès-verbal, et la séance du 2 mai et l'omission que j'y avais faite ont renouvelé la querelle relative à l'abbé Sieyès. Je crois que le parti qui lui était contraire aurait voulu revenir contre sa nomination et la faire annuler. La discussion fut longue ; il y eut une grande chaleur des deux parts ; enfin le parti favorable empêcha que l'on ne pensât sérieusement à annuler la nomination et le parti contraire obtint qu'on rétablirait sur le procès-verbal du 2 et avec la mention de la présente délibération, la décision

[1] Lacretelle et Réal furent chargés d'aller lui annoncer sa nomination.

[2] *Mémoires de Bailly*, t. I, pp. 59 à 63.

[3] L'avocat Marquet et sept autres électeurs déposèrent, en effet, une protestation motivée sur la violation du principe « qui liait tous les membres de l'Assemblée d'exclure les ecclésiastiques et les personnes nobles ». Le président Camus ayant pris l'avis de l'Assemblée donna acte de la protestation et déclara qu'elle serait annexée au procès-verbal.

Digitized by Google

que les ecclésiastiques ne seraient plus éligibles. La haine et l'emportement sont aveugles, c'est un véritable obstacle qu'une pareille décision, et ils ne virent pas qu'ils rehaussaient la gloire de M. l'abbé Sieyès en faisant mention de l'obstacle que son mérite avait eu à vaincre[1]. »

Lorsque Sieyès arriva aux Etats Généraux, il trouva les représentants du Tiers-Etat divisés, intimidés par l'arrogance et la morgue des privilégiés, partagés entre le désir de résister et la crainte de compromettre par trop d'audace la cause qu'ils défendaient, subissant l'autorité chaque jour plus grande de Mirabeau, mais ne sachant pas toujours résister aux conseils, aux sollicitations, aux menaces des agents de la cour. Ballotté en tous sens, jouet docile de volontés contraires, prêt à sombrer à chaque pas, le Tiers semblait un navire, égaré, sans boussole, au milieu d'une mer déchaînée.

Sieyès vit le péril, il comprit le danger, il devina la cause de tant de mal et de tant de faiblesses. Il définit d'un mot la situation, mais ce mot fut décisif.

Le 10 juin, au matin, il entre, résolu, dans la salle des communes. On le presse, on l'entoure : « Coupons le câble, dit-il avec force, il est temps ! »

Dès ce moment la partie était gagnée, le Tiers avait trouvé sa voie.

Les événements vont alors se précipiter avec la fatalité d'une pierre qui roule à l'abîme.

C'est l'époque héroïque de la Révolution. Elle appartient tout entière à Mirabeau et à Sieyès.

[1] *Mémoires de Bailly*, t. 1, 67.

Digitized by Google

Eux seuls se montrent, parlent et agissent. Robespierre, muet, ignoré, reste dans l'ombre ; les Lameth, Buzot, Pétion, perdus, disparaissent dans la masse obscure des 550 députés du Tiers.

Plus encore que Mirabeau, Sieyès se montra à cette heure difficile plein de sang-froid, de courage et d'audace. Il connaît toutes les intrigues, il n'ignore rien des menées ourdies dans l'ombre. Qu'importe ! il s'est à l'avance prémuni contre toute surprise, il s'est tracé un plan d'attaque, il se présente armé d'une tactique serrée, redoutable, mais hardie, téméraire, presque folle si l'on songe que la cour, poussée à bout, pouvait par la seule armée qui entourait alors l'Assemblée, mettre fin à toute résistance et ajourner, sinon étouffer, la Révolution qui était déjà dans l'air.

Mais la cour préféra attendre, elle comptait sur la lassitude des députés, riches pour la plupart, bourgeois, notables, avocats, négociants, hommes d'ordre, de mœurs tranquilles, élevés dans le respect des traditions et l'amour pour le roi.

L'événement détrompa ce calcul.

Au contact de Sieyès, les communes, renonçant à temporiser et à attendre, prirent brusquement l'offensive.

Puisque la noblesse et le clergé, retirés chacun dans leur salle séparée, refusent de répondre aux propositions qui leur sont adressées de vérifier en commun leurs pouvoirs, on passera outre.

Une dernière sommation pourtant leur sera faite, après quoi il sera donné défaut contre les non-comparants.

Digitized by Google

Sieyès développa en ces termes cette audacieuse motion. « Depuis l'ouverture des Etats Généraux les communes ont tenu une conduite franche et impassible ; elles ont eu tous les procédés que leur permettait leur caractère à l'égard du clergé et de la noblesse, tandis que ces deux ordres privilégiés ne les ont payées que d'hypocrisie et de subterfuge. L'Assemblée ne peut rester plus longtemps dans l'inertie sans trahir ses devoirs et les intérêts de ses commettants. Il faut donc sortir enfin d'une trop longue inaction. Le peut-on sans la vérification des pouvoirs ? N'est-il pas évident, au contraire, qu'il est impossible de se former en Assemblée active sans reconnaître préalablement ceux qui doivent la composer? L'Assemblée a prouvé qu'ils ne peuvent être soumis à un autre jugement qu'à celui de la collectivité des représentants de la nation. Ce principe, dont la vérité est démontrée à chaque page du procès-verbal des conférences, ne peut être abandonné.

« Dans cette position, la noblesse refuse l'ouverture de conciliation; par cet acte, elle dispense les communes de l'examiner, car il suffit qu'une partie rejette un moyen concilatoire pour qu'il doive être regardé comme annulé. L'Assemblée n'a donc plus autre chose à faire que de sommer les membres des deux chambres privilégiées de se rendre dans la salle des Etats pour assister, concourir et se soumettre à la vérification commune des pouvoirs[1]. »

[1] *Moniteur.*

Digitized by Google

Il conclut en proposant d'adresser aux deux ordres la déclaration suivante dont il devrait leur être donné lecture :

« Messieurs,

« Nous sommes chargés par les députés des communes de France de vous prévenir qu'ils ne peuvent différer davantage de satisfaire à l'obligation imposée à tous les représentants de la Nation. Il est temps assurément que ceux qui annoncent cette qualité se *reconnaissent* par une vérification commune de leurs pouvoirs et commencent enfin à s'occuper de l'intérêt national, qui, seul, et à l'exclusion des intérêts particuliers, se présente comme le grand but auquel tous les députés doivent tendre d'un commun effort. En conséquence et dans la nécessité où sont les représentants de la nation de se mettre en activité sans autre délai, les députés des communes vous prient de nouveau, Messieurs, et leur devoir leur prescrit de vous faire tant individuellement que collectivement une dernière sommation de venir dans la salle des Etats, pour assister, concourir et vous soumettre comme eux à la vérification commune des pouvoirs.

« Nous sommes en même temps chargés de vous avertir que l'appel général de tous les baillages convoqués se fera dans une heure, que de suite il sera procédé à la vérification et donné défaut contre les nons-comparants. »

Lorsque Sieyès eut achevé, la salle éclata en

Digitized by Google

applaudissements frénétiques. C'était le sentiment unanime de l'Assemblée qu'il venait en effet d'exprimer, c'était leur pensée à tous qu'il venait ainsi de traduire avec force et netteté. Ce que chacun pensait tout bas, Sieyès l'avait dit tout haut, et surtout avait su le formuler.

« Sur d'autres objets, l'assemblée avait de grands talents et pouvait être remplacée; ici, je suis porté à croire, déclare Bailly, qu'il était le seul qui, dans ces circonstances nouvelles, pût avoir une idée assez nette des pouvoirs pour tracer cette marche de la sommation, de l'appel, du défaut et qui, dans la suite, par une conséquence de ses principes, pût indiquer un mode de constitution qui nous laissait nos droits, sans détruire ceux des autres ordres et qui, en nous plaçant au centre d'activité, nous établissait seuls agissants en les laissant en demeure et dans leur tort [1]. »

Le premier moment d'émotion passé, on ouvrit cependant l'avis qu'il serait peut-être sage d'exposer en même temps au roi, dans une adresse, les motifs de l'arrêté des communes.

Pour calmer certaines susceptibilités, Sieyès consentit même à atténuer quelques-uns des termes dont il s'était tout d'abord servi, et c'est ainsi qu'il fut amené à substituer le mot invitation au mot sommation. On alla aux voix : 247 se prononcèrent pour la motion pure et simple, 246 pour la motion amendée, 51 pour le renvoi aux bureaux. On remit le second tour à la séance du

[1] *Mémoires*, t. I, p. 130

Digitized by Google

soir. Sieyès, ayant dans l'intervalle, accepté l'exposé au roi, sa motion fut définitivement adoptée à la presque unanimité. Il fut aussitôt après invité à collaborer à la rédaction de l'adresse et fit partie de la délégation qui la porta au château.

On sait ce qu'il advint et comment, sous un prétexte futile, le roi ne daigna pas recevoir les envoyés du Tiers.

Mais lorsque ceux-ci retournèrent dans leur salle, ils oublièrent bien vite leur affront en apprenant la décision prise par une partie du clergé de se joindre aux communes.

A l'instigation de Sieyès, on procéda le soir du même jour à la vérification des pouvoirs. Les opérations furent rapidement menées, et, le 14, le Tiers se déclara constitué. C'est le moment que choisit Sieyès pour frapper un coup décisif.

Ce fut la journée historique du 17 juin. Profitant de l'encouragement causé par l'arrivée de trois membres du clergé, les curés de Saint-Quentin, de Grasse et de Châtellerault, Sieyès invite ses collègues « à s'occuper sans retard de la constitution de l'Assemblée, car, ajoute-t-il, les absents qui ont été appelés ne peuvent point empêcher les présents d'exercer la plénitude de leurs droits, surtout lorsque l'exercice de ces droits est un devoir impérieux et pressant ». Devant les marques de vive approbation que ses paroles rencontrent sur tous les bancs, Sieyès rompt avec les formes oratoires et va droit au but : « Puisqu'il n'appartient qu'aux représentants vérifiés de concourir à former le vœu national et que tous les

Digitized by Google

représentants vérifiés sont dans cette Assemblée, il est encore indispensable de conclure qu'il lui appartient et qu'il n'appartient qu'à elle d'interpréter et de présenter la volonté générale de la nation; nulle autre Chambre des députés simplement présumés ne peut rien ôter à la force de ses délibérations; enfin il ne peut exister entre le trône et l'assemblée aucun veto, aucun pouvoir négatif ».

Il descend de la tribune en proposant à l'assemblée de prendre la dénomination d' « Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française », la seule qu'elle puisse adopter tant qu'elle ne perdra pas l'espoir « de réunir dans son sein tous les députés aujourd'hui absents » (15 juin).

Ce titre n'était que provisoire : c'était un acheminement vers une dénomination plus complète, vers une formule plus générale. Prise en soi, elle ne pouvait être que temporaire, puisque le jour où les autres députés se seraient rendus dans la salle du Tiers il aurait nécessairement fallu la modifier.

Les débats furent longs, passionnés, violents. Ils durèrent deux jours. Successivement, on vit Mirabeau, Mounier, Chapelier, proposer des titres différents et les défendre avec chaleur. A plusieurs reprises, les orateurs laissèrent tomber le nom d'Assemblée Nationale, non comme titre, mais pour définir, au cours de leur argumentation, l'état présent des choses. Les esprits s'habituaient ainsi au mot. Le fait n'échappa pas à l'esprit pénétrant de Sieyès. C'était bien là le titre qu'il

Digitized by Google

voulait, mais il lui paraissait encore prématuré, il le tenait en réserve, espérant y conduire doucement l'Assemblée. Un obscur député du Berry, l'avocat Legrand, s'en empare. L'Assemblée entend, étonnée, sa motion. Elle reste indécise. Elle n'est pas encore prête. Sieyès maintient sa motion et laisse ensuite Mirabeau s'épuiser à défendre son titre de *représentants du peuple français*. Enervé, sentant la partie perdue, le grand orateur compromet par des expressions trop violentes le côté séduisant de sa motion.

A la séance suivante, Sieyès reparaît à la tribune. Il annonce qu'il modifie son titre et s'écrie, avec un geste large : « Décrétons-nous en Assemblée Nationale. »

L'effet produit fut immense. Lorsqu'à minuit le président leva la séance, Sieyès avait pour lui la grande majorité de l'Assemblée. Aucun vote cependant n'eut lieu : on pensa, en effet, qu'un acte aussi solennel devait être fait en pleine lumière, au grand jour et en présence de la nation.

Le lendemain tous les députés étaient à leur place. Seul Mirabeau n'était pas là; l'audace de Sieyès l'inquiétait. Ne voulant ni voter, ni repousser sa motion, il préféra s'abstenir. Il restait au bord de l'abîme, hésitant et troublé.

Dès l'ouverture de la séance, Bailly déclara que la proposition de Sieyès ayant la priorité, par suite de son antériorité sur toutes les autres, il la mettait aux voix : 491 l'adoptèrent, 90 votèrent contre.

L'Assemblée était constituée. Ainsi se trouvait

Digitized by Google

consacré par la nation elle-même le dogme révolutionnaire posé par Sieyès. Désormais, le Tiers, c'est le tout. Ainsi se réalisait cette prophétie qu'il avait prédite dans sa fameuse brochure quand, répondant à ceux qui pensaient que « le Tiers seul ne peut pas former les Etats Généraux », il s'écriait : « Eh ! tant mieux, il composera une *Assemblée Nationale.* »

Devant une démonstration aussi éclatante, qu'elle fut l'attitude de la Cour ? Puérile. Elle fit fermer la salle des Etats. Errante, ne sachant ce qu'elle deviendrait demain, l'Assemblée répond à cette provocation par le serment du jeu de paume. Sieyès[1] en fut, sinon l'unique rédacteur, du moins le collaborateur le plus écouté (20 juin). C'est qu'il est devenu, depuis un mois, le chef réel de l'Assemblée et son principal orateur.

Et même, dans cette fameuse séance royale du 23 juin, où Mirabeau releva si fièrement l'insulte faite aux Communes, c'est encore Sieyès qui sut diriger leur volonté ! Après l'apostrophe du grand tribun, une immense inquiétude s'était, en effet, emparée de l'Assemblée. Si l'on a vu M. de Dreux-Brézé, pâle et irrité, sortir à reculons dans la salle des séances, on n'est pas maintenant sans redouter les colères de la cour. Debouts, agités et anxieux, les députés s'interrogent. Sieyès, calme et digne, est, seul, assis à son banc. Il les rassure d'un geste, il les tranquillise d'un mot :

[1] A peine arrivé dans la salle du Jeu de paume, Sieyès songea à proposer à l'Assemblée de se transporter à Paris. Sur les conseils de Mounier et de Malouet, il y renonça.

Digitized by Google

« Messieurs, vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. Délibérez! »

Des applaudissements éclatent, mais l'Assemblée reste encore indécise. Sieyès le voit et s'écrie : « Quelque orageuses que paraissent les circonstances, nous avons toujours une lumière pour nous guider. Demandons-nous quel pouvoir nous exerçons et quelle mission nous a réuni ici de tous les points de la France.

« Ne sommes-nous que des mandataires, des officiers du roi, nous devons nous retirer. Mais sommes-nous les envoyés du peuple, remplissons notre mission, librement, courageusement.

« Nous l'avons juré, et notre serment ne sera pas vain, nous avons juré de rétablir le peuple français dans ses droits. L'autorité qui vous a institué pour cette grande entreprise, de laquelle seule nous dépendons et qui saura bien nous défendre, est certes loin encore de nous crier : c'est assez, arrêtez-vous ? Au contraire, elle nous pousse et nous demande une constitution. Et qui peut la faire sans nous? qui peut la faire, si ce n'est nous. Est-il une puissance sur terre qui puisse vous ôter le droit de représenter vos commettants? »

L'Assemblée dans un même élan jure de persister dans ses précédents arrêtés.

Alors, spectacle admirable, cette Assemblée, tout à l'heure si agitée, si inquiète, si fièvreuse, subitement recouvre son calme, et, sereine, confiante, sans bruit, se remet au travail.

Enfin le 27, la cour effrayée des mouvements de Paris, n'osant dissoudre l'Assemblée, hésitant

Digitized by Google

à recourir à la force, accorda la réunion des trois ordres. La victoire de Sieyès était complète.

Le roi consacrait lui-même ce qui était son œuvre propre : la prépondérance du Tiers. Tout avançait ainsi sur le plan qu'il avait tracé d'avance. Le rôle des Etats Généraux est terminé, celui de la Constituante va commencer. Aux blancheurs de l'aube nouvelle, le vaisseau de la Révolution cingle, à pleines voiles, vers l'avenir !

BEESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

SON RÔLE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE

Tandis que l'Assemblée Nationale commençait à Versailles la Révolution en la légalisant, le peuple de Paris, frémissant, exaspéré, poussé à bout, visiblement voulait l'insurrection. Sieyès, comme aussi Mirabeau, était dépassé. Devant la mauvaise foi de la cour, ses provocations et ses menaces, il comprit l'inutilité des conciliations, la puérilité des rapprochements. Angoissé, il attendit.

L'Assemblée se constitue. Elle le choisit pour secrétaire ; mais l'hésitation, l'incertitude paralysent toutes les volontés. Des listes de proscription circulent sous le manteau ; les nobles, qui par affectation siègent debout dans un coin de l'Assemblée, se montrent du doigt les principaux meneurs que la cour songe à emprisonner. Sieyès sera une des premières victimes. Il le sait. Qu'importe ! ne lutte-t-il pas pour la liberté, pour le droit, pour la raison ? Une chose l'inquiète cependant : c'est la mollesse de l'Assemblée. Il semble que depuis sa constitution définitive elle soit incapable d'un effort viril.

Et cependant la guerre enveloppait Paris. Des régiments aux noms barbares et détestés comme Reinach, Diesbach, Nassau, Berchiny, Roemer,

Digitized by Google

étaient arrivés et campaient aux alentours. Le 9 juillet, Mirabeau proposa une adresse au roi pour l'éloignement des troupes et la création d'une garde bourgeoise. Sieyès rompit alors le silence qu'il observait depuis quelques jours :

« Je ne parle point, dit-il, pour faire adopter ni pour faire rejeter la motion, parce que je n'en connais pas encore suffisamment la contexture ; mais je crois utile de rappeler à l'Assemblée que dans toutes les assemblées délibérantes, et notamment aux États de Bretagne, on ne se croirait pas assez libre pour délibérer, s'il se trouvait des troupes à dix lieues à la ronde du lieu où ils se tiennent ; qu'il est une vérité incontestable : c'est que l'Assemblée Nationale doit être libre dans ses délibérations ; qu'elle ne peut l'être au milieu de baïonnettes, et enfin, alors même que le sentiment intérieur de tous ceux qui la composent les élèverait au-dessus de toute crainte, ce n'est pas assez, puisqu'il est absolument nécessaire que le peuple, que la nation les regarde comme libres si l'on ne veut pas perdre tout le fruit de cette assemblée. »

Ces paroles furent vivement applaudies par ceux des Communes, mais l'Assemblée n'adopta la motion qu'après avoir retranché la demande d'une garde bourgeoise. Elle s'en tint là. Puis, admirable de quiétude et de calme, elle semble attendre les événements. Ce n'est pas ici le lieu de les raconter. Disons seulement qu'après la prise de la Bastille Sieyès fut de la délégation envoyée à Paris pour calmer l'irritation du peuple

Digitized by Google

et lui annoncer que le roi avait solennellement promis l'éloignement des troupes.

De ce jour l'Assemblée se préoccupa plus vivement de poser les bases de la constitution qu'elle a juré de donner à la France. Elle pouvait être dispersée d'un moment à l'autre; elle tenait à laisser derrière elle une œuvre dans laquelle elle paraîtrait survivre et comme un testament que la postérité jugerait.

Un comité, dit de constitution, avait été nommé le 14 juillet au matin, alors qu'on eût pu, en prêtant l'oreille, entendre encore le bruit des clameurs et le crépitement d'une fusillade lointaine. Les membres étaient Sieyès, Mounier, Talleyrand, Chapelier, Bergasse, Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal et l'archevêque de Bordeaux. Le comité entra aussitôt en fonctions. A vrai dire, il chercha beaucoup plus à stimuler l'émulation et à susciter l'esprit d'initiative de ses membres qu'à produire un travail d'ensemble.

Beaucoup pensaient que Sieyès tenait en réserve un vaste plan d'organisation et d'édification qu'il lui suffirait d'exposer pour rallier tous les suffrages. Son ascendant à cette époque était en effet considérable : s'il parlait, chacun louait l'étendue de sa science, la précision de son esprit, l'élévation de ses pensées; s'il se taisait, son silence paraissait plein de réflexion, plein de mystère et imprimait à toute sa personne l'attrait puissant de l'énigme. On l'aimait, on le redoutait. Il y avait chez lui une part d'inconnu qui troublait et déconcertait. Le parti populaire le regardait

Digitized by Google

comme un de ses chefs les plus capables, comme son inspirateur, son conseiller et son guide. Bien que Lafayette ait, le premier, dès le 11 juillet, invité l'Assemblée à adopter une déclaration des droits de l'homme, c'est lui, Sieyès, en réalité, qui en comprit la réelle portée et le véritable caractère. Lafayette en faisait une formule sèche, brève, toute imprégnée des principes qu'il avait appris en Amérique.

Sieyès, au contraire, voulait qu'elle fût comme la pensée dernière du siècle, le composé de la raison et du libre examen, quelque chose comme une œuvre venue d'en haut, le *Credo* du nouvel âge.

Après de longues méditations, il vint soumettre au comité de constitution un premier travail, dans la séance du 21 juillet. C'est, dans sa pensée, comme la préface obligée au plan plus complet, plus vaste, qu'il prépare sur la constitution. Ce travail porte comme titre : « Reconnaissance et exposition raisonnée des droits de l'homme et du citoyen. » Il y examine d'abord les besoins et les moyens de l'homme, comment il les exerce sur la nature, comment il peut les exercer sur ses semblables ; il se demande ensuite quelles sont les relations avec les hommes et distingue les relations légitimes des relations illégitimes ; il célèbre la liberté, en détermine l'étendue, en fixe les limites, en précise la garantie. Toutes ces fortes considérations sont écrites d'un style sobre, énergique, rapide comme sa pensée ; il ne se perd pas dans le détail ; il voit, il sent et le mot juste suit.

Digitized by Google

Puis il reprend, une à une, toutes ces idées et les codifie en 32 articles.

Ce travail fit grande impression sur le comité. Si l'on fût allé aux voix, il eût été adopté sans opposition. Mais, fut-ce crainte d'un entraînement trop spontané, fut-ce désir de s'éclairer davantage, le comité se sépara sans prendre de détermination. Plusieurs autres projets lui furent présentés dans la suite.

L'Assemblée, de son côté, après de longues hésitations, décidait bientôt à la presque unanimité qu'une déclaration des droits serait incessamment discutée et qu'elle serait placée en tête de la Constitution. Malheureusement la violence des partis divisait déjà cette grande Assemblée. Une scission profonde, irréparable, s'était produite. Elle datait, en réalité, du jour où la minorité de la noblesse était venue se confondre dans les rangs des communes. Une partie de celles-ci, la moindre, resta avec Sieyès et Mirabeau. L'autre, entraînée par la faction des Lameth, les abandonna. Sieyès stigmatisa avec force ce nouveau parti; plus tard, il lui attribua « la meilleure part dans l'égarement de la Révolution ».

Cette division se manifesta une première fois lorsque l'Assemblée procéda au renouvellement de son bureau. Sieyès fut le candidat du parti populaire; à l'instigation de la cour, on lui opposa Thouret. Deux hommes, deux systèmes. Sieyès avait trouvé la formule qui contenait la Révolution tout entière. Thouret l'avait combattue, puis, rare mérite aux yeux des nobles, avait voté contre?

Digitized by Google

La lutte fut des plus vives. Sieyès eut 402 voix; Thouret 406; Thouret fut élu. Mais les communes firent entendre de telles protestations, Paris de telles menaces, que Thouret, âme pusillanime, prit peur et refusa[1]. La candidature de Chapelier parut un instant apaiser les colères. La situation dans l'Assemblée restait cependant tendue : chacun demeurait sur l'offensive. Il en était de même à Paris et à la cour : c'était une fausse paix.

Mais la nuit du 4 août descendit chaude et bienfaisante, apportant un large souffle de fraternité, de concorde et d'amour. Nuit célèbre ! Nuit à jamais mémorable ! Pourquoi faut-il, hélas ! que l'aube qui se leva bientôt découvrît, au lieu d'un ciel bleu et serein, un horizon chargé de lourds nuages, aux formes étranges, terrifiants à voir. L'enthousiasme une fois passé, l'attendrissement disparu, l'exaltation éteinte, les mauvaises passions reparurent. On songea à rédiger, à préciser sous forme d'articles tous les abandons en un instant consentis, toutes les renonciations, toutes les généreuses promesses. Des froissements se produisirent, des difficultés éclatèrent, des résistances surgirent, de vastes intrigues se nouèrent...

La noblesse parut se plaire à ce jeu dangereux; son arrogance, qui s'était accrue depuis l'abolition de ses privilèges, cachait mal sa mauvaise humeur et son dépit. Elle en voulait au clergé et regrettait d'avoir fait presque seule tous les frais du sacrifice. En coquetterie avec le Tiers

[1] Bailly, *Mémoires*, t. II, p. 198.

Digitized by Google

dont elle espérait peu à peu endormir les défiances, elle crut le séduire et se venger en même temps, en lui immolant le clergé.

Les décrets du 4 août, traduits en articles, étaient successivement discutés, puis adoptés, et l'Assemblée allait passer à l'examen de celui relatif aux dîmes ecclésiastiques, lorsque, profitant du rapport que le comité des Finances venait de présenter sur l'emprunt de 30 millions de Necker, un membre de la noblesse, député de Charolles, le marquis de Lacoste, prit l'initiative d'une proposition nettement formulée.

Elle stipulait l'abandon des biens ecclésiastiques à la nation et la suppression complète des dîmes ecclésiastiques. C'était un coup droit. Tandis que dans la nuit du 4 août on avait seulement décrété que les dîmes seraient remboursées, on en demandait aujourd'hui la suppression. Les débats furent confus et irritants; ils occupèrent plusieurs séances.

Un autre article proposé par le comité de rédaction était ainsi conçu : « Les dîmes en nature, ecclésiastiques, laïques et inféodées, pourront être converties en redevances pécuniaires, et rachetables à la volonté des redevables, selon la proposition qui sera réglée, soit de gré à gré, soit par la loi, sauf le remploi à faire par le décimateur ».

Cette rédaction présentait de grandes difficultés. D'abord elle confondait, contre tous les principes, les dîmes inféodées, qui sont de véritables propriétés, avec les dîmes ecclésiastiques qui n'étaient dans l'origine que des rétributions vo-

Digitized by Google

lontaires que le clergé, il est vrai, parvint, par l'abus de sa force, à transformer en impôt. En second lieu, elle n'affranchissait pas les terres, puisqu'à une contribution en nature on substituait une redevance en argent; le cultivateur n'était pas soulagé, puisque d'un subside on faisait une dette, l'intérêt des pasteurs était compromis, et de plus cette contribution ne frappait pas le propriétaire qui laisse ses champs incultes, mais le cultivateur qui les cultive.

Un nouveau projet moins absolu que celui de Lacoste fut soumis à l'Assemblée. C'est Chasset qui le présenta. Il portait que les dîmes ecclésiastiques seraient supprimées, sauf à aviser aux moyens de pourvoir aux dépenses du culte et à l'entretien des ministres; que les dîmes inféodées seraient déclarées rachetables; que le prix des dîmes serait employé d'après les lois relatives à l'aliénation des biens de l'Eglise.

Mirabeau ayant défendu énergiquement ce projet, et son éloquence ayant fait une profonde impression, Sieyès se décida à intervenir (10 août).

Son discours affligea quelques-uns de ses meilleurs amis [1] et remplit d'aise ses adversaires. De ce jour, une partie du prestige qui l'environnait s'évanouit. On peut dire que l'époque de son discours sur la dîme marque l'apogée de sa puissance et de son autorité.

On détacha de son discours une phrase demeurée, du reste, justement célèbre. Ses ennemis

[1] Bailly, *Mémoires*, t. II, p. 253.

Digitized by Google

l'exploitèrent tous aussitôt, et, volontairement, en dénaturèrent le sens : « Ils veulent être libres et ne savent pas être justes ! » avait dit Sieyès avec un accent de douloureux reproche. Ces paroles furent recueillies comme un indice de complicité. Elles permirent aux adversaires de faire du promoteur, de l'initiateur de la Révolution, le défenseur attardé du clergé, de ses privilèges, de ses biens, de ses abus de pouvoir, de ses erreurs et de ses fautes. Rien n'était plus faux, et, à un siècle de distance, on a peine à comprendre comment la passion, la haine et l'esprit de faction ont pu à ce point travestir une pensée pourtant bien simple.

Dire que Sieyès voulait le maintien de la dîme, qu'étant prêtre il devait nécessairement défendre les privilèges de son ordre, c'est ignorer ou méconnaître son caractère et ses doctrines.

Plus que quiconque, au contraire, Sieyès désirait, préconisait, réclamait l'abolition de la dîme qu'il regardait comme l'impôt territorial le plus onéreux et le plus incommode pour l'agriculture. Loin d'en réclamer le maintien, il voulait donc l'abolir. Mais, comme elle représentait environ 70 millions de rente, il pensait qu'on ne devait pas en faire présent aux propriétaires fonciers, mais bien plutôt obliger ceux-ci à la racheter. Grâce au profit de ce rachat, on eût pu ensuite amortir la dette publique, alléger les charges et diminuer les impôts qui accablaient le peuple.

Le rachat était une mesure humaine, politique, sensée. La suppression était, sans contredit, une

Digitized by Google

iniquité véritable. L'un était fait en vue du bien public, l'autre profitait à quelques-uns seulement.

C'est le 10 août, dans la séance du soir, qu'au milieu d'un profond silence Sieyès prononça son discours. Il ne nous a pas été conservé tel qu'il fut réellement prononcé. Sieyès dut en surveiller l'impression et lui faire subir quelques retouches. Le voici en tous cas tel qu'il figure dans le tome VIII des *Annales Parlementaires :*

« Mes principes sur la dîme ecclésiastique n'ont pu être exposés dans cette séance (celle du jour). Il ne s'agissait pas de juger l'affaire au fond, mais seulement de recevoir ou rejeter la rédaction de l'article VII de l'arrêté du 4 que le comité de rédaction avait présenté dans les termes suivants : *Les dîmes en nature, ecclésiastiques, laïques et inféodées pourront êtres converties en redevances pécuniaires et rachetables à la volonté des contribuables, selon la proportion qui sera réglée, soit de gré à gré, soit par la loi, sauf le remploi à faire par les décimateurs, s'il y à lieu.*

« Je connais aussi bien qu'un autre tous les inconvénients de la dîme, et j'aurais pu, à cet égard, enchérir sur tout ce qui a été dit. Mais, parce que la dîme est un véritable fléau pour l'agriculture, parce qu'il est plus nécessaire d'affranchir les terres de cette charge que de tout autre redevance, et parce qu'il est certain encore que le rachat de la dîme peut être employé plus utilement et plus également que la dîme elle-même, je n'en conclus pas qu'il faille faire présent

Digitized by Google

d'environ 70 millions de rente aux propriétaires fonciers. Quand le législateur exige ou reçoit des sacrifices dans une circonstance comme celle-ci, ils ne doivent pas tourner au profit des riches; 70 millions de rente étaient une ressource immense; elle est perdue aujourd'hui. Je dois croire que j'ai tort, puisque l'Assemblée en a jugé autrement; mais peut-être ce tort ne paraîtra-t-il pas si grave à ceux qui voudront bien m'entendre.

« On a comparé la dîme à un impôt; elle a très certainement les inconvénients du plus détestable de tous les impôts, mais on se trompe sinon sur ses effets, du moins sur son origine. Lorsque la nation, ou plutôt la loi, a parlé pour la première fois de la dîme, elle s'était établie depuis déjà plus de trois siècles; elle était différente suivant les lieux, soit dans sa quotité, soit relativement aux espèces de produits.

« Ces différences subsistent encore aujourd'hui; elles sont la suite naturelle de la manière dont la dîme s'était établie. Elle a été d'abord un don libre et volontaire de la part de quelques propriétaires. Peu à peu l'ascendant des idées religieuses l'a étendue presque partout; elle a fini par être une véritable cession, surtout par ceux qui transmettaient leurs biens; les héritiers ou les donataires les acquéraient à cette condition, et ils n'entraient dans le commerce que chargés de cette redevance. Ainsi il faut regarder la dîme comme une charge ou une redevance imposée à la terre, non par la nation, comme on le prétend, sans aucune espèce de preuves, mais

Digitized by Google

par le propriétaire lui-même, libre assurément de donner son bien à telles conditions qu'il lui plaisait.

« Il y a plus : c'est qu'il est impossible d'imaginer comment, ni quand, la nation aurait pu imposer cette prétendue taxe publique. On voit seulement que beaucoup de redevables, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, refusaient quelquefois de l'acquitter. Alors ces contestations se terminaient comme tous les procès, par les juges. Les premières lois connues à cet égard n'ont été que la rédaction d'usages en vigueur. Toutes nos coutumes sont dans ce cas. Elles n'ont pas même dit : la dîme sera établie ; elles ont dit : c'est à tort que quelques-uns refuseraient de payer la dîme. La loi doit garantir toutes les propriétés, elle garantissait celle-là comme toutes les autres, et, en vérité, celle-là ne valait pas moins qu'une autre.

« Quand on considère avec impartialité à quelle origine on peut faire remonter toutes les propriétés, on a bien tort assurément de se montrer difficile sur l'origine des dîmes...

« Quoi qu'il en soit, il suit :

« 1° Que la dîme ne doit point être comparée à un impôt ou une taxe mise sur les terres, telle que les vingtièmes, par exemple, mais à une véritable redevance mise, sur ses biens, par le propriétaire lui-même. L'impôt n'est consenti que pour un temps, il est révocable à la volonté des représentants de la nation, au lieu que la dîme a été cédée à perpétuité par ceux-mêmes qui pouvaient s'en dessaisir.

Digitized by Google

« 2° Par conséquent elle ne doit pas être supprimée au profit des propriétaires actuels, qui d'ailleurs savent très bien qu'ils n'ont jamais acheté la dîme et qu'elle ne saurait leur appartenir.

3° Néanmoins, la dîme étant, à juste raison, placée dans la classe des propriétés légitimes à la vérité, mais nuisibles à la chose publique, il faut l'éteindre, comme on éteind ses sortes de propriétés, c'est-à-dire en offrant une indemnité.

4° Le rachat doit être convenu de gré à gré entre les communautés et les décimateurs, ou réglé, au taux le plus modique, par l'Assemblée Nationale.

5° Enfin les sommes provenant de ce rachat peuvent être placées de manière à ne pas manquer à l'objet primitif des dîmes, et cependant elles peuvent fournir à l'Etat des ressources infiniment précieuses dans la circonstance.

« C'est ainsi que j'avais conçu l'affaire des dîmes, et je conviens que je n'ai pu être de l'avis de tout le monde. Mais, pour n'en être point confus, j'ai considéré que j'étais chargé de dire mon avis et non celui des amis ou des ennemis du clergé.

« A ce moment encore où j'écris[1], je suis étonné, affligé plus que je voudrais l'être, d'avoir entendu décider *que les dîmes de toute nature*

[1] Cette première partie paraît avoir été écrite après le vote. D'ailleurs, ce ne fut que le 27 août 1789 que l'impression du procès-verbal de l'Assemblée fut sérieusement organisée. Jusque-là on ne pouvait avoir que des résumés approchants.

Digitized by Google

et les redevances qui en tiennent lieu sont abolies, sauf à aviser aux moyens de subvenir, etc.

« J'aurais désiré qu'on eût *avisé aux moyens de suvbenir*, etc... » avant d'abolir ; on ne détruit pas une ville sauf à aviser aux moyens de la rebâtir. J'aurais désiré qu'on n'eût pas fait un présent gratuit de 70.000.000 livres de rente aux propriétaires actuels, mais qu'on les eût laissés racheter cette redevance comme toutes les autres et avant toutes les autres, s'il la trouve plus onéreuse. J'aurais désiré que, par un emploi bien administré de ces rachats, on eût secouru la chose publique en lui prêtant à 3 1/2 ou 4 0/0, et l'on eût fait un fonds suffisant pour nourrir les curés, les vicaires et tant d'autres ecclésiastiques qui vont mourir de faim en attendant qu'on ait avisé aux moyens, etc..., parce qu'il est bien difficile de conjecturer que la dîme sera payée de fait jusqu'au remplacement promis, malgré les ordres de l'Assemblée.

« J'aurais désiré qu'on eût ainsi évité le besoin du remplacement annoncé. Car, si le remplacement est payé par un nouvel impôt sur la généralité des contribuables, ceux qui n'ont point de terres, il faut en convenir, ne trouveront pas très agréable d'être chargés de la dette de messieurs les propriétaires fonciers.

« Si le remplacement ne porte que sur les fonds de terre, comme tous les propriétaires ne payent pas la dîme aux mêmes taux et sur les mêmes produits, les uns perdront, les autres gagneront à cette conversion. Et puis cette idée ressemble un peu au projet d'égaliser les

Digitized by Google

dettes. Si le remplacement n'est réparti sur les propriétaires qu'à raison de ce que chacun payait déjà, est-ce bien la peine de rejeter le rachat que je demande ?

« Enfin je cherche ce qu'on a fait pour le peuple dans cette grande opération, et je ne le trouve pas. Mais j'y vois parfaitement l'avantage des riches ; il est calculé sur la proportion des fortunes, de sorte qu'on y gagne d'autant plus qu'on est plus riche. Ainsi j'ai entendu quelqu'un remercier l'Assemblée de lui avoir donné, par son seul arrêté, 30.000 livres de rentes de plus.

« Beaucoup de personnes se persuadent que c'est aux fermiers qu'on a fait le sacrifice de la dîme. C'est connaître bien peu les causes qui règlent partout le prix des baux; en général, toute diminution d'impôt ou de charge foncière retourne au profit du propriétaire. Les gros propriétaires n'en deviendront pas plus utiles, ou n'en feront pas mieux cultiver leurs terres, parce qu'au lieu de 10, de 20.000 livres de rentes, ils en auront à l'avenir 11 ou 22.

« Quant aux petits propriétaires qui cultivent eux-mêmes leurs champs, ils méritent certainement plus d'intérêt. Eh bien ! il était possible de les favoriser dans le plan de rachat que je propose ; il n'y avait qu'à faire dans chaque paroisse une remise sur le prix total du rachat, à l'avantage des petits cultivateurs et proportionnellement à leur peu d'aisance. Cette opération eût été digne de la sagesse du législateur et n'eût fait tort ni au clergé, ni à l'Etat, attendu la différence des placements.

Digitized by Google

« J'ai beaucoup entendu dire qu'il fallait bien aussi que le clergé fît son offrande. J'avoue que les plaisanteries qui portent sur le faible dépouillé me paraissent cruelles. Je répondrai sérieusement que tous les sacrifices qui avaient été faits jusque-là ne frappaient pas moins sur le clergé que sur la noblesse et sur cette partie des Communes qui possède des fiefs et des seigneuries. Le clergé perdait même déjà beaucoup plus que les autres, puisque lui seul avait des assemblées de corps et une administration particulière à sacrifier.

« Je n'ajoute plus qu'un mot : y a-t-il beaucoup de justice à déclarer que les dîmes inféodées qui sont de même nature et ont les mêmes origines, soit qu'elles se trouvent dans des mains laïques ou dans des mains ecclésiastiques, sont supprimées avec indemnité pour le laïque et sans indemnité pour l'ecclésiastique..... ils veulent être libres et ne savent pas être justes !

« Je ne sais, Messieurs, si quelques personnes trouveront que les observations que j'ai à vous présenter[1] seraient mieux placées dans une autre bouche que dans la mienne; une plus haute considération me frappe, c'est que tout membre de l'Assemblée lui doit son opinion quand elle est juste et qu'il la croit utile. Je dirai donc mon avis.

« L'Assemblée Nationale a arrêté le 4 que la dîme serait rachetable. Aujourd'hui il s'agit de

[1] Cette partie du discours pourrait bien être le discours prononcé à la tribune.

Digitized by Google

la rédaction de cet article, et l'on vous propose de prononcer que la dîme ne doit point être rachetée. Soutiendra-t-on qu'il n'y a dans ce changement qu'une différence de rédaction? Certes une telle plaisanterie est trop léonine; elle montre bien d'où part le mouvement irrégulier qui s'est depuis peu emparé de l'Assemblée; ce mouvement que nos ennemis applaudissent en souriant et qui peut nous conduire à notre perte.

« Puisqu'il faut remonter aux motifs secrets qui vous guident et dont sans doute vous ne vous êtes pas rendu compte, j'oserai vous les révéler.

« Si la dîme ecclésiastique est supprimée sans indemnité ainsi qu'on vous le propose, que s'ensuit-il? Que la dîme restera entre les mains de celui qui la devait, au lieu d'aller à celui à qui elle est due. Prenez garde, Messieurs, que l'avarice ne se masque sous l'apparence du zèle. Il n'est pas une terre qui n'ait été vendue et revendue depuis l'établissement de la dîme. Or, je vous le demande, lorsque vous achetez une terre, ne l'achetez-vous pas, moins les redevances dont elle est chargée, moins la dîme qu'on paye de temps immémorial. La dîme n'appartient à aucun des propriétaires qui la paient aujourd'hui; je le répète, aucun n'a acheté, n'a acquis en propriété cette partie du revenu de son bien. Donc aucun propriétaire ne doit s'en emparer. Je me suis demandé pourquoi, au milieu de tant d'opinants qui paraissent n'annoncer que le désir du bien public, aucun cependant n'a été au-delà du bien particulier.

Digitized by Google

« On veut tirer la dîme des mains des ecclésiastiques : pourquoi ? est-ce pour le service public! est-ce pour quelque établissement utile? Non; c'est que le propriétaire voudrait bien cesser de la payer; elle ne lui appartient pas; n'importe, c'est un débiteur qui se plaint d'avoir à payer son créancier, et ce débiteur croit avoir le droit de se faire juge dans sa propre cause.

« S'il est possible encore de réveiller l'amour de la justice qui devrait n'avoir pas besoin d'être réveillé, je vous demanderai non pas s'il vous est commmode, s'il vous est utile de vous emparer de la dîme, mais si c'est une injustice. Je le prouve avec évidence, en démontrant comme je viens de le faire que la dîme, quel que soit son sort futur, ne vous appartient pas. Si elle est supprimée dans la main du créancier, elle ne doit pas l'être pour cela dans celle du débiteur. Si elle est supprimée, ce n'est pas à vous à en profiter.

« Par le prompt effet d'un enthousiasme patriotique, nous nous sommes tout à coup placés dans une situation que nous n'aurions pas osé espérer de longtemps. On doit applaudir au résultat, mais la forme a été mauvaise; ne faisons pas dire à la France, à l'Europe, que le bien même, nous le faisons mal. Nous nous trouvons étonnés de la rapidité de notre marche, effrayés presque de l'extrémité à laquelle des sentiments irréfléchis auraient pu nous conduire. Eh bien! dans cette nuit si souvent citée, où on ne peut pas vous reprocher le manque de zèle, vous avez déclaré que les dîmes étaient rachetables, vous

Digitized by Google

n'avez pas cru pouvoir aller plus loin dans le moment où vous avez cependant montré le plus de force pour marcher en avant. Aujourd'hui vous ne savez plus vous contenir, la dîme, si l'on vous en croit, ne mérite plus même d'être rachetée; elle ne doit pas même devenir une ressource pour l'Etat. Vous projetez d'en augmenter votre fortune particulière dans un moment où tous les autres contribuables sont menacés de voir diminuer la leur.

« Il est temps de le dire, Messieurs, si vous ne vous contentez pas de rédiger vos arrêtés du 4, si vous les changez du tout au tout, comme vous prétendiez le faire à l'égard de la dîme, nul autre décret n'aura le droit de subsister; il suffira à un petit nombre d'entre nous de demander la revision de tous les articles, d'en proposer le changement. Rien n'aura été fait, et les provinces apprendront avec étonnement que nous remettons sans cesse en question les objets de nos arrêtés.

« J'ose défier que l'on réponde à ce raisonnement : la dîme a été déclarée rachetable; donc elle a été reconnue par l'Assemblée elle-même pour ce qu'elle est, pour une possession légitime; elle a été déclarée rachetable, donc vous ne pouvez pas la déclarer non rachetable.

« Ce n'est pas ici le moment d'entrer dans une autre discussion. Si vous jugez que la dîme doive subir un autre examen sur le fonds, attendez au moins, Messieurs, que l'Assemblée s'occupe des objets de législation, alors vous con-

Digitized by Google

viendrez peut-être que je suis aussi sévère en cette matière que ceux qui ont la plus haute opinion des sacrifices que les corps doivent s'empresser de faire à l'intérêt général de la nation.

« Mais alors, je soutiendrai encore, je soutiendrai jusqu'à l'extrémité, que ces sacrifices doivent être faits à l'intérêt national, au soulagement du peuple, et non à l'intérêt particulier des propriétaires fonciers, c'est-à-dire, en général, des classes les plus aisées de la société.

« Je me borne donc à ce qui doit faire l'objet de votre délibération actuelle, et je propose l'article suivant, qui n'est que le développement de notre arrêté du 4 :

« *Toutes dîmes seront rachetables en nature ou en argent, de gré à gré, entre les communautés et les décimateurs, ou d'après le mode qui sera fixé par l'Assemblée nationale, et le prix du rachat des dîmes ecclésiastiques sera converti en revenus assurés pour être employés, au gré de la loi, à leur véritable destination* ».

Après ce discours, la séance fut levée au milieu d'une profonde émotion. En dépit des coteries et des cabales, l'éloquence simple et émue de Sieyès avait touché bien des cœurs.

La discussion reprit le lendemain. Elle fut terne et languissante. La plus grande incertitude régnait. Pétion avait déjà demandé l'ajournement, lorsqu'un député du Tiers, Ricard, annonce à l'Assemblée que plusieurs curés déclarent renoncer à la conversion des dîmes et s'en remettent à la générosité de la nation.

Digitized by Google

Entraîné par l'exemple, l'Archevêque de Paris, au nom « de tous ses confrères, coadjuteurs et membres de l'auguste Assemblée », renonce également aux dîmes. Talleyrand résume le débat et fait finalement adopter le projet de Chasset. Ce projet légèrement modifié devient l'article 5 du décret relatif à l'abolition des privilèges que l'Assemblée adopta définitivement, le mardi 11 août, vers minuit.

On revint ensuite à la déclaration des droits de l'homme. C'était la conclusion logique des débats qui venaient d'avoir lieu ?

Sieyés a modifié, dans l'intervalle, le projet que le 21 juillet il lut au comité de constitution; il a retranché certains articles, il en a ajouté d'autres; il a supprimé l'exposé des motifs, ou plutôt il l'a réparti dans un projet de constitution. Le 12 août, il présente à l'Assemblée et sa déclaration des droits, et ce projet de constitution.

D'autres projets étaient soumis à l'Assemblée. Afin d'en hâter l'examen, elle nomme le 13 août un comité spécial de cinq membres avec mission de lui présenter un rapport dans les trois jours.

Ce comité prit Mirabeau pour rapporteur. Il avait à choisir entre près de cinquante projets : il n'en retint que trois, celui de Lafayette, celui de Mounier, celui de Sieyès. Mirabeau aurait voulu pouvoir les fondre tous en un seul. Il ne pouvait cependant se défendre d'une préférence marquée pour celui de Sieyès.

Voici en effet comment il s'exprima dans le rapport qu'il présenta à l'Assemblée le 17 août:

Digitized by Google

« Si un peuple, vieilli au milieu d'institutions antisociales, pouvait s'accommoder des principes philosophiques dans toute leur pureté, je n'aurais pas hésité d'adopter la déclaration des droits de M. l'abbé Sieyès. Il y pose le principe fondamental de toutes les sociétés politiques, savoir « que les hommes, en se réunissant en société, n'ont renoncé à aucune partie de leur liberté naturelle, puisque dans l'état de la plus grande indépendance nul d'eux n'a jamais eu le droit de nuire à la liberté, à la société, ni à la propriété d'autrui; qu'ils n'auraient pu aliéner aucun des droits qu'ils tiennent de Dieu et de la nature, et qui sont inaliénables; qu'ils ont voulu et dû étendre par des secours réciproques leur santé, l'usage de leur liberté, leur faculté d'acquérir et de conserver leurs propriétés.

« Ce ne sont pas là les expressions de M. l'abbé Sieyès, mais ce sont ses idées, et ce paragraphe est une déclaration de droit tout entière. Tout est dans ce principe si élevé, si libéral, si fécond que mon père et son illustre ami M. Quesnay ont consacré, il y a trente ans, que M. Sieyès a démontré peut-être mieux qu'un autre, et, tous les droits, tous les devoirs de l'homme en dérivent.

« Mais ce principe n'est certainement encore ni généralement répandu, ni universellement admis. Des hommes de première force s'y refusent ,et les philosophes seraient ralliés tous à la savante déduction de M. l'abbé Sieyès, qu'on ne pourrait certainement pas faire de ce principe, pour le commun des hommes, la déclaration de leurs droits. »

Digitized by Google

Le travail de Mirabeau ne satisfit personne, pas même lui. Il fallait cependant aboutir. L'Assemblée décida alors de mettre aux voix tous les projets dont elle était saisie et de discuter ensuite, article par article, celui qui aurait obtenu le plus de suffrages. Le projet élaboré dans le sixième bureau réunit la majorité, celui de Sieyès vint immédiatement après, avec un écart de voix insignifiant.

La discussion commença le 20 août. A différentes reprises, on fit des emprunts au projet de Sieyès, entre autres, cet article, à la demande de Malouet : « Tout citoyen appelé ou saisi en vertu[1] de la loi doit obéir à l'instant. Il se rend coupable par la résistance. » En réalité, le projet du sixième bureau fut remanié presque en entier. La déclaration qui sortit de cette discussion et qui fut définitivement votée dans la séance du 27 août se ressentit surtout de l'influence encore prépondérante des idées de Sieyès. Le texte n'était pas de lui, mais l'esprit qui l'inspirait était le sien. Elle portait sa marque, nul du reste ne s'y trompa; et les contempteurs de la Révolution, les partisans attardés de l'ancien régime considérèrent toujours cette déclaration comme l'œuvre propre de Sieyès.

L'Assemblée aborda ensuite l'œuvre constitutionnelle qui était sa principale tâche, sa raison d'être, la fin qu'elle s'était elle-même assignée. De grands et solennels débats eurent lieu à cette

[1] Sieyès avait d'abord écrit : *au nom.*

Digitized by Google

occasion. La question du *veto* surtout donna lieu à des joutes oratoires qui ne furent peut-être jamais dépassées. C'était à l'heure où Paris manquait de pain, où Paris était affamé, où le bon Bailly faisait des prodiges pour assurer les approvisionnements. L'Assemblée se livrait, pour s'étourdir elle-même et pour oublier les difficultés du moment, à des discussions savantes et académiques. Paris bientôt s'y intéressa; la question descendit sur la place publique et domina bien vite toutes les autres.

Les orateurs les plus autorisés prirent part aux débats institués dans l'Assemblée. Tous prononcèrent d'admirables et éloquents discours.

« Un seul restera, dit Michelet[1]. Celui de Sieyès. Il définit le *veto*, une lettre de cachet, et nettement, grandement, il conclut au rejet. »

Il parla le 7 septembre. Il s'expliqua d'abord sur l'organisation des municipalités, critiqua l'appel au peuple et condamna d'un mot le *veto* absolu. Il le dénonça comme une lettre de cachet lancée par un seul contre la volonté générale. A l'extrême rigueur, prononça-t-il, le *veto* se comprendrait si l'Assemblée prochaine pouvait s'attribuer le pouvoir constituant. Mais ce pouvoir, elle ne pourra jamais se l'arroger, si l'on décrète à l'avance qu'une *convention* seule pourra décider des changements à apporter à la constitution. « Le remède n'est donc pas le *veto*, mais un véritable appel au pouvoir constituant dont la partie lésée a droit de

[1] Michelet, *la Révolution*, t. I, p. 146.

Digitized by Google

demander la convocation ou la délégation nationale. » L'Assemblée Nationale doit être une et indivisible, mais ce qui fait l'indivisibilité d'une assemblée, ce n'est pas l'unité de discussion, c'est l'unité de décision. Il ne voit de frein véritable à l'exercice du pouvoir royal que dans un *veto régulateur*. Au lieu d'attendre deux ou trois nouvelles délibérations après lesquelles le *veto* suspensif deviendrait nul, pourquoi ne pas faire ces deux ou trois discussions, par exemple, « dans trois salles séparées, devant trois divisions de la même Assemblée, sur lesquelles dès lors vous n'avez plus à craindre l'action de la même cause d'erreur, de précipitation ou de déduction oratoire. » Le décret serait rendu à la pluralité des suffrages dans les trois sections et l'on aurait de la sorte le *veto* avec ses avantages. C'était le *veto* suspensif atténué. Mais pour Sieyès, ce qui doit surtout préoccuper l'Assemblée, c'est la prompte organisation de fortes municipalités et la confection d'une loi les régissant uniformément toutes. On sait que la Cour abandonna sa propre cause et que Necker, effrayé par l'agitation populaire, se rallia, peu de temps après, au *veto* suspensif.

Les longues discussions soulevées autour de cette question, aussi bien dans l'Assemblée qu'au Club breton et au Palais-Royal, avaient produit dans Paris la plus grande fermentation; il suffisait d'une occasion pour provoquer un mouvement populaire. Comme à plaisir, la Cour la fournit. Le repas des Gardes du corps, des bruits de fuite, la crainte de la guerre civile et de la disette

Digitized by Google

portèrent Paris sur Versailles : ce sont les journées des 5 et 6 octobre. Elles marquent vraiment la fin de l'ancien régime : le roi quitte pour toujours Versailles et vient dans Paris au milieu de son peuple. Sieyès fut de la délégation nommée pour l'accompagner.

Une accalmie relative succède peu à peu à la fièvre et à l'agitation des jours précédents. L'Assemblée, à peine installée à Paris, met à son ordre du jour les grands projets de réforme. Tout est à refaire, tout est à constituer. Aussi bien dans l'ordre administratif que dans l'ordre judiciaire et financier, tout ce qui existe est caduc, gothique et suranné. Il faut doter la France d'institutions nouvelles plus appropriées à ses goûts, à ses besoins, à ses intérêts.

La plupart des projets, décrets, motions sont préparés par le Comité de Constitution où Sieyès siège et travaille sans relâche. Il parle peu à l'Assemblée, il se contente d'écouter, d'applaudir et de soutenir ses amis ou les interprètes de ses pensées, Target, d'André, Thouret, etc. Mirabeau, lui-même, seconde ses efforts et les appuie de toute l'autorité de sa grande parole. Sieyès, nous l'avons dit, n'était pas orateur, sa parole sèche ne portait pas. Il manquait d'enthousiasme et de chaleur. Les grands succès oratoires de ses adversaires lui faisaient envie. Il en concevait parfois même de l'humeur : « Faut-il dorer sa pensée, écrit-il dans ses notes intimes, afin d'employer une couleur de style digne des gens qui auraient honte d'avoir rien de commun avec le peuple? Faut-il

Digitized by Google

ôter aux fleurs leur couleur naturelle pour les colorier avec plus de noblesse? » Et plus tard il ajoutera : « Je voudrais bien savoir si dans la Grèce, si dans la Rome libre, les orateurs s'occupaient d'un autre art que celui d'aller au but... Les discours qui se tiennent au Parlement d'Angleterre ont un but; ils ne ressemblent point à notre style oratoire; il n'y a point cette emphase, ce ton de dignité! Ce sont des gens qui ont des affaires, ils marchent; nous dansons. »

« Ses collègues, dit Thibaudeau[1], le respectaient et l'écoutaient comme un oracle. » Dans son discours du 7 septembre, Sieyès a prononcé le mot de convention ; jadis, avant que personne n'y eût songé, il avait annoncé l'Assemblée Nationale : il semble ainsi marquer, pas à pas, la marche des événements. Malgré l'ascendant moral qu'il en retire, il n'exerça jamais sur l'Assemblée, faute de puissance oratoire, l'influence qu'y acquit d'abord Mirabeau, puis Barnave, Cazalès et Thouret[2]. Il fut surtout et avant tout le grand théoricien de la Constituante. Ennemi du vague et de l'emphase, il ramène tout à des formules; il réunit, synthétise et condense; d'où la sécheresse et la monotonie de ses discours comme de ses écrits. Il ne demande rien à Rousseau ni à ses disciples : « Ils prennent, disait-il, les commencements de la Société pour les principes de l'art social... que diraient-ils si l'on entreprenait la construction d'un vaisseau de ligne avec la seule théorie em-

[1] *Mémoires de Thibaudeau.*
[2] Aulard, *Les Orateurs de la Constituante.*

Digitized by Google

ployée par les sauvages dans la construction de leurs radeaux. Tous les arts se perdraient en reculant ainsi leur origine. L'art en toutes choses est venu fort tard. Il suppose de grands progrès depuis leur premier âge. »

Il est presque aussi sévère pour Montesquieu dont il réfute et détruit le système. « La saine politique n'est pas la science de ce qui est, mais de ce qui doit être. »

Et pourtant, c'est à Montesquieu qu'il empruntera la théorie de la séparation des pouvoirs qu'il poussera ensuite jusqu'à ses extrêmes limites. Il a puisé presque toutes ses idées dans Mably [1], dont il se fit le plus zélé vulgarisateur. A la démocratie pure de Rousseau, il cherche à opposer la démocratie à forme représentative. Pour lui, l'individu doit être le but et non un pur instrument d'état. A ses yeux, Rousseau a confondu « les principes de l'art social avec le commencement de la société humaine ». Cet art social, certes, Sieyès ne croit pas l'avoir découvert, il sait qu'il a existé avant lui, mais il sait aussi qu'il a été entrevu de façons différentes. Pour lui, il consiste principalement dans la division du travail, appliquée aux diverses fonctions et aux divers pouvoirs de la société, et dont il fait l'assise fondamentale, le pivot puissant de toute organisation sociale. Il suffira ensuite d'élever, de transformer le principe populaire, d'en extraire la raison pure et de la diffuser ensuite de toutes parts.

[1] *L'abbé Mably*, par W. Guerrier, Paris, 1886.

Digitized by Google

Ce sont ces idées qu'il va chercher à faire adopter et à préciser en projets dans le nouveau comité de constitution, nommé après la démission de Mounier[1], et où l'a maintenu la confiance de l'Assemblée.

C'est le moment où il paraît avoir le plus travaillé. Il a ébauché tout un plan de constitution qu'il expose à ses collègues : il maintient le roi, conserve à la royauté une partie de ses attributs, mais il fortifie la représentation nationale qu'il rend indépendante de toute volonté et dont il assure et règle les attributions et les prérogatives. C'est ainsi qu'il demande que l'Assemblée puisse désormais se réunir tous les ans, à époque fixe, sans avoir besoin de convocation particulière; il fixe, en même temps, la durée d'une législature à trois ans, son renouvellement par tiers tous les ans, la rééligibilité après un certain intervalle de temps, et lui assure le privilège exclusif du vote de tout impôt. Si toutes ces idées ne furent pas adoptées, le comité de constitution en retint un grand nombre qui se trouvèrent fondues dans la plupart des lois organiques que l'Assemblée va décréter.

C'est encore Sieyès qui fit prévaloir la nécessité de modifier les anciennes divisions territoriales de la France en montrant tous les avantages d'une organisation basée sur l'étendue et la population. N'était-ce pas là le comble de l'audace? Quoi! Oser ainsi détruire le passé, les traditions, les souvenirs, l'histoire! l'œuvre des siècles accu-

[1] Mounier et ses amis s'étaient retirés après le vote du *veto* suspensif.

Digitized by Google

mulés ! Mirabeau, lui-même, s'en effraya, il pensait qu'un tel bouleversement arracherait des cris aux pierres. Sieyès crut, au contraire, que la France nouvelle pouvait désormais assister sans regret à l'écroulement de l'édifice usé, dans lequel elle avait si longtemps vécu. Mirabeau se trompait ; plus clairvoyant, Sieyès devinait l'avenir. Le premier moment de surprise passé, les Français se séparèrent sans douleur de leurs anciennes provinces. Elles leur rappelaient trop de souffrances, trop d'arbitraires, trop de violences pour ne les pas haïr. Dans ce moule maintenant vieilli, dans cette argile devenue inerte, Sieyès traça résolument et pétrit, sans hésiter, la figure de la France nouvelle.

Il proposa au Comité la division de la France en départements et, sa subdivision, en cantons et communes. C'est son projet que Thouret vint ensuite lire à l'Assemblée et qui fut adopté dans ses plus grandes lignes, mais avec des modifications de détails, dans les mois d'octobre et de novembre. Toutefois la crainte du soupçon de fédéralisme empêcha Sieyès, comme aussi l'Assemblée, de constituer fortement ces nouvelles divisions, de leur donner une vie propre, de les soustraire à l'influence et à la merci de la capitale. Quoi qu'il en soit, un prodige avait été accompli. En quelques lignes l'Assemblée avait aboli tout le passé féodal et jusqu'aux dernières traces des privilèges. Plus tard, Sieyès aimait à rappeler ce moment de la Révolution et revendiquait la division administrative de la France, comme la seule œuvre à laquelle il eût vraiment contribué.

Digitized by Google

Vers la mi-octobre, l'Assemblée discuta les dispositions relatives au droit de suffrage et d'éligibilité. Sieyès voulait établir une distinction entre les droits civils, appartenants à tous, et les droits politiques, conférés par la société à ceux-là seuls qui sont en état de les exercer. C'est sous l'empire de cette théorie que le comité de constitution proposa de n'attribuer les droits électoraux de citoyen actif, suivant l'expression de Sieyès, qu'à « tout Français majeur remplissant certaines conditions de domicile et payant en contributions directes la valeur de trois journées de travail ».

Etait-ce de l'arbitraire? Non, disait Sieyès. Pourquoi alors cette distinction? Pourquoi éloigner le peuple? Pourquoi réduire quelques-uns au rôle humiliant de citoyens passifs? Parce que, répondit-il, le peuple n'est pas encore suffisamment préparé, il sort de la nuit, on ne peut le jeter tout de suite en pleine lumière; il en serait ébloui. Il faut lui montrer le rôle qui doit lui échoir plus tard, l'amener par degré aux affaires politiques, surveiller son ascension et ne l'élever au rang de citoyen actif que le jour où il serait capable d'exercer un emploi, une magistrature civile. Au surplus, il faut le reconnaître, le projet de Sieyès n'enlevait le droit de suffrage qu'à une catégorie très restreinte et très spéciale d'individus, les indigents, les vagabonds, les serviteurs à gages. C'est le droit d'éligibilité seul qui éloignait le peuple des fonctions publiques. Aussi, tandis que le cens des trois journées de travail était à peu près accepté par tout le monde, jusqu'à Camille

Digitized by Google

Desmoulins lui-même[1], le cens d'éligibilité fut violemment attaqué et combattu dans les journaux et dans les clubs.

Sieyès avait proposé dans le comité de constitution beaucoup de bonnes idées qui furent rejetées et que, selon sa coutume, il ne se donna aucune peine pour faire adopter. L'une d'elles était relative à une inscription civique pour admettre les jeunes gens avec quelque solennité dans le corps des citoyens actifs ; Mirabeau reprit la proposition et la fit voter[2].

Entre-temps, il avait eu à s'occuper de l'organisation projetée de la municipalité de Paris, et, pour appuyer les idées qu'il avait déjà développées dans de nombreuses entrevues avec les principaux membres de l'Assemblée communale, il fit paraître une brochure ayant pour titre : *Quelques idées de constitution applicables à la ville de Paris*[3]. Ferait-on de Paris le chef-lieu d'un département ou lui donnerait-on une organisation spéciale ? Le problème était redoutable ; Paris était le centre, le foyer de toute l'agitation révolutionnaire ; d'autre part, pouvait-on, sans injustice, lui retirer les avantages attribués aux autres villes de France, après surtout le merveilleux élan patriotique qu'elle avait montré. Sieyès se souvint qu'il avait dû à Paris sa place à la Constituante, et, résolument, il défendit ses droits.

[1] Voir sa brochure *la France libre*.
[2] Bailly, *ibidem*.
[3] Voir à la Bibliothèque Nationale, Lb[39] 8107. — 37 pages, in-8°. — Bailly, *Mémoires*, t. II.

Digitized by Google

La municipalité provisoire présidée par Hugues de Sémonville avait décidé, le 2 décembre, la création d'un comité de constitution de vingt-quatre membres, chargé d'élaborer un plan d'organisation définitif. Condorcet y fut appelé. Ce comité fut autorisé à communiquer avec celui de l'Assemblée Nationale. Les députés de Paris furent également invités à apporter leurs vues. Le 14 décembre, Demeunier, membre du comité de constitution de l'Assemblée, étant venu, auprès du comité de la commune, combattre l'idée de faire de Paris le chef-lieu d'un département, Sieyès vint y développer les raisons qui lui faisaient au contraire revendiquer pour Paris le libre exercice de ses prérogatives municipales. Il déclara que Paris ne pouvait être mis hors la règle générale et, encore moins, ne pas être compris dans une division qui devait embrasser la France tout entière. Il ajouta qu'au surplus on pouvait très bien soustraire la banlieue à l'influence de Paris en la municipalisant et en en faisant une sorte de département fictif[1].

C'est son avis qui prévalut ; les délégués municipaux l'adoptèrent et se rendirent pour le soutenir devant le comité de constitution de l'assemblée. Mais là Sieyès ne put faire entièrement triompher ses vues ; on était plein de défiance à l'égard de Paris, et, quand, en mai, Demeunier présenta son rapport, l'œuvre de Sieyès avait été tellement modifiée qu'il ne la reconnut plus.

Dans les premiers jours d'avril 1790, l'Assemblée

[1] Robiquet, *le Personnel municipal de Paris pendant la Révolution.*

Digitized by Google

eut à examiner différentes questions se rattachant à l'organisation du pouvoir judiciaire. La plus importante paraissait devoir être celle relative à l'institution du jury. Admettrait-on le jury ? L'établirait-on au civil et au criminel à la fois, ou au criminel seulement ?

L'Assemblée était indécise, embarrassée. Pour beaucoup de ses membres, la question qui se posait était nouvelle. C'est pour dissiper leurs doutes, c'est pour leur expliquer le fonctionnement du jury, son mode, son but, les garanties qu'il offrait, les moyens de lui assurer son indépendance, que Sieyès présenta un projet qui fut aussitôt imprimé et distribué. Voilà l'Assemblée renseignée et éclairée. La discussion qui s'ouvrit quelques jours après amena à la tribune les orateurs les plus écoutés et les plus influents. Pétion, Roederer, d'André et Buzot vinrent défendre avec chaleur les idées de Sieyès. Puis ce fut Le Chapelier qui, au nom de la minorité du comité de constitution, demanda pour le projet le bénéfice de la priorité. Pressé de tous côtés, Sieyès se décida à monter à la tribune au milieu de chaleureux applaudissements. Il developpa ses idées avec beaucoup d'éloquence et un ton de persuasion qui impressionna favorablement l'Assemblée.

Le principe même du jury paraissait devoir être facilement admis, mais le sentiment qui commençait à se manifester était qu'il fallait en reculer l'application. C'est surtout cet ajournement que Sieyès combattit, et il déploya pour réfuter ses adversaires toutes les ressoures de sa dialectique. Il

Digitized by Google

conclut par cette comparaison : « En refusant les jurés civils par les considérations des difficultés qui les accompagneraient, vous vous conduiriez comme un manufacturier qui ayant, je suppose, mille pièces à vendre, se bornerait à en fournir cinq cents par la crainte d'avoir à doubler son atelier, quoique très suffisant pour la totalité de son débit. »[1]

En réalité, le projet de Sieyès était un projet de transition, et le fonctionnement de son jury civil ne pouvait avoir qu'un caractère provisoire. C'était dans sa pensée un acheminement vers quelque chose de plus complet qui devait nécessairement découler d'un Code civil achevé. Son vœu est qu'un jour tout citoyen indistinctement soit enrôlé sur la liste des jurés. Ce n'est que momentanément qu'il accepte que les jurés soient composés en matière civile des cinq sixièmes des gens de loi. Plus tard, toutes les lois coutumières ayant fait place à une législation unique, tout le monde étant instruit des lois, tout le monde pourra juger.

Vigoureusement attaqué par Duport, qui obtint le retrait de la priorité, par Thouret, qui répondit à Le Chapelier au nom de la majorité du Comité de constitution, le projet de Sieyès, malgré tous ses efforts et ceux de ses amis, fut rejeté le 30 avril par l'Assemblée. Elle se contenta de décréter l'institution du jury au criminel.

Sieyès en fut vivement contrarié, il crut voir dans l'Assemblée un parti pris à son égard. Il s'en

[1] Voir l'étude de M. Arthur Desjardins, *Sieyès et le Jury en matière civile.*

Digitized by Google

plaignit et en souffrit. Le vote dans le courant de mai de plusieurs articles sur l'organisation du pouvoir judiciaire, tels que ceux relatifs à l'élection des juges par le peuple, sans l'intervention royale, et à la création d'un tribunal de cassation, empruntés à son plan, ne le consolèrent qu'à demi de son échec.

A cette époque, Sieyès fréquentait, très souvent, chez Condorcet avec Talleyrand, Mirabeau et Lafayette. Il semble qu'au début ces quatre hommes aient marché à peu près d'accord. Si cette union avait duré, ils eussent pu, sans nul doute, diriger l'Assemblée, inspirer la Cour, régler la Révolution et réduire au silence le triumvirat Duport-Barnave-Lameth, ainsi que la fraction tapageuse de l'extrême-gauche; mais l'accord ne dura pas. Sieyès s'était, comme la plupart des constituants, affilié aux Jacobins, alors Amis de la Constitution. Il préférait toutefois assister aux séances du Club de 1789, nouvellement fondé, rue de Richelieu, et où se rencontraient Bailly, Lafayette, Condorcet et l'élément modéré du parti national.

Quand pour fêter la constitution définitive de ce club[1] un grand banquet fut organisé au Palais Royal, Sieyès, qui était à la table d'honneur, fut l'objet d'une véritable ovation populaire. Malgré son discours sur la dîme et les attaques qu'il lui valut, Sieyès continuait encore, dans ce milieu, à être celui qui avait osé « couper le câble ».

[1] Ce club organisa de nombreuses fêtes patriotiques, une, entre autre, le 20 juin, à l'occasion de l'anniversaire de la réunion des Etats Généraux en Assemblée Nationale. Sieyès y fut longuement acclamé.

Digitized by Google

Mirabeau[1], croyant pouvoir compter sur le club de 89, sur la fidélité de Lafayette et le concours de Sieyès, commença sa lutte avec le triumvirat, lors de la discussion du droit de paix et de guerre. De grands débats eurent lieu à cette occasion. Barnave et Mirabeau se disputèrent tour à tour les applaudissements de l'Assemblée et du public des tribunes. Chacun s'attendait à voir Sieyès intervenir. Il n'en fut rien. Immobile à son banc, un sourire amer plisse ses lèvres. Il songe à l'ingratitude de l'Assemblée, à l'inconstance de l'opinion. Il ne peut oublier ses échecs répétés devant le comité de constitution, comme devant l'Assemblée. En vain Mirabeau essaye-t-il de lui faire doucement violence, de flatter sa vanité, d'éveiller son ambition; en vain laisse-t-il tomber, en les nuançant avec art, ces paroles bien faites pour tenter et séduire son ami : «... je ne cacherai pas mon profond regret que l'homme qui a posé les bases de la Constitution, et qui a le plus contribué à votre grand ouvrage, que l'homme qui a révélé au monde les véritables principes du Gouvernement représentatif, se condamnant lui-même à un silence que je déplore, que je trouve coupable... ne vienne pas poser lui-même dans sa constitution un des plus grands ressorts de l'ordre social... je l'ai pressé, conjuré au nom de l'amitié dont il m'honore, au nom de l'amour de la patrie; il m'a refusé, je vous le dénonce. Je vous conjure, à mon tour, d'obtenir son avis, qui ne doit pas être un secret,

[1] *La Vie de Mirabeau*, par Alfred Stern, t. II.

Digitized by Google

d'arracher enfin au découragement un homme dont je regarde le silence et l'inaction comme une calamité publique. »

Son amitié pour Sieyès datait, en effet, de très loin. Que de lettres affectueuses, que de billets pleins de cordialité n'avaient-ils pas échangés ensemble pour se communiquer leurs espérances ou leurs craintes, se soutenir et s'encourager. Mirabeau connaissait les petits travers de Sieyès, son orgueil, sa sensibilité; aussi le traitait-il toujours avec la plus grands déférence, l'appelant en toute occasion *le Maître :* — « *Mon Maître!* car vous l'êtes même malgré vous! » Il souffrait quand il ne l'avait pas vu à quelques séances de l'Assemblée : « Il devient bien important que je vous parle, lui écrivait-il alors, que mon audace se réunisse à votre courage et ma verve à votre admirable logique. » Quelquefois ils échangent, de banc à banc, sur de petits billets, leurs impressions sur l'Assemblée : « A qui faut-il s'en fier pour se sauver des événements? interroge Sieyès. — A ceux qui ont un grand intérêt et une grande responsabilité de gloire, écrit Mirabeau sur le papier qu'il lui retourne, à vous et à moi par exemple. »

Mirabeau craint que son apostrophe n'ait mécontenté son ombrageux ami. Vite il lui envoie ce petit mot, après qu'il a fait décréter, pour lui complaire, un deuil solennel à l'occasion de la mort de Franklin[1].

[1] Cette lettre fait partie des papiers conservés par Sieyès, que Sainte-Beuve connut vers 1850 et dont il publia une partie dans ses *Causeries du Lundi.*

Digitized by Google

« Le 11 juin 1790.

« Voici, mon très cher maître, mon *droit de la guerre*, qui vous sera un éternel monument (si toutefois vous ne le brûlez pas) de mes sentiments et de mes reproches.

« Voici ma motion d'aujourd'hui, dont le succès vous aura fait plaisir. Notre nation de singes à larynx de perroquets, et qui sera telle tant que vous ne l'aurez pas refaite par un système d'éducation politique tel qu'il n'en existe pas encore, prostituera cette nouvelle formule de respect (*la solennité d'un deuil national*) : autrement les législatures à venir porteront aussi votre deuil. Puisse cette époque être dans un demi-siècle ! *Vale, et me ama.* »

Sieyès laissa passer l'éloge. Il ne répondit pas. C'est qu'à l'amertume s'ajoutait, chez lui, le soupçon. Il ne croyait plus à l'honnêteté, à la sincérité de Mirabeau. Il l'avait interrogé de son œil scrutateur. Il avait cherché à pénétrer le fond de cette âme si compliquée, si mystérieuse. Cette âme l'épouvantait.

Il n'avait plus confiance. Certains bruits étaient venus jusqu'à lui, qui avaient altéré la sérénité de son cœur. Il ne voulait ni appuyer le projet de celui dont il craignait de devenir la dupe, ni le combattre, avant d'être plus complètement édifié.

Les relations secrètes de Mirabeau et de la Cour commençaient à transpirer. Nul ne voulut d'abord y croire. Puis bientôt nul n'en douta plus. Lafayette

Digitized by Google

qui ne l'avait jamais aimé, se tourna résolument contre lui. Sieyès évita de le rencontrer.

Mirabeau avait espéré avoir le Ministère, il l'aurait partagé avec Talleyrand, à qui il semblait réserver les Affaires étrangères ou les Finances, et avec Sieyès, à qui il destinait le portefeuille de l'Instruction publique. Le décret de novembre lui avait ravi cet espoir, mais il avait cru un instant que l'appui du Centre, du club de 89, de Lafayette et de Sieyès lui permettrait d'en obtenir l'abrogation. Soit défiance, soit hostilité, il ne rencontra pas l'appui qu'il espérait. Irrité, Mirabeau se rejeta du côté des Jacobins tout en continuant ses relations coupables avec la reine et Montmorin.

La Révolution, livrée aux partis violents de l'Assemblée, aux clubs[1], aux journaux, va désormais précipiter sa marche et, houleuse, désordonnée, sans guide et sans boussole, se porter tout de suite aux extrêmes.

Chaque jour, l'œuvre constitutionnelle avançait; l'Assemblée élevait, lentement, l'édifice, chacun y apportant sa part. Dans des conférences chez Mme de Condorcet, aux Jacobins où il retourne quelquefois, par des écrits qu'il répand, Sieyès cherche à faire adopter ses vues touchant la séparation des pouvoirs mais le découragement le prenait déja.

Ses amis connaissaient ses souffrances. Une

[1] L'influence de ces clubs ira en grandissant tous les jours. Sieyès fait partie de la plupart d'entre eux; nous le trouvons, vers la fin de 1790, membre directeur du Cercle Social dont l'organe est *la Bouche de fer*, rédigée par Fouchet.

Digitized by Google

marque particulière de confiance de la part de l'Assemblée pouvait seule calmer ses alarmes. Habilement, ils firent campagne en sa faveur, et comme, malgré les diversités d'opinion, il était aimé et respecté par tous ses collègues, ce fut par une imposante majorité qu'il fut, le 8 juin, porté au fauteuil de la présidence. Son premier mouvement fut de refuser. Un travail excessif, des veilles fréquentes, les chagrins avaient fortement altéré sa santé. Sur les instances de Le Chapelier et de d'Estournel, l'Assemblée refusa d'accepter sa démission. Il prit alors place au fauteuil et prononça une longue harangue qui fit impression sur l'Assemblée : « ... L'honneur de présider l'Assemblée Nationale, dit-il, est, dans un état libre, la plus grande distinction qui puisse décorer la vie d'un simple citoyen. Ce titre de gloire, vous l'avez voulu donner à tous les membres de votre comité de constitution. Satisfaits des bases de l'édifice social qu'il vous a présentées, vous avez voulu, par ce témoignage éclatant de votre estime, montrer aux yeux de la France le plus grand prix qu'il soit en vous de décerner aux longs et pénibles travaux dont vous avez recueilli les fruits... Vous ne verrez dans ce langage ni un puéril amour-propre, ni une vaine ambition de gloire, mais bien l'expression forte et spontanée d'une âme livrée tout entière et dans tous les temps à l'amour de la liberté, de l'égalité, tourmentée de toute espèce de servitude et d'injustice, dont les premières pensées ont été pour une constitution libre, dont les dernières pensées seront encore pour elle ; tout

Digitized by Google

ce qui touche au bien public devient à l'instant l'objet de ses études, de ses méditations, et pourquoi ne dirai-je pas d'une véritable passion, puisqu'il n'est que trop aisé de reconnaître ce caractère, soit au sentiment mêlé de bonheur et de crainte avec lequel je suis tous les progrès de la constitution, qui a tant encore à acquérir, soit à l'affliction profonde qu'il m'est impossible de cacher, même au milieu de vous, lorsque cette constitution, si heureusement commencée, ou s'arrête dans sa marche avec tant de raison de se hâter, ou quelquefois même me semble reculer. »

Ce discours, dit un commentateur[1], était un engagement solennel pour l'avenir. Il ravit sur tous les bancs de l'Assemblée d'unanimes applaudissements. A la fin de la séance, fatigué, presque aphone, Sieyès sollicita un successeur. Nul ne voulut l'entendre; on le savait d'une extrême sensibilité; on pensait que l'affectueuse insistance de ses collègues le convaincrait de leurs vrais sentiments à son égard. Très touché, il se décida à accepter. Le soir, le comité du quartier qu'il habitait (le district de Saint-Roch) lui envoya une délégation pour le féliciter de sa nomination. L'orateur, le président du district, Billecocq, loua en termes éloquents « le sage qui attaqua courageusement, dans ses écrits, les distinctions barbares introduites dans l'ordre social et qui, par la force des principes développés au milieu des représentants des 96 centièmes d'un grand peuple,

[1] *Des opinions politiques du citoyen Sieyès*, par Oelsner, Paris, an VIII.

Digitized by Google

détermina leur constitution en Assemblée Nationale ». Dans sa réponse, Sieyès reporta tout l'honneur des progrès réalisés à l'Assemblée si grande, si sage et si forte.

Son mandat de président expira le 21. L'avant-veille, l'Assemblée avait solennellement aboli les titres de noblesse. Une seule voix s'était élevée pour les défendre : celle du fils d'un cordonnier!

Depuis plusieurs séances, la constitution civile du clergé figurait à l'ordre du jour; les débats étaient violents, passionnés. Sur le terrain religieux, comme du reste la plupart des constituants, Sieyès était hésitant et troublé. Novateur dans tout le reste, plein de hardiesses, de témérités, ici, à chaque pas, il craint de trébucher. Entre la négation violente et la foi aveugle, entre les emportements de Camille Desmoulins et les anathèmes de l'abbé Maury, Sieyès, comme tous les encyclopédistes, tous les constituants, croit résoudre le problème en se résignant à la constitution civile du clergé. Elle fut votée vers la fin de juin.

C'était une demi-révolution; elle offensa naturellement l'Eglise, elle mécontenta ses partisans, elle posa le prêtre en martyr et les constitutionnels en persécuteurs; elle irrita, d'autre part, ceux qui avaient espéré que la Constituante allait opérer dans le domaine religieux ce qu'elle avait fait dans le domaine administratif et judiciaire.

Sieyès ne s'illusionna pas sur les conséquences de ces changements. Mais la France était-elle mûre pour une réforme plus profonde? Il ne le

Digitized by Google

crut pas. Nul des grands écrivains politiques du siècle n'avait préparé l'opinion. Il n'y avait ni guide ni fil conducteur. On s'engageait en aveugle dans d'inextricables labyrinthes. Mieux eût valu n'y pas toucher. La Constituante créa un schisme, elle ne résolut pas le problème. Il se pose encore.

Sur les conseils de quelques amis, Sieyès avait étudié le rôle de la presse et s'était préoccupé de rechercher le moyen de corriger, ou plutôt de prévenir les abus qu'une liberté absolue du droit d'écrire et de penser nécessairement fait naître. Précisément, à la suite de libelles, de pamphlets, de brochures qui, sans raison comme sans retenue, avaient été lancés contre elle, l'Assemblée avait invité son Comité de constitution à lui préparer un projet de réglementation. Sieyès fut chargé de présenter le rapport. Il saisit avec empressement l'occasion qui lui était ainsi offerte pour developper ses pensées. Il déclare tout d'abord que ce n'est pas « en vertu d'une loi que les citoyens pensent, parlent, écrivent et publient leurs pensées, mais en vertu de leurs droits naturels... La loi est seulement là comme une institution protectrice formée par cette même liberté antérieure à tout, et pour laquelle tout existe dans l'ordre social. » Sieyès s'est lui-même servi, naguère, de la liberté d'écrire pour propager ses principes et répandre ses idées. Il n'a garde de l'oublier. « Elle est, pour lui, la sentinelle et la véritable sauvegarde de la liberté publique... Voulez-vous réformer les abus? Elle vous préparera les voies, balayera pour ainsi dire

Digitized by Google

cette foule d'obstacles que l'ignorance, l'intérêt personnel, la mauvaise foi s'efforcent d'élever sur votre route. Au flambeau de l'opinion publique tous les ennemis de la nation et de l'égalité, qui doivent l'être aussi des lumières, se hâtent de retirer leurs honteux desseins. Avez-vous besoin d'une bonne institution? Laissez la presse vous servir de précurseur, laissez les écrits des citoyens éclairés disposer les esprits à sentir le besoin du bien que vous voulez leur faire... L'imprimerie a changé le sort de l'Europe; elle changera la face du monde; je la considère comme une nouvelle faculté ajoutée aux plus belles facultés de l'homme; par elle, la liberté cesse d'être resserrée dans de petites agglomérations républicaines, elle se répand sur les royaumes, sur les empires, elle est pour l'immensité de l'espace ce qu'était la voix de l'orateur sur la place publique d'Athènes et de Rome; par elle, la pensée de l'homme de génie se porte, à la fois, dans tous les lieux; elle frappe, pour ainsi dire, l'oreille de l'espèce humaine entière... Les philosophes et les publicistes de tous les temps se sont trop hâtés de nous décourager, en prononçant que la liberté ne pouvait appartenir qu'à de petits peuples... Ils n'ont su lire l'avenir que dans le passé, et lorsqu'une nouvelle cause de perfectibilité jetée sur la terre leur présageait des changements prodigieux parmi les hommes, ce n'est jamais que dans ce qui a été qu'ils ont voulu regarder ce qui pouvait être, ce qui devait être. Elevons-nous à de plus hautes espérances! Sachons que le territoire le plus vaste,

Digitized by Google

que la plus nombreuse population, que tout, se prête à la liberté ; car, sans doute, la nature entend que tous les hommes soient libres et heureux. » Mais son enthousiasme ne l'aveugle pas au point de croire que la liberté de la presse soit une arche sacrée à laquelle il soit défendu de toucher, même au prix de l'ordre public. La liberté de la presse s'arrête là où elle dégénère en licence, le droit d'écrire là où il devient désordre et rébellion. Comme toutes les libertés, celle-ci a ses bornes légales. On criera à la violation des principes. Eh ! les méchants ne crient-ils pas aussi que la justice qui punit leurs crimes est un acte arbitraire. Il trouve, du reste, dans l'institution du jury, une garantie contre le despotisme du pouvoir. C'est donc le jugement devant des jurés qui servira de base à sa loi. » A ses yeux « les délits de presse sont, de toutes les parties de l'ordre judiciaire, celui qui se prête le plus aisément à l'institution des jurés et qui échappe à tous les inconvénients qui pourraient en résulter en toute autre matière ».

Nous ne suivrons pas Sieyès dans les développements de son projet. Disons seulement que la loi qu'il proposait ne devait avoir d'effet que pendant deux ans en attendant l'établissement définitif du code. Elle comptait 42 articles.

Ainsi qu'il arrive toujours lorsque les Assemblées sont appelées à légiférer sur cette matière, la Constituante n'apporta aucune hâte à en commencer la discussion. Le projet de Sieyès eut les honneurs de l'impression. On n'osa pas aller plus loin.

L'Assemblée, depuis des mois, travaillait sans

Digitized by Google

relâche[1]. Elle n'avait pas encore pris un jour de liberté. Et cependant bien des points de la Constitution restaient encore à discuter. Le Comité siégeait presque en permanence. Sieyès collaborait avec assiduité à ses travaux, car il avait hâte de voir l'édifice achevé : « Vous avez, disait-il souvent à ses collègues, une constitution à faire, et les finances à rétablir. Ne perdons pas de vue ce double dessein et bornons-y tous nos efforts. Si la Révolution qui s'opère ne ressemble à aucune autre, c'est qu'elle a pour première et véritable cause les progrès de la raison. C'est par la force des principes que nous sommes victorieux..... Occupons-nous donc de la Constitution; hâtons-nous surtout, parce que nos ennemis vont employer tous leurs efforts à séduire et à tromper un peuple qui se lasse facilement. Tout délai inutile ne peut que multiplier les chances en leur faveur... allons tout de suite à notre but. » Et il ajoutait : « Dans les changements prodigieux qui se préparent, il n'y aura que trop de malheureux, ménageons, respectons les personnes, car c'est pour les personnes que les sociétés existent. Les désordres, il faut les réprimer ; les abus, il faut les détruire; le despotisme, l'aristocratie, il faut les anéantir sans retour. Perdons la chose, mais respectons les individus, car si l'état

[1] « Sieyès, Tracy, Rewbell plaidèrent ainsi que moi, déclare Grégoire, la cause de la justice, et, après une incroyable résistance de la part des marchands de chair humaine, nous obtînmes enfin, ou plutôt nous arrachâmes à l'Assemblée le décret du 15 mai, qui admettait les nègres et les sangs mêlés à la jouissance des droits politiques et civils. » (*Mémoires*, p. 372, t. I.)

Digitized by Google

social n'a pas pour objet le bonheur des individus, je ne sais plus ce que c'est que l'état social..... Encore une fois, soyez législateurs, vous redeviendrez assez tôt de simples citoyens pour exercer vos haines, vos mépris, vos vengeances particulières, et au moins vous n'aurez pas à vous reprocher un jour d'avoir détourné, pour satisfaire à des passions privées, le plus grand et le plus respectable de tous les pouvoirs. »

Noble langage dont le seul tort était de s'adresser à des hommes qui ne savaient pas toujours faire taire leurs rancunes, leurs haines personnelles, qui sacrifiaient trop à l'intérêt du moment et trop volontiers recherchaient la popularité bruyante des clubs ou du Palais-Royal, fût-ce même au prix de leurs plus intimes convictions.

De nouveaux incidents vinrent bientôt montrer à Sieyès combien est difficile, dans les temps troublés, la tâche du médiateur sincère et combien les sentiments mêmes les plus naturels sont presque toujours faussés par la mauvaise foi et par l'envie.

Dans les premiers jours de janvier 1791, l'assemblée électorale de Paris dut procéder, conformément aux stipulations de la loi du 22 décembre 1789, à la nomination de trente-six administrateurs du département de Paris. Les opérations furent terminées le 15 février. Sieyès fut parmi les premiers élus, ainsi que Pastoret, Danton, Mirabeau, Talleyrand, La Rochefoucauld, Alexandre Lameth, Lacépède, etc... Dans la séance du 11 février, lecture fut donnée de sa lettre d'acceptation. La voici :

Digitized by Google

« Monsieur le Président,

« Je me hâte de vous faire l'aveu d'une erreur où j'ai été jusqu'à ce moment. Je croyais avoir satisfait à mon devoir et à l'usage nouvellement établi, en me contentant d'adresser à M. le Procureur de la Commune mon acceptation de la place d'administrateur du département. Je suis averti à l'instant que plusieurs de mes collègues ont de plus écrit directement au corps électoral en la personne de son Président. C'est avec plaisir que j'apprends cette circonstance, puisqu'elle me permet d'offrir immédiatement à l'Assemblée électorale l'hommage de mon respect et de ma vive reconnaissance pour le témoignage de confiance publique dont elle a bien voulu m'honorer. Tout mon zèle, tous mes efforts seront employés à justifier, autant qu'il sera en moi, un choix que je regarde comme la récompense la plus flatteuse de ma conduite publique jusqu'à ce jour.

« Agréez, je vous prie, les sentiments de considération respectueuse avec lesquels, j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

« E. Sieyès. »

Le 19, les administrateurs se constituèrent en Conseil général[1] d'administration. Ils choisirent pour Président M. de la Rochefoucauld.

[1] C'est ce Conseil général qui, pendant la fuite du roi, eut à prendre toutes les mesures pour empêcher une émeute et siégea sans désemparer, du 21 juin, dans la salle des Feuillants, au 27 juin 1791.

Digitized by Google

Un certain nombre de voix s'étaient comptées sur le nom de Sieyès. Quelques jours après, le 23, le Directoire du département fut nommé. Un même mouvement de reconnaissance y porta Sieyès et Mirabeau.

La plus grande activité règne en ce moment dans l'assemblée électorale de Paris ; c'est une ruche en travail, ouvriers, artisans, bourgeois, nobles, tous s'y rencontrent, tous s'y coudoient. Une fraternité s'établit ; se connaissant mieux, ils arrivent à s'estimer et à s'aimer davantage. Spectacle touchant que celui de ces premiers électeurs qui, nés d'hier à la vie politique, apportent, dans l'exercice de leur devoir civique comme jadis les premiers chrétiens dans la pratique des devoirs divins, la foi, la sincérité et l'espérance ! Partout, en effet, dans l'ordre administratif, comme dans l'ordre judiciaire et dans l'ordre religieux, de nouvelles administrations s'organisent, partout au choix et au caprice du roi la Constituante a fait succéder l'élection. On ne revit jamais des élections faites avec autant de calme et de sagesse. Nulle part l'ordre ne fut troublé un seul instant. Cette initiation à la vie publique fut le fait, peut-être, le plus admirable de cette époque[1].

Quand on eut procédé au remplacement de tous les curés de Paris qui avaient refusé de prêter le serment civique, il fallut se préoccuper de pour-

[1] La première réunion des électeurs eut lieu après la messe, au milieu des fidèles, dans l'Eglise métropolitaine. Pastoret était président et Danton secrétaire. Le premier curé élu fut celui de Saint-Denis, 30 janvier 1791.

Digitized by Google

voir au siège de Saint-Denis vacant par suite du défaut de prestation du titulaire Léon le Clerc de Juigné. L'élection avait été fixée au 13 mars, et de nombreux candidats s'étaient mis sur les rangs. « Je viens de lire, écrit quelques jours avant le vote Talleyrand, ci-devant évêque d'Autun, que vous aviez la bonté de me désigner pour l'archevêché de Paris. En voyant mon nom près de celui de M. l'abbé Sieyès, j'ai dû m'ennorgueillir de la seule idée d'une telle concurrence[1]... »

Sieyès, en effet, songea un moment à briguer les suffrages des électeurs, puis, au dernier moment, y renonça. Voici la lettre de désistement qu'il fit tenir, le matin même de l'élection, au Président de l'assemblée électorale[2] :

« Monsieur le Président,

« Il ne m'est plus permis d'ignorer que la plupart de MM. les électeurs ont manifesté dans leurs séances préparatoires et ailleurs le dessein de me donner leurs voix pour l'évêché de Paris. Je crois devoir à la confiance dont ils m'honorent, ainsi qu'à mon respect pour le corps électoral, de les prévenir de mes sentiments sur cette place, et j'ose, Monsieur le Président, vous prier de vouloir bien lire ma lettre dans votre Assemblée avant qu'elle commence son scrutin.

« Il est hors de doute que mon temps, mes

[1] Lettre adressée à la *Chronique de Paris* et que Talleyrand fit insérer dans *le Moniteur*.
[2] *Le Moniteur* la publia le lendemain, 14 mars.

Digitized by Google

efforts et ma vie, s'il le faut, sont dévoués à la chose publique. De plus, je sens, en homme libre, la grande différence que l'élection du peuple met entre celui qu'elle désigne et ces individus à qui jadis les plus longues et les plus serviles sollicitations à la cour ne valaient enfin qu'un prix de faveur. Mais une sorte d'effroi me saisit involontairement, et je ne suis plus le maître de ne pas reculer devant une place que les circonstances rendent d'une importance trop au-dessus de mes forces.

« Mon goût personnel me porte impérieusement à préférer les fonctions législatives et administratives aux fonctions épiscopales. C'est aussi le peuple, c'est aussi l'Assemblée qui m'ont placé au poste que j'occupe actuellement. En y restant attaché, j'ai déjà le bonheur de penser que je remplis mon devoir, et il m'est doux encore de me livrer sans regret à toute ma reconnaissance.

« Si j'ose ainsi, Monsieur le Président, vous prévenir de mes dispositions, c'est que je pense fortement qu'il ne serait pas d'un bon effet qu'à cette époque d'un nouvel établissement, la première place ecclésiastique du royaume ne fut pas acceptée par le premier à qui elle sera offerte. Souffrez donc que je me mette en règle en faisant ma déclaration la plus positive qu'il me serait impossible d'occuper le siège de Paris. Je n'ai plus, en ma qualité de citoyen, qu'à joindre mon vœu à ceux de tous les patriotes pour que le corps électoral investisse du choix du peuple un homme vraiment digne des circonstances. »

Digitized by Google

Cette lettre produisit sur l'assemblée un grand désappointement. Beaucoup d'électeurs persistèrent à voter quand même pour Sieyès, et quand on dépouilla les voix, il se trouva que son nom en avait encore recueilli 26. L'Evêque de Lydda obtint cinq cents voix et fut proclamé élu[1]. Grégoire, qui était également présenté, groupa quatorze suffrages.

La conduite de Sieyès en cette circonstance fut diversement appréciée. Comme il fallait s'y attendre, ses détracteurs se réjouirent de son échec et en exagérèrent la portée. Les passions étaient alors très vives. Le moindre événement était grossi, amplifié, commenté, et tel était l'état d'esprit de l'opinion que l'on cherchait toujours des motifs cachés ou ignorés aux actions parfois les plus simples.

C'est ainsi que *les Révolutions de Paris,* rendant compte de l'installation de l'évêque Gobel, cherchèrent à dégager la vraie raison de l'attitude de Sieyès. « Le peuple donna des applaudissements au ci-devant évêque de Lydda. L'abbé Sieyès en aurait peut-être reçu davantage. On sait que son nom resta longtemps suspendu dans l'urne du scrutin, mais tout le monde ne sait pas comment la chose s'est passée à son égard »; et s'appuyant sur le témoignage d'un des électeurs, l'auteur de l'article[2] déclarait que ce n'était pas

[1] J.-B. Gobel, né à Thann (1727), évêque *in partibus* de Lydda, député du clergé de Belfort à la Constituante, prêta serment l'un des premiers à la constitution civile du clergé, le 2 janvier 1791, fut élu évêque constitutionnel de Langres, de Colmar et de Paris, opta pour ce dernier siège, abjura, le 9 novembre 1793, le culte catholique, périt sur l'échafaud avec les Hébertistes le 14 avril 1794.

[2] N° 88 du 12 au 19 mars 1791.

Digitized by Google

parce qu'il avait décliné toute candidature que Sieyès n'avait pas été élu. La vérité, ajoutait-il, n'est pas là. Elle est dans ce fait que son nom, très longuement discuté, soutenu énergiquement par les uns, violemment combattu par les autres, fut, après une discussion de trois jours, écarté à la majorité. Tout en rendant hommage aux mœurs austères, aux connaissances profondes, à l'ardent patriotisme de Sieyès, on ne crut pas qu'il possédât à un degré suffisant les qualités que le corps électoral voulait voir réunies chez un évêque. Il fallait prêcher, confesser les malheureux, visiter les malades, administrer le diocèse. Aux yeux de la majorité des électeurs, Sieyès était avant tout un philosophe, un instant égaré dans le clergé, mais peu fait pour assumer la lourde responsabilité qui allait incomber à l'évêque constitutionnel de Paris.

Telles auraient été, si l'on admet cette version, les causes de cet échec que Sieyès eût ensuite cherché à pallier par un désistement *in extremis*. Ce qui paraît en tout cas fort vraisemblable, c'est que Sieyès, après voir cédé au désir de quelques amis, dut revenir sur sa décision, quand il eut réfléchi à la responsabilité qui allait lui incomber et qu'il eut surtout appris les résistances que sa candidature paraissait devoir soulever. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que Sieyès ait manifesté beaucoup de regrets et que, si vraiment il essuya un échec, il s'en soit montré très affecté. Il s'occupe alors avec beaucoup de zèle de ses nouvelles fonctions au Directoire de Paris. Il néglige même un peu l'Assemblée Nationale pour pouvoir

Digitized by Google

s'y consacrer davantage. C'est un rôle qui lui convient tout à fait, et, comme il a habitué son esprit à méditer sur toutes les questions qu'il peut être amené à traiter, son avis est très recherché par tous ses collègues[1].

Alexandre de Lameth et ses amis, se trouvant en minorité dans le Conseil Général, soutinrent bientôt que les membres de l'Assemblée ne devaient pas accepter d'entrer dans le Directoire. L'un deux, Kersaint, rendit publique une lettre dans laquelle il blâmait Mirabeau et Sieyès. Cette lettre reçut l'approbation du *Journal des Amis de la Constitution*. Mirabeau et Sieyès répondirent sèchement qu'A. de Lameth n'avait renoncé à prétendre au Directoire que lorsqu'il avait perdu l'espoir d'y arriver. La querelle s'envenima, et le Triumvirat n'attendit plus qu'une occasion pour se venger.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter les combats qu'il livra contre Mirabeau dans l'Assemblée et qui certainement hâtèrent la fin du grand orateur[2] (2 avril 1791). En vain, Sieyès essaya-t-il, devant la douleur que cette mort causa à tous, de prêcher l'oubli des discordes. Aux funérailles « du seul qui fut grand », il crut que la réconciliation pourrait se faire. « L'intime ami de Mirabeau, dit Michelet, Sieyès, qui détestait les Lameth et ne leur parlait jamais, eut pourtant l'idée noble et délicate de prendre le bras de Charles de Lameth les couvrant

[1] Oelsner, *ibidem*.
[2] On connaît son fameux mot à sa sœur, le soir du 28 février, à la sortie de la séance où il avait cinglé si cruellement les « trente voix ».

Digitized by Google

ainsi de l'injuste soupçon qu'on faisait peser sur eux. »

Son glorieux compagnon de route venait de tomber. Il sentit plus qu'aucun autre toute l'étendue de cette perte. Malgré ses vices, Mirabeau était toujours pour lui l'homme de grand cœur, l'orateur puissant et merveilleux, celui qui, à ses côtés, avait courageusement combattu pour le peuple, bravé les privilèges et qui, dans la tombe, emportait quelque chose de grand, une parcelle de l'humanité.

La coalition des Lameth, comme l'appelait Sieyès, désormais, se retourna contre lui. Mirabeau mort, Sieyès restait, en effet, le plus sérieux obstacle à ses desseins.

Le duel faillit commençer à l'occasion des clubs. Le département de Paris vint solennellement un jour les accuser devant l'Assemblée et obtint un décret leur défendant de faire des pétitions, des adresses, d'afficher, etc... Après avoir annoncé qu'ils les couvriraient hautement, les Lameth se turent. La lutte n'était qu'ajournée. On était alors aux approches de Pâques. « On attendait curieusement si le roi communierait avec les amis ou les ennemis de la Révolution. » Il recourut à un prêtre insermenté, le cardinal de Montmorency (17 avril). A cette nouvelle, une grande agitation se manifeste dans Paris, les clubs s'agitent ; la famille royale s'apprête à quitter Paris et à se retirer à Saint-Cloud. Le Directoire de Paris, à l'instigation de Danton, songe alors à rédiger une adresse au roi pour l'en dissuader et l'engager à rester au milieu de son peuple. Sieyès en fut le principal rédacteur.

Digitized by Google

Mais le mouvement populaire était trop puissant pour qu'il pût être aussi facilement étouffé. Poussées par l'irritation et la misère, des femmes envahirent les couvents et fouettèrent des religieuses. Les désordres s'étendirent. Les prêtres insermentés avaient loué une église, quai des Théatins, pour y célébrer eux-mêmes le culte. « La foule s'y porta comme on pouvait le prévoir, attendit, fermenta dans cette attente, menaça ceux qui viendraient. Le défi anime et excite, deux femmes se présentèrent, furent brutalement fouettées. On attacha deux balais sur la porte de l'Eglise. » Le Directoire du département prit sur-le-champ un arrêté destiné à réprimer les désordres, à disperser la foule, à protéger l'église et à assurer à chacun l'exercice de la liberté religieuse. A l'instigation des Lameth, l'arrêté du Directoire fut formellement dénoncé comme inconstitutionnel. Renvoyé au Comité de Constitution, il fit l'objet d'un rapport que Talleyrand vint lire et défendre dans la séance du 7 mai. Sieyès, l'auteur véritable de l'arrêté incriminé, se présenta le 31 mai à la tribune pour disculper le Directoire. Le discours qu'il fit à cette occasion est un des plus beaux qu'il ait prononcé [1].

Il défendit d'abord la liberté religieuse, protesta contre l'intolérance et se plaignit douloureusement de l'égarement des hommes qui avaient inconsciemment excité la foule. Puis, s'élevant au ton de la véritable éloquence, il s'écria : « Prenez garde d'accuser l'empressement que les corps adminis-

[1] Dr Robinet, *le Mouvement religieux pendant la Révolution*, t. I, p. 467.

Digitized by Google

tratifs témoignent. C'est leur inaction qui est redoutable et non pas leur zèle. Ne ralentissez pas l'action publique. Eh! ne voyez-vous pas qu'il existe deux partis qui, pour arriver l'un à la dictature, l'autre à l'anarchie, voudraient rendre l'administration impossible[1]? Ne discernez-vous pas d'où viennent les calomnies dont on cherche à couvrir toutes les autorités? Quels sont les hommes qui, sous le voile du patriotisme, osent ériger en principe qu'il ne faut cesser de décrier les corps dont la surveillance la plus attentive peut seule garantir la sûreté générale? Quels hommes semblent ne travailler que pour provoquer la jalousie des commettants contre leurs délégués et inspirer au peuple une telle défiance qu'il en vienne enfin, dans l'excès de son égarement, jusqu'à prendre ses défenseurs pour ses assassins et ses assassins pour ses défenseurs.

« Certes, ceux-là vous trompent qui vous empêchent d'apercevoir le plus grand danger que la Constitution ait eu à courir, là où il est, c'est-à-dire dans le chaos et l'anarchie qui résulteraient à coup sûr du dégoût et du découragement où l'on s'efforce de jeter les directoires de département et de district..... Ceux-là vous trompent qui voudraient vous insinuer que, placés immédiatement au milieu de tous les embarras, les administrateurs du peuple ne cherchent pas à les vaincre, qu'ils n'attendent pas avec avidité toutes vos lois pour y trouver le remède aux maux publics,

[1] Il visait en parlant ainsi le parti des Lafayette et celui des Lameth.

Digitized by Google

ou qu'ils négligent de le chercher dans celles que vous avez déjà faites. Vous qui craignez la fédération républicaine des départements, ne laissez pas introduire le chaos et l'anarchie... Au lieu de réprimer les prétendues hardiesses de l'administration, exigez, au contraire, commandez la plus grande activité pour l'exécution de vos lois. Commandez aux corps administratifs de ne pas répugner aux mesures fortes et vigoureuses; dites-leur d'être plutôt hardis que timides; et, lorsque l'ordre public troublé en fait un devoir, lorsque toutes les parties de l'administration sont au moment de se désorganiser, ne trouvez pas mauvais qu'ils prennent, le plus promptement possible, les mesures provisoires pour soutenir la chose publique, en attendant que la main du législateur ait définitivement réglé toutes les parties de l'action politique..... » Il conclut par une motion proclamant la liberté religieuse et laissant à la sagesse des Directoires les mesures d'exécution. Il descendit de la tribune au milieu des applaudissements de l'Assemblée presque entière, et sa motion, adoptée, fut mise en tête du rapport de Talleyrand.

Les Lameth dévoraient en silence leur colère. Laisserait-on ainsi grandir Sieyès et permettrait-on qu'il prît la place devenue libre par la mort de Mirabeau? C'était trop d'audace. On le lui fit bien voir.

Il n'était question, depuis quelque temps dans les couloirs de l'Assemblée, dans certains salons où fréquentaient les membres influents de la gauche,

Digitized by Google

que de la création d'une seconde Chambre, imitée de la Constitution anglaise. Le but, non avoué, était d'assurer à la noblesse, à laquelle appartenait toute la faction des Lameth, un asile et un apanage. Sieyès s'inquiéta de ces bruits. Il s'adressa à quelques-uns de ses collègues dont il connaissait les sentiments et, sur leurs conseils, sur leurs instances, « il composa un projet de déclaration à souscrire volontairement dont l'objet, au fond, n'était que le serment de l'égalité, décrété quinze mois après par l'Assemblée législative, à la suite du 10 août. Cette déclaration contenait, de plus, la promesse de maintenir l'unité et l'égalité de la représentation chargée de *voter* la loi, et cela dans tous les cas, même dans celui où la motion déjà faite des deux sessions viendrait à être décrétée par l'Assemblée ». Il n'était pas possible d'être plus catégorique sur cette question et, celui qui prenait une initiative pareille ne pouvait véritablement, en toute justice, être soupçonné d'hypocrisie. Ce projet devait être imprimé et envoyé aux quatre-vingt-trois départements. Voici, raconta plus tard Sieyès, quel parti « l'intrigue nobiliaire menacée dans son dernier refuge » sut tirer de cet incident : « L'écrit dont il s'agit était à peine sous presse, déjà des coquins se l'étaient procuré, déjà un libelle diffamatoire des plus virulents était entre les mains d'un fou dangereux..... » Une dénonciation fut portée le 19 juin au soir, devant le club des Jacobins. Sieyès y était venu pour recueillir quelques nouvelles signatures, celles entre autres de Buzot, Petion, Boissy-d'An-

Digitized by Google

glas. Tout à coup un des orateurs écoutés, « le fou dangereux », Salles déclare que Sieyès se propose de déposer un projet de décret stipulant : 1° la liberté pour tous; 2° l'institution de deux chambres dans la législature prochaine; 3° la soumission absolue aux lois. Sieyès prit aussitôt la parole et n'eut pas de peine à réduire à néant toutes ces accusations[1]. On l'applaudit et on passa à l'ordre du jour. Le lendemain, on rouvrit la discussion. Sieyès était absent. Antoine et Laclos rappellent que le débat a été clos la veille et qu'il n'y a plus à y revenir; mais les plus violents du club sont là. Danton réclame la parole et dénonce les manœuvres « du prêtre Sieyès », cet ennemi du peuple, ce contempteur — lui! — de la Révolution. On l'acclama. Malgré Billecoque, qui, très courageusement, le défendit, Sieyès fut immolé. La plupart de ceux qui avaient signé le projet se rétractèrent, déclarant que leur bonne foi avait été surprise. Ils furent, dit-on, les plus acharnés à accabler leur ami de la veille.

Sieyès ignorait ces perfidies, il ne pensait qu'à faire imprimer la déclaration qu'il croyait toujours approuvée par les Jacobins. Nul n'ayant osé lui raconter la seconde séance du club, il songeait même à ajouter à la suite sa réponse à Salles, soulignée par les applaudissements qu'elle avait recueillis.

Sur ces entrefaites éclate l'événement le plus funeste qui pouvait se produire : la fuite du roi

[1] Aulard, *les Jacobins*. — Buchez, *Histoire parlementaire de la Révolution*. — *Notice sur la vie de Sieyès*.

Digitized by Google

(20 juin), Sieyès l'avait prévue et prédite. Nul n'avait voulu l'entendre. L'envoi projeté de sa déclaration dans les départements avait pour but, dans sa pensée, en faisant pressentir cette fuite, de la rendre impossible. Il crut toujours que ceux qui avaient travaillé à cette résolution du roi n'avaient pas été étrangers « aux fureurs étudiées » du club des Jacobins.

Il renonça donc à publier son écrit. A ceux qui lui en faisaient un reproche, il disait : « Que voulez-vous? Si je prononce *deux et deux font quatre*, les coquins font accroire au public que j'ai dit : *deux et deux font trois*. Quand on en est là, quel espoir d'utilité? il ne reste plus qu'à se taire! »

Sieyès était désormais suspect. Les Lameth étaient vengés, mais dans leur haine aveugle ils avaient perdu de vue un rival autrement dangereux : Robespierre. Après le 20 juin, l'aigre voix de fausset du député d'Arras, jusqu'alors étouffée, domine l'Assemblée.

L'évasion du roi fit apparaître, avec la force de l'évidence l'impossibilité où tous se trouvaient de se passer de la royauté, de se faire à l'idée d'une France sans monarque. Il n'y avait peut-être pas cent républicains en France. Ni les Lameth, ni Sieyès, ni Robespierre n'osaient songer à une république. Marat extravague. Il n'y a que Danton qui froidement envisage la chose. Seul il ne recule pas. Tout près de lui, dans un palais du quai Conti, habite un homme dont la conviction paraît plus profonde encore, et qui l'énonce simplement, sans cris, sans colère, sans jactance,

Digitized by Google

c'est Condorcet. Il demande la République au nom de la raison. Cependant, quand les esprits revinrent de leur surprise, quand on sut le roi réinstallé, prisonnier aux Tuileries, le contraste parut trop violent et la fiction, la chimère éclata. Le mot de République, moins timidement prononcé, chaque jour, fait du chemin. Les *Amis des Droits de l'homme* (club des cordeliers), le club des Jacobins ; Brissot et ses amis, *le Patriote* et *la Bouche de Fer* commencent à y habituer l'opinion.

De violentes querelles s'élevèrent en ce moment entre royalistes, constitutionnels et républicains. Comme nul n'ignorait les relations très étroites que Sieyès entretenait avec Condorcet, on l'accusa de favoriser en dessous le courant nouveau. Il crut devoir s'en défendre dans un article publié dans *le Moniteur* du 6 juillet. « ... Ce n'est ni pour caresser d'anciennes habitudes ni par aucun sentiment superstitieux de royalisme que je préfère la monarchie. Je la préfère parce qu'il m'est démontré qu'il y a plus de liberté pour un citoyen dans la monarchie que dans la république. Tout autre motif de détermination me paraît puéril. Le meilleur régime est, à mon avis, celui où, non pas un, non pas quelques-uns seulement, mais tous jouissent tranquillement de la plus grande latitude de liberté possible. Si j'aperçois ce caractère dans l'état monarchique, il est clair que je dois le vouloir par-dessus tout autre. Voilà tout le secret de mes principes et ma profession de foi bien faite. J'aurai peut-être bientôt le temps de développer cette question. J'entrerai en lice avec les républi-

Digitized by Google

cains de bonne foi, j'en connais plusieurs que j'honore et que j'aime de tout mon cœur. Mais je leur donnerai des raisons, et j'espère prouver non pas que la monarchie est préférable dans telle ou telle position, mais que, dans toutes les hypothèses, on y est plus libre que dans la république. Actuellement, je me hâte d'ajouter pour qu'on ne s'y trompe pas, que mes idées à cet égard ne sont pas tout à fait celles que se forment de la monarchie les amis de la liste civile... Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour faire remarquer à ceux qui ne s'en doutent pas que les hommes qui me traitent de républicain forcené sont les mêmes qui, tout à côté, parlent de me faire passer pour monarchien contre-révolutionnaire. Ils savent, toujours à propos, le langage qu'il faut tenir aux différents partis : on sent bien que ce qu'ils veulent n'est pas de dire ce qu'ils pensent, mais de dire ce qui peut nuire. Cet esprit est tellement perfectionné que j'ai vu des aristocrates accuser, très à propos, d'aristocratie un patriote qu'ils n'aimaient pas et tel républicain ne pas leur céder dans le même genre d'habileté. Si ces hommes-là savaient nuire à leur ennemi en l'accusant d'être honnête homme, ils l'en accuseraient! »

Thomas Payne releva le défi dans *le Patriote Français* du 11 juillet. La discussion fut reprise par Sieyès lui-même dans *le Moniteur* du 15 juillet. Il se trouva qu'en discutant, en confrontant leurs théories, elles ne leur parurent plus aussi éloignées l'une de l'autre qu'ils l'avaient cru tout d'abord.

Digitized by Google

« Par républicanisme, dit Th. Payne, j'entends un gouvernement par représentation. » Mais n'est-ce pas la base, la raison même de tout le système politique de Sieyès. « Ce n'est que depuis l'événement du 21 juin, répond-il à Payne, que nous avons vu surgir tout à coup un parti républicain. Quel est son objet? Peut-il ignorer que le plan de représentation dont l'Assemblée Nationale a fait présent à la France, quoique imparfait en plusieurs points, est cependant le plus pur et le meilleur qui ait encore paru sur la terre? Quel est donc l'objet de ceux qui demandent une république, en la définissant simplement un gouvernement par représentation? Quoi! ce parti à peine éclos s'arrangerait-il déjà pour s'attirer l'honneur d'avoir demandé le régime représentatif contre l'Assemblée Nationale elle-même? Entreprendrait-il, sérieusement, de persuader qu'en tout ceci il n'y a que deux opinions, celle des républicains qui veulent une représentation, et celle de l'Assemblée qui n'en veut pas? Non, on ne peut pas croire à une telle chimère de la part de MM. les nouveaux républicains, ni espérer une docilité aussi aveugle de la part du public et de la postérité. » Il croit plutôt que la différence entre les conceptions des républicains et celles des monarchistes consiste seulement dans la façon de couronner le gouvernement. « Les personnes qui aiment, dit-il, à revêtir d'une image les notions abstraites pourront se figurer le gouvernement monarchique comme finissant en pointe et le gouvernement républicain en plate-forme. »

Digitized by Google

Il condamne, en passant, l'hérédité au trône, qu'il considère comme « une atteinte au principe autant qu'un outrage à la société. Il préfère le mode électif, mais il craint qu'il n'y ait danger, en ce moment, à apporter quelque changements à la constitution, qu'il faut au contraire achever et asseoir.

A la république de Payne, à la tête de laquelle se trouvait un Sénat ou un conseil nommé par le pays ou l'Assemblée, Sieyès croit devoir préférer « des ministres agissants sous l'élection libre et irresponsable d'un monarque dont l'intérêt évident et palpable sera toujours inséparable de celui de la majorité ». Mettez président au lieu de monarque, n'est-ce pas le vrai régime républicain, et Sieyès n'est-il pas plus logiquement républicain que ses adversaires? « Qu'ils sont loin de m'entendre ceux qui me reprochent de ne pas adopter la république, qui croient que de ne pas aller jusque-là c'est rester en chemin! Ni les idées, ni les sentiments que l'on dit républicains ne me sont inconnus; mais dans mon dessein d'avancer toujours vers le maximum de liberté sociale, j'ai dû passer la république, la laisser bien loin derrière et parvenir enfin à la véritable monarchie. » Pour lui, les partisans de ce qu'il appelle « la plate-forme » ne sont pas des républicains, ce sont, étymologiquement, des polycrates. Le mot de République est loin de l'effrayer, puisqu'en définitive sa monarchie est une république fortement hiérarchisée, qu'il désigne lui-même sous le nom de triangle. Il admet même le mot de république,

Digitized by Google

mais il demande à préférer la république monarchique, c'est-à-dire avec un chef élu, irresponsable et non héréditaire à la république polyarchique, c'est-à-dire celle où le pouvoir suprême serait dévolu à un conseil délibérant à la majorité. Quelque intéressante qu'elle paraisse, cette discussion ne touche guère le pays. Elle ne s'adresse qu'à une élite. Aussi au moment où l'Assemblée cherche, quand même, à innocenter le roi, parce que demain l'épouvante, parce qu'elle redoute une régence, le peuple de Paris, poussé par la presse révolutionnaire, par les Jacobins, demande à grands cris la déchéance. Pour la première fois, l'Assemblée sent son impuissance. Dans les faubourgs, l'agitation est extrême. L'émeute inévitable éclate au Champ de Mars, le 17 juillet. Elle fut impitoyablement réprimée, et de nombreux morts couvrirent le sol où s'était donné la fête de la Fédération. Cette journée, peut-être préparée par les royalistes, fut loin toutefois de produire les résultats qu'ils en avaient espérés. Tandis qu'une partie des Feuillants et des Constitutionnels, avec Barnave et les Lameth, abandonnait sans retour la Révolution, l'autre, la plus nombreuse, avec Sieyès, Merlin de Douai, Dubois-Crancé, visiblement se rapprochait des Jacobins. C'est alors que se joue la comédie de la revision. En réalité Barnave, Malouet voulaient sauver la royauté. Robespierre se mit en travers : ce fut la fin du parti constitutionnel.

Bientôt après le roi accepta solennellement la Constitution (13 septembre). La grande Assemblée

Digitized by Google

avait tenu sa promesse, elle avait formulé les vœux du siècle, traduit en lois ce qu'en particulier Sieyès avait indiqué dans ses écrits, suggéré dans le Comité et proposé à la tribune. La pensée philosophique du siècle était gravée désormais en caractères ineffaçables. L'Assemblée se sépara le 30 septembre.

Son œuvre, il faut bien l'avouer, quoique grande, sublime à certains égards, était incomplète. Comme Sieyès, qui refusait d'être républicain, elle conservait le roi, et, en lui imposant une constitution qui le privait de toutes ses prérogatives, elle donnait à la France la parodie de la royauté. C'était une faute, la plus grande peut-être de toutes celles qui furent alors commises. L'Assemblée ne saurait cependant en être seule tenue responsable, puisque, à part une minorité jacobine, son erreur fut l'erreur de tous ceux qu'elle représentait. Peut-être le mal eût-il pu être réparé si la Constituante n'eût pas, sur l'inspiration fatale de Robespierre, proclamé l'inégibilité de ses membres. Au lieu de ces législateurs mûris par l'expérience, par deux longues années de travaux, assagis par la pratique, on s'exposait à avoir des hommes jeunes, impatients, enthousiastes, pleins d'énergie, de volonté, mais ignorants, inquiets, méfiants et injustes. C'est en effet ce qui arriva.

Découragé, las, fatigué de ces deux années et demie de luttes, de travail, Sieyès aspirait au repos. Au lendemain de la séparation de l'Assemblée, il se démit de ses fonctions de Directeur du département de Paris, dit adieu à ses amis, emporta

Digitized by Google

ses livres d'études, ses vieux compagnons de veilles et se retira dans une maison de campagne à Auteuil. Il voulait surtout fuir l'agitation de la période électorale et ne pas être le témoin impuissant d'un spectacle qu'il ne devinait que trop bien. Il sent que la Constitution, dont l'Assemblée a cru doter la France, et qui, en grande partie, est son œuvre, sa chose, est imparfaite, inachevée et impraticable sur plusieurs points. Il va mettre à profit les loisirs de la retraite pour la revoir en silence, l'étudier de plus près, dans ses moindres détails et essayer, s'il le peut, de la corriger et de la finir.

A la même heure, « froidement, tristement », la Législative, qui vient d'entrer en fonctions, jure cette même constitution. Dernier beau jour pour la monarchie qui veut croire encore à sa durée et refuse de voir l'abîme où, avec la fatalité des lois de la pesanteur, elle va bientôt rouler et disparaître.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE III

L'AGONIE DE LA ROYAUTÉ

Nous appellerons ainsi la période qui s'étend du 4 octobre, date de la réunion de l'Assemblée législative, au 20 septembre 1792, jour où s'ouvrit la Convention Nationale.

Quoique éloigné volontairement de Paris, Sieyès y vient quelquefois. Il va passer de longues heures chez Mme Roland, qu'il ne quitte le plus souvent que pour aller causer des questions du jour avec Mme de Condorcet[1]. Chez l'une, comme chez l'autre, il y rencontre cette illustre pléiade, en qui se personnifie le génie de l'Assemblée nouvelle, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Ducos, Barbaroux, Fonfrède. Par contre, il cesse de retourner dans certains salons qu'il a d'abord beaucoup fréquentés, où il s'est même un instant attardé, mais qu'il croit corrompus et viciés par les intrigues de la cour.

A cette époque parurent réunis en volumes les opinions d'un ancien constituant, Stanilas de Clermont-Tonnerre. Dans l'un d'eux, Sieyès y était désigné comme l'auteur des quarante-quatre mille municipalités. Ainsi pris à partie et attaqué dans ce qui lui tenait le plus à cœur, sa division territoriale,

[1] Mme Roland, *Mémoires.* — Vatel, *Vergniaud.* — Condorcet, *Œuvres.* — Rocquain, *l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution.*

Digitized by Google

Sieyès répondit sur-le-champ et de bonne encre. Il adressa à son contradicteur une très longue lettre, qu'il rendit ensuite publique, peu de jours après[1].

« On m'a toujours, déclara-t-il, entendu demander de petites provinces et de grandes communes, les premières de trois cent vingt-quatre lieues au moins et les secondes d'environ trente-six lieues carrés... mes municipalités à moi que j'appelais, le plus souvent, du nom de communes, de grandes communes, de communes centrales, n'étaient autre chose pour l'étendue que ces arrondissements territoriaux de plus de trente-six lieues carrées qui ont été formés ensuite sous le nom de districts, terme moins convenable à mon avis... Si vous preniez la peine de relire au moins le projet du comité de constitution, concernant les municipalités, présenté à l'Assemblée Nationale le 29 septembre 1789, vous vous convaincriez que nos vues n'ont jamais été de faire plus de six ou sept cents municipalités; il y a loin de là quarante-quatre mille... et vous, Monsieur, vous m'accusez d'avoir donné naissance aux quarante-quatre mille municipalités, à ce chaos politique où l'on ne voit goutte, à cette mer de sables mouvants sur lesquels il est impossible de fonder solidement une véritable monarchie...

« Que faisais-je, le 7 septembre, par mon amendement? Je voulais empêcher qu'on ne vînt à les établir de droit; je tentais la seule voie par laquelle on aurait pu y substituer promptement une cons-

[1] *Moniteur*, 18 octobre 1791.

Digitized by Google

titution raisonnable de provinces, et de communes ou *municipalités :* taire ce mot eût été une imprudence, car on ne parlait que de municipalités, on n'existait que sous cette forme, et ce n'était que sous cette dénomination qu'on pouvait espérer l'établissement d'un ordre quelconque. Avais-je tort de demander que l'Assemblée prît en sérieuse considération la question des municipalités et des provinces et qu'elle se fît présenter sans délai un plan à cet égard ? Est-il besoin de le dire, j'espérais que ce plan serait le mien, car je ne croyais pas qu'il en existât un autre. Prenez la peine de relire le peu de lignes que je prononçai à ce sujet, et sur lesquelles vous me traitez avec si peu de justice, je vais les transcrire ici ; elles terminent mon opinion sur le *veto*.

« Je finis par proposer à l'Assemblée l'amen-
« dement que j'ai annoncé dans le courant de mon
« opinion. Je ne le représente que parce que je
« le crois d'une nécessité pressante ; s'il n'est
« pas appuyé ou s'il est rejeté, j'aurai du moins
« acquitté ce que je crois de mon devoir en
« prévenant sur le danger qui menace la France,
« si on laisse les municipalités s'organiser en ré-
« publiques complètes et indépendantes. Voici
« l'avis que je propose : qu'il soit nommé dans la
« journée un comité de trois personnes, pour pré-
« senter le plus tôt possible à l'Assemblée un *plan*
« *de municipalités et de provinces* tel qu'on puisse
« espérer de ne pas voir le royaume se déchirer en
« une multitude de petits états sous forme répu-
« blicaine et qu'au contraire la France puisse

Digitized by Google

« former *un seul tout*, soumis uniformément dans « toutes les parties à une législation et à une « administration communes. » Ne dois-je pas croire que ceux qui me supposent d'autres idées sont bien décidés d'avance à ne pas m'entendre... »

C'est toujours la même plainte qui revient sous sa plume, toujours le même cri de découragement et de lassitude. Sieyès fit insérer dans *le Moniteur* du 7 novembre 1791 la réponse qu'il reçut de Clermont-Tonnerre et la fit suivre de nouvelles observations. Clermont-Tonnerre objectait que Sieyès s'était mépris sur le sens de ses paroles. Il avait simplement voulu dire que Sieyès avait demandé l'organisation des municipalités avant l'organisation du pouvoir exécutif et législatif.

« L'explication de M. Clermont-Tonnerre, répliqua Sieyès, est vraisemblement mêlée de quelque nouvelle erreur. »

La discussion en resta là, des événements plus importants absorbaient alors tous les esprits. Faut-il sauver la royauté ou l'abandonner à son sort? Telle est la question que chacun se pose. Nul n'y répond encore.

Tristement, l'année 1791 s'achève. De sinistres, présages, de sombres rumeurs obscurcissent l'horizon; l'angoisse étreint tous les cœurs.

Aux difficultés intérieures vinrent bientôt s'ajouter les préoccupations de l'extérieur. Toute l'Europe monarchique est en armes, l'Autriche, la Prusse, la Russie, la Suède, la Sardaigne font entendre des paroles menaçantes; les émigrés rassemblés sur les frontières excitent les cours que

Digitized by Google

la reine, secrètement, encourage ; si le roi paraît par le geste condamner ses frères, son cœur est avec eux. Il ne comprend pas encore toute la gravité d'une intervention étrangère. Plus tard, quand son âme honnête apercevra le danger, il voudra reculer, se reprendre, se sauver : le mal sera irréparable.

La Gironde, qui domine au Comité diplomatique, veut la guerre ; le roi et la cour la redoutent, tandis que Robespierre aux Jacobins en dénonce les dangers et prophétise la dictature. Aujourd'hui, M. de Narbonne, ministre de la Guerre, prononce des paroles belliqueuses, demain l'Assemblée menacera les frères du roi. En vain de Lessart cherche-t-il à arrêter l'élan, en vain multiplie-t-il ses démarches et ses explications : il ne réussit qu'à exaspérer l'opinion et à précipiter sa chute (10 mars 1792).

Privé de ministère, le roi fait appel aux Girondins ; ils hésitent. Sieyès les presse d'accepter. « Il ne s'agit plus du roi, leur dit-il, il s'agit de la patrie. Qu'importe si, en la sauvant, vous sauvez aussi la monarchie. » Le 15 mars, Roland et ses amis s'asseyaient à la table du Conseil : Louis XVI dut en rougir de honte. Ce fut assurément une de ses plus grandes humiliations. La reine, dit-on, se mordit les lèvres de rage.

Le 20 avril, la guerre à l'Autriche est déclarée : tout le monde y courut : l'élan fut sublime ! Bientôt irrité, poussé à bout, Louis XVI cesse toute

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas. — Mémoires de Dumouriez, de Mme Roland.*

Digitized by Google

dissimulation. Il refuse de sanctionner les décrets que lui présente son ministère et le renvoie. « Délivrez-moi de ces trois factieux », dit-il à Dumouriez (12 juin). Trois jours après, Dumouriez, à son tour, quitte la cour. Inquiet, anxieux, le roi attend.

Si à ce moment il eût agi avec vigueur, s'il se fût appuyé sur Lafayette qui lui offrait sa popularité et son épée, il eût pu briser les résistances et étouffer la Révolution ; mais il hésite, se contredit, se trouble au moment d'agir et laisse ainsi passer l'occasion.

Les débuts de la guerre ont été signalés par des revers; Brissot a dénoncé les intrigues du ministère occulte et révélé les menées secrètes de Duport, Bertrand et Montmorin. On connaît maintenant les relations de la reine avec la cour de Vienne, on devine la mission de Malet du Pan à Francfort, bientôt suivie de la convention de Mantoue.

D'autre part, le roi, tout en tendant la main à l'étranger, commence à se méfier de ses frères, de Calonne et des émigrés. Une crainte envahit son cœur : si la coalition est victorieuse, sera-t-il rétabli dans ses droits ou mis en demeure d'abdiquer en faveur du comte d'Artois ? La reine est agitée de sombres pressentiments, elle a perdu confiance. Le roi ne sait bientôt plus à qui se fier. Il repousse le duc d'Orléans, qui essaye de se rapprocher de lui et refuse le concours de Lafayette : il s'abandonne à la fatalité. La Gironde, de son côté, sent que, si elle n'agit pas vigoureusement, la situation

Digitized by Google

peut lui échapper : à la démarche imprudente de Lafayette, elle répond par la journée du 20 juin. Sieyès est pour la résistance ; il le dit chez Mme Roland, qu'il voit presque tous les jours dans son petit appartement de la rue Saint-Jacques ; il l'écrit à tous ses amis, il le conseille à Vergniaud, dont il connaît les scrupules, il l'inspire à Pétion déjà revenu de ses audaces. Il ne croit pas, toutefois, devoir lui-même prendre part à l'action, la Gironde pas davantage, mais on lance Danton, qui aussitôt entre en scène avec Santerre et saint Hurugue.

La journée du 20 juin ne donna cependant aucun résultat, elle parut plutôt tourner à l'avantage du roi, qui par son courage, sa franchise, ses malheurs, réveilla des sympathies et retourna les cœurs. Le peuple se retira déçu, et l'Assemblée, visiblement complice, en sortit humiliée et froissée.

Au dehors, la situation s'aggrave. Devant l'inertie du gouvernement, le Comité diplomatique prend peu à peu la direction des affaires extérieures[1]. C'est le faible Scipion Chambonas, qui est alors ministre des Affaires étrangères, et son unique préoccupation est de plaire à la Gironde. Il ne peut y parvenir. Les événements, il faut bien le dire, ne le servent guère : c'est Lafayette qui essaye de sauver la monarchie, c'est la guerre déclarée à la Prusse (7 juillet), c'est Brunswick qui lance son manifeste outrageant, ce sont nos armées qui reculent, découvrant Paris. L'indignation, la colère se traduisent aussitôt, par un formidable soulève-

[1] Masson, *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution.*

Digitized by Google

ment qui balaye les Tuileries, culbute le trône, emporte tout comme un torrent. Le 10 août, la monarchie a vécu : elle disparaît dans une émeute.

Sieyès était éloigné de Paris depuis la fin de juillet ; il était à plus de soixante lieues en visite chez un de ses amis. Quand il apprit la chute de la royauté, il ne manifesta aucune surprise. Il s'y attendait. Il écrivit à Paris : « Si l'insurrection du 14 juillet a été la Révolution des Français, celle du 10 août sera appelée la Révolution des patriotes. Mais, se hâtait-il d'ajouter, le corps législatif s'en est-il emparé ? Et va-t-il la diriger sans partage en attendant la nouvelle Convention. » Ce qu'il redoute, c'est la prédominance de la commune insurrectionnelle, c'est la faction des Cordeliers « où les idées, dit-il, les plus incohérentes qui aient déshonoré le cerveau humain passent pour un système de démocratie digne du peuple français ; où les formes sales, les mœurs abjectes, la langue corrompue, les appétits brutaux sortis des cloaques le plus impurs, les plus bicétriques, sont regardés comme le signe d'un patriotisme ardent, comme la seule preuve d'un amour sincère de l'égalité ».

Mais hélas ! tous les chefs de la Révolution ont été surpris par les événements. On savait qu'une catastrophe se produirait, que l'on ne pouvait plus l'éviter, et néanmoins nul ne s'était préoccupé du lendemain, nul n'avait songé à l'avenir, tant on avait peur de le dévancer. Les Girondins sont encore royalistes, et le club des Jacobins, lui-même, quelques semaines auparavant, a menacé

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'exclusion Billaud-Varennes qui avait osé hasardé le mot de République. Quoi d'étonnant que les violents, les exaltés, les furieux se soient emparés du mouvement et l'aient dirigé? La Législative s'est laissée envahir par le peuple des faubourgs, il y a quelques mois; Santerre et ses bandes y ont été reçus avec déférence. Devant ses hésitations, ses défaillances, ses incertitudes, est-il surprenant qu'on ait songé à se passer d'elle et qu'on y soit si aisément parvenu.

Les Girondins ne comprirent pas le danger. Dans leur enthousiasme, dans leur générosité, dans la puissance qu'ils attachent encore à leur éloquence, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils ne dirigent plus l'opinion, et que l'impulsion, le moument, le mot d'ordre partent de l'Hôtel de Ville. Sieyès souffre. Il l'écrit à Condorcet, à Vergniaud, à Gensonné, dont l'influence est grande, la popularité intacte. Hélas! leur confiance en eux-mêmes les aveugle et les rend injustes! Une heure d'énergie eût suffi à la Gironde pour reprendre son autorité et saisir les rênes du gouvernement. Sieyès longtemps l'espéra. Il ne peut croire que ses amis, maîtres absolus désormais de la Législative, veuillent laisser ainsi le pays sans assemblée, sans constitution, sans roi. En 1789, la situation était autrement dangereuse. Quand il coupa le câble qui retenait le vaisseau au rivage, le péril était plus menaçant; nul ne faiblit cependant, et ses amis reculeraient! Vergniaud, Brissot, Guadet, s'effaceraient ainsi devant la toute-puissance de la Commune, dont l'arrogance

Digitized by Google

n'est faite que de leur faiblesse ! Le peuple est bon, généreux, il n'a soif ni de sang, ni de vengeance. Pourquoi ne pas le séparer de ces hommes qui ne rêvent que fureurs et voudraient le pousser au désespoir. Ainsi raisonnaient Sieyès et quelques Girondins, mais le gros du parti et leurs inspirateurs, les Rolland, étaient pour la prudence, la temporisation. N'osant pas résoudre les difficultés, ils les ajournaient. Hommes de génie et d'inspiration, ils manquaient de caractère. Sieyès eût voulu qu'ils prissent la dictature et suspendissent la constitution. Il pensait qu'un devoir urgent s'imposait à ses amis : sauver le pays de l'invasion. Il fallait en toute hâte armer la nation, tenter ensuite un suprême effort : la délivrer ou s'ensevelir avec elle. L'enthousiasme, la foi devaient assurer la victoire. L'ennemi chassé du territoire, on devait ensuite songer à la constitution, corriger les faiblesses que l'expérience avait fait apparaître, essayer en écartant le roi et peut-être la dynastie de conserver au pays la forme monarchique et établir enfin le Gouvernement constitutionnel, au lieu du simulacre qui en avait été donné. Si cependant cette tentative était reconnue impossible, si les fautes du roi avaient pour toujours compromis la royauté, il fallait alors résolument, franchement, proclamer la République, mais, en même temps, la soustraire à l'influence des clubs et aux directions des Jacobins. A ce prix, la France pouvait être sauvée, la Révolution suivre sa voie normale, sans secousses, sans violences, sans crimes.

Mais, grands à la tribune, illustres par l'éloquence,

Digitized by Google

les Girondins hésitent devant l'action. Danton, plus audacieux, s'empare du Gouvernement, et le peuple, en tumulte, se précipite derrière lui. La nation se releva ; mais les Girondins avaient signé eux-mêmes leur propre abdication. Ce fut une des premières grandes douleurs de Sieyès. Hélas ! l'avenir lui en réservait de plus cruelles encore !

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE III

LA CONVENTION NATIONALE

CHAPITRE I

SIEYÈS AUX COMITÉS

Nous n'avons pas voulu interrompre le récit de ces événements par des commentaires trop personnels.

Il nous est cependant impossible de ne pas faire remarquer, avant d'aller plus loin, que la plupart des historiens ou des écrivains qui ont eu à s'occuper de Sieyès n'ont jamais conclu que sur des accusations que la légende a accumulées.

Sieyès n'a pas rédigé de *Mémoires*. Peu préoccupé de sa gloire, il a laissé à l'histoire seule la responsabilité de son arrêt. Par contre, ses adversaires, ses ennemis, ont écrit longuement, abondamment, pour se disculper, se justifier et rejeter les responsabilités sur les autres. Sieyès leur a servi de bouc émissaire. On savait qu'il ne répondrait pas. Ce sont les jugements de ces habiles — mais habile n'a jamais voulu dire sincère — que les écrivains ont ratifié.

Ecarté de l'Assemblée Législative, comme tous les Constituants, Sieyès fut envoyé à la Convention par les départements de la Sarthe, de la Gironde

Digitized by Google

et de l'Orne. Après de longues heures d'incertitude et d'hésitation, il accepta un mandat et opta pour la Sarthe. Les événements de septembre avaient profondément attristé son cœur. Grégoire raconte dans ses *Mémoires* que, nommé à la Convention par le corps électoral de Vendôme, il rencontra à la poste d'Etampes Sieyès, qui allait prendre son siège dans la nouvelle Assemblée. Les deux députés achevèrent la route ensemble, et Sieyès se plaignit à son collègue de l'inexorable fatalité des temps. L'avenir lui paraissait sombre et il ne cachait pas le peu d'espérances qu'il fondait sur la Convention.

Il partageait déjà la haine et l'effroi que les députés des départements éprouvaient pour les élus de Paris, qu'ils regardaient comme les complices, sinon comme les auteurs responsables des récentes atrocités commises. Ceux-ci, à leur tour, voyaient arriver les nouveaux représentants avec inquiétude et défiance.

Ils s'accusaient déjà sans se connaître !

Le fossé se creusa de plus en plus entre eux : rien ne put le combler, que la mort !

A son début toutefois la Convention sut faire taire ses divisions pour ne songer qu'à l'œuvre formidable qui lui était échue. Elle voulut tout d'abord employer, en les spécialisant, les talents, les aptitudes, les lumières qu'elle renfermait en si grand nombre. Cette pensée lui dicta l'organisation des Comités de constitution, d'instruction publique, de la guerre, des colonies, de diplomatie, de finances, de la marine, de défense générale et enfin, plus tard, de salut public.

Digitized by Google

Ignoré, écrasé par une renommée formidable, perdu dans une imposante unité dont il semblait que rien ne dût troubler la sévère ordonnance, le rôle de ces comités n'a apparu que lentement, ne s'est dégagé qu'à la longue, grâce aux savantes recherches d'historiens passionnés[1]. On sait aujourd'hui, à n'en plus pouvoir douter, la part véritable qu'il convient de leur faire dans l'œuvre sociale de la Convention. Ils sont maintenant sortis de leur long ensevelissement, et ils apparaissent ce qu'ils furent vraiment : les inspirateurs de tous ces actes durables, de toutes ces mesures législatives ou administratives que la Convention décréta ou rendit dans l'intérêt de la France et pour le salut de la République.

Le travail de ces Comités, l'activité fiévreuse mais silencieuse qui y régnait, loin de la turbulence des foules, des invectives ou des applaudissements de la populace, convenaient mieux au caractère naturellement timide de Sieyès que les harangues de la tribune et les discussions orageuses de l'Assemblée. Il ne chercha pas lui-même à en faire partie, mais il y fut spontanément envoyé par ses collègues, heureux de reconnaître les services qu'il avait rendus et désireux d'utiliser ses conseils, son expérience et ses talents.

Une chose s'imposait tout d'abord à l'attention de l'Assemblée et sollicitait tous ses instants : c'était l'élaboration d'une constitution républicaine.

[1] Citons le remarquable et colossal travail de M. Aulard sur le Comité de salut public, et celui de M. Guillaume sur le Comité d'instruction publique.

Digitized by Google

1. — Le Comité de Constitution

Le 29 septembre le Comité de Constitution fut décrété. Il devait être composé de neuf membres, rédiger une constitution et se séparer ensuite. Là se trouvaient réunis tous ceux qui paraissaient doués de la science des institutions humaines, tous les philosophes et les penseurs, tous ces grands semeurs d'idées qui avaient par leur parole ou par leur écrit agité, remué l'opinion publique. Montagnards et Girondins se coudoyaient sans haine, sans envie, animés d'une foi égale, n'ayant au cœur qu'un même amour, qu'un même désir, qu'une même volonté : fonder la République. Sieyès, Condorcet, Vergniaud, Thomas-Payne, Barère, Brissot, Pétion, Gensonné, Danton, se mirent aussitôt à l'œuvre.

Il semble que Sieyès eût dû y dominer sans peine et réussir à y faire prévaloir ses conceptions. Il n'en fut rien. Il dut s'effacer devant Condorcet, dont l'astre était alors à son zénith. L'auteur des *Progrès de l'esprit humain*, celui qui, le premier, avait osé, en 91, après Varennes, se dire républicain, exerçait encore dans la Convention une influence presque prépondérante. Tous s'inclinaient devant son autorité, la hauteur de ses vues, la pureté de sa vie publique. Robespierre même rendait hommage à sa vertu. Le Comité, après de courts débats, adopta ses propositions et le chargea d'en soutenir la discussion devant l'Assemblée. Puis, fidèle à son rôle, croyant avoir achevé l'œuvre

Digitized by Google

qu'il était chargé d'élaborer, le Comité prononça lui-même sa dissolution (février 1793).

On sait ce qu'il advint du projet de Condorcet. Les Montagnards en firent tout d'abord reculer la discussion jusqu'après le jugement du roi. La Gironde n'osa résister. Une fois le roi jugé et condamné, et bien que le rapport de Condorcet fût depuis longtemps déposé et distribué, de nouveau, la discussion fut ajournée. Elle s'ouvrit cependant le 15 avril. Malheureusement les divisions, jusqu'ici contenues, déchiraient maintenant la Convention, mettaient son existence en péril et, en exaspérant les passions, rendaient inévitable l'insurrection des plus audacieux.

Elle éclata le 31 mai et fut légalisée le 2 juin. Dès lors tout change d'aspect. Condorcet se cache, Sieyès demeure muet, la Gironde presque entière est arrêtée ou proscrite. L'Assemblée se range docilement, sous le despotisme de Robespierre et des Jacobins.

Cinq membres sont adjoints au Comité de salut public pour corriger, abréger, démocratiser le projet de Condorcet. Il en sortit la Constitution de l'an I. Elle fut lue, le 10 juin, par Hérault de Sechelles, l'ami de Danton. Condorcet l'attaqua dans une brochure anonyme ; ce coup d'audace fit décider son arrestation. La Constitution fut votée. Impraticable, tyrannique et dangereuse, ceux-mêmes qui l'avaient rédigé n'osèrent jamais en demander l'application. Peu de jours après ces événements, un des membres du Comité de salut public, rencontrant Sieyès sur la terrasse des Tui-

Digitized by Google

leries, lui vanta les mérites et les avantages de la Constitution nouvelle. Sieyès l'écouta sans mot dire. Son interlocuteur s'animant, il le regarda fixement, haussa plusieurs fois les épaules, tourna les talons et s'éloigna. C'était l'époque où il fallait savoir se taire!

2. — Le Comité de Défense générale

A l'aurore de l'année 1793, une formidable coalition se ruait, menaçante, sur la France et l'enserrait de toutes parts. Jamais le danger n'avait été aussi grand. L'Europe tout entière était en révolte. La France se raidit contre le malheur et, moment sublime! la Convention, dans un suprême effort, étouffa ses dissentiments et ses haines. L'audace vint même à la Gironde devant le péril; elle demanda la création d'un Comité de défense générale, chargé de prendre toutes les mesures que comportait la situation[1]. Les Montagnards essayèrent un instant de s'y opposer. Marat, lui-même, déclara qu'il fallait réfléchir. Brissot et ses amis entraînèrent les hésitants et enlevèrent le vote (1er janvier 1793). Un même souffle, un même élan, un même cœur paraît alors animer l'Assemblée.

Aux termes du décret, le Comité « devait s'occuper sans interruption, avec les ministres, des mesures qu'exigeait la campagne prochaine et l'état présent des affaires. Ses rapports devaient

[1] *Actes du Comité de salut public*, recueillis et annotés par M. A.-F. Aulard, t. I.

Digitized by Google

être constamment à l'ordre du jour. » Il entra en fonctions le 4 janvier.

Sieyès y fut nommé, ainsi que Gensonné et Barère, par le Comité de Constitution, conformément au mode de recrutement adopté. Dès les premières séances, il appela l'attention du Comité sur la situation du ministère de la Guerre et sur le désordre qui y régnait. Le cauteleux Pache, que la faveur de Roland et de Brissot avait porté au ministère, en avait depuis presque entièrement abandonné la direction aux hommes de la Montagne. Il cherchait alors à plaire à Robespierre. Pour y arriver, il désorganisa tous les services, renvoya tous les employés, installant à leur place ceux que lui désignaient les clubs. « On se tutoyait dans ses bureaux[1], on y allait en sale costume, on faisait des motions et il s'y trouvait quantité de prêtres mariés, introduits par Audoin, gendre de Pache, et prêtre lui-même. L'un des chefs de ce ministère était Hassenfratz, autrefois habitant de Metz, expatrié pour cause de banqueroute et, comme tant d'autres, parvenu à de hautes fonctions en déployant beaucoup de zèle démagogique. »

Le Comité de défense générale voulut mettre un terme à d'aussi scandaleux abus et effacer la fâcheuse impression qui commençait à se manifester dans les camps. Il posa en principe qu'un seul homme ne pouvait diriger un département aussi compliqué que celui de la guerre et, dans les circonstances, assumer une aussi lourde res-

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 277.

Digitized by Google

ponsabilité; qu'il y avait lieu, dès lors, d'établir un directoire de plusieurs personnes entre lesquelles seraient répartis les différents services.

Il chargea ensuite une commission de trois membres, Sieyès, Doulcet et Bréard, d'étudier la question et de lui soumettre, à bref délai, un projet. Cette commission se réunit sur l'heure et, après un court échange de vues, confia à Sieyès la rédaction du rapport.

Sans perdre de temps, Sieyès se mit au travail, eut de nombreuses conférences avec les généraux alors à Paris, entre autres Dumouriez et, le 13 janvier, il communiquait son travail au Comité. Il fut écouté avec attention. Le 21, le jour même de l'exécution du roi, il en donnait une nouvelle lecture en présence des généraux Dumouriez et Valence. Le 23, le Comité le discuta, l'adopta et le mit, après le rapport, sur les forces navales, et celui sur les relations avec l'Angleterre, en tête de l'ordre du jour qui fut soumis à la Convention.

Au début de la séance du 25, Sieyès le présenta à l'Assemblée[1].

Un profond silence se fit dès qu'il parut à la tribune. « Citoyens législateurs, dit-il, la Convention nationale ayant reconnu que le ministère de la Guerre ne pouvait suffire à ses devoirs, dans son état actuel, a chargé expressément son Comité de défense générale de lui présenter un plan de réorganisation de cette partie du service public. Le Comité a hâté ce travail, qu'il a regardé comme une

[1] *Moniteur*, t. XV, p. 287 et suivantes.

Digitized by Google

des mesures les plus urgentes, si la République veut être en état d'opposer ses forces et ses moyens à la ligue des rois qui osent menacer notre liberté. »

Pour pénétrer son sujet dans toutes ses parties, Sieyès déclare tout d'abord qu'il a dû renoncer aux vains secours de la routine et remonter à la nature des choses. Il voit dans le service de la guerre trois grandes divisions : des éléments, une combinaison, une direction. Le ministère de la Guerre doit donc se composer de trois parties :

1° Fournitures d'hommes et de choses ;

2° Leur administration civile ;

3° Leur direction militaire.

Il examine successivement chacune d'elles, indiquant, en regard du mal et des vices, les remèdes qu'il croit efficaces.

Dans la première partie, quoiqu'il l'ait formulée « fournitures d'hommes et de choses », Sieyès ne s'occupera en réalité que des moyens de fournir les choses. Il demande la création d'un économat national, établi sur le modèle de la trésorerie générale. Cet économat serait chargé « de se procurer par tous les moyens connus, par commande, régie ou commission, toutes les espèces de matières premières et secondes et de les emmagasiner dans les lieux où le besoin du service pourrait l'exiger ».

Comment, organise-t-il ensuite cet économat national ? « Supposez, dit-il, l'économat national composé de quinze commissaires et un secrétaire général ; la multiplicité des affaires les obligera de se partager en cinq sections, et l'on ne peut pas

Digitized by Google

mettre moins de trois personnes par section. La première s'occupera des munitions de guerre ; la seconde des autres approvisionnements matériels d'usage et non de consommation ; la quatrième embrassera les graines et subsistances dont on a chargé jusqu'ici le ministre de l'Intérieur pour secourir les villes ou les départements ; la cinquième sera chargée de la correspondance générale. » Le secrétaire général devait rédiger et tenir le registre des délibérations et actes de la commission. Il était attaché à la cinquième section. Restait la question du recrutement. Sieyès ne croyait pas devoir accepter, comme les Jacobins le réclamaient en toutes circonstances, l'élection des fonctionnaires. Fidèle à ses principes, quelles que fussent les colères qu'il devait soulever, il réclamait la nomination par le pouvoir exécutif des commissaires et du secrétaire général. Mais il demandait qu'ils fussent choisis avec beaucoup de soin parmi « des négociants ou commissionnaires connus par leur probité, l'étendue et l'habileté de leurs connaissances ».

Prévoyant les objections que ne manqueraient pas de produire les abus de pouvoir, les coalitions d'intérêts, qu'une pareille organisation risquait d'entraîner, Sieyès établissait un jury municipal composé d'experts indépendants, qui, au moment des livraisons, devait contrôler les fournitures, les vérifier et leur donner l'estampille officielle.

Sieyès arrive ainsi à la seconde partie de son projet. Il n'éprouve aucun scrupule à reconnaître

Digitized by Google

qu'il a consulté, avant de la rédiger, les hommes les plus habiles dans l'administration de la guerre, et que les propositions qu'il va soumettre à la Convention ont été au préalable examinées et acceptées par les gens les plus considérables de l'art ! « Tout a été débattu, dit-il, et jugé entre nous et avec eux. » Il demande qu'il n'y ait qu'un seul ministre, membre du Conseil, « en établir deux serait tuer l'unité précisément dans celui de tous les services publics qui en a le plus besoin ». Mais, immédiatement au-dessous du ministre, cette unité peut être divisée sans danger. Il la partage entre un directeur et un administrateur responsables, nommés par le ministre et agréés par le Conseil.

C'était une organisation à double responsabilité. Elle déchargeait le ministre de la partie purement administrative, lui laissait ainsi tout le temps de s'occuper de la direction des opérations militaires, et des plans de campagne à donner aux généraux. A côté du ministre, il établissait en outre une sorte de conseil supérieur, qu'il appelait le conseil de législation et d'inspection, « pour le tenir parfaitement au courant des décrets et avertir sans cesse le ministre de l'état de la législation dans sa partie ; pour l'aider dans sa correspondance avec l'Assemblée ; pour inspecter les parties de son administration qui paraissent languir ; pour rechercher l'origine du mal et y remédier, enfin pour l'aider dans le développement des mémoires où il a besoin de jeter ses conceptions de cabinet ».

La troisième et dernière partie était consacrée

Digitized by Google

au fonctionnement du général d'armée et à ses rapports avec l'administration. Comme s'il prévoyait les progrès du militarisme, sa toute-puissance et plus tard son triomphe, Sieyès recherche les moyens de réduire « l'espèce de dictature impératorienne » que le général d'armée peut être amené à exercer. La solution qu'il présente frappa un certain nombre d'esprits par son originalité. Elle consistait à placer auprès du géneral « un ministère ambulant ». Le Conseil exécutif pouvait, si les circonstances l'exigeaient, le constituer en ministère actif et lui donner tous les moyens de faire face aux difficultés. Cette autorité ne devait être que temporaire. « Ainsi, disait Sieyès, nous donnons au général tous les moyens de pourvoir aux besoins de l'armée, sans rien ajouter à son autorité, mais au contraire en lui donnant un frein. »

Telles étaient les grandes lignes de ce travail qui répondait par bien des côtés aux préoccupations du moment, mais dont l'économie, peut-être trop savante, nécessitait un délai d'organisation que les circonstances ne permettaient pas d'accorder.

Il vint en discussion à la séance du 28. Saint-Just parla le premier. Il ne laissa rien subsister du projet et conclut en demandant la nomination d'un ministre de la Guerre, en dehors du Conseil.

Jean Debry, par contre, en loua la sagesse, l'habileté, l'ordonnancement régulier. Mais Buzot et surtout Fabre d'Eglantine l'attaquèrent avec force.

A la séance du 30, Barbaroux soutint les idées de Sieyès et présenta un plaidoyer très chaleureux

Digitized by Google

en faveur de l'économat national, « qui restera, dit-il, comme un monument de prévoyance philosophique et comme une pierre d'attente pour une conception bien plus hardie encore, le payement des contributions en nature ». Il proposait toutefois un léger correctif, c'était d'instituer les directoires de départements comme agents de l'économat, pour l'acquisition des fournitures.

D'autres orateurs, Lamarque, Salles, parlèrent contre le projet.

L'Assemblée manifestait déjà une certaine lassitude. Brulard, dit Sillery, crut répondre à sa pensée en proposant la nomination d'un nouveau ministre de la Guerre à qui serait laissé le soin d'apporter les modifications jugées nécessaires.

Projets et contre-projets s'entrecroisaient, la Convention était hésitante.

La création d'un économat national, que la plupart des orateurs avaient signalé comme « une réunion de courtiers accapareurs, qu'on paierait très cher pour leur donner la peine de s'enrichir », nuisit au reste du projet de Sieyès et en entraîna le rejet.

Le 2 février, Barère, dont la souplesse se pliait à tout et qui savait admirablement tirer profit de l'indécision de l'Assemblée, donne lecture d'un nouveau projet, empruntant à Sieyès l'unité de responsabilité, mais instituant, à côté du ministre, six adjoints placés chacun à la tête d'une division. Le Comité de la guerre était à son tour divisé en six sections, correspondant à chacune des divisions du ministère. Les adjoints, comme

Digitized by Google

dans le projet de Sieyès, étaient nommés par le ministre et agréés par le Conseil. La question des fournitures et subsistances, seule, était réservée. Il fallait, en effet, aller au plus pressé.

Le 4, Beurnonville fut élu, par la Convention, ministre de la Guerre en remplacement de Pache.

La chute de cet homme incapable et pusillanime consola un peu Sieyès de l'échec de son projet. Il ne put cependant cacher son désappointement et, quoique réélu le 26 mars au Comité de défense générale, il s'abstint presque complètement d'y assister. C'est dans un de ces moments de découragement et d'amertume qu'il dut rédiger cette note que l'on retrouva plus tard dans ses papiers intimes [1].

« Comité du 20 mars. — Paillasse, demi-ivre, dissertant sur le plan de la guerre et examinant le ministre par interrogats ou censure ;

« Les auditeurs ne s'apercevant même pas combien cela est ridicule, et à quel point de perfectionnement l'orateur porte la bêtise ;

« Le malheureux ministre échappant aux questions par une réponse de café et l'historique des campagnes.

« Ce sont là les hommes chargés de conduire les affaires et de sauver la République !

« Brillant de ses succès, H. de S., dans sa distraction, avait l'air d'un drôle bien heureux, qui sourit au coquinisme de ses pensées. »

Et plus loin, s'interrogeant, il écrit : « Vous

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi.*

Digitized by Google

vous taisez. — Qu'importe, se répond-il, qu'importe le tribut de mon verre dans un torrent de rogomme. »

Taisons-nous, se répète-t-il à lui-même, taisons-nous, puisqu'aussi bien personne ne veut nous entendre.

Bientôt un dégoût encore plus vif s'empare de lui. Le 5 avril, il adresse sa démission, donnant pour prétexte que le Comité d'instruction publique l'occupait plus que ses forces ne pouvaient le permettre.

Du reste le Comité de défense générale arrivait lui-même au terme de son mandat. Thibaudeau nous apprend dans ses *Mémoires*[1] qu'il était loin de répondre au but que la Convention s'était proposé en l'instituant. « Le Comité mandait à chaque instant les ministres et les autorités ; les membres de la Convention pouvaient assister à ses séances, et un certain nombre y était toujours présent. Les affaires les plus secrètes se traitaient donc comme publiquement, et le Conseil exécutif était tiraillé dans tous les sens, ne sachant à qui répondre, à qui obéir, ni comment remplir ses devoirs. »

La situation de la République paraît, à cette époque, terriblement menacée : c'est Dumouriez qui prépare et consomme sa trahison ; c'est notre meilleure armée en pleine déroute ; c'est la frontière partout dégarnie et partout entamée ; c'est la France envahie. Les colères se changent en fureur, les

[1] Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, p. 13.

Digitized by Google

esprits égarés, d'un bond, outre-passent l'enfer. Le vertige s'empare de tous les esprits, les passions déchaînées emportent les plus sages, tous s'accusent d'un crime dont ils sont innocents. Sieyès gémit et se tait. Au Comité de défense générale, impuissant désormais, vient de succéder le Comité de salut public (6 avril). C'est un girondin, Isnard, qui l'a fait décréter. Sieyès refuse de se laisser porter sur la liste des membres qui doivent le composer. Prévoyait-il les excès qui allaient suivre? On en saisit, en tout cas, plus d'un témoignage dans ses notes.

3. — Le Comité d'Instruction publique

Avant d'aller plus loin, nous devons signaler le rôle joué par Sieyès au Comité d'instruction publique. Il y avait été nommé en même temps que Barère et Condorcet. Tous trois optèrent d'abord pour le comité de Constitution. Mais, après la dissolution de celui-ci, un décret spécial de la Convention (28 février) les envoya de nouveau au comité d'instruction publique.

Ce Comité, en se constituant, accepta l'héritage du Comité de la Législative, qui, arrêté en pleine activité, laissait une œuvre grandiose, mais incomplète. Cette œuvre était, en réalité, la pensée de Condorcet. L'orage avait passé sur elle sans l'atteindre, respectant la froide beauté des formes et la pureté des grandes lignes.

Le comité élu par la Convention aurait voulu la conserver presque en son entier. Il dut cependant y apporter quelques retouches. Romme fut

Digitized by Google

chargé de cette délicate revision. Il maintint les quatre premiers degrés d'instruction prévus par Condorcet, se contentant d'éliminer le cinquième relatif à l'organisation d'une société nationale pour le perfectionnement de la raison humaine. Romme put bientôt soumettre son rapport au Comité. Mais, trop attentif aux débats tumultueux de l'Assemblée, le Comité ne siège plus qu'à de rares intervalles. Les accents indignés de Vergniaud, le battelage cynique de Marat, les déclamations hypocrites de Robespierre, absorbent trop les esprits pour qu'une œuvre de longue haleine, comme celle de l'éducation, puisse être utilement étudiée Le Comité languit et s'énerve. Il reçoit et examine des pétitions, se perd dans les détails d'un tableau d'instruction, établi par un de ses membres, Antoine Arbogast, député du Haut-Rhin. C'est alors que le Comité de salut public, préludant au rôle qu'il devait s'attribuer par la suite, crut devoir intervenir.

A sa demande, la Convention vote l'organisation, en quatre articles, des écoles primaires et décide de s'occuper d'une façon régulière du plan d'instruction. Cela se passait le 30 mai[1].

Le Comité d'instruction, modifié par d'incessants changements, comptait alors parmi ses principaux membres, outre Sieyès, récemment élu président[2],

[1] E. Allain, *l'Œuvre scolaire de la Révolution*. — V. Pierre, *l'Ecole sous la Révolution*. — A. Duruy, *l'Instruction publique sous la Révolution*.

[2] Le bureau du Comité était élu pour un mois. Ses membres étaient rééligibles. Le 21 mai, Arbogast fut élu président. Il refusa. Sieyès fut nommé à sa place le 23. Il sortit de charge le 21 du mois suivant.

Digitized by Google

Condorcet, Lakanal, Romme, Chénier, Fouché, David, Daunou, Massieu, Villar, Grégoire, Bassal, Waudelaincourt, Julien, Giroust, Dusaulx, Chasset, Baudin, etc.

Sur ces entrefaites éclate l'insurrection du 2 juin. Le comité se désagrège. Concordet est en fuite. Romme est prisonnier des révoltés du Calvados. Sieyès, seul, reste debout sur le tillac, exposé à la tempête. C'est autour de lui que les membres du Comité viennent se ranger. Privés de l'autorité de Condorcet, il était naturel qu'ils acceptassent la sienne. Ne l'avaient-ils pas vu, président du Comité, marquer la plus grande déférence à l'illustre fondateur de la République, accepter même ses idées par respect pour ses lumières et son talent.

Sieyès, en effet, bien qu'il fût loin de partager la manière de voir de Condorcet en matière d'éducation, avait trop d'admiration et d'estime pour le philosophe, trop d'affection pour le compagnon et le guide des premières luttes, pour vouloir entrer en lutte avec lui. Tant que Condorcet siégea au Comité, Sieyès n'intervint que très rarement, critiquant doucement, sans chercher à convaincre. Ils collaborèrent même ensemble au *Journal d'instruction sociale* publié par Duhamel, au profit de l'institut national des sourds-muets. Fondé le 1er juin, la fuite de Condorcet, survenant quelques jours après, en arrêta brusquement la publication. Le journal n'eut que six numéros.

A l'époque où nous sommes arrivés, la Convention est tout entière aux débats de la constitution

Digitized by Google

nouvelle, élaborée, comme nous l'avons dit plus haut, par le Comité de salut public.

Très décidé à n'y point prendre part, Sieyès déserte un moment la Convention et s'enferme au Comité d'Instruction publique. Il espérait, en travaillant à une œuvre utile, oublier ses déceptions, adoucir ses chagrins et calmer un peu les agitations de son cœur.

Il reprit donc le plan qu'il avait apporté en entrant au Comité, qu'il avait paru abandonner pour ne pas contrarier les vues de Condorcet, et surtout pour ne pas donner, à la malignité publique, l'occasion de le poser en rival de son illustre ami. Deux ex-oratoriens, membres du Comité, Daunou et Lakanal, furent ses collaborateurs les plus actifs. Dépositaire scrupuleux de sa pensée, confident ému de ses aspirations, Lakanal lui prêta l'appui de son éloquence et de son crédit. Qu'il le cherchât ou non, Lakanal devint dès ce moment le principal rapporteur du Comité devant la Convention. On peut dire que Sieyès y parla chaque fois par sa bouche. La tribune l'intimidait, il lui fallait un interprète. Il eut Lakanal à la Convention, comme plus tard, en l'an VII, Boulay de la Meurthe.

Désormais le Comité fait preuve d'une activité réelle ; Sieyès le préside d'une façon assidue. Chacune de ses séances est marquée par le vote d'un projet que l'on soumet ensuite à la ratification de l'Assemblée. C'est ainsi que le 13 juin, il présente et fait adopter par la Convention un décret portant qu'il serait ouvert un concours pour

Digitized by Google

la composition des livres destinés à « l'enseignement national ». Ces derniers mots portent en germe tout le plan de Sieyès. Ce plan était élaboré en silence, et Sieyès s'efforçait d'en faire prononcer l'adoption avant la fin de sa présidence. Grâce au dévouement de ses deux collaborateurs, il put être terminé le jour même où le nouveau président Baudin était élu. Il fut enfin définitivement adopté et pris comme projet du Comité le 25 juin. Le Comité de salut public ayant demandé à la Convention que le plan d'instruction fût inscrit à l'ordre du jour, Lakanal présenta le projet du Comité à la séance du 26.

Voici quelle en était l'économie. En premier lieu, Sieyès éliminait les degrés supérieurs proposés par Condorcet. La nation devait instituer des écoles nationales en raison d'une école par mille habitants. Ces écoles étaient, en réalité, les écoles primaires qui fonctionnent de nos jours. Elles étaient dirigées par des instituteurs élus. L'élection était confiée à un bureau d'inspection établi dans chaque district. Les petits enfants étaient d'abord confiés à des institutrices, qui leur donnaient les premières leçons de lecture et d'écriture. Ils passaient ensuite aux mains de l'instituteur. Ils devaient recevoir une instruction militaire soignée, être exercés au chant et à la danse. Le programme d'études portait des notions générales et essentielles sur l'arithmétique, la géométrie, la physique, la géographie, la morale et l'ordre social. Les enfants devaient être conduits dans les manufactures et les ateliers afin

Digitized by Google

d'acquérir « quelque idée de l'avantage de l'industrie humaine ». Enfin l'éducation se complétait par un apprentissage manuel.

Une commission centrale d'instruction publique était instituée auprès du Conseil exécutif et nommée par lui. Elle devait avoir la haute main sur toutes les affaires concernant l'instruction.

Au-dessus des écoles nationales se trouvaient les écoles particulières, où les enfants pouvaient se perfectionner et qui étaient laissées à l'initiative privée. Ces écoles étaient soumises à la surveillance des bureaux d'inspection et de la commission centrale. Des secours ou bourses étaient accordés aux enfants pauvres pour y suivre les cours.

Des bibliothèques nationales publiques devaient être organisées dans chaque district, et un théâtre national dans chaque canton.

Les grands établissements scientifiques étaient maintenus et d'autres pouvaient être établis, dans la suite, pour aider au progrès des connaissances humaines et des arts. Enfin le projet prévoyait l'établissement de grandes fêtes nationales pour célébrer les grandes époques de la nature, celles de la société humaine et celles de la Révolution. Quarante fêtes étaient ainsi établies; des récompenses, des prix, des offrandes devaient y être largement répandues.

Déposé le 26 juin, le rapport de Lakanal ne fut distribué que le 1er juillet. Dans cet intervalle de quelques jours, parut le numéro 3 du *Journal d'instruction sociale*. Sieyès y présentait en ces termes l'œuvre du Comité :

Digitized by Google

« Ce qui frappera le plus, dans le projet qu'on va parcourir, les personnes qui ont connaissance des plans présentés à l'Assemblée Constituante par Talleyrand, et à l'Assemblée législative par Condorcet, ce sera de n'y voir qu'un seul degré d'instruction, plus de lycées, plus de société nationale, etc. Le Comité de la Convention n'a cru devoir offrir qu'un plan d'écoles primaires renforcées; il s'est borné à faire payer, par la bourse commune, l'instruction commune à tous. Ce changement ne doit point alarmer les amis des sciences et des arts. Le nouveau projet répond suffisamment à toutes les difficultés sérieuses qu'on pourrait lui opposer, par deux dispositions : l'une annonce des encouragements pour les services importants et les grands travaux littéraires, la conservation de certains établissements, tels que le Jardin des Plantes, les cabinets d'histoire naturelle, les bibliothèques, que leur utilité bien reconnue a mis sous la sauvegarde de l'opinion publique; l'autre disposition accorde aux enfants des citoyens pauvres qui auront montré le germe du vrai talent dans l'éducation commune, des secours suffisants pour les mettre à portée de se perfectionner auprès des professeurs particuliers et dans les lycées ou écoles libres. Il est facile de voir qu'un pareil arrangement sauve tout ce qu'il y a d'essentiel à faire aujourd'hui, en attendant des circonstances plus paisibles et une plus grande munificence nationale dans l'établissement de l'instruction publique. »

En réalité, Sieyès avait plus songé à faire un travail provisoire qu'à établir sur des bases défini-

Digitized by Google

tives l'éducation nationale. L'essentiel, pour l'instant, était de donner aux enfants une solide instruction primaire et de diminuer, dans la plus large mesure possible, le nombre encore considérable des illettrés. Plus tard, lorsque la paix serait revenue, lorsque la pacification des esprits serait assurée, l'Etat rechercherait les moyens de faire davantage et mieux. C'était fort sage.

Son plan d'écoles particulières s'inspirait surtout des grands souvenirs de l'antiquité. A Athènes, comme plus tard à Rome, on laissait toute liberté aux citoyens d'instruire eux-mêmes ou de faire instruire leurs enfants. Les parents agissaient suivant leur caprice ou leur goût. Des rhéteurs, des philosophes, des grammairiens ouvraient des lycées, instruisaient la jeunesse. Nulle règle, nulle contrainte. Les plus habiles étaient les plus suivis.

Sieyès crut qu'il était possible d'implanter en France ce mode d'éducation. Il n'en fallut pas davantage pour qu'on le soupçonnât de vouloir livrer les écoles aux anciennes congrégations.

A la séance des Jacobins du 30 juin, Hassenfratz, fougueux démagogue, ce qui ne l'empêcha pas de devenir plus tard membre vertueux de l'Institut et séide de Bonaparte, mais qui, alors, ne pardonnait pas à Sieyès d'avoir réussi à faire tomber du Ministère de la Guerre, Pache, dont il était un des plus grotesques sous-ordres, Hassenfratz l'attaqua avec la dernière violence.

Dans un style déclamatoire et haineux, il accusa Sieyès « non seulement de vouloir asservir la race actuelle, mais encore d'empêcher le développe-

Digitized by Google

ment de la génération à venir ». Il a fallu disait-il aussi, « toute la scélératesse de Sieyès pour concevoir un projet aussi liberticide et qui tend aussi visiblement à l'anéantissement des Français ». Ces attaques, ainsi formulées dans un club où Sieyès était profondément détesté pour l'appui qu'il avait prêté à la Gironde et pour ses relations personnelles avec Vergniaud et les Roland, furent couvertes de bruyants applaudissements.

La presse montagnarde s'en empara, les exagérant à dessein, les représentant suivant la tactique adoptée, comme l'expression véritable du sentiment populaire.

Prudhomme, à son tour, dans le n° 208 des *Révolutions de Paris*, critiqua sévèrement le projet et reprocha à Sieyès d'avoir ressassé de vieilles idées en les revêtant de formes nouvelles.

Cette opposition et l'attitude ouvertement hostile des chefs de la Montagne déterminèrent le Comité d'Instruction publique à apporter quelques modifications au projet. Sieyès s'y résigna.

On donnait au corps législatif toutes les attributions et nominations en matière d'éducation primitivement attribuées au Conseil exécutif ; on diminuait le nombre des fêtes ; on supprimait dans les programmes les éléments de chant et de danse qui avaient excité les plaisanteries faciles de Hassenfratz.

Cette partie du projet avait été l'objet d'une sollicitude toute particulière de la part de Sieyès. On le savait. Ce fut celle sur laquelle on parut s'acharner le plus.

Sieyès consacra à ces remaniements le dernier

Digitized by Google

article qu'il publia dans le *Journal d'instruction sociale*[1]. C'est une réplique aux critiques d'Hassenfratz. L'article remplit les numéros 5 et 6 du journal. Sieyès répond d'abord à un reproche de Lequinio et donne les raisons qui l'ont empêché d'apporter des modifications dans la division de l'année. « Nos habitudes, nos rapports si multipliés avec les habitudes des peuples environnants, et des siècles qui ont précédé le nôtre se présentent à cet égard, comme une masse trop effrayante à remuer. Nous avons cru devoir nous contenter de notre calendrier. »

Sieyès regrette que parmi les fêtes que le Comité a supprimées se trouve celle des animaux compagnons de l'homme : « Elle a cependant, dit-il, un principe sensible et moral et une vue politique que des législateurs ne peuvent dédaigner... Le perfectionnement des races et un des objets les plus dignes de l'attention du vrai législateur, et l'on ne se fait point au spectacle d'hommes portant ce titre, et riant niaisement à l'idée d'une fête sentimentale, si politique, si morale, si utile à tous égards. » Il rapporte à ce sujet une anecdote fort amusante : « Le rapporteur du Comité, dit-il, un peu étonné des murmures que le seul énoncé de cette fête occasionnait et des reproches qu'on semblait lui adresser, a répondu à des personnes qui lui criaient : « Qu'est-ce que la fête des animaux ? — Mes amis, c'est la vôtre. »

[1] Dans la suite, Lakanal réunit les deux articles de Sieyès dans sa brochure, *Lakanal à ses électeurs*, en les faisant suivre du projet du Comité. Bibliothèque nationale, Le[3] 323.

Digitized by Google

Sieyès explique ensuite le but que le comité s'est proposé en établissant une commission centrale. Il se plaint que l'esprit de parti cherche à dénaturer les meilleures intentions et à embrouiller les situations les plus nettes. Et, reprenant les accusations de Hassenfratz, il s'écrie : « Peut-on voir une aristocratie littéraire et académique dans une Commission qui n'est que ministérielle ? Peut-on voir une aristocratie ministérielle dans une commission qui, dans le plan du Comité, a moins de pouvoir que vous n'en faites exercer par tout autre ministre ? Enfin peut-on voir une corporation dangereuse dans un établissement où les instituteurs, seuls fonctionnaires directs, tout à fait isolés et indépendants les uns des autres, n'ont point de supérieur dans la partie instructive, si ce n'est la loi, et où les supérieurs, dans la partie administrative, c'est-à-dire les membres du bureau d'inspection et ceux de la commission centrale, se renouvellent sans cesse ? »

Sieyès s'étend longuement sur le recrutement et le renouvellement de la commission centrale, que le Comité voudrait voir réserver au mérite modeste, aux lumières et à l'expérience.

Enfin il terminait en déclarant que l'œuvre du Comité n'était qu'une partie d'un travail plus étendu et qu'il resterait à achever l'édifice.

Le 2 juillet la Convention en aborda la discussion. Couppé (de l'Oise) s'attacha à démontrer l'insuffisance des mesures proposées et soumit à son tour un plan complet d'organisation. Lequinio parla ensuite et ne ménagea pas les critiques. Il s'éleva

Digitized by Google

surtout contre les fêtes nationales et ne voulant pas être en reste, proposa, à son tour, un nouveau plan d'éducation. Il ne comprenait pas moins de 81 articles.

Le lendemain, Charles Duval apporta un troisième plan.

Brusquement, on vit surgir Robespierre[1]. Il exposa à l'Assemblée qu'elle ne pouvait se décider en présence de la quantité de projets qui lui étaient soumis, et qu'elle arriverait plus certainement à une solution, en les renvoyant tous à l'examen d'une commission de six membres, qui aurait pour mandat strict de lui présenter un projet à bref délai. En même temps il demanda l'impression et la distribution de l'ouvrage de Michel Lepelletier. Sa proposition fut décrétée. Elle entraînait le rejet implicite du projet du Comité. L'intervention de Robespierre était si bien calculée qu'elle réussit à empêcher Sieyès d'être élu à la nouvelle commission ; en revanche, Robespierre y fut nommé.

Il se présenta le 13 juillet à la Convention pour y donner lecture du plan de Michel Lepelletier, dont la discussion se traîna jusqu'au 13 août, époque où Danton fit hardiment voter l'instruction commune non obligatoire, mais facultative.

Le 6 octobre, le Comité d'instruction publique fut renouvelé. Il fut tout entier à la dévotion de Robespierre.

Sieyès sut taire son ressentiment. Il savait l'Assemblée asservie à Robespierre, et il ne se

[1] *Journal des hommes libres de tous les pays*, n° 246.

Digitized by Google

faisait plus aucune illusion sur les résolutions qu'elle pouvait prendre désormais.

Lorsqu'après le 9 thermidor, il fit paraître sa *Notice sur la vie de Sieyès*[1], il reprit la défense de son projet d'éducation et expliqua les causes de son échec : « Il (Sieyès) a travaillé à organiser un nouvel établissement d'instruction publique ; ce qu'il ne faut pas confondre avec la manie incurable de fixer dogmatiquement et de décréter législativement la matière de l'instruction. Son plan était, au moment où il a paru, le plus court, c'est encore le plus complet de ceux qui ont été présentés. Le Comité d'instruction, après l'avoir adopté, chargea un autre de ses membres, bien voulu à l'Assemblée, d'en faire le rapport à la tribune.

« Il ne fut pas mal reçu ; la Convention en ajourna la discussion à un jour assez prochain. Le rapporteur, se conformant à la prudence des temps, crut devoir le soumettre d'avance à l'assemblée dite « la réunion », où après quelques amendements il n'y eut partage d'opinion que sur la manière de le faire décréter en masse ou article par article.

« Le lendemain ou le surlendemain le hasard amène le nom de Sieyès, à propos du plan d'instruction. On se demande assez vivement dans certains groupes : « Est-ce lui qui l'a fait ? — Oui. » Aussitôt les dispositions changent. On a l'air de se défier des vues, des intentions. On lit, on relit. Le singe retournant un miroir pour chercher derrière n'est pas plus plaisant. A force de regar-

[1] *Archives nationales*, Bibliothèque nationale, Ln 27 18956.

Digitized by Google

der et de soupçonner on croit voir quelque chose. On est bientôt certain qu'il doit y avoir dans cette rédaction un plan complet de contre-révolution et de fédéralisme. Le rapporteur est vivement tancé pour avoir osé présenter à la tribune quelque chose qui n'est pas d'un membre de la Montagne; c'est comme si on lui avait tendu un piège. L'affaire devient importante, on la traite révolutionnairement. Ceux qui cherchaient une occasion croient l'avoir trouvée. Le mot d'ordre est donné. Les nouveaux patriotes courent le 30 juin aux Jacobins entendre une déclamation vraiment délirante de l'orateur Hassenfratz contre Sieyès. Les journaux répètent la déclamation et refusent le plan. Le jour suivant, sur la demande formelle de Robespierre à la Convention, ce projet est rejeté haut la main et sans discussion. Le Comité de salut public enfin ne manque pas d'exclure Sieyès du Comité d'instruction publique, où il avait été placé par un décret spécial de la Convention.

« Ce n'était là qu'une légère partie des iniquités semées sur la route. L'injure personnelle n'était pas ce qui le touchait. Elle ne pouvait ni ne devait l'émouvoir..... »

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

SIEYÈS ET LES PARTIS

En étudiant l'organisation et l'œuvre des Comités, il nous a fallu, afin de pouvoir mieux noter et saisir les continuels changements d'influence ou de direction qui s'y manifestèrent, tout à la fois, signaler les agitations convulsives du dehors, observer le conflit parfois tragique des partis, écouter le choc violent des passions et des haines, montrer l'Assemblée, d'abord jalouse de son indépendance et fière de sa renommée, se laisser bientôt déchirer par les factions, décimer, paralyser par la peur, puis devenir docile sous le fausset implacable de Robespierre et enfin subir une dictature sanguinaire qui tacha de sang les plus pures doctrines, fit douter de la liberté, et prépara la France au despotisme militaire.

Il nous faut, maintenant, faire un retour en arrière, pénétrer plus avant dans le détail des faits, afin de pouvoir démêler, expliquer et comprendre le rôle personnel de Sieyès, son action et son attitude au milieu de tous ces événements qui s'accumulent, s'enchevêtrent, se heurtent, donnant à la révolution sa grandeur titanique.

Nous avons déjà vu Sieyès, élu par le dépar-

Digitized by Google

tement de la Sarthe[1], arriver à Paris sans conviction et sans foi. Il siégea à l'Assemblée par devoir, par respect pour ceux qui l'y envoyaient, mais dès les premières séances, instinctivement, il s'isola. Tous les groupes le recherchaient, sauf peut-être ces députés en carmagnole qui portaient, par affectation, la livrée du peuple en attendant de revêtir le costume chamarré des dignitaires de l'Empire.

Il vota sans réserve la République, bien que proposée par l'ancien acteur Collot elle eût pu paraître une dérision. Mais il n'apportait dans son adhésion ni la passion profonde de Vergniaud, ni la sublime ivresse de Mme Roland, ni les enthousiasmes généreux de Barbaroux, ni l'impétueuse audace de Guadet. Ils aimaient, eux, la République qu'ils avaient longtemps caressée de leurs vœux; ils l'aimaient avec toute la fougue de leur belle âme. Sieyès, lui, la subissait comme la seule forme alors possible de gouvernement, et il l'adoptait, moins comme un système politique défini que comme un acheminement nécessaire vers une forme confusément entrevue, encore nuageuse comme le lointain, de gouvernement représentatif. Il pensait pouvoir arriver à établir ainsi un gouvernement fortement centralisé, dans une conciliation, pour l'instant chimérique, des aspirations démocratiques et des principes conservateurs.

[1] Lorsque l'Assemblée électorale de la Sarthe eut choisi Sieyès, elle lui envoya un courrier pour l'informer et lui demander s'il acceptait le mandat. Le courrier ne l'ayant pas trouvé à Paris, un avis fut inséré dans *le Moniteur* du 10 septembre 92.

Digitized by Google

Mais s'il acceptait par raison, par esprit politique, la République qu'il avait naguère repoussée, il voulait que l'essai en fût loyal, sincère, dépourvu d'arrière-pensée et de spéculations plus ou moins suspectes d'orléanisme[1]. Il venait à la république franchement, résolument, sans esprit de retour. Et c'est ici où ses intentions ont été méconnues, sa conduite calomniée, son langage défiguré et travesti. Il était de ce marais coassant, dites-vous, de ce parti de muets où la lâcheté et l'hypocrisie s'abritaient derrière l'anonymat de la masse, où l'on feignait l'adulation et l'enthousiasme pour mieux déguiser la colère et la peur, où Robespierre redouté dictait à chacun ses paroles et jusqu'à son silence.

Le fait avancé, répété, passé à l'état de lieu commun, n'a du reste jamais été démontré. Et il ne peut pas l'être, car la vie de Sieyès à cette époque, pour peu qu'on l'étudie de bonne foi, sans parti pris, en est le plus éclatant démenti. Ce qui est vrai, c'est qu'il ne fut ni montagnard, ni girondin, et nul n'a encore poussé le paradoxe jusqu'à soutenir qu'il fallût être nécessairement l'un ou l'autre pour être républicain; ce qui est vrai, c'est qu'il chercha à abattre Robespierre en l'isolant, à détruire son action en constituant « ce parti hors de parti » où Michelet place les plus grands parmi les grands : Danton et Vergniaud, Carnot et Cambon, Bazire et Lakanal, Condorcet et Phillipeaux; ce qui est vrai, c'est qu'il voulut

[1] Talleyrand avait peut-être intérêt à répandre ces suspicions, puis à écrire le contraire. Aucune preuve n'a pu jamais être produite.

Digitized by Google

dégager la Révolution de ses mauvais alliages, la préserver des compromissions et des défaillances, lui conserver sa majesté et sa pureté des premiers jours, en faire le gouvernement non d'un parti, d'une coterie ou d'un club, mais celui de tous les amis de l'ordre, de la liberté, de la tolérance et du progrès.

L'œuvre était tentante et belle. Etait-elle possible? Pas encore. En ces sortes de rôles, surtout, il n'y a qu'un pas du ridicule au sublime. C'est le ridicule qui couvrit Sieyès. Il n'en sortit qu'après Thermidor, lorsque les proscrits et les derniers girondins rentrant à la Convention, tous se reconnurent et s'embrassèrent. Il leur sembla alors qu'ils sortaient d'un mauvais rêve. Dès ce moment Sieyès fut écouté. Michelet est donc injuste en le rejetant avec mépris dans ce petit groupe de gens de droite, républicains par peur, révolutionnaires par ambition, jacobins par intérêt et dont Durand-Maillanne, le falsificateur du procès-verbal du 2 juin, a vainement essayé l'inutile justification.

A l'inverse des Jacobins, Sieyès ne crut jamais à la nécessité d'exaspérer d'abord les esprits pour les contenir et les discipliner ensuite; il ne crut pas davantage qu'en séparant violemment le présent du passé, en laissant les passions sans frein, sans régularisateur et sans loi, il fût possible de fonder un jour une république durable.

Une question se posait alors. Qui résoudrait le problème du pouvoir à fonder, quel serait celui qui aurait le génie de l'inventer et la puissance de

Digitized by Google

l'asseoir? Il lui parut que le parti dont Condorcet était le penseur, Vergniaud l'orateur, et Brissot le politique, pouvait seul essayer de donner à la Révolution sa véritable formule politique. N'était-ce pas ce parti qui renfermait alors tout ce que la république avait de génie, d'éloquence, de beauté, de jeunesse, d'illusion et de foi!

Sieyès se rapprocha donc des Girondins. Dans les entretiens qu'il avait le soir chez Mme Roland avec les principaux chefs, il se rencontrait avec Vergniaud et Condorcet pour arrêter les luttes qui divisaient l'Assemblée. Il donnait des conseils, prodiguait des encouragements, prêchait la patience, soumettait des plans de tactique. Il demandait aux Girondins de détacher Danton de Robespierre et des Jacobins, de faire un pacte avec Dumouriez, de s'assurer avec lui l'appui éventuel des camps et de se prémunir contre l'audace toujours croissante de la Commune : « Ne jouez pas avec la République, disait-il, dans une bataille des rues avant d'avoir le canon de votre côté. » Tous ses efforts vinrent malheureusement échouer devant les ressentiments de Mme Roland et la folle jactance de ses jeunes amis[1].

La popularité malsaine de Marat, que la Montagne presque entière méprise, les exagérations et les violences de la Commune que les Jacobins redoutent, amenèrent cependant une période d'accalmie dans l'Assemblée, un moment d'indécision aussi bien chez Danton que chez Robespierre. Sieyès eut, à cet instant, une lueur d'espoir!

[1] Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. IV.

Digitized by Google

Les écrivains du temps le montrent dans les conciliabules secrets, que tenaient les chefs du parti au domicile de chacun d'eux, cherchant à les enflammer, à leur donner de l'audace, à les pousser à l'action.

« Vergniaud, Ducos, Fonfrède, Grangeneuve, Condorcet, Sieyès, dit Lamartine, s'entretenaient tous les soirs de la situation de la République dans la maison d'une femme remarquable par son esprit et par son républicanisme, à laquelle les députés de la Gironde avaient été recommandés par leur banquier de Bordeaux. Mariée à un homme opulent, elle habitait le quartier de la Chaussée d'Antin, non loin de la maison où Mirabeau était mort après avoir tenté, comme les Girondins, de modérer et de constituer la Révolution.....

« Sieyès, profond, concis, lumineux, nourri de le moelle des historiens antiques, lançait du fond de sa taciturnité habituelle des éclairs de prévision qui illuminaient l'avenir : « Homme d'intuition souveraine, quand Sieyès parlait, nous disait la femme qui présidait à ces entretiens, il me semblait qu'une intelligence supérieure se levait dans mon âme et me faisait comprendre ce qui me paraissait incompréhensible avant qu'il eût parlé. »

Les Girondins écoutaient Sieyès avec respect; le prestige de l'Assemblée constituante et de l'amitié de Mirabeau l'enveloppait à leurs yeux. Il leur conseillait les plus viriles entreprises. Inflexible comme un principe, il ne tenait aucun compte des

Digitized by Google

difficultés du jour, des obstacles et des périls que suscitaient ses plans. Abstrait comme un oracle, il promulguait ses axiomes, énonçait ses théories et dédaignait de les discuter!

« Cessez, disait-il, chaque jour, à ses amis, cessez d'attaquer Danton; il a trop de vices pour être dangereux; mais hâtez-vous d'abattre Robespierre. Si vous tardez, si vous le laissez grandir, vous êtes perdus et la République avec vous. » Ou encore: « Les ténèbres se dissipent, les préjugés tombent, l'erreur recule, les consciences s'émancipent, la raison s'affranchit, les tyrannies tremblent, les trônes croulent, les nations se lèvent. Choisirez-vous ce moment pour élever une idole assoiffée de sang! »

Robespierre n'ignorait rien des menées de Sieyès, ni des accusations qu'il répandait contre lui: «L'abbé Sieyès, déclarait-il avec colère, ne se montre pas, mais il ne cesse d'agir dans les souterrains de l'Assemblée : il est la taupe de la Révolution. »

Négociateur habile, tacticien avisé, Sieyès, tout au début, chercha à rallier à la Gironde ce groupe indécis et flottant des gens du centre, démocrates sincères, républicains convaincus, mais que leur éducation, leur caractère et leur goût éloignaient instinctivement des démagogues et des factieux. Ils craignaient Danton, mais redoutaient par-dessus tout Robespierre. Marat leur inspirait de l'effroi. Le rire sinistre de Legendre, le masque rigide de Billaud-Varennes troublaient l'honnêteté de leur cœur.

Digitized by Google

Patiemment, avec une confiance obstinée, Sieyès les amenait à soutenir d'abord, et bientôt à défendre, les mesures proposées par les Girondins. Il voulait plus encore. On le vit alors se multiplier, soutenir l'un, pousser l'autre, exciter Vergniaud, encourager Gensonné, répandant partout autour de lui l'ardeur dont il était animé. Mais confiants dans leur éloquence, dans la séduction de leur parole, et, il faut bien le dire, dans le bon sens du peuple, les Girondins se contentaient d'occuper la tribune et d'écraser leurs adversaires de la force de leur dialectique. Tout leur manquait : l'unité, l'énergie, la volonté.

C'est au milieu de ces agitations, de cette lutte, chaque jour plus vive, entre deux partis qui se disputaient la direction des esprits, que s'ouvrit le procès de Louis XVI.

Unie jusqu'alors, la Gironde se divisa. Ce fut la perte du roi ; ce fut aussi la sienne. Tandis que Condorcet, Vergniaud, Brissot répugnaient à tacher d'un sang stérile le berceau de la Révolution et inclinaient à l'ostracisme, Ducos, Barbaroux, Fonfrède, et tous les jeunes gens du parti ne voyaient dans le roi que l'ennemi de la nation, que le complice de l'étranger. Ils repoussaient toute mesure de clémence et réclamaient sa mort impérieusement. Nul n'avait pu connaître la pensée de Sieyès. Il la cacha à tous ses amis. Pendant plusieurs jours, on put le voir, inerte à son banc, triste et abattu dans les Comités. Il songeait au vote qu'il allait émettre. Il interrogeait sa conscience, il faisait taire son cœur. L'un lui eût dit : pardonne,

Digitized by Google

l'autre lui criait : condamne. Lorsque l'appel nominal le toucha, il se leva, monta à la tribune, parut s'interroger une dernière fois et d'une voix nette, au milieu du silence, il dit simplement, froidement : « la mort ». Il n'ajouta aucun mot, il n'essaya d'aucun discours pour justifier son vote, contrastant ainsi avec la plupart de ceux qui l'avaient précédé. Son vote prononcé, il retourna à sa place et se tut. Son laconisme, venant après les votes longuement motivés des représentants de la Gironde et de Paris, était bien fait pour surprendre[1]. C'est ce qui fit dire aux spectateurs, placés aux premiers rangs des tribunes et qui communiquaient, à ceux qui ne pouvaient les entendre, les votes successivement émis, que Sieyès avait voté la mort sans phrases. Il n'avait en effet dit aucune phrase ; il n'avait prononcé qu'un mot. Plus tard, le sens du commentaire de la foule s'altéra : il avait voté, sans phrases, la mort ; il passa pour avoir voté la mort sans phrases.

Ses ennemis exploitèrent cette facile confusion et firent de son vote laconique un mot atroce. Sieyès ne cessa de protester contre une pareille imputation. Le mot resta, il reste encore. Rien ne prévaut contre la légende ! Rien ne dure comme l'erreur

Sieyès acquit ainsi une réputation de férocité dont il souffrit beaucoup. Un Billaud-Varennes, un

[1] L'appel nominal commença par le département de la Haute-Garonne. Il dura, sans désemparer, du mercredi 16 janvier, 8 heures du soir, au jeudi soir, 17, à 7 heures et demie. Sieyès vota presque au milieu de la séance, vers les 9 heures du matin.

Digitized by Google

Collot d'Herbois ou un Fouché en eût tiré vanité, un Barère s'en fût moqué avec esprit. Sieyès s'en plaignit, en gémit et ne put l'oublier.

Les raisons qui lui avaient fait voter contre l'appel au peuple le déterminèrent à repousser le sursis d'exécution (19 janvier). Tout atermoiement était inutile. Le jugement ayant été prononcé, il fallait l'exécuter. Différer la sentence eût simplement été reculer, et il ne fallait surtout pas laisser à la Montagne seule la responsabilité du moment. Vergniaud et un grand nombre de Girondins opinèrent dans le même sens.

Le 21, Louis XVI montait sur l'échafaud.

La vieille Europe, tout entière, trembla : la Révolution se crut vengée.

Le lendemain, la lutte reprit plus âpre entre la Gironde et la Montagne. Désormais, le fossé, qui les sépare, va aller en s'élargissant.

Maîtres un moment de l'Assemblée, les Girondins crurent pouvoir emporter leurs adversaires. Sieyès, qui n'avait ni leurs illusions, ni leurs espérances, ne cessait, au contraire, de prêcher l'union, pensant encore, à l'aide de concessions réciproques, calmer les haines et dissiper les malentendus. Il commençait, en outre, à deviner le danger auquel ses amis s'exposaient et que leur trop grande confiance en eux-mêmes les empêchait de voir. Par haine de la Montagne, les Girondins étaient devenus, insensiblement, plus indulgents aux royalistes ; ils subissaient leur hypocrite appui et ne repoussaient plus leur concours, se rendant ainsi, sans le vouloir, sans le savoir, complices de la

Digitized by Google

contre-révolution qui se tramait en silence, et qui, victorieuse, les eût infailliblement étouffés.

Sieyès exposa ses craintes, dévoila ses appréhensions. Personne ne voulut l'entendre. Bientôt il parut suspect à tous les partis : à la Gironde, qui ne pouvait s'expliquer ses hésitations et ses doutes ; à la Montagne qui, ne pouvait lui pardonner ses amitiés et ses compromissions.

Dès lors il s'abstint de parler, cessa de conseiller, et, pour ne pas être témoin des spectacles qu'il prévoyait et qui eussent été insupportables à son cœur, il ne parut presque plus à la Convention.

Fatigué de se compromettre en pure perte, repoussé, injurié même par ceux qu'ils voulaient sauver, Danton, après une dernière tentative, livra les Girondins à Robespierre.

Sieyès ne s'illusionna plus sur le sort qui attendait ses amis. Il vit avec douleur, mais sans surprise, éclater la sédition du 2 juin. Il l'avait inutilement annoncée : plus inutilement encore, il avait cherché à la prévenir. Il ne crut pas devoir se joindre aux soixante-treize députés du centre qui protestèrent, les 6 et 19 juin, et que Robespierre humilia plus tard, après la lecture du rapport d'Amar, en les prenant sous sa protection.

Cet acte courageux ne pouvait être que platonique ; la révolte des départements du Midi et de l'Ouest, la fuite d'une partie des Girondins accusés, avaient rendu impossible tout sacrifice à la réconciliation ; les passions étaient enfin trop exaspérées, les haines trop vives pour laisser place à l'oubli.

Digitized by Google

Comme Cambon, comme Grégoire, comme peut-être Danton, comme enfin tous les républicains de bon sens qui eussent voulu éviter à l'Assemblée cette monstrueuse mutilation, Sieyès but le calice, dévora sa honte et garda le silence.

Dans son ardent désir d'innocenter la Montagne et de ne point vouloir accuser la Gironde, Michelet rejette toutes les fautes, tous les crimes de la Convention, sur le parti prêtre de l'Assemblée et sur le prétendu chef, sur le soi-disant inspirateur de ce parti, sur Sieyès. On ne peut comprendre une pareille erreur sous la plume du grand historien. Attribuer à Sieyès une part quelconque dans la chute des Girondins, en faire l'allié des prêtres montagnards, lui le disciple de Voltaire et l'émule de Diderot, le poser en adversaire des doctrines philosophiques de Vergniaud et de ses amis, n est-ce pas, volontairement, méconnaître les efforts désespérés qu'il fit pour galvaniser un parti, n'est-ce pas surtout, volontairement, oublier que, pas plus qu'il n'en portait l'habit, Sieyès n'avait, dans l'âme, les sentiments du prêtre.

Alors que tous les évêques constitutionnels siégeaient en groupe compact sur les bancs les plus élevés de la Montagne, tout près de Robespierre et l'observant sans cesse, Sieyès s'était assis sur les bancs du Centre, portant avec simplicité les habits civils, calme, sans affectation, ne prenant conseil que de sa conscience. Alors que tous, depuis Grégoire jusqu'à Audrein, professaient ouvertement le culte catholique, Sieyès, lui, l'avait hautement répudié. Envahi de bonne heure

Digitized by Google

par le doute, ayant depuis longtemps perdu la foi, il avait, sans éclat, rejeté les vieilles croyances et embrassé, sans réserve, les doctrines philosophiques du siècle. Il s'était approprié, comme son bien, cette maxime de Descartes : « Je ne résolus de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment pour telle », et de cet appel à la raison il avait tiré sa religion naturelle, comprenant avec l'immortalité de l'âme la croyance en un Dieu créateur et la notion du devoir. Il n'allait pas au delà. Les dogmes, la révélation lui paraissaient également surannés et inutiles. Il contestait l'efficacité des uns et rejetait le secours de l'autre. Le spiritualisme et le rationalisme sollicitaient également son esprit, sans toutefois que l'un fût inquiété par la logique de sa foi et l'autre débordé par la négation ou le découragement. A la moindre défaillance ou hésitation, il se réfugiait derrière la triple affirmation de sa croyance en Dieu, de son amour de la patrie et de sa confiance en la liberté. Il était alors inexpugnable.

La suppression du dimanche dans les administrations publiques, tant reprochée, par le parti prêtre, aux Girondins et que Michelet regarde comme une des causes de leur disgrâce, ne pouvait donc l'intéresser beaucoup. Ses amis, ses familiers avaient pu être témoins de son évolution philosophique, de ses doutes, de ses colères, de ses révoltes. Tous savaient qu'il n'attendait qu'une occasion pour s'expliquer publiquement.

Il crut l'avoir trouvée, quand, malgré Danton,

Digitized by Google

qui n'osait l'approuver, et Robespierre qui cherchait à l'intimider, quand, malgré les ricanements des prêtres montagnards et la bienveillance suspecte que lui témoignait la Commune, il s'associa à l'acte de renonciation de l'évêque constitutionnel de Paris et de son clergé. Ce jour-là, il osa. Michelet, la chose est à noter, n'en a nulle part fait mention.

La tentative était hasardeuse. La pente peut-être fatale! Robespierre était alors au faîte de sa toute-puissance, l'astre de Danton pâlissait, Saint-Just dictait des décrets de mort et, lorsque le calme régnait dans l'Assemblée, on pouvait entendre le bruit de la hache fonctionner sur la place de la Révolution.

La Montagne était néanmoins inquiète. L'adhésion de Sieyès n'allait-elle pas amener le triomphe des meneurs de l'Hôtel de Ville? Prévenus de ses projets, les Comités firent donner avis à Sieyès de ne point intervenir. Il passa outre. On savait Robespierre violemment irrité. On annonçait que Gobel et ses vicaires étaient inscrits sur les listes fatales. Il s'obstina. Après que les tribunes eurent bruyamment applaudi la déclaration de Gobel (7 novembre), Sieyès se leva. Il parla avec noblesse et gravité : « Citoyens, dit-il, mes vœux appelaient depuis longtemps le triomphe de la raison sur la superstition et le fanatisme. Ce jour est arrivé; je m'en réjouis comme du plus grand bienfait de la République. Quoique j'aie déposé depuis un grand nombre d'années tout caractère ecclésiastique et qu'à cet égard ma profession de

Digitized by Google

foi soit ancienne et bien connue, qu'il me soit permis de profiter de la nouvelle occasion qui se présente pour déclarer encore, et cent fois s'il le faut, que je ne connais d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité ; d'autre religion que l'amour de l'humanité et de la patrie. J'ai été victime de la superstition : jamais je n'en ai été l'apôtre ou l'instrument; j'ai souffert de l'erreur des autres, personne n'a souffert de la mienne ; nul homme sur terre ne peut dire avoir été trompé par moi : plusieurs m'ont dû d'avoir ouvert les yeux à la vérité. Au moment où ma raison se dégagea saine des tristes préjugés dont on l'avait torturée, l'énergie de l'insurrection entra dans mon cœur ; depuis cet instant, si j'ai été retenu dans les chaînes sacerdotales, c'est par la même force qui comprimait les âmes libres dans les chaînes royales et les malheureux objets des haines ministérielles à la Bastille : le jour de la Révolution a dû les faire tomber toutes.

« Je n'ai paru, on ne m'a connu que par mes efforts pour la liberté et l'égalité. C'est comme plébéien, député du peuple, et non comme prêtre (je ne l'étais plus) que j'ai été appelé à l'Assemblée Nationale, et il ne me souvient plus d'avoir eu un autre caractère que celui de député du peuple. Je ne puis pas, comme plusieurs de nos collègues, vous livrer les papiers ou titres de mon ancien état; depuis longtemps, ils n'existent plus ; je n'ai point de démission à vous donner parce que je n'ai aucun emploi ecclésiastique ; mais il me reste une offrande à faire à la patrie, celle de

Digitized by Google

10.000 livres de rentes viagères que la loi m'avait conservées pour indemnité d'anciens bénéfices. Souffrez que je dépose sur le bureau ma renonciation formelle à cette pension et que j'en demande acte ainsi que de ma déclaration. »

Des acclamations unanimes saluèrent ces dernières paroles[1]. La Convention décréta l'insertion du discours dans le *Bulletin*, tandis que dans un coin, Robespierre, penché vers Saint-Just, dissimulait mal sa colère.

Le culte catholique était aboli, celui de la Raison fut décrété. Malheureusement la Montagne, effrayée par l'opposition de ses chefs, abandonna à la Commune la direction du mouvement.

L'athéisme s'en empara, les scandales, les profanations, les sacrilèges, les parodies, le dénaturèrent, le ridiculisèrent, le rendirent odieux. On eût pu avoir une religion nouvelle, on n'en eût que la caricature[2].

Lorsque les excès allégoriques de Chaumette, le scandale des adorations publiques, l'obscénité de certains cortèges, la honte de nouveaux symboles eurent suffisamment soulevé, dans l'âme du peuple, l'écœurement, la lassitude, le dégoût, le remords ; quand la Convention, effrayée de ses faiblesses, commença à détourner les yeux, n'osant pas encore protester, Robespierre, qui s'était tenu à l'écart, et qui sentait qu'en laissant passer

[1] *Le Moniteur*, t. XVIII, p. 388.
[2] Edgar Quinet, *le Christianisme et la Révolution française*, pages 220 et suiv. — Desnoiresterres, *Voltaire et la société du XVIII*e *siècle*.

Digitized by Google

l'heure le pouvoir pouvait lui glisser des mains, osa un soir prendre, aux Jacobins, la défense de la religion et foudroyer l'athéisme. Ce fut fini.

Tout en gémissant des atrocités et des crimes commis au nom de la raison, Sieyès ne désespérait pas encore d'elle. Il désapprouvait Hébert, qui retardait l'émancipation des consciences, qui reculait la religion de l'avenir, mais il ne cessait, d'autre part, de blâmer le gallicanisme de Grégoire, de prédire le triomphe certain de la philosophie et de la science.

Malgré de pressantes sollicitations, il refusa énergiquement d'aider Robespierre à établir le culte de l'Etre Suprême. C'était, à ses yeux, un retour au passé.

Il pouvait payer de sa vie son audace. Le hasard seul l'épargna. Jamais le despotisme des décemvirs n'avait été plus absolu. Toute tête qui surnageait était tranchée à l'instant. Toute opposition aux Comités conduisait droit à l'échafaud. Danton mort, Robespierre était devenu l'arbitre de la Convention; le supplice d'Hébert lui avait livré la Commune. Les Jacobins, les Comités[1], les Sections, tout lui était soumis.

Trois mois se passèrent ainsi, trois mois caniculaires, a dit Grégoire. Calme et indifférent, Sieyès attendait son heure. Elle ne vint pas.

[1] A cette époque, le Comité de Salut public comprenait avec Prieur (de la Marne) et Jean-Bon-Saint-André, en mission aux armées, Robespierre, Couthon, Saint-Just, Lebas, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, Barère, violents terroristes, et le groupe des travailleurs, préoccupés de l'administration et de la guerre, Carnot, Robert Lindet et Prieur (de la Côte-d'Or).

Digitized by Google

Il assistait rarement aux séances de la Convention, il restait chez lui, visité par quelques rares amis qui lui apportaient les bruits de la ville et les décisions de l'Assemblée. Il abandonnait la Révolution à son courant, il cherchait l'oubli, pensant et méditant sans cesse. Il lui arriva ainsi de noter à la hâte ses impressions, malgré le danger des perquisitions et des visites domiciliaires. Il les retrouva plus tard et les utilisa, en partie, quand il publia, en l'an III, sa *Notice*. Ces notes, que l'on croyait détruites, ont été exhumées depuis. Ce sont des réminiscences latines, des pensées de Lucain, des citations inachevées d'auteurs favoris, appropriées au spectacle auquel il se trouve mêlé, aux situations dont il est le témoin impuissant. Son stoïcisme, sa froide sérénité, se révèle à chaque instant, comme, par exemple, dans cette note : « Maucroix, mort en 1708, fit, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, ces vers charmants :

Chaque jour est un bien que du ciel je reçoi,
Jouissons aujourd'hui de celui qu'il nous donne.
Il n'appartient pas plus aux jeunes gens qu'à moi,
Et celui de demain n'appartient à personne.

Ailleurs, il prête à un interlocuteur imaginaire cette question[1] : « On abuse de tout. Vous auriez dû voir que les vérités les plus certaines, que les meilleures, ouvrent aux fripons et aux coquins de nouveaux moyens d'exercer leurs funestes passions. » Et il répond : « Avec le jugement le plus

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, *ibid.*

Digitized by Google

réfléchi, on n'est pas dupe deux fois, mais on peut l'être une. Cet effet de nouvelles vérités a été frappant, et cependant il (c'est lui) l'a aperçu avant vous, et il a fermé sa main. Vous qui l'accusez, vous avez deux torts plus que lui : après avoir partagé sa première méprise, l'avoir partagée avec tout le pays, vous avez concouru vivement à abuser, à gâter, à renverser jusqu'aux antipodes les principes offerts; enfin, vous qui exigez une expérience que vous étiez loin d'avoir vous-même, vous trouvez mauvais, aujourd'hui, qu'on profite de l'expérience acquise et qu'on ne veuille pas s'exposer de nouveau à vos reproches. Taisons-nous ! »

Oh ! ce cri, ce cri du désespoir, comme il revient sans cesse, au bas de chaque page, frappant comme un glas funèbre, comme la plainte d'un mourant.

Citons encore ce passage qui nous peindra, mieux que tout le reste, son véritable état d'âme, ses accès de misanthropie, son découragement et sa douleur : « Aucun d'eux ne dit : il voit mieux que nous. Ils disent tous : il voit autrement, donc c'est un homme dangereux, etc. Vous en tenez un et vous lui parlez raison. S'il entend, il vous dit bientôt de bonne foi : Que ne fais-tu quelque chose, que n'imprimes-tu ? Il faut instruire... — Malheur à qui instruit ! Les hommes veulent, souffrent qu'on leur plaise, ils ne souffrent pas qu'on les instruise. Voir plus loin, plus profondément qu'eux, leur faire part de meilleures idées, raisonner, etc., ne leur paraît qu'un commencement de confidence d'un homme qui a tramé plus profondément. Vous êtes pour eux un coquin plus

Digitized by Google

habile. Ils vous suspectent. Vous êtes dangereux. Les pas scientifiques, la profondeur du raisonnement sont pour eux des tentatives, des projets, des trahisons certaines. Ils se méfient du mouvement intellectuel qui résout un problème politique, comme d'une machine scélérate. S'enfoncer dans les allées de l'Académie, c'est, à leurs yeux, se cacher dans un bois. C'est donc folie que de parler avec eux, et surtout que de chercher à les instruire. Ils nous diraient volontiers que, pour eux, ils se contentent d'être honnêtes gens : ils vous ont regardé comme voulant les attirer dans une conspiration. »

C'est surtout de Robespierre, qu'il ne parvient pas à comprendre, qu'il paraît alors le plus préoccupé. Il sait que les Montagnards ne lui obéissent que parce qu'ils le craignent. Au premier signe, leur asservissement se changera en révolte. Un seul homme paralyse la Convention, corrompt le Gouvernement, c'est Robespierre. Lui abattu, la République redevient libre, la liberté reprend son essor.

Sieyès ne fit rien cependant pour précipiter sa chute. Un sourire amer sur la bouche, il le regarda tomber.

Il connaissait trop les auteurs de la conjuration, Barras, Fouché, Tallien, Fréron, Legendre, consciences viles, cœurs corrompus, âmes vulgaires, « parlant sans cesse avec effroi de la guillotine, comme d'une chose qui les concerne »; il avait trop pénétré leurs pensées et leurs vices pour prêter franchement la main à leurs complots, pour servir leurs ambitions, pour satisfaire leurs ran-

Digitized by Google

cunes, pour seconder leurs calculs, pour couvrir leur peur. Il les méprisait.

Mais la République ne courrait-elle pas un danger plus grand, si la tyrannie des triumvirs[1] se prolongeait encore quelque temps, si les proscriptions continuaient, si le fleuve de sang se changeait en torrent. Sieyès le crut. Il ignorait la perfidie des Comités, leur redoublement de meurtres. Robespierre et ses partisans lui étaient devenus odieux. Il leur imputait, il rejetait tout entière sur eux la férocité des lois de prairial. Leur immolation lui parut la conclusion logique, fatale, inéluctable, de l'histoire.

Il laissa faire les conjurés.

La journée du 9 thermidor marqua la fin de Robespierre et de son parti.

Le lendemain tout était changé : les langues se délient, les fronts se rassérènent, les bouches sourient, un grand souffle d'humanité semble avoir raréfié l'atmosphère lourde et surchauffée depuis quarante jours.

Lentement, la confiance renaît, la guillotine ralentit son œuvre, les prisons s'ouvrent. Est-ce feinte ou sincérité ? Tous s'efforcent de réparer les injustices, de guérir les blessures, de panser les plaies, d'adoucir les haines, d'étouffer les rancunes, d'oublier les erreurs.

Mirabeau était mort, mort Barnave, mort Pétion, « le roi Pétion », mort Buzot, mort Thouret... De tous les grands acteurs de la première heure, seul

[1] Robespierre, Couthon et Saint-Just.

Digitized by Google

Sieyès survivait. On se souvint de lui, on lui sut gré d'avoir su vivre, d'être resté presque seul de son époque, debout après tant de ruines, de catastrophes et de chutes. Une épouvantable tempête s'était abattue sur la Constituante : tout avait sombré, hommes aussi bien qu'idées. La tempête était passée, elle s'éloignait : Sieyès était encore à son banc, calme, ainsi qu'au premier jour. Ainsi s'explique ce mot qu'il prononçait si volontiers, quand on lui demandait ce qu'il avait fait au milieu des catastrophes et des bouleversements dont il avait été témoin : « J'ai vécu », disait-il alors, et le souvenir de tant de deuils lui remontant à l'esprit, une ligne grave plissait son front, tandis qu'un sourire de tristesse, parti du cœur, venait expirer sur ses lèvres.

Il avait vécu, en effet, non comme la calomnie le représente[1] et comme Michelet, malgré sa grande âme, a essayé de le montrer, parmi les adulateurs serviles de Robespierre, les sectateurs de son culte, les séides de sa politique, mais, au contraire, en indépendant, j'allais presque écrire en sauvage, isolé sur son banc, seul avec sa conscience « ayant étendu sur son visage la nuit de son âme », fidèle à ses convictions, à ses amitiés, attendant avec confiance l'heure de la justice et le triomphe de la vérité.

[1] Même encore aujourd'hui, où la médisance de Barras et ses mensonges (il n'en était pas à un près) semblent pour certains écrivains, et non des moindres, tenir lieu d'articles de foi.

Digitized by Google

CHAPITRE III

APRÈS THERMIDOR. — LA CONSTITUTION DE L'AN III

I

De même qu'il ne s'était associé à aucune mesure de violence exercée au plus fort de la Terreur, qu'il avait su rester étranger aux excès qui s'y commirent au nom d'une prétendue raison d'Etat, opposant la sérénité du sage, le calme du philosophe aux rigueurs, aux menaces, aux calomnies, qui sont la caractéristique des temps troublés, de même aussi il s'abstint d'aider les Thermidoriens dans leur œuvre de basses vengeances, et refusa, malgré de pressantes sollicitations, de faire le jeu des républicains égarés, dupes d'abord et ensuite complices, des réacteurs et des factieux. Triste, douloureusement affligé, il assista aux longues luttes qui avilirent la Convention longtemps encore après Thermidor. Il était de ceux qui eussent voulu réparer les maux et non les venger, qui eussent voulu panser les blessures et non les aviver.

Ces maximes malheureusement n'étaient pas celles du plus grand nombre. Jacobins et Thermidoriens étaient alors chaque jour aux prises, apportant dans leurs paroles ou dans leurs actes la vio-

Digitized by Google

lence de la passion, l'âpreté de la haine, trouvant dans tout ce qui s'était fait, dans tout ce qui se faisait encore, des sujets continuels d'attaques. Injustes, méfiants, soupçonneux, ils se renvoyaient les mêmes accusations et se prêtaient les mêmes desseins. Des deux partis en présence, l'un devait fatalement saisir et terrasser l'autre. Un instant on put croire, après la première dénonciation de Lecointre, de Versailles, que les Jacobins allaient être livrés. Thuriot les sauva. Moralement, cependant, ils étaient atteints. Amoindris, humiliés, sentant le pouvoir leur échapper, ils apportèrent dans la bataille un esprit de rancune et d'aigreur qui parut rendre vaine désormais toute tentative de conciliation.

Lecointre, traité de calomniateur et flétri par la Convention le 12 fructidor, fut cependant écouté et applaudi même, le 15 frimaire, quand il proposa la mise en accusation des membres des anciens Comités du gouvernement. Toutefois, après examen, elle ne fut décrétée que pour quatre d'entre eux [1] (7 nivôse an III, 27 décembre 1794).

Le soir du même jour, dans une séance extraordinaire, la Convention nommait une commission de vingt et un membres, chargée d'examiner leur conduite et de faire un rapport sur les faits qui leur étaient imputés.

Ce comité, conformément à une loi du 8 brumaire, an III, était tiré au sort. Lorsque le Prési-

[1] Les inculpés étaient Collot d'Herbois, Barère et Billaud-Varennes, du Comité de salut public, Vadier du Comité de sûreté générale.

Digitized by Google

dent de la Convention, l'appel nominal fini, retira les noms de l'urne, l'un des premiers qui sortit fut celui de Sieyès.

L'ironie était cruelle, il ne pouvait refuser. Il crut que ses collègues comprendraient ses embarras, respecteraient ses scrupules et ne l'obligeraient pas à siéger. Malheureusement ses ennemis dénoncent à grand bruit son absence et le somment de s'expliquer. Il écrit alors, le 9 nivôse, au Président de la Convention, que son nom n'aurait pas dû être mis dans l'urne, parce qu'il était, le même jour, appelé au Comité de législation, en remplacement de Porcher. Sa lettre, lue à l'Assemblée, provoque de violents murmures. On sait que Sieyès désapprouve très haut les luttes que se livrent les partis dans l'Assemblée et qu'il a, maintes fois, exprimé l'avis qu'en jugeant la conduite des anciens collègues de Robespierre on revenait sur un passé qu'il était plus sage d'oublier. Sa nomination au comité de législation est donc un prétexte qu'il a peut-être cherché lui-même, pour ne pas siéger dans la commission. Plusieurs députés lui en font le reproche. « Il est temps que Sieyès cesse d'être insouciant et qu'il soit plus exact à son poste », déclare Clauzel, l'un des plus enragés contre les anciens terroristes. « Oui, oui ! » crie-t-on de toutes parts, et la Convention décrète que Sieyès sera tenu de remplir les fonctions de membre de la Commission des Vingt-et-Un. Il se soumit. Mais le zèle qui paraissait animer la Commission au début ne tarda pas à se refroidir. Elle se décida néanmoins à charger

Digitized by Google

un de ses membres, Saladin, de rédiger un rapport. Il fut présenté à l'Assemblée le 12 ventôse (2 mars). Il concluait à l'arrestation immédiate des inculpés, et l'Assemblée, qui quelques mois auparavant tremblait à la seule apparition, à la tribune du masque livide de Billaud-Varennes, qui applaudissait aux soixante ans de vertu de Vadier, qui soulignait de longues acclamations les rapports enflammés de Barère, crut se faire pardonner sa servilité et sa bassesse en votant d'enthousiasme les propositions de Saladin[1].

Sieyès et quelques rares républicains comme Ruhl, Cambon, La Réveillère-Lepaux, déploraient en silence ces entraînements irréfléchis, cette poussée violente que produisait l'action, chaque jour grandissante, des anciens partis.

On peut juger par ce qui précède de la foi qu'il convient d'ajouter aux accusations fielleuses que Barère, dans ses *Mémoires*, porte contre Sieyès[2]. Et du reste quel est l'homme que l'ancien rapporteur du Comité de salut public n'a pas essayé de salir. Le souci de sa gloire altère son jugement et fausse sa mémoire. C'est le propre des médiocres.

Non, et on ne saurait trop le répéter, Sieyès ne fut pour rien dans la chute des anciens décem-

[1] *Moniteur*, t. XXIII, p. 85.

[2] Barère, *Mémoires*, t. IV, p. 431. Il s'exprime ainsi : « La dénonciation de Lecointre une fois admise, Sieyès fit nommer une commission dite des Vingt-et-Un, pour examiner s'il y avait lieu à accusation contre les membres des deux anciens Comités. Dans cette commission furent placés Chénier, Saladin, Courtois et autres réacteurs prononcés. Sieyès devint président de cette inquisition d'Etat, et quatre représentants furent par elle renvoyés devant la Convention nationale. »

Digitized by Google

virs. ni dans les sanglantes représailles qui furent exercées contre les terroristes. Les faits témoignent, au contraire, qu'il fit tout pour arrêter la Convention dans la réaction où les thermidoriens, alliés aux royalistes, voulaient l'entraîner.

Il eût souhaité que la paix se fît dans les esprits que chacun fit taire ses rancunes, ses haines, ses inimitiés, que l'on jetât désormais l'oubli sur le passé, qu'une grande et fraternelle réconciliation se produisit, que Montagnards, Girondins, Modérés, Jacobins, désarmassent, que l'union se fît et que de cette union sortît enfin cette grande République qu'il avait entrevue, qu'il avait espéré pouvoir réaliser et en laquelle, en dépit de toutes les obscurités, de toutes les taches, il avait encore foi. La République se présentait à lui comme quelque chose de vivant, comme un parti animé, le parti de l'ordre dans la démocratie, le parti du progrès scientifique et social, le parti de la liberté, de la tolérance, de la guerre à tous les fanatismes, à toutes les intransigeances, à tout ce qui opprime et déshonore l'esprit humain.

Il eût voulu qu'un grand parti se formât, appelant et recueillant toutes les bonnes volontés, tous les dévouements, pour achever l'œuvre commencée. Pourquoi, au lieu de poursuivre leurs adversaires, tous également républicains, malgré la diversité des origines et des fins, d'attiser les haines, de récriminer, les nouveaux chefs de la majorité, montagnards ardents pour la plupart, ne cherchaient-ils pas à désarmer les hostilités, à dissiper les malentendus, à grouper tous les

Digitized by Google

efforts pour garder, consolider les conquêtes faites et en ajouter d'autres ?

Ce sont ces idées qu'il répandait de groupe en groupe, ce sont ces sentiments qu'il manifestait dans les couloirs de l'Assemblée, ce sont ces espérances qu'il traduisit à la tribune le jour où, après une absence certainement regrettable, mais dont nous avons plus haut expliqué les raisons, il y reparut à la grande satisfaction de ses amis.

Il venait, précisément, d'appeler l'attention sur lui par la publication d'une notice apologétique, sorte d'exposé abrégé de l'histoire de la Révolution et des motifs qui avaient, en toute chose, dicté sa conduite, ses paroles, ses écrits, et jusqu'à son silence (février 1795).

Elle était anonyme[1], mais nul ne se méprit sur le nom du véritable auteur. Alors même que ses amis eussent mieux gardé le secret, au style, et surtout aux idées exprimées, il était aisé de reconnaître la plume qui, sept ans auparavant, avait écrit la brochure sur le *Tiers-Etat*.

La date de Messidor portée sur la notice prouverait que Sieyès dut l'écrire au plus fort de la période robespierriste, après qu'il eut provoqué les décemvirs par son adhésion au culte de la raison, et la froideur, pleine de mépris, avec laquelle il accueillit les menaces dont il fut alors l'objet.

Ainsi que nous l'avons montré au chapitre pré-

[1] *Notice sur la vie de Sieyès*, membre de la première assemblée nationale et de la Convention, écrite à Paris en messidor, 2e année de l'ère républicaine. Prix : 30 sous, et 40 sous franc de port. En Suisse, et se trouve à Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts, n° 9.

Digitized by Google

cédent, Sieyès ne cessa jamais complètement d'assister aux séances de la Convention, mais il lui arriva fréquemment de rester de longues journées chez lui, loin du tumulte et des clameurs, à méditer, à écrire en attendant la mort. C'est de ces longues méditations, de cet examen de conscience, de ces entretiens avec lui-même que sortit d'abord, sous forme de notes séparées, d'impressions fugitives, la notice de l'an III.

Elle est du reste assez courte, quelques pages à peine[1].

On a voulu y voir une défense exagérée de son rôle, un plaidoyer trop personnel, on y a aussi relevé différentes pointes d'orgueil et certains accès de mauvaise humeur qui en gâtent parfois la lecture.

Ces faiblesses existent, mais elles sont largement rachetées par la grande élévation des pensées, le souci constant de la forme qui font, qu'à plus de cent ans de distance cette notice conserve encore tout son intérêt.

Il faudrait en citer des pages entières. Bornons-nous à donner ici le tableau qu'il trace de la Terreur :

« Malheur à celui qui prêtait l'oreille aux conversations, aux groupes, aux divers orateurs ! Il sentait l'abattement du désespoir descendre dans toutes les facultés de son âme en entendant l'infâme prostitution qui se faisait des termes les plus

[1] *La Révolution française*, l'intéressante revue que dirige M. F.-A. Aulard, en a donné une réimpression dans ses numéros d'août et de septembre 1892.

Digitized by Google

chers au cœur du vrai Français. Liberté, Egalité, Peuple, noms révérés, signes de ralliement, et guides sûrs dans les célèbres journées du 14 juillet et du 10 août, vous aviez perdu votre signification naturelle et sembliez, dans ces horribles bouches, complices vous-mêmes, avec les ennemis de la patrie !

« Ils avaient l'air de s'être proposé ce terrible problème : Comment faire la contre-révolution avec les mots : Liberté, Egalité ? Et de s'être répondu : « Déployons ces drapeaux de la Révolution dans le camp des contre-révolutionnaires, et nous verrons accourir à nous la mauvaise foi enchantée, l'ignorance séduite, la rapacité, la férocité ; la lâcheté suivra de près, et même cette habileté versatile qui cherche à s'en distinguer : elle n'en sera que plus propre à nous servir, si elle y trouve son compte. Courage donc, corrompons la langue : que l'égalité ne soit plus l'égalité de droit et la garantie sociale du bien-être général, mais l'inégalité renversée des droits et l'égalité de misères ; que la liberté, réclamée par nous, soit celle des coquins contre celle des bons citoyens ; or, nous et nos amis, nul n'étant patriote, frappons sur tous, mais en particulier sur ceux qui se sont montrés les premiers, ceux de 1789 ; ils se sont trop hâtés, dirons-nous ; le bon patriotisme doit être nouveau, il ne datera que du jour où nous serons les maîtres.

« Les diverses acceptations du mot peuple lui prêtant une merveilleuse aptitude à l'équivoque, il faut en profiter. Pour nous, comme pour les aristocrates, le peuple ne doit être que la portion des

Digitized by Google

habitants la moins cultivée, la plus ignorante, la moins intéressée au maintien de l'ordre, la plus prompte dans ses passions. C'est lui donner déjà trop de latitude; le peuple ne sera que le *groupe central* de cette faction d'habitants; et, comme le groupe central a autre chose à faire que de se tenir rassemblé à notre dévotion, il faudra finalement donner le nom et tous les droits du peuple français au premier attroupement que le hasard ou nos soucis formeront au coin de la rue ou ailleurs, car où serait le peuple s'il n'était pas dans nos groupes? Où serait la démocratie, si des représentants élus prétendaient le représenter au préjudice des patriotes qui se donnent à eux-mêmes leur mission dans un club ou la reçoivent de nous. »

Le succès de cet écrit s'affirma dès le début. Malheureusement il servit bientôt de prétexte à de bruyantes discussions dans la presse. Pendant plusieurs semaines, Sieyès, qui fuyait le tapage, qui évitait le bruit, qui recherchait le calme, se vit, avec effroi, devenir l'homme du jour. Ses amis le louèrent peut-être d'une façon inconsidérée. Ils provoquèrent ainsi leurs adversaires qui relevèrent le gant. La querelle peu à peu s'envenima et devint violente. Sérisy[1] d'un côté, Merlin (de Thionville)[2] et Roederer[3] de l'autre, réveillèrent ainsi, bien inutilement d'ailleurs, des haines que l'on croyait éteintes, des passions que l'on croyait finies.

[1] Ecrivain royaliste, rédigeait alors *l'Accusatur public*.
[2] Voir son article sur Sieyès dans *le Moniteur* du 12 ventôse an III (2 mars 1795).
[3] Dans le *Journal de Paris*.

Digitized by Google

II

La polémique à peine calmée, Sieyès, à l'instigation de ses amis, se décida enfin à faire entendre du haut de la tribune les conseils d'union, de concorde et d'oubli que vainement, depuis des mois, il prodiguait à ses collègues de l'Assemblée.

Le moment, du reste, était bien choisi.

Le 5 décembre (15 frimaire), l'Assemblée avait décrété le rappel des soixante-treize Girondins emprisonnés depuis les événements du 2 juin. Les députés mis hors la loi[1] réclamèrent leur réintégration. La Convention n'osa pas aller jusque-là. Elle décida seulement qu'ils ne seraient plus inquiétés. Deux mois après, la question fut de nouveau posée. Chénier insista pour le rappel immédiat des proscrits. La Convention était indécise : la Plaine hésitait, la Montagne était méfiante. C'est alors que Sieyès intervint. Avec lui le débat s'élargit. L'Assemblée, jusqu'alors agitée, tumultueuse, devint tout d'un coup attentive. C'est que l'orateur faisait appel non seulement à son bon sens, à son esprit de justice, à son amour du bien public, mais à sa dignité et à son cœur. Il trouva des accents émus pour peindre les souffrances,

[1] C'étaient les Girondins qui, décrétés d'arrestation au 2 juin, avaient réussi à s'évader et s'étaient réfugiés dans les départements. Ils avaient alors été déclarés traîtres à la patrie et mis hors la loi par les décrets du 28 juillet et du 3 octobre 1793.

Digitized by Google

rappeler les tortures des honnêtes gens, des hommes de bien sous le règne de la Terreur.

« Nous ne différons plus aujourd'hui, continua-t-il, que par un reste d'agitation morale qui s'amortira bientôt, il faut l'espérer; mais, lors même qu'il subsisterait parmi nous quelques passions individuelles, faut-il perdre l'espérance? Une réflexion vient me rassurer. Nous voyons la foule des ennemis du peuple et des mécontents, quoique divisés entre eux de tant de manières et par toutes sortes de leviers, s'accorder à attaquer en commun la représentation nationale; pourquoi donc ne me persuaderais-je pas que nous, bien plus près de nous entendre à tous égards, nous saurons, malgré des nuances personnelles qui nous séparent, nous réunir pour défendre la Convention et pour remplir enfin la mission qui nous a amenés ici? Songeons à nos perfides ennemis, et, pour ne pas être nous-mêmes les instruments involontaires de leurs dangereux desseins, respectons nous-mêmes cette Convention que nous voulons faire respecter aux autres. Rendons-lui la plénitude de son existence, rendons une liberté entière à tous ceux de ses membres qui, depuis l'exécrable 2 juin, ont cru qu'ils ne pouvaient prendre la parole avant la rentrée de nos collègues que pour la demander. On ne peut nier qu'il n'y en ait de cette opinion, puisque j'avoue qu'elle est la mienne. »

Il ne se contenta pas d'appuyer la motion de Chénier. Il voulut la rendre plus complète encore en proposant que dans les considérants de son

Digitized by Google

décret, l'Assemblée déclara que, si elle avait attendu jusqu'à ce jour pour rappeler quelques-uns de ses membres, c'est parce qu'elle voulait « que l'opinion commune, plus éclairée, plus juste, eût elle-même déterminé l'époque où il a été permis d'annoncer et d'effectuer leur rentrée. »

Il conclut en demandant que la réconciliation fût désormais scellée et que chacun, imposant silence à ses rancunes, à ses ressentiments et à ses passions, travaillât d'un égal amour au salut de la République.

De longues acclamations retentirent, et l'Assemblée vota, d'enthousiasme, l'insertion du discours au *Bulletin*.

A la presque unanimité ensuite, le rappel des proscrits fut décrété (1 ventôse).

A quelques jours de là, ils vinrent reprendre leur place à la Convention. Beaucoup pleuraient de bonheur. Tous avaient vieilli ou changé. Ce dut être une bien douce joie, pour Sieyès, de revoir encore les compagnons de ses premières luttes. Il reçut avec émotion leurs remerciements, il sentit son cœur se fondre au récit de leurs infortunes, de leurs souffrances, de leur désespoir. Que n'eût-il donné pour pouvoir également embrasser ceux qui, hélas ! n'étaient plus : Vergniaud, Condorcet, Pétion, Gensonné !

Désormais, l'âme rassérénée, il apporta résolument son concours à l'œuvre de réparation et de paix que l'Assemblée va s'efforcer d'accomplir avant sa séparation.

Son entrée au Comité de salut public, en l'asso-

Digitized by Google

ciant aux affaires de l'Etat, va lui fournir l'occasion de mettre au service de la chose publique, des qualités que ses amis seuls lui connaissaient jusqu'alors. On sait comment, après Thermidor, la Convention prévint une nouvelle dictature des décemvirs en décidant que le Comité serait désormais composé de douze membres renouvelables par quart tous les mois[1]. Nous verrons plus loin le grand rôle qui lui était réservé d'y jouer.

Nous devons d'abord faire connaître les efforts qu'il fit pour aider à la pacification des esprits et mettre fin au régime provisoire dont la France n'était pas encore sortie depuis le 10 août.

III

Après que la Convention eut fait preuve d'énergie en dispersant les Jacobins, en poursuivant les anciens chefs terroristes, et en montrant partout sa volonté bien arrêtée de prévenir le retour des violences, la France sembla renaître. Mais de rudes épreuves lui étaient encore réservées. Au lendemain du terrible hiver de l'an III, les angoisses du peuple redoublèrent, la récolte fut insuffisante. le pain manqua. Les assignats baissaient chaque jour. La France était menacée d'une famine plus cruelle que toutes celles que l'histoire avait encore connues. Une souffrance atroce, une misère affreuse contrastait avec les plaisirs nouveaux, la joie bruyante, le luxe des classes élevées. On devait s'attendre à quelque catastrophe. Il fallait

[1] Décret du 15 fructidor an II (1er septembre 1795).

Digitized by Google

agir. La Convention, mal inspirée par Boissy d'Anglas, mit le peuple de Paris à la ration (25 ventôse, 15 mars). Aussitôt les faubourgs s'ameutent et marchent contre l'Assemblée, qui est envahie (27 ventôse). C'est la première de ces fatales journées qui attristèrent la fin de la Convention.

Redoutant un nouveau 31 mai, l'Assemblée songea à prendre des mesures de précaution. Sieyès, dont le cœur avait été si meurtri lors de l'immolation des Girondins, qui, souvent, se reprochait son inaction au cours de cette fatale journée, était, cette fois, résolu à épargner, à la représentation nationale, la honte d'une nouvelle mutilation. Il suggère aux Comités réunis (Comité de salut publique, Comité de sûreté, Comité de législation), une réglementation plus sévère de la loi martiale. Désormais devait être déclaré séditieux tout rassemblement qui tendrait à rétablir la royauté, à renverser la République, à envahir le Temple ou la Convention, à attaquer les propriétés publiques ou privées. Trois sommations devaient précéder la répression. Si, après la troisième sommation, le rassemblement résistait, on devait recourir à la force. Toutes les sections étaient tenues d'envoyer sur-le-champ leurs propres bataillons, en attendant l'arrivée des troupes requises par la Convention. Les auteurs de l'émeute devaient être punis de la déportation. Si la Convention se trouvait dans l'impossibilité de siéger, si elle était envahie ou dissoute, il était enjoint à tous ceux de ses membres qui pourraient s'échapper de se rendre sur-le-champ à Châlons-sur-Marne ainsi que tous les

Digitized by Google

suppléants, tous les députés en mission ou en congé et d'y constituer une nouvelle Convention. Les généraux étaient tenus de lui prêter leur appui, de lui envoyer des troupes, afin de l'aider à délivrer Paris, à recouvrer son autorité et à étouffer la sédition.

Quand Sieyès exposa, dans ses grandes lignes, ce projet à ses collègues, ceux-ci le supplièrent de préparer immédiatement un travail que l'on soumettrait aussitôt à l'Assemblée. Tous approuvaient ses idées, mais il fallait se hâter. L'émeute grondait, elle éclata le lendemain. C'est la journée du 1er germinal.

Pendant qu'au dehors retentissent les cris, les vociférations, les menaces des émeutiers, Sieyès est à la tribune et sans trouble, sans émoi, lit son projet.

« ... La prévoyance, dit-il à l'Assemblée, est un des premiers attributs, un des devoirs les plus essentiels du législateur. Il en coûte à son cœur de sonder toutes les profondeurs du crime, mais s'il n'a pas le courage de le fixer, de le suivre, comment pourra-t-il le réprimer, le prévenir ? » Dans ce pénible travail une réflexion pourtant est propre à le consoler, à le dédommager « des suppositions injurieuses à l'humanité » auxquelles il est si souvent obligé de se livrer, c'est que « porter des lois pour réprimer, pour prévenir les crimes, c'est d'avance les rendre impossible ». Ce qu'il propose, c'est une « loi de grande police, une loi de garantie à la représentation nationale ». L'heure est venue, s'écrie-t-il, « de sauver la liberté, de fonder, d'établir la République que nous n'avons guère que

Digitized by Google

proclamée. » Ce n'est pas une loi de circonstance. La sagesse ne commande-t-elle pas de prévenir le crime pour n'avoir pas ensuite à le réparer? Des provocations au pillage, au meurtre, des clameurs séditieuses, d'horribles imprécations contre les membres de la Convention sont toujours le prélude des plus grands crimes.

Et dans un beau mouvement oratoire, Sieyès, après avoir rappelé toutes les tentatives de désordre, poussant un éloquent *sursum corda*, supplie l'Assemblée de se montrer énergique devant les nouveaux dangers qui la menacent : « Loin de nous tout esprit de pusillanimité! Quelque différents, quelque contraires même que paraissent être leurs intérêts, vos ennemis les confondent tous dans un seul, celui de la haine également ardente qu'ils vous portent; factieux, royalistes, tous déjà se rallient et semblent s'apprêter à marcher sous la bannière commune de la révolte et du crime. Oui, tous appellent à haute voix le renversement de l'ordre social, la destruction du gouvernement républicain, l'anéantissement de la représentation nationale; tous dirigent leurs pas vers ce but, chacun avec l'espoir de trouver dans un bouleversement universel les moyens de satisfaire ses exécrables vœux.....

« C'est là, ajoute-il, en élevant la voix pour surmonter les murmures partis des derniers bancs de l'extrême-gauche, c'est là que l'homme de sang espère pouvoir s'en abreuver à son aise et assouvir ses vengeances ; c'est là que le royaliste se promet de réaliser ses fantastiques projets et de relever

Digitized by Google

son idole sur un trône formé de débris quelconques qu'il aura pu ramasser. »

L'Assemblée presque tout entière applaudit et acclame Sieyès. Excité par les cris qui partent du dehors, il montre alors ces « hordes méprisables qui osent usurper le beau nom de peuple...

« ... Nos ennemis, continue-t-il, sont tous ceux dont le stupide et intraitable orgueil s'alimente encore de l'espoir de raviver les absurdes préjugés que vous avez détruits, ces intrigants qui, au lieu de jouir en paix de leurs biens, de leur sûreté, de tous les bienfaits enfin qu'ils vous doivent depuis l'heureuse révolution du 9 thermidor, saisissent en secret toutes les occasions d'entraver votre marche, de calomnier vos intentions et qui, par cette odieuse conduite, sembleraient, j'ose le dire, justifier, envers eux du moins, le règne de la terreur.

« Nos ennemis sont les royalistes, ces prétendus gens d'honneur prêts à s'associer aux partis les plus vifs, pourvu qu'ils s'élèvent contre vous et qu'ils projettent votre ruine; qui dans leur aveugle rage ne connaîtraient d'autres bornes à leurs attentats que celle de leur impuissance. »

Puis, se tournant vers la tribune de gauche où se presse une foule étrange, faite de femmes et d'enfants, Sieyès s'écrie d'une voix forte : « Nous avons enfin pour ennemis tous ces ramas impurs de brigands, de sicaires qui font pulluler de toutes parts, dans les grandes cités, les orages et les révolutions. Voilà vos ennemis. Ils sont ceux de l'ordre public, de la liberté, de l'égalité, de la République et de la souveraineté du peuple. »

Digitized by Google

L'Assemblée salue de longues acclamations ces courageuses paroles. Les tribunes apostrophent et injurient l'orateur. Sieyès reste impassible. Le calme un peu rétabli, il s'applique à expliquer la portée et le but de la loi.

Que l'Assemblée se rassure. La loi qu'elle va voter n'est pas une loi des suspects. Les jours sombres, les jours d'horreur sont passés. C'est une loi de précaution et de sauvegarde, dont la Convention se doit à elle-même d'armer, sans retard, les Comités de gouvernement.

Violemment attaqué par Chasles, défendu par Legendre et Rewbell, le chapitre premier allait être mis aux voix, quand la foule, qui se pressait aux abords de l'Assemblée, force les portes, envahit les tribunes et les couloirs, en poussant des cris forcenés. Une panique, un tumulte épouvantable s'ensuit. L'Assemblée, effrayée, croit déjà voir le danger prévu par Sieyès, et adopte tout le projet sans débats. Mais bientôt Tallien, Duhem protestent contre ce vote précipité et obtiennent que la discussion sera reprise, article par article. Sieyès donne une nouvelle lecture de la loi.

Les critiques passionnées de Chasles l'obligèrent à défendre presque tous les articles. La loi fut finalement votée à une majorité considérable et décrétée sous le titre de « Loi de grande police, pour assurer la garantie de la sûreté publique, du gouvernement républicain et de la représentation nationale[1]. »

[1] *Moniteur*, n° 185.

Digitized by Google

Tel était l'état des esprits quand s'ouvrit devant l'Assemblée le procès des terroristes : Billaud-Varennes, Collot d'Herbois et Barère. Une grande fermentation règne alors dans Paris. Aux portes de l'Assemblée, des rassemblements tumultueux se forment, que l'on doit à tout instant disperser par la force. Les sections se réunissent et se concertent, tandis que des pétitionnaires se présentent à la barre de l'Assemblée et font entendre des paroles menaçantes. On ne voulait encore que l'intimider. Le coup fut porté le 12 germinal. Ce fut une des journées les plus tristes de la Convention. Avilie, humiliée, tremblante devant l'émeute, elle fut impitoyable ensuite dans la répression. Billaud-Varennes et ses collègues des Comités furent condamnés à la déportation, sept Montagnards décrétés d'accusation, Paris mis en état de siège, la force armée placée sous le commandement du général Pichegru. C'est la première intrusion des généraux dans les luttes des partis. Pour la première fois, on fait appel à leur épée pour défendre les institutions et rétablir l'ordre. Nul ne vit alors le danger, ou ceux qui le virent préférèrent l'ignorer. Quand on voudra y songer, il sera trop tard.

Cambon, l'austère Cambon, le grand organisateur des finances, Thuriot, l'ami fidèle de Danton, Lecointre et plusieurs autres, non des moins réputés pour leur ardent républicanisme sont frappés et emprisonnés. La Convention a détruit les hommes. Tous les grands chefs de l'an II gisent à terre, débris lamentables, ridicules et méprisables. Leur œuvre reste, mais si fragile, si faible

Digitized by Google

qu'au premier souffle elle s'effrite et tombe en poussière. Cette constitution de l'an I, qui oserait l'appliquer aujourd'hui, qui en soutiendrait le fonctionnement, qui en assurerait l'exécution ?

Une fois victorieux, les terroristes n'en auraient-ils pas, les premiers, dénoncé la vanité ?

Mais est-ce le moment d'établir une nouvelle Constitution. N'est-il pas préférable de rechercher ce qui peut être conservé de la Constitution de 1793, puis de convoquer les assemblées primaires et de laisser à l'Assemblée législative prochaine le soin de fonder un gouvernement véritablement durable. C'est l'avis des plus sages, de Merlin, de Thionville, de Villetard, de Sieyès surtout. Comme jadis Sylla, l'Assemblée, selon eux, devait déposer la dictature et, jugeant son rôle achevé, simplement rentrer dans l'histoire. C'était de la fierté antique. Cette grandeur manqua à la Convention. Entraînée par le zèle des proscrits qui, absents de longs mois de la salle des séances, étaient encore pleins d'ardeur, alors que tant d'autres paraissaient fatigués et las, la Convention écarta la proposition de recourir aux Assemblées primaires et décréta qu'un comité de sept membres rechercherait les moyens de « mettre particulièrement et successivement en activité les dispositions de l'acte constitutionnel accepté par le peuple en 1793 » (10 germinal).

Lors de la formation de ce comité, le 15 germinal, Sieyès fut élu à la presque unanimité. Pris à partie quelques jours auparavant à l'occasion du procès des terroristes, il fut amené à s'expliquer

Digitized by Google

sur la journée du 2 juin et sur la Constitution de l'an I. Il le fit avec cette franchise et ce courage qui lui assuraient dans l'Assemblée une influence chaque jour plus grande « ..... Je dis que jusqu'au 2 juin on a employé tous les moyens possibles pour égarer le peuple et le porter à asservir la Convention. Ce laps de temps n'est point un temps de non-liberté, mais un temps pendant lequel on a employé tous les moyens possibles pour opprimer l'Assemblée. Depuis le 2 juin jusqu'au 9 thermidor, la Convention a été sous l'oppression. Elle n'était plus, comme l'a très bien dit Isnard, qu'une machine à décrets. Pour parvenir à cette oppression, il a fallu du temps, car la majorité a longtemps lutté contre une minorité factieuse.

« Je lui dis donc, à cette minorité factieuse : vous êtes parvenus à égarer la partie du peuple français qui parlait, et comme c'était la seule portion du peuple qui parlât, on crut que c'était la foule qui voulait agir. C'est un crime de plus à vous reprocher.

« Si on me demande mon opinion sur la constitution de 1793, je dirai que son acceptation n'ayant pas été faite dans cette salle, mais bien dans les Assemblées du peuple, elle est respectable et ne peut être attaquée. (*Violents murmures.*) Voilà mon opinion, et je vous prie de ne pas m'interrompre. Nous ne sommes plus au temps où l'on traitait de royalistes des hommes qui étaient plus républicains que leurs calomniateurs. Les Assemblées primaires ont été libres, parce que nous ne pouvons pas supposer que le peuple fut tyrannisé

Digitized by Google

par quelques individus. La Constitution est donc pour nous la loi suprême. »

C'était adhérer, sans réserve, à cette Constitution, c'était manifester, sans détour, son ferme désir de la respecter. Cette opinion était du reste celle de la plupart de ses collègues du Comité des Sept, qui, à peine nommés, s'étaient réunis sous la présidence de Cambacérès et avaient immédiatement recherché les moyens de mettre un terme à l'anarchie gouvernementale.

Le 29 germinal, au début de la séance, Cambacérès vint apporter le résultat de leurs délibérations et de leurs travaux.

Il est à croire qu'il ne parla pas au nom de tous, mais seulement au nom de quelques-uns, car, contrairement à l'opinion, maintes fois exprimée par Sieyès et ses amis, il conclut à la nomination d'une Commission spéciale chargée, non plus de rechercher les moyens d'appliquer la Constitution, mais d'en établir une nouvelle, poussée au plus haut degré de perfection possible.

C'était prolonger à l'infini les pouvoirs de la Convention. C'était imposer à des hommes, qui avaient jusque-là marqué leur impuissance sur le terrain constitutionnel, la cruelle obligation de détruire leur propre travail et d'en édifier un nouveau dont, à l'avance, il n'était que trop facile de prévoir les faiblesses. Malgré l'absurdité de la chose, la proposition de Cambacérès fut décrétée. Le lendemain, Sieyès fut élu président de la Convention. Son premier mouvement fut de refuser. Comme jadis à la Constituante, il invoqua le faible

Digitized by Google

état de sa santé et supplia ses collègues d'accepter sa démission. La vérité est que, absorbé par les soucis de la politique extérieure qu'il dirigeait presque seul au Comité de salut public, il ne se sentait pas la force de présider les séances, souvent fort longues et toujours très difficiles, que la Convention tenait depuis quelques mois. Mais sa démission fut refusée. Pendant toute la durée de sa présidence, il s'efforça d'apporter un peu d'ordre, de sagesse et de calme dans les délibérations de l'Assemblée, et il sut s'employer de son mieux à maintenir à l'ordre du jour les questions de finances, dont de toutes parts on réclamait la solution.

IV

Pendant que la Convention s'occupe ainsi de réglementer les assignats, de combler le déficit, de réprimer l'agiotage, pendant que le Comité de Constitution cherche, dans l'étude des constitutions évanouies, les bases du travail qu'il a pour mandat d'établir, les terroristes menacés, emprisonnés, traqués, réduits aux abois, méditaient un projet désespéré. Aux cris : *Du pain ! et la Constitution de* 1793, une véritable insurrection se prépare. Jamais la Convention ne courut de plus grand danger[1]. Elle fut envahie, le 1er prairial, par une foule livide, démente, décidée à ne reculer devant

[1] *Notes historiques sur la Convention et le Directoire*, par Baudot, 1893, in-8°.

Digitized by Google

rien. Journée du désespoir, le 1er prairial fut le moment le plus atroce de la Révolution.

Victorieuse le matin, l'insurrection fut cependant réprimée vers le soir, grâce à l'énergie des Comités, à l'obéissance des sections, à la fidélité de la force armée, grâce, il faut bien le dire, à l'effroi que causait partout la loi de police de Sieyès. Mais hélas ! l'Assemblée qui avait été si soumise, si faible devant l'émeute, le danger passé se montra, encore une fois, implacable dans le châtiment. Elle se déshonora en envoyant au supplice les plus purs d'entre ses membres, les plus intègres, les plus recommandables par leur patriotisme, leurs vertus et leurs services, ceux que l'on a si justement nommé « les derniers des Romains », Romme, Soubrany, Rhul, Duquesnay.

C'est au milieu de ces scènes dégradantes qui se prolongèrent jusqu'au 4 prairial et où la vengeance et la peur tinrent plus de place que la justice et la pitié, que Sieyès donna lecture du traité qu'il venait d'imposer à la République Batave.

Le surlendemain, 6 prairial, il écrivait à ses collègues, restés à la Haye, pour les rassurer sur le sort de la Convention[1].

« Rien de semblable, leur dit-il, ne s'était encore manifesté dans la Révolution sans qu'on puisse prétendre pour cela qu'il fût difficile de prévoir la nature de cet orage mille fois prédit et annoncé dans nos inquiétudes patriotiques, mille fois dédaigné et négligé avec cette espèce d'étour-

[1] *Archives des Affaires étrangères* (*Correspondance de Hollande*).

Digitized by Google

derie que tant de gens veulent prendre pour le bon ton du courage. On en est sorti. Comment! Je m'en rapporte à votre tact, mais vous connaissez le local et l'esprit, ou plutôt les divers genres d'esprit qui s'y agitent. Ne pensez-vous pas comme moi que les hommes les plus coupables ont beaucoup servi à nous sauver, par leurs excès et la nature des prétendus décrets qu'ils enlevaient avec leurs chapeaux[1]; alors les ricaneurs, les contents, les mécontents de la grande ville ont craint et ils se sont déterminés, non pour des amis, mais contre des ennemis. Je vous écris en toute confiance et parce que l'attachement amical qui s'est renouvelé entre nous me fait un devoir de ne vous pas laisser ignorer ce qu'il vous importe de savoir. »

Le parti Montagnard était anéanti. Désormais les anciens modérés, les Girondins, pour la plupart suspects de royalisme, les thermidoriens apostats et réacteurs, vont tour à tour diriger l'Assemblée. Leur ton a changé, ils parlent en maîtres.

S'exagérant le péril jacobin qui depuis longtemps n'existait plus, tremblante à la pensée d'une nouvelle terreur, la Convention ne voit pas les progrès de la contre-révolution et semble, au contraire, prendre à tâche de la favoriser et de l'aider[2].

[1] Pendant l'émeute, quand les insurgés dirigèrent un instant les débats de l'Assemblée, on avait décidé que le peuple resterait couvert et que, au moment du vote, les députés seuls lèveraient leurs chapeaux, en signe d'approbation ou d'improbation.

[2] L'arrestation des patriotes, le supplice des députés Montagnards, le désarmement des sections, la suppression du tribunal

Digitized by Google

Les royalistes attendaient avec impatience la nouvelle constitution. Ils espéraient qu'elle achèverait l'œuvre de repentir que la Convention paraît vouloir entreprendre en immolant aveuglément ses anciennes idoles. Ils se trompaient. Malgré les meurtres qui souillèrent les derniers mois de son existence, malgré la cruauté qu'elle montra à l'égard de ceux qu'elle avait jadis encensés et dont les crimes lui faisaient alors horreur, malgré la fureur d'une répression qui ne pouvait avoir, comme en l'an II, l'excuse du fanatisme, la Convention sut demeurer grande jusqu'au bout. A la veille de comparaître devant ses juges, elle retrouva son énergie et resta fidèle à sa mission. Elle ne trahit pas la République, elle fit tout pour la consolider. Elle le crut du moins. La Commission chargée de préparer, suivant le rapport de Cambacérès, le plan de la nouvelle Constitution, avait été nommée le 4 floréal. Elle était composée de républicains sincères, adversaires résolus de toute restauration monarchique, mais également opposée à toute conception de dictature, cette dictature fût-elle exercée par une seule Assemblée.

Sieyès en était. Il ne fit qu'y passer. A peine élu, il démissionna. Il prétexta les fatigues que lui donnaient la Présidence de l'Assemblée et son désir de se consacrer entièrement aux travaux du Comité de salut public. Préoccupé surtout de la

révolutionnaire, la reconstitution des gardes nationales, etc., étaient autant de mesures qui remplissaient d'espérance tous les ennemis de la Révolution.

Digitized by Google

gravité des questions extérieures, crut-il que le moment n'était point encore venu pour la France d'avoir un Gouvernement définitif? Pensa-t-il qu'il était nécessaire de lui assurer la paix au dehors, la garantie de ses frontières, le respect des autres nations avant de régler ses institutions, d'en préparer le fonctionnement et d'en assurer la stabilité. Tout le ferait croire, car jamais on ne le vit suivre, avec plus d'assiduité, au Comité de salut public, les négociations engagées, le plan des généraux et le mouvement des armées.

Cette version est, dans tous les cas, plus vraisemblable que celle que tendrait à faire admettre La Réveillère-Lepeaux.

Attribuer l'attitude de Sieyès à un accès de misanthropie, à une sécheresse de cœur, ne pouvait venir que d'un homme comme La Reveillère-Lepeaux, qui avait de fortes raisons pour ne pas aimer Sieyès, qui redoutait son ascendant et craignait ses railleries.

Voici en effet ce qu'il avance dans ses *Mémoires* apologétiques récemment publiés.

« Je proposai de mettre tout amour propre de côté et de prier Daunou d'aller trouver Sieyès au nom de la Commission, pour lui demander qu'il nous communiquât le plan de constitution qu'on assurait généralement qu'il avait déjà tracé, en lui promettant de le présenter, en son nom, à la Convention, s'il le voulait ainsi, ou, s'il le préférait, de le présenter au nom de la Commission, promesse sur laquelle il pouvait compter. Je fis observer que, par ce moyen, le but pouvait être

Digitized by Google

atteint beaucoup plus vite, chose très importante, et plus sûrement, parce que Sieyès s'était fait une telle réputation d'habileté dans les matières de gouvernement et d'organisation sociale qu'à cette époque la majorité de la Convention et de la France aurait accepté de confiance tout ce qui serait émané de lui. Ce parti fut adopté, et Daunou, l'homme le plus mesuré, le plus conciliant, s'acquitta de sa mission d'une manière qui devait infiniment flatter Sieyès et attirer de sa part, à la Commission des Onze, des remerciements de la confiance dont elle l'honorait. Mais cette âme sèche et orgueilleuse est incapable d'aucun sentiment généreux. Cette démarche ne fit qu'augmenter sa morgue. Il répondit froidement : « J'ai étudié profondément ces matières, mais vous ne m'entendriez pas, je n'ai rien à vous communiquer », et il s'en tint là[1].

Pourquoi Sieyès eût-il refusé de faire connaître ses vues, pourquoi, avant même de savoir qu'elles étaient les dispositions d'esprit de ses collègues, se serait-il dérobé? Est-ce par orgueil? Mais l'orgueil eût dû au contraire le pousser à soutenir, à défendre ses idées, à employer toute son influence pour les faire adopter. Par misanthropie? Mais cette misanthropie n'eût pu résulter que d'un échec auprès de la Commission, que du rejet de son plan, que du refus de l'examiner?

Non, la vérité est beaucoup plus simple, et l'âme de Sieyès s'accommodait mal de tant de complexi-

[1] *Mémoires de Larevellière-Lepeaux*, t. I, p. 230.

Digitized by Google

tés. Il n'agit ni par orgueil, il n'y avait pas lieu d'en avoir, ni par misanthropie, elle n'était en rien provoquée, mais seulement par esprit politique. Pour lui, la Convention n'a plus assez d'énergie, son prestige n'est plus assez grand, sa voix n'est plus assez écoutée pour qu'elle puisse faire une œuvre vitale. Les longs espoirs lui sont interdits. Mutilée, déchirée, amoindrie, la Convention de 1795 n'est plus la Convention. Elle en est à peine le souvenir. Ce qu'elle peut faire, c'est vivifier les institutions provisoires afin de leur donner l'autorité nécessaire pour traiter les affaires diplomatiques et militaires ; ce qu'elle peut faire encore, c'est ramener l'ordre dans les finances et combler le déficit. Cette tâche doit désormais suffire à son ambition. Quand elle l'aura remplie, son rôle sera fini. Elle pourra disparaître.

C'était là le langage de la sagesse. On ne l'écouta pas. La Commission de Constitution, s'exagérant volontiers son rôle, se croyait appelée à régénérer la France. Elle voulait refaire toute l'œuvre de la Législative et de la Constituante, réorganiser tous les pouvoirs, remuer tout l'organisme et élever, sur les ruines ainsi accumulées, un impérissable monument.

Le 16 messidor an III (4 juillet 1795), Daunou, choisi comme rapporteur, déposa solennellement sur le bureau de l'Assemblée « l'édifice sacré de l'organisation sociale ».

Juste à la même époque, le sort faisait sortir Sieyès du Comité de salut public. Débarrassé du fardeau des affaires diplomatiques, redevenu assidu

Digitized by Google

aux séances de la Convention, Sieyès ne pouvait plus se désintéresser de l'objet de ses travaux. Il résolut donc de suivre la discussion qui allait s'ouvrir et, puisqu'il n'avait pu convaincre ses collègues du danger de faire ainsi à la hâte, sans méthode et sans plan, une constitution qui ne fût pas éphémère, il pensa que son devoir lui commandait de leur communiquer ses impressions et de faire profiter son pays du résultat de ses études, de ses recherches et de ses méditations. On le vit, dès lors, assis à son banc, écouter avec la plus grande attention les orateurs qui se succédaient à la tribune, Chénier, Thibaudeau, Lanjuinais, Louvet, etc. Fidèle à ses habitudes, il s'était interdit d'interrompre ou d'applaudir. Il se contentait, à la fin de chaque séance, de noter sur un carnet ses impressions et de résumer les débats.

Le matin du 2 Thermidor (20 juillet), en arrivant à la Convention, il demande la parole. Tous les regards se tournent de son côté, ses amis l'entourent, le félicitent et l'encouragent. Devinant l'émotion et l'impatience de l'Assemblée, l'orateur qui occupe la tribune se hâte de conclure pour lui céder la place. Tous les bruits cessent, la Convention est dans le recueillement : l'oracle parle. C'est que son silence, depuis un grand mois, pèse sur l'Assemblée. Les débats jusqu'ici ont langui. Malgré tous les efforts de Daunou et de Larevellière-Lepeaux, il y a, dans les décrets déjà rendus, beaucoup d'obscurité et d'indécision. Une inquiétude se manifeste. Est-ce là ce monument de sagesse qui devait, au dire de Boissy d'Anglas,

Digitized by Google

étonner le monde et ravir l'humanité? La Convention doute. Ah! si Sieyès voulait parler, se départir de sa réserve, l'éclairer de ses lumières, l'aider de sa science et de son génie. Ses vœux sont comblés : il est à la tribune, mais, hélas! son premier mot est pour condamner le projet de constitution. Sans paraître se soucier de l'étonnement qu'il cause à l'Assemblée, Sieyès continue son discours, et dans un langage élevé, mais trop imbu peut-être de philosophie et de science, il expose lentement tout le mécanisme de l'action politique; il énonce la règle qui, d'après lui, doit servir de base à la division des pouvoirs : diviser pour empêcher le despotisme; centraliser pour éviter l'anarchie. Il ne connaît qu'un système de Gouvernement compatible avec une démocratie : c'est le système représentatif; il blâme, sans réserve, le système des deux Conseils, qu'il appelle le système de l'équilibre ou des contre-poids; il préfère à l'action unique l'unité d'action, obtenue en séparant avec soin les différentes facultés qui concourent à déterminer la volonté et en attribuant des procurations diverses à plusieurs corps de représentants.

Puis, résumant les grands points de son projet, il demande la création d'une *jurie constitutionnaire*, dont la mission serait d'empêcher les abus de pouvoir et d'assurer le respect de la Constitution.

Au Conseil des Cinq-Cents, il substitue le Tribunat où le peuple ferait entendre ses doléances, exposerait ses besoins, expliquerait ses aspira-

Digitized by Google

tions. On aurait de la sorte conservé ce qu'il y avait de bon dans les anciennes sociétés populaires de 1793, ainsi que dans les pétitionnements qui se pressaient jadis à la barre de l'Assemblée. Ce serait la *tribune aux harangues et aux propositions*.

Après avoir distingué entre le Gouvernement et le pouvoir exécutif, entre la pensée et l'action, entre la délibération et l'exécution, Sieyès se déclare pour une seule assemblée de représentants, chargée de voter la loi, sorte de tribunal suprême, de régulateur, de point central. C'est le Corps Législatif. Chose singulière et qui étonne chez un esprit avisé comme Sieyès, il dépouille cette Assemblée de tout esprit d'initiative. « Le premier caractère de cette Assemblée, dit-il, est de ne point supposer le besoin, mais de l'écouter, de ne point légiférer spontanément, mais d'attendre la demande. »

Quant au Gouvernement, à qui est réservée la nomination du pouvoir exécutif, c'est-à-dire de tous les agents d'exécution, il le concentre dans un corps de sept personnes. Sa mission consiste à veiller aux besoins du peuple et, à proposer à l'Assemblée législative toute loi, règlement ou mesure qu'il jugera utile.

Il définit le Gouvernement un atelier, une jurie de propositions. Dans sa pensée, il ne doit pas avoir d'action directe sur les citoyens, mais seulement sur le pouvoir exécutif, regardé comme « la continuation et le complément de la volonté sociale, puisqu'il est chargé d'achever son acte en le réalisant, puisqu'il est chargé d'assurer partout

Digitized by Google

la fidèle et certaine exécution de la loi ». Plein d'illusions sur les résultats, Sieyès pense « que le citoyen qui aura à se plaindre de l'administration, de la direction ou en général de quelque branche que ce soit du pouvoir exécutif portera ses réclamations au Gouvernement comme au supérieur naturel, le regardant comme son recours et non comme son ennemi et s'en retournera avec la reconnaissance d'avoir obtenu justice si elle est due ».

Dans l'esprit de Sieyès, l'Assemblée législative devait être le grand pouvoir, la cour souveraine, l'intermédiaire naturel entre le Tribunal et le Gouvernement, le médiateur entre deux forces également mises au service du peuple et animées toutes deux d'un égal désir de le servir et de le défendre.

Telle était la Constitution de Sieyès. Elle eût honoré le génie de Platon. Mélange d'audace et de chimère, de science et d'inspiration, digne des grands modèles dont elle était toute imprégnée, elle eût pu faire le bonheur de la Rome antique ou même servir de guide à un peuple à peine né; mais elle ne pouvait convenir à une nation déjà ancienne, riche de plusieurs siècles d'histoire, éprise, comme l'était alors la France, d'idéal, de grandeur et de liberté.

C'était une admirable mécanique sociale, c'était un plan géométrique complet, ce n'était pas une œuvre politique.

Quand Sieyès descendit de la tribune, ses amis, par déférence, l'applaudirent. Mais le restant de l'Assemblée garda le silence. L'étonnement, la

Digitized by Google

déception pouvaient se lire sur tous les visages. Ainsi, c'était là tout ce qu'avait trouvé, tout ce que proposait ce grand penseur, celui dont on vantait partout les lumières et le talent, celui dont la profondeur et la science, le jour où elles seraient révélées, devaient forcer l'admiration. Ses amis eux-mêmes étaient consternés.

L'impression produite fut telle que Thibaudeau se hâta de demander le renvoi du projet à la Commission des Onze. Sieyès s'y rallia.

Quelques jours après, il se rendit auprès d'elle pour présenter ses observations et expliquer les quelques points qu'il avait volontairement laissés dans l'ombre. Il s'appliqua à corriger les erreurs, à préciser sa pensée et à dégager l'idée maîtresse de son œuvre, c'est-à-dire le régime représentatif. Il ne put convaincre personne. La Commission écarta son projet, mais retint, par un sentiment de respect pour lui, la partie relative au jury constitutionnaire. Thibaudeau se chargea de le présenter devant l'Assemblée.

Le projet ainsi réduit revint en discussion le 18 thermidor (5 août). Dans un très long discours, Sieyès exposa sa proposition et en défendit avec chaleur les avantages. Ce qu'il veut, c'est donner un frein, instituer un gardien, établir une garantie, afin de protéger la Constitution contre les infractions, les embûches et les pièges.

Il prévoit que, comme tous les ouvrages humains, la Constitution est susceptible d'un perfectionnement indéfini ; sa durée ne sera pas éternelle : « Un ouvrage de mains d'homme a besoin de rester

Digitized by Google

ouvert au progrès de sa raison et de son expérience. » Il faut donc rendre possible la revision, « il faut lui donner la faculté de puisser autour d'elle, dans les lumières et l'expérience des siècles, afin qu'elle se tienne toujours au niveau des besoins contemporains ». Il se préoccupe donc du moyen de perfectionner sans danger la loi organique du pays. Au lieu du retour périodique d'une convention, pourquoi n'instituerait-on pas un mode de revision, de correction, de changement, qui mettrait la Constitution à l'abri des secousses violentes qui peuvent toujours surgir? Et il essaye alors de démontrer l'utilité d'un jury constitutionnaire, sorte de Sénat conservateur auquel serait réservé le soin de préparer la réforme constitutionnelle.

C'était, certainement, de toutes ses conceptions la plus heureuse, la plus acceptable. Modifiée, simplifiée, débarrassée d'un luxe de détails dont il l'enveloppait, elle eût pu sans danger être adoptée et insérée dans la Constitution. Mais Sieyès ne trouva plus, dans l'Assemblée, la même atmosphère de bienveillance. La Convention lui garde rigueur de l'avoir déçue dans ses espérances ; elle paraît distraite, agitée, elle est comme fatiguée de l'écouter.

Il tente alors pour la toucher de faire appel à son cœur, à sa générosité, au vieux fonds de sentimentalité que le XVIIIe siècle a éveillé en elle et que les violences de la Terreur n'ont pas complètement détruit. Si le jury constitutionnaire ne paraît pas être apte à « l'amélioration constitutionnaire », pourquoi n'en ferait-on pas un « jury d'équité naturelle »?

Digitized by Google

« Qui de vous, citoyens, s'écrie-t-il, n'a pas été dans le cas de voir des juges placés dans l'effrayante alternative de sauver un coupable, et, ce qui est bien plus affligeant, de punir l'innocence ou d'enfreindre la loi? Cette position d'un tribunal réduit à l'arbitraire ou a l'injuste n'atteste-t-elle pas l'insuffisance de la législation et de l'existence de ce vide que je vous propose de combler[1]? » Puis, s'échauffant, il s'éleva, un moment, jusqu'à la véritable éloquenee : « Quel esprit juste, quel cœur sensible n'a pas regretté vivement le droit de faire grâce, aboli parmi nous, parce qu'on l'a confondu avec l'idée d'une prérogative de l'influence royale. C'est la prérogative de l'innocence près de succomber avec les apparences du crime; c'est la dernière espérance d'un malheur, tel qu'il n'y en a pas de plus déplorable au monde; c'est la consolation de tout ce qui porte un cœur et que le spectacle de l'innocent confondu avec le coupable afflige et bouleverse jusque dans le fond de l'âme; et quand cette calamité est presque toujours la faute, ou, si l'on veut, la suite d'un oubli de la part du législateur; quand on songe qu'il se garderait bien de l'appliquer lui-même en suivant sa véritable intention, tandis qu'on force le juge à l'appliquer d'après cette intention présumée; quand, dis-je, on voit la liberté de l'homme ainsi exposée, comment n'accueillerait-on pas la demande que je fais d'y remédier par l'établissement d'un jury d'équité naturelle? Le droit de faire grâce est nécessaire quand c'est un devoir, et lorsque c'est un

[1] *Moniteur.*

Digitized by Google

devoir, il faut lui ôter sa dénomination, ce n'est plus une grâce, c'est justice. »

Il adjura ses collègues de consacrer solennellement ce droit de grâce, de promulguer cette loi naturelle, « qui est gravée au fond de la nature humaine avec l'ineffaçable sentiment du juste et de l'injuste ».

La pensée était généreuse et belle. Il eut le tort de ne pas l'isoler, de ne pas mieux la détacher de son jury constitutionnaire[1].

Attaqué par Berlier, Louvet et Lesage, mais défendu par Echassériaux, le projet eût peut-être passé en partie, si La Revellière-Lepeaux, dans un discours habile, insinuant et à l'aide d'une argumentation très serrée, qui fit grande impression sur l'Assemblée, n'en avait établi victorieusement l'inutilité et les dangers.

Après une discussion qui occupa plusieurs séances, le jury constitutionnaire fut rejeté à la presque unanimité (25 thermidor). Le droit de grâce se trouva ainsi banni de la Constitution. Ce fut une faute.

« Vous n'êtes que des mots sourds », avait dit Berlier, et la Convention ratifia cette iniquité.

Si cet échec mécontenta Sieyès, il fut peut-être encore plus sensible aux sous-entendus blessants, aux allusions perfides contenus dans le discours de La Révellière-Lepeaux. Il s'en ouvrit le soir à ses amis. « Il a voulu se venger, disait-il, de ses

[1] *Mémoires de Thibaudeau, de la Revellière-Lepeaux, de Barère.* — Voir également les *Procès-verbaux de la Convention.*

Digitized by Google

infirmités physiques et préparer sa nomination au Directoire. Il a cru trouver en moi un rival. Quelle erreur! Il peut briguer la place, je ne la lui disputerai pas. »

Le 5 fructidor, la Constitution fut décrétée. Ce fut le testament des Conventionnels. Il n'ajouta rien à leur gloire. Jusqu'à la fin Sieyès crut que la Convention reviendrait sur sa décision et retiendrait le droit de grâce. Il lui paraissait impossible que le nouveau Gouvernement ne fût pas armé de ce droit et ne pût ainsi corriger et réparer les erreurs judiciaires toujours possibles. Quand il vit que la Convention passait outre, il ne dissimula plus son désappointement; mais, devant l'indifférence qu'il rencontra presque partout, il comprit l'inutilité de ses plaintes et se tut.

On ne le vit plus à la Convention que comme rapporteur du Comité de salut public, où le sort l'avait de nouveau appelé, quelques jours auparavant. Il ne vient pas y lire, comme jadis Barère, les bulletins de nos armées, mais y ravir l'enthousiasme en présentant les traités qui glorifient la Révolution, consolident sa puissance et consacrent ses conquêtes.

Annonciateur de la paix, ce rôle était bien celui qui convenait à son âme sensible!

Digitized by Google

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE. — SIEYÈS AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, SA MISSION EN HOLLANDE

Par la déclaration de Pilnitz (27 août 1791), l'Autriche et la Prusse seules s'étaient levées contre la France. La bataille, ou plus exactement la canonnade de Valmy (20 septembre 1792), en refroidissant le zèle des Prussiens, devait préparer leur retraite. L'Angleterre était restée neutre. Aidé de Chauvelin et de Talleyrand, d'une part, de ses agents secrets de l'autre, grâce aussi à d'importants subsides, Danton put même nourrir un instant l'espoir de lui faire accepter une alliance[1]. Malheureusement, dans l'intervalle, des événements se produisent à Paris, qui changent en haine ces intentions bienveillantes, exaspèrent les colères et déchaînent sur la France la plus formidable coalition que l'histoire ait encore enregistrée[2]. Le désaccord et la jalousie des alliés, l'insurrection de la Pologne et surtout l'admirable

[1] Voir une lettre de Talleyrand à Condorcet en date du 3 août 1792.

[2] *Archives du ministère des Affaires étrangères* (*Correspondance de Prusse*, 3 vol. in-folio); *Etudes de Sybel; Mémoires de Barras, de Talleyrand*, etc.; *Correspondance diplomatique de Paul Bailleu; Actes du Comité de salut public; Procès-Verbaux du Directoire* (*Archives Nationales*).

Digitized by Google

héroïsme des armées républicaines sauvèrent la France de l'invasion.

Dès le début, les Girondins eurent le sentiment très net des difficultés. Ils durent à leur grand esprit politique, autant qu'à leur patriotisme et à leur foi, de n'en être pas écrasés. Ils pensèrent, tout d'abord, qu'il n'était peut-être pas impossible de détacher la Prusse de la coalition. La démarche était hardie, le pas glissant. Ils s'y risquèrent.

Au lieu de poursuivre les troupes prussiennes, on les laissa se retirer lentement. Puis, par Dumouriez, on gagna le duc de Brunswick, qui, aigri et découragé, ne demandait qu'à traiter. Avec d'infinies précautions, on ouvrit ensuite, à Cologne, des négociations officieuses[1] (octobre 1792).

On sortit bientôt du vague. Le 29 octobre, Lebrun, ministre des Affaires étrangères, fit offrir la mise en liberté immédiate de Louis XVI à Frédéric-Guillaume, s'il voulait renoncer à toute autre demande et consentir à une paix séparée. Puis la négociation se précise. Custine fait pressentir directement le roi de Prusse par le landgrave de Hesse-Cassel, tandis que Mandrillon, aidé d'un nouvel envoyé de Lebrun, le libraire Métra, présente des propositions formelles. Elles étaient prématurées; les idées généreuses qu'elles contenaient effrayèrent la Prusse. Les armées reprirent leur marche en avant. Sur ces entrefaites, on apprit le procès et l'exécution de Louis XVI (21 jan-

[1] Elles étaient conduites, d'un côté, par l'agent prussien Luchesini et, de l'autre, par Mandrillon, un confident de Danton. Voir *Mémoires et Correspondance de Dumouriez.*

Digitized by Google

vier 1793). C'était une provocation à toute l'Europe, c'était un défi jeté à tous les rois.

L'Europe entière se dresse pour le relever[1]. Moment sublime où la France, abandonnée de tous, déchirée à l'intérieur par la plus atroce guerre civile, se raidit contre le malheur et soutint, dans un superbe élan national, l'assaut de toutes les forces du passé! Spectacle auguste que celui où les plus vieilles armées de l'Europe reculent, saisies d'épouvante et d'admiration, devant des volontaires encore imberbes et des généraux de vingt ans! C'est l'époque vraiment titanique de la Révolution.

Dès cet instant se pose, avec plus de force que jamais, le problème indiqué par Dumouriez et Custine, entrevu par la Convention[2], poursuivi par Danton et Lebrun[3], des limites naturelles de la France. C'était le rêve de l'ancienne monarchie. La République le reprenait pour son compte et allait le réaliser.

Après la déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande, Danton s'écrie, aux acclamations frénétiques de l'Assemblée : « Les limites de la France sont marquées par la nature. Nous les

[1] C'est la conquête de la Belgique, la crainte d'un sort semblable réservé à la Hollande, malgré les conseils de prudence donnés par Talleyrand dans son fameux rapport du 25 novembre 1792, c'est aussi la maladresse des agents français à Londres, transformés en émissaires de la propagande révolutionnaire, qui, en dépit des efforts de Fox et de son parti, firent violemment sortir l'Angleterre de la neutralité qu'elle avait paru vouloir adopter au début.

[2] Déclaration du 24 octobre 1792.

[3] Voir, aux *Archives des Affaires étrangères*, les rapports, dépêches et instructions envoyées par Lebrun à Noël, Dumouriez, Custine, Desportes et Chauvelin, d'avril à juin 1793.

Digitized by Google

atteindrons dans leurs quatre points : à l'Océan, aux bords du Rhin, aux Alpes et aux Pyrénées. Aucune puissance ne peut nous arrêter. » C'est le vœu de l'Assemblée, c'est le sentiment de la Nation.

Tandis que la Prusse et l'Autriche, poussées par la Russie et l'Angleterre, ne pensent qu'à démembrer la France, la question polonaise surgit, plus menaçante que jamais.

Le second partage vient d'être décidé (23 janvier 1793). La Prusse et la Russie se sont mises d'accord. Le pacte est dirigé aussi bien contre la Pologne, qui est dépouillée, que contre la France, à qui l'Autriche se réserve le soin de faire subir un sort semblable.

Malgré cette entente, malgré la trahison de Dumouriez et la retraite de Custine, la France ne désespère pas. Le Comité de salut public est créé. Danton le dirige et l'inspire[1]. Il cherche à enlever à la guerre son caractère de provocation et de propagande pour ne lui laisser que celui de conservation et de défense (décret du 13 avril). Partout, comme autant de mines placées sous les pas de la coalition, des négociations nouvelles s'ouvrent[2].

[1] C'est Danton qui sut le premier vraiment utiliser les agents officieux et secrets. Il fut toujours, grâce à eux, tenu très exactement au courant des dispositions des alliés. Plus tard Hérault de Séchelles et Barrère étendirent le réseau de cette diplomatie. Semonville, Maret, le futur duc de Bassano, Soulavie, Descorches, etc., furent pour le Comité de Salut public d'excellents agents de renseignements auprès des principales cours d'Europe. Mais l'organisation et l'entretien de toutes ces missions revenaient très cher au Trésor ; un jour, Saint-Just reprocha à Hérault de Séchelles d'avoir gaspillé 200 millions pour des chimères. Ce grief, du reste, servit quelques mois plus tard de base au procès des Dantonistes.

[2] Archives des Affaires étrangères (*Corespondances de Suisse, d'Allemagne, de Hambourg*, etc.)

Digitized by Google

La cour de Berlin avait alors de bonnes raisons pour se méfier de l'Autriche, elle était, d'autre part, fort peu rassurée sur les intentions de Catherine II, et les visées ambitieuses de Pitt ne lui disaient rien qui vaille.

Bien que Custine et Brunswick se disputassent Mayence, Danton crut devoir charger Desportes, ancien ambassadeur à Stuttgart, d'essayer de nouvelles ouvertures par l'entremise du roi de Bavière (mai 1793). Le Cabinet prussien[1] était ébranlé; le roi résistait encore, mais plus faiblement, car les intrigues de l'Autriche avec la Russie et l'Angleterre l'indisposent chaque jour davantage. Enfin, le 23 septembre, froissé dans son amour-propre par Thugut, Frédéric-Guillaume résolut de quitter son armée du Rhin et de se porter, avec le gros de ses troupes, sur les frontières de Pologne. En même temps il cherche à s'entendre avec Catherine au sujet du prochain partage.

Mais le Comité de salut public, fatigué de se traîner dans des négociations occultes, veut intimider la Prusse en frappant un grand coup. Il organise l'armée de Rhin et Moselle, réunit Hoche à Pichegru.

Les négociations ralentissent[2]. Ecarté du Comité

[1] On lui offrait un dédommagement à l'aide de la sécularisation des électorats ecclésiastiques.

[2] Décrété d'accusation au 31 mai, Lebrun quitte le ministère des Affaires étrangères. Sous l'impulsion de Danton et de Hérault de Séchelles, sans s'élever jamais à la conception de l'homme d'Etat, Lebrun fut un excellent premier commis, avisé et prudent. La Commune le fit envoyer à l'échafaud le 27 décembre 1793.

Il avait organisé une diplomatie secrète, très agissante, qui fournit au Conseil Exécutif provisoire d'abord puis au Comité de Salut Public de précieuses indications (*Archives des Affaires étrangères*).

Digitized by Google

de salut public, Danton y est remplacé par Saint-Just. Robespierre y entre quelques jours après. C'est le Comité de l'an II. « Plaçons la Terreur à l'ordre du jour », proclame Barère, et un élan d'enthousiasme entraîne les légions.

Les lignes de Wissembourg sont reprises, Landau débloqué et les Prussiens rejetés au-delà du Rhin (décembre 1793). Très habilement, le Comité agit en Pologne, auprès de Kosciusko, et hâte, par ses promesses, la grande insurrection de mai 1794. Aussitôt tout change d'aspect. Le 14 mai, le roi de Prusse quitte Berlin et prend le commandement de son armée de Pologne.

A cette nouvelle, l'Empereur s'émeut. Il voit déjà la Prusse s'installer en Pologne et, satisfaite, repue, lui abandonner la guerre contre la France. Des appels contraires s'entrecroisent. Un moment on songea à faire reculer les troupes. Le Comité de salut public est au courant. Ordre est aussitôt donné aux armées d'attaquer sur tous les points à la fois.

La mésintelligence prévue éclate alors sur le Rhin, dans le camp austro-prussien, pendant que les chancelleries s'aigrissent et veulent rompre. Brusquement un coup de théâtre se produit à la cour de Berlin. Luchesini, le conseiller le plus écouté et le plus influent se déclare franchement pour la France. « J'ai joué aujourd'hui plus gros jeu que ne l'auraient fait cent patriotes ardents, écrit-il, en août, au général Möllendorf, commandant des forces prussiennes et successeur du duc de Brunswick, mais aussi j'ai gagné un bon point. Je suis autorisé à jeter les premiers germes

Digitized by Google

de la paix, et je consacrerai mon existence entière à cette œuvre bénie. »

Le moment était des plus favorables. Malheureux dans son expédition de Pologne, indigné de la mauvaise foi de l'Autriche, qui tantôt avec la Russie, tantôt avec l'Angleterre, conclut, sans le prévenir ni le consulter, des alliances nouvelles, menacé d'être pris entre deux feux, Frédéric-Guillaume se laissa doucement faire violence. Barthélemy n'avait cessé de remplir, à Bâle, ses fonctions d'ambassadeur de France. Luchesini lui adressa aussitôt un agent secret pour poser les bases d'une négociation (21 septembre 1794)[1].

La chute de la Pologne à Maciejowice (10 octobre), levant les derniers scrupules de l'Autriche et de la Russie, Frédéric-Guillaume s'aperçut, à sa honte, qu'il avait été joué. Dès lors, il n'hésite plus et accrédite, à Bâle, un plénipotentiaire, le comte de Goltz, spécialement chargé de traiter de la paix avec Barthélemy (1er décembre). « Dieu soit loué, écrit le vieux ministre Finkeinstein, le fer est enfin au feu ! »

La cour de Berlin était d'autant plus pressée d'entamer des négociations sérieuses avec la France qu'elle soupçonnait, non sans quelque apparence de raison, l'Autriche de vouloir la devancer. Thugut, en effet, y avait un instant songé. Libre du côté de la France, l'Autriche eût pu alors laisser écraser la Prusse par les armées françaises et la mettre ainsi dans l'impossibilité de réclamer sa

[1] *Papiers de Barthélemy ;* — Archives des Affaires étrangères (*Correspondance de Danemark, de Prusse, de Suisse*).

Digitized by Google

part des dépouilles polonaises. Mais l'Angleterre veillait. Elle vit tout de suite le danger et, très habilement, l'écarta. L'admirable campagne de Pichegru en Hollande n'était pas étrangère à ses alarmes. Il fallait arrêter cette marche foudroyante des Français. On laissa donc la Prusse libre de traiter avec la Révolution.

En France, l'immense majorité du pays désirait la fin de la guerre. Le parti modéré, qui prenait chaque jour plus de force dans la Convention, la voulait aussi afin de pouvoir travailler aux réformes intérieures. Les armées étaient dans un profond dénuement, le trésor était vide. Il importait au salut même de la République que la Prusse se retirât de la coalition. Des deux côtés, il y avait donc un égal désir de s'entendre.

Les négociations furent longues, difficiles et souvent agitées. Elles n'eussent peut-être jamais abouti sans les maladresses répétées de l'Autriche et de la Russie et, il est juste d'ajouter, sans la fermeté dont fit preuve le Comité de Salut public.

Sieyès venait d'y entrer[1]. Il y apportait sa grande autorité, sa décision froide; sa longue expérience des choses, sa volonté bien arrêtée de ne rien négliger pour conclure une paix qui consacrât la gloire des armées francaises et le triomphe de la Révolution. C'est lui qui fit rédiger la dépêche[2] que le Comité adressa, en mars 1795, à Bar-

[1] Il fut élu le 5 mars 1795. Il remplaça Carnot, désigné par le sort. Des renouvellements successifs avaient, du reste, changé la composition du Comité. Les Jacobins y avaient perdu la majorité.
[2] Elle est datée du 26 ventôse an III.

Digitized by Google

thélemy, indécis et souvent flottant : « Nous sommes à bout de patience, y était-il dit, nous ne voulons plus de retard. Il nous faut un oui ou un non positif et immédiat[1]. » Il fallait rompre ou conclure. Le 4 avril (16 germinal an III) le traité fut signé. Il stipulait que la France restait en possession de la rive gauche du Rhin, mais que toute décision définitive serait suspendue jusqu'à la pacification générale.

On sait que malgré la défense formelle et répétée du Comité (dépêche du 15 germinal), Barthélemy, effrayé par les idées de rupture habilement exprimées par le plénipotentiaire prussien, M. de Hardenberg, consentit, au dernier moment, à l'insertion d'une disposition additionnelle qui devint l'article XI du traité de paix.

Par cet article, la France se déclarait prête à accepter les bons offices de la Prusse en faveur des Princes et Etats de l'Empire qui viendraient à demander la paix. En retour, et comme gage de ses dispositions pacifiques, la République française s'engageait « à ne pas traiter comme pays ennemis, pendant l'espace de trois mois, après la ratification du présent traité, ceux des Princes et Etats dudit Empire qui sont situés sur la rive droite du Rhin, en faveur desquels le roi s'intéressera ».

Lorsque le Comité apprit que Barthélemy avait signé une pareille stipulation, son premier mou-

[1] Voir aux Archives du ministère des Affaires étrangères les volumes 213, 214 et 215 de la *Correspondance de Prusse* et le volume 171 de la *Correspondance de Danemark*.

Digitized by Google

vement fut de désavouer publiquement son plénipotentiaire, de le rappeler et de rompre la négociation. En l'an II, la Convention eût agi ainsi. Mais, à l'heure où l'on était arrivé, une pareille résolution eût été d'une exceptionnelle gravité. Le Comité le comprit. La dépêche de Barthélemy lui parvint dans la matinée du 22 germinal. Il se donna jusqu'au soir pour réfléchir. Entré en séance vers les dix heures, le Comité délibéra toute la nuit et ne se sépara qu'au jour. Successivement Sieyès, Merlin (de Douai), Cambacérès examinèrent toutes les éventualités et en discutèrent les conséquences. Finalement, la sagesse prévalut. Le Comité décida qu'un blâme énergique serait infligé à Barthélemy et accepta le traité[1].

Au sortir du Comité, encore sous le coup de la colère, Sieyès informait en ces termes, les représentants du peuple en mission à la Haye, du sacrifice que le Comité venait de consentir dans l'intérêt supérieur de la République. Il s'élevait contre tous les articles, mais il se plaignait pardessus tout de l'article XI, « inséré à Bâle, sans notre aveu, et malgré notre décision contraire bien connue d'avance, puisque Barthélemy nous avait accusé réception de la dépêche qui contient à cet égard nos intentions. Cette fâcheuse addition a été, cette nuit, le sujet d'une longue délibération. Nous avons fini par convenir que, si c'était encore à refaire, nous refuserions net d'adopter cette clause; mais le traité est signé. Fallait-il l'annuler et re-

[1] Dépêche du Comité à Barthélemy (volume 215 de la *Correspondance de Prusse*, f° 245).

Digitized by Google

commencer la négociation? Notre décision a été négative. Ainsi il sera proclamé, dès aujourd'hui, à la Convention. Nous espérons qu'il produira le plus grand effet. Il y a des articles séparés et secrets au nombre desquels est celui-ci : « Le roi de Prusse ne formera aucune entreprise hostile sur les Provinces-Unies et sur tous les autres pays occupés par les troupes françaises[1]. Nous en ferons un bon usage, sans ôter tout à fait aux Bataves ce genre d'inquiétude qu'ils manifestent et qui, croyons-nous, est nécessaire pour exciter leurs éternelles lenteurs[2]. »

Sieyès terminait en priant les représentants de donner sans retard connaissance de ce traité au représentant Richard : « L'armée du Nord recevra incessamment une carte géographique où sera figurée la ligne des Etats de l'Empire neutralisés par un *article secret du traité de paix*. »

Cet article, le troisième des articles secrets, en traçant une large ligne de démarcation, assurait la neutralisation de presque toute l'Allemagne du Nord.

Le roi de Prusse et son plénipotentiaire Hardenberg avaient placé tout leur amour-propre dans le succès de cet article. Le Comité, qui le savait, avait longtemps résisté et n'avait cédé que pressé par Barthélemy dont la faiblesse s'alarmait très vite

[1] C'était le premier des six articles secrets.

[2] Sieyès regretta que, malgré des offres pressantes, — que Napoléon renouvellera pour le même prix et dans le même but (18 décembre 1805 et février 1806), — la Prusse ne se fût pas engagée à détenir le Hanovre. C'eût été un moyen peut-être infaillible de la détacher de l'alliance anglaise et de l'unir solidement à la France.

Digitized by Google

des moindres obstacles. C'est qu'il sentait, et Sieyès plus peut-être qu'aucun de ses collègues, tout le prestige que la Prusse ne manquerait pas de retirer d'un pareil résultat. L'Empire tout entier devait, en effet, être reconnaissant à la cour de Berlin d'avoir su procurer à toute l'Allemagne du Nord les bienfaits de la neutralisation et les douceurs de la paix.

*
* *

Le Comité de Salut public ne tarda pas cependant à s'apercevoir qu'en dépit de ses faiblesses, de ses lacunes, la paix de Bâle réalisait une partie du problème longtemps poursuivi et audacieusement caressé. La coalition continentale était brisée, l'Europe reculait devant la Révolution et s'avouait vaincue. Si les stipulations consenties par Barthélemy n'atteignaient pas entièrement le but un instant entrevu, nul ne pouvait en contester toutefois la haute portée morale, ni surtout nier le retentissement prodigieux qu'elles allaient avoir dans toutes les cours.

La défection de la Prusse allait ou provoquer la fin de la coalition, par l'appauvrissement des armées ennemies, ou, au contraire, l'étendre, en l'aggravant d'une guerre entre l'Autriche et son ancienne alliée. Et si cette éventualité se réalisait, quelle occasion pour la République de renouer la chaîne interrompue sous Louis XV et de reprendre, avec l'aide de la Prusse protestante, la politique traditionnelle de la France. Nous verrons, plus loin,

Digitized by Google

comment Sieyès aborda le problème et quelle en fut, alors, la solution.

Pour l'instant, la principale préoccupation du Comité était, au milieu de toutes ces spéculations entrevues ou étudiées, de parer aux désastres de la guerre maritime.

Là, le danger était réel et surtout pressant. Grâce à l'alliance, qui eût jadis paru monstrueuse, des deux seules marines d'alors, celle d'Espagne et et celle de Hollande, l'Angleterre exerçait sur la mer, depuis bientôt trois ans, une domination absolue. Son insolence était sans limites, sa mauvaise foi sans règle, ses brigandages sans vergogne et sans frein. Malgré les prodiges de ses corsaires, la vaillance de ses marins, la République n'éprouvait partout que défaites et humiliations.

Il fallait aviser sans retard, il fallait à tout prix secouer cette tyrannie. Une seule issue s'offrait : traiter avec l'Espagne et la Hollande, et, après avoir isolé l'Autriche sur terre, isoler l'Angleterre sur mer.

Sieyès défendit avec force cette thèse. Bien que l'Espagne et la Hollande eussent eu de grands torts vis-à-vis de la République, il fallait se montrer généreux et paraître même oublier certaines attitudes. L'Espagne, du reste, bien revenue de son aveuglement, ne demandait qu'à traiter[1]. Il suffirait pour l'y amener de lui faire des propo-

[1] Dépêche de Grouvelle au Comité en date du 1er prairial an II. Le comte de Bernstorff lui a assuré que le duc d'Alcudia était sincèrement disposé à écouter des propositions de paix.

Digitized by Google

sitions compatibles avec l'orgueil de la nation et l'amour-propre de la cour.

Sieyès obtint d'abord que les conférences naguère entamées, puis presque aussitôt rompues, par l'agent Simonin, Goupilleau, représentant du peuple en mission près l'armée des Pyrénées-Orientales et le général espagnol d'Urrutia, seraient reprises et activement menées (ventôse an III)

Elles aboutirent bientôt aux négociations officielles ouvertes à Bâle, en floréal, puis au traité de paix et d'amitié, signé, le 4 thermidor (22 juillet 1795), par Barthélemy, au nom de la République française, et Don Domingo Yriarte, au nom de l'Espagne[1].

A peu près à la même époque la Hollande, brisée, meurtrie, à son tour, déposait les armes.

Après une foudroyante campagne qui est restée justement célèbre et qui suffirait à immortaliser un général, Pichegru, à la tête d'une armée sans souliers, en haillons, mais animée du plus pur enthousiasme républicain, se rendit maître, en quelques mois, des sept Provinces-Unies, c'est-à-dire de la Hollande tout entière. Le 1er pluviôse (20 janvier), il fit son entrée dans Amsterdam. Les représentants Lacoste, Bellegarde et Joubert, publièrent aussitôt une proclamation pour annoncer à la Hollande que la République venait en nation amie aider le pays à s'affranchir de ses oppresseurs et lui rendre les moyens d'exprimer son vœu. Les Etats abolirent le stathoudérat et proclamèrent

[1] Voir la *Correspondance d'Espagne* (Archives du ministère des Affaires étrangères, volumes 637 et 25).

Digitized by Google

la souveraineté du peuple. C'était un coup terrible pour la coalition.

Il n'était pas admissible, toutefois, que la France s'en tînt là. La conquête achevée, elle devait la consolider et, pour cela, imposer à la Hollande une alliance politique et commerciale. Mais ici un point se posait. Etablir simplement la neutralité de la Hollande, c'était l'exposer à tomber, un jour ou l'autre, dans les mains des Anglais ou, ce qui revenait au même, sous le régime du stathoudérat; maintenir, d'autre part, le gouvernement du prince d'Orange et conclure une alliance avec lui, c'était faillir à tous les principes politiques de la France, c'était manquer de promesse aux Bataves et provoquer peut-être une insurrection de tout le parti patriote, depuis longtemps irrité contre les Orangistes.

Sieyès vit, d'un seul coup d'œil, la direction qu'il fallait donner aux négociations engagées avec les Bataves.

Grâce aux documents nombreux et à peu près complets conservés aux Archives des Affaires étrangères, on peut suivre, presque jour par jour, la marche des négociations. On peut aussi constater que la plupart des dépêches, rapports ou instructions sont minutés, corrigés, surchargés, raturés de la main de Sieyès[1]. A vrai dire, et sans vouloir exagérer en rien son rôle, c'est lui à peu près seul qui au Comité conduisit les négociations. On s'explique du reste fort bien la défé-

[1] Archives des Affaires étrangères : *Correspondance de Hollande*, année 1795.

Digitized by Google

rence de ses collègues à son égard et le soin qu'ils paraissent avoir mis à s'effacer pour ne pas le gêner ou le contrarier. On le savait irritable, on préféra le laisser agir seul, sous sa responsabilité. On n'eut pas trop, il semble, à le regretter.

La première intervention de Sieyès se manifeste au mois de mars 1795, par sa réponse aux représentants, à Paris, de la République batave, les plénipotentiares Meyer et Blauw, qui s'étaient plaints au Comité des réquisitions ordonnées à Nimègue.

Il leur écrivit qu'il allait demander « les informations nécessaires afin de prendre une détermination conforme à la justice et à ce que peuvent exiger les circonstances ». Il priait en même temps, par lettre, les représentants du peuple, en mission près l'armée de Sambre-et-Meuse, à Cologne, de lui donner les éléments d'une réponse définitive[1].

Pichegru ayant été mandé dans l'intervalle au Comité, on arrêta, d'accord avec lui, les grandes lignes du traité d'alliance et de commerce qui serait proposé aux Bataves. Le 11 germinal, Sieyès en instruisit les représentants du peuple près l'armée du Nord, à la Haye, et leur adressa, sous forme de cinq articles fondamentaux, le texte du traité[2]. Ces cinq articles portaient : 1° indemnité de 100 millions de florins ; 2° ouverture en Hollande, pour le compte de la République française, d'un emprunt de 100 millions de florins à 3 0/0 ; 3° délimitation de la frontière, en suivant le Rhin, le Whaal jusqu'à Biesboz et de là jusqu'à la mer,

[1] *Correspondance de Hollande*, 586,
[2] Affaires étrangères, *ibid.*

Digitized by Google

par le courant qui, côtoyant la pointe de Willemstad, va joindre directement la bouche orientale de l'Escaut et se prolonge, par le Nord, jusqu'à la mer; 4° liberté réciproque de navigation; 5° la République française occuperait militairement jusqu'à la paix : Dordrecht, Gorcum, Rheinem, Arnheim et autres places jugées utiles.

Dans sa lettre aux représentants en mission, Sieyès faisait connaître les mesures coercitives qu'il conviendrait d'employer en cas de refus. Il espérait, malgré tout, qu'on n'aurait pas à y recourir et « que, mieux instruits et plus attentifs à leurs véritables intérêts, les patriotes bataves ne s'exposeront pas à rejeter des conditions dont dépend et leur existence et le sort de leur pays ».

Ces conditions cependant furent trouvées trop onéreuses. Les représentants bataves se plaignirent qu'on ne tînt pas assez compte de l'état de délabrement et d'anarchie morale de leur pays. Le Comité transige alors sur la question de l'indemnité de guerre. Les Bataves trouvent la concession insuffisante. Le 15, Sieyès écrit aux représentants en mission pour protester contre la mauvaise foi des plénipotentiaires bataves, Mais « le désir de parvenir à la paix et d'employer à cette grande fin, ajoute-t-il, tous les moyens qui peuvent se concilier avec les intérêts et la gloire de la République française, nous a inspiré de nouvelles bases sur lesquelles nous offrirons de traiter. Elles ont été arrêtées cette nuit par le Comité. Nous vous en envoyons copie. Demain à midi, elles seront communiquées officiellement aux envoyés bataves

Digitized by Google

et, en même temps, nous donnerons au citoyen Blauw, l'un des envoyés, ou à un autre Hollandais qui suit les conférences, des passeports pour se rendre sur-le-champ à la Haye. C'est notre *ultimatum* qui sera proposé. » Sieyès déclare ensuite que tout l'effort du Comité en élaborant ce traité a été de se prémunir contre la perfidie de l'Angleterre. C'est pour cela que la République française ne veut pas restituer le pays qui forme les deux rives du *Houdt*, « car l'île de Walcheron, à cause de Flessingue, nous paraît nécessaire pour dédommager la France de ses grands efforts, pour donner du corps à ses triomphes et lui assurer une source féconde de prospérités futures ». Il termine en signalant les projets d'attaques de l'Angleterre sur la Zélande.

Il écrit le même jour au représentant du peuple, Richard, en mission près l'armée du Nord, à Utrecht. Il se plaint encore des tergiversations des Bataves et de leur obstination à ne vouloir rien signer avant la reconnaissance de leur indépendance. « Mais il faut en finir, nous venons d'arrêter notre *ultimatum*, et nous avons pris nos mesures. » Il ajoute : « Il serait à désirer que nos collègues à la Haye te fissent part de nos différentes dépêches et surtout de celle du 2 germinal ; il est bon que tu connaisses ces mesures, parce qu'elles ont été arrêtées en présence et par les conseils du général Pichegru. Mais combien nous désirons de n'être pas réduits à cette extrémité ! »

Les conseils n'ayant plus de prise sur l'esprit des Bataves, Sieyès a recours aux menaces. Déjà

Digitized by Google

dans la Convention, il a cru surprendre des marques d'impatience. Aussi, dès le 16 germinal, il adresse une lettre comminatoire aux envoyés Meyer et Blauw. Cette lettre, contresignée sur l'original par Merlin de Douai et Rewbell, porte qu'il est accordé un délai de dix jours pour la réponse aux propositions du Comité : « C'est, dit en terminant Sieyès, un terme de rigueur qu'il ne serait plus en notre pouvoir de prolonger. »

L'objet des préoccupations de Sieyès, à cette époque, paraît avoir été l'Angleterre. Sa pensée se dégage avec évidence dans les lettres qu'il échange avec le représentant en mission, Richard. Voici, en effet, ce qu'il lui mande à la date du 22 germinal : « C'est à Flessingue et dans l'Escaut que la France trouvera le dédommagement de ses efforts, le prix de ses victoires et la punition de l'odieuse Angleterre. Elle connaît toute l'importance de la Zélande, nous sommes prévenus de ses préparatifs. Elle suscite dans la Hollande la contre-révolution stathoudérienne, dans la Belgique une insurrection hostile contre les Français ; l'or et l'intrigue britanniques agissent fortement, mais le génie de la France et notre activité déjoueront toutes les tentatives. »

Richard lui ayant exprimé la crainte que les Etats Généraux ne rejettent les propositions françaises, Sieyès lui répond, le 25, que cette éventualité ne peut-être de nature à alarmer le Comité. Ce qu'il y aurait de plus grave, c'est si on laissait la Hollande réorganiser son armée. « Il faut apprendre aux Etats Généraux que la République française,

Digitized by Google

en leur accordant le temps pour se décider, n'a pas entendu leur fournir des ressources pour s'opposer et s'insurger contre notre armée. Sans doute, l'Angleterre tient moins aux intérêts de stathouder qu'aux siens propres, pourvu que les Provinces-Unies redeviennent anglaises. Mais la politique de la France ne permet pas ce retour à l'ancien état de choses, et notre garantie sera : 1° dans notre voisinage immédiat; 2° dans l'occupation des places fortes; 3° dans l'occupation de Flessingue et d'Anvers. »

Le 26, Sieyès croit devoir rappeler aux représentants en mission à la Haye[1] l'état des négociations, les intentions du Comité et la nécessité où est la France de prendre une détermination. Il fait appel à leur patriotisme et leur demande, dans l'intérêt de la paix de l'Europe, de hâter la conclusion du traité proposé aux Etats Généraux, « paix et amitié valent mieux que guerre et malveillance[2] ».

Mais, comme il ne veut pas se leurrer d'illusions, il leur envoie, éventuellement, un arrêté que le Comité de Salut public vient de prendre et qui, en cas de rupture, précise la position de la France en Hollande, charge le représentant Richard des opérations et confie au général Moreau les moyens d'exécution.

Il en adresse le double à Richard et ajoute, en forme de *post-scriptum :*

« La République française ne doit pas être dupe....., nous allons faire concourir, avec vos opé-

[1] Ces représentants étaient alors Alquier, Cochon et Ramel.
[2] *Actes du Comité de Salut public.*

Digitized by Google

rations précautionnelles, toutes les forces navales que nous pouvons mettre en mouvement....., en même temps donne tous tes soins à faire entendre raison aux Bataves et aux Etats Généraux ».

Cela fit aussitôt réfléchir les Etats Généraux, car Sieyès écrivait, dès le 29 germinal, aux représentants en mission à la Haye : « C'est avec une grande satisfaction que nous avons appris l'empressement manifesté par les Etats Généraux pour conclure avec nous dans le moindre délai possible. Il le faut ainsi. »

Les Bataves se soumettaient, mais seulement en apparence. Tout ce qu'ils voulaient, c'était gagner du temps. Leur mauvaise foi apparut clairement au retour de Blauw. Les réponses des Etats Généraux n'étaient plus qu'une discussion subtile du traité établi par le Comité. Il parut impossible d'arriver à une entente, et le Comité, poussé à bout, mit les plénipotentiaires hollandais en demeure de formuler des propositions précises. Ceux-ci déclarèrent alors n'avoir point pouvoirs pour signer la paix.

Bientôt ils présentèrent un nouveau projet. Il parut inacceptable.

Il fallait à tout prix en finir.

Brusquant les choses, Sieyès demanda au Comité d'envoyer des plénipotentiaires à la Haye, pour traiter directement avec les Etats Généraux. Si les négociations échouaient, si la République batave persistait dans son mauvais vouloir, la France n'aurait, plus tard, aucun reproche à s'adresser, et les Bataves ne pourraient s'en prendre qu'à eux du démembrement de leur nation.

Digitized by Google

Le Comité se rallia, à l'unanimité, à cette proposition. Il délégua Sieyès et Rewbell à la Haye et leur adjoignit un des représentants en mission dans cette ville, Ramel. Le 13 floréal, il en informait Richard[1] : « Ramel, Rewbell et Sieyès partiront demain pour tâcher d'en finir avec les Etats Généraux. Ils ont des pouvoirs pour signer le traité, mais nous croyons prudent et politique que toi et le général Moreau partiez pour la Haye afin de vous concerter avec tous vos collègues, pour que votre arrivée et la nouvelle que vous donnerez de celle de deux membres du Comité de Salut public puissent, en attachant l'attention, préparer les voies à vos négociations. Il sera bon qu'une certaine inquiétude s'empare des esprits, qu'on croie la République française bien décidée à en finir à tout prix. »

Le 13 floréal, le Comité arrêta les termes du traité définitif que ses envoyés devaient remettre aux Etats Généraux. Il stipulait, entre autres conditions, que la République batave payerait, à titre d'indemnité à la France, 100 millions de florins, que la place, le port de Flessingue et celui de Rameken seraient à perpétuité occupés militairement par la République française ; enfin, que seraient exceptés des restitutions consenties par la France, la Flandre hollandaise, Bergoopzom, son territoire et le pays situé entre cette ville et Anvers, Maestricht et ses dépendances, Venloo et les possessions hollandaises au sud. D'autre part, dans des articles secrets, la Hollande pro-

[1] L'original est tout entier de la main de Sieyès.

Digitized by Google

mettait son concours actif à la France jusqu'à la pacification générale, en retour de dédommagements que la République française fixerait, le moment venu.

Dès le 21 floréal, Sieyès annonce au Comité son arrivée à la Haye et le tient successivement au courant des événements dont il est le témoin.

Les négociations sont commencées. Sieyès, Rewbell et Ramel ont, le 23, une entrevue de cinq heures avec les représentants des Etats Généraux. Les délégués de la République française écrivent le soir du même jour qu'ils espèrent arriver promptement à une entente.

Au nom du Comité de Salut public, Merlin de Douai les presse, dans l'intérêt de la France, d'aboutir sans retard. « Le sort de la République, nous ne nous le dissimulons pas, est en ce moment dans vos mains. Le Trésor public est à sec, nous avons le plus grand besoin de numéraire, et il en faut pour faire vivre les armées du Rhin et d'Italie, qui sont aux abois pour les subsistances. »

Sieyès comprit qu'il ne fallait pas se montrer trop rigoureux et qu'en définitive le traité, tel que le proposaient les Etats Généraux, était encore très avantageux pour la France. Rewbell résistait. Sieyès tint bon et l'emporta.

Grâce à de mutuelles concessions, on put assez facilement tomber d'accord, et, le 28 floréal, le traité était enfin signé.

Sieyès quitta le jour même la Haye pour rentrer à Paris. Rewbell, mécontent, ne voulant pas voyager avec son collègue, préféra attendre le vote

Digitized by Google

de la Convention. Il ne lui tint pas longtemps rigueur, et, à la réflexion, il dut reconnaître que la brusquerie de Sieyès avait eu du bon, car, le 3 prairial, il allait jusqu'à écrire au Comité de Salut public : « La présence seule de Sieyès vous en dira plus que je ne pourrais écrire de relatif au traité de paix et d'alliance conclu si rondement avec les Hollandais. Vous aurez sans doute baisé Sieyès sur l'une et l'autre joue. Vous l'aurez invité de monter bien vite à la tribune et d'y faire lecture du traité. Je vous jure que c'est un fier soufflet donné à messieurs les Anglais. »

Ce fut, nous l'avons vu, au bruit des clameurs insurrectionnelles de prairial que le traité fut apporté à la Convention.

Renvoyé au Comité, il fut, après un rapport, longuement acclamé, de Sieyès, voté et décrété par l'Assemblée, dans la séance du 8 prairial.

Dans une longue lettre qu'il adressait à la même époque à ses collègues restés à la Haye, Sieyès les invitait à « achever et à consolider l'œuvre si heureusement commencée ».

Il aurait voulu que ce beau jour eût un lendemain et que, fortifiée par l'exemple, la France entreprît résolument l'œuvre de la pacification générale. Il avoue avec tristesse que ce n'était là qu'un rêve : « J'espérais aussi que celle (la paix) de tout l'occident de l'Europe serait la suite moralement certaine du système de la barrière du Rhin entre l'Allemagne et la France : la liberté de navigation de tout le cours du Rhin jusqu'à Bâle en était une conséquence inévitable. Mais

Digitized by Google

combien j'ai trouvé de changement dans l'esprit de mes collègues! Je saurai, s'il le faut, me rendre à la majorité, non sans gémir, en regardant sur la carte ce pays entre Meuse et Rhin, qui, n'étant pas français ou batave, restera un foyer de guerre et un théâtre de dévastation périodique. Et cependant je suis pénétré de la possibilité, de la facilité même avec laquelle la négociation terminerait cette affaire pour le plus grand bien de la France et de l'Europe. Il me semble que le Gouvernement prussien use beaucoup du crédit que son traité de paix lui a donné. Je ne suis pas encore persuadé que ses idées pour la pacification générale soient préférables aux nôtres. »

Les ambassadeurs de la République batave, Van Grasveld et de Sitter, introduis par Sieyès à la Convention, y furent reçus, quelques jours après, avec le cérémonial accoutumé et admis aux honneurs de la séance.

Les représentants en mission à Bruxelles ayant entendu dire que la France songeait à réunir la Hollande à la Belgique, crurent devoir en informer le Comité de Salut public. Sieyès, qui dirige de plus en plus toute la correspondance, leur répond qu'il n'y a rien d'exact dans ces bruits et que ce sont là des intrigues indignes de retenir un instant leur attention.

Ce qu'il veut surtout, c'est assurer l'application matérielle des articles du traité de paix, et lorsque le sort l'aura fait sortir du Comité, il pourra se féliciter d'y avoir fait œuvre utile et vraiment nationale (15 messidor an III, 3 juillet 1795).

Digitized by Google

Son absence y fut, du reste, de courte durée. Au renouvellement suivant, le sort l'y fit rentrer. Dès lors, on le vit diriger à peu près seul toute la politique extérieure de la France. Les dépêches que le Comité de Salut public envoie à ses agents et, en particulier, à Barthélemy, de fructidor an III à la fin de vendémiaire an IV (août-octobre 1795), c'est-à-dire pendant les derniers mois de la Convention, sont toutes dictées par Sieyès et portent toutes sa signature. Ses collègues ne signent plus. Trop préoccupés d'eux-mêmes, ils ne siègent même plus au Comité. Sieyès n'est-il pas là !

Conscient de sa responsabilité et de ses devoirs, sentant que le moment peut être décisif, Sieyès, dont les conceptions furent toujours grandioses, rêve, à cette heure, d'amener l'Espagne à conclure une alliance défensive et offensive avec la France. Il en écrit à Barthélemy ; il le presse de conclure, s'étonne, puis gémit des lenteurs apportées. Croyant quand même à la réussite de son plan, il songe à comprendre dans cette alliance tous les Etats de l'Italie afin d'arriver plus sûrement « à chasser les Anglais de la Méditerranée [1] ». Malheureusement le Comité dut se séparer quelque temps après : ce Comité, terrible à certaines heures, devant lequel l'Europe plus d'une fois trembla, disparut sans bruit : son œuvre était accomplie. Sieyès regretta que le temps ne lui eût pas permis d'y ajouter une dernière page. Elle n'eût pas déparé l'ensemble.

[1] *Correspondance d'Espagne* (Dépêche à Barthélemy, du 18 fructidor, 4 septembre 1795).

Digitized by Google

LIVRE IV

LE DIRECTOIRE

CHAPITRE I

SIEYÈS AU CONSEIL DES CINQ-CENTS

Le 13 vendémiaire[1] fut la journée des défaillances et des trahisons. Un instant la Convention faillit être emportée par l'émeute. Elle ne dut son salut qu'à l'habileté de Barras, général improvisé, à la froide énergie du jeune Bonaparte et à la promptitude de la répression. Le lendemain l'ordre était rétabli. Mais, à la faveur des troubles, certains meneurs du parti royaliste cherchèrent à persuader, à quelques âmes naïves ou simplement peureuses, que Sieyès méditait le noir dessein de rétablir la Terreur. Comme chef de la section diplomatique au Comité de Salut public, il devait, en même temps, assuraient-ils, dénoncer les traités d'alliance et provoquer une nouvelle coalition de l'Europe. Lanjuinais, Rovère, Saladin et, peut-être, Boissy-d'Anglas furent les premières dupes de ces odieuses machinations.

[1] 5 octobre 1795. La connexité entre la conspiration de Lemaitre et le mouvement des sectionnaires dans Paris est aujourd'hui péremptoirement démontrée.

Digitized by Google

La Convention ne s'y laissa pas prendre. Elle décréta l'accusation de Rovère et Saladin et prodigua à Sieyès, assis mélancoliquement à son banc, des marques renouvelées de sa confiance et de sa sympathie (24 vendémiaire).

Chargé, par le Comité de Salut public, de faire connaître, à nos agents au dehors, la victoire de la Convention nationale, Sieyès l'annonçait, en ces termes, le soir du même jour, à Reinhard, nommé, depuis peu, ministre de la République près les villes hanséatiques :

« Nous vous adressons le rapport qui a été fait à la Convention sur les événements des 11, 12, 13 et 14 de ce mois. Vous aurez soin de lui donner la plus grande publicité.

« On s'empressera sans doute de représenter en pays étranger, sous d'autres couleurs, la rébellion horrible par laquelle on a vainement essayé de faire perdre au peuple français le fruit de six années de victoires et de sacrifices. L'énergie de la Convention nationale, les mesures prises par le Gouvernement, la fidélité inébranlable des défenseurs de la patrie, et le courage des meilleurs citoyens ont déjoué ce complot dont les ramifications s'étendent indubitablement en Angleterre, en Allemagne et en Italie. Ce dernier effort d'une faction parricide et implacable, tournera encore au profit de la patrie. Il a démasqué ses ennemis les plus perfides et les plus redoutables et il affermira le Gouvernement républicain en donnant à la nouvelle constitution qui sera établie, ce caractère rigoureux et imposant qui seul peut commander le

Digitized by Google

respect au dehors, et assurer pour toujours le bonheur du peuple français[1]. »

Quelques jours après, la grande Assemblée déclarait sa tâche terminée (4 brumaire, 26 octobre).

« Quelle heure est-il ? » demanda Belleville. — « L'heure de la justice », répondit un inconnu[2]. Et gravement, comme pénétrés de la responsabilité qu'ils allaient porter devant l'histoire, un à un, en silence, les hommes de 93 se séparèrent.

La Révolution est finie.

Le lendemain, Sieyès entra dans le Conseil des Cinq-Cents, où ses électeurs lui ont de nouveau confié un mandat.

Il eût préféré la retraite, et il avait déjà choisi le lieu où il pensait pouvoir enfin jouir de la solitude et du repos. Mais, investi d'un mandat, son refus eût été une désertion. Résigné, il accepta.

Un grand nombre de députés des Cinq-Cents se réunirent, le soir même, chez Villetard, député de l'Yonne à la Convention, pour dresser une liste des membres susceptibles de composer le Directoire. Cette liste l'emporta dans le Conseil des Cinq-Cents. Le but avait été de déjouer les manœuvres des partis réactionnaires, en ne choisissant que des Conventionnels éprouvés et irrémédiablement compromis dans l'œuvre de la Révolution.

[1] Archives des Affaires étrangères : *Correspondance de Hambourg*. Volume 108, f° 263.
[2] *Moniteur*, t. XXVI, p. 346.

Digitized by Google

« Je ne me mêlai à aucune de ces coteries, raconte La Revellière-Lepeaux. Je sais seulement avec certitude que les candidats furent chaudement discutés chez Villetard. Le résultat fut la désignation de Rewbell, Sieyès, Barras, Letourneur et moi.... .. Rewbell fut attaqué avec une grande opiniâtreté dans cette réunion par le parti d'Orléans..... L'élection de Barras étant impossible à empêcher, la plus grande partie des Conventionnels croyant lui avoir dû leur salut au 13 vendémiaire, il parut donc utile de lui opposer un homme qui contribuât à annuler son influence dans le gouvernement. On jeta les yeux sur Rewbell, auquel on reconnaissait de l'intégrité et un grand talent d'administration..... Sieyès dut cette distinction à son ancienne réputation et au talent qu'il eut toujours de se faire des sectateurs, malgré sa morgue et son humeur insociable[1]..... »

Sieyès fut en effet porté par le Conseil des Cinq-Cents sur la liste des cinquante membres, parmi lesquels, aux termes de la Convention, le Conseil des Anciens devait choisir ceux qui constitueraient le Directoire. Le 10 brumaire, il fut nommé membre du Directoire par 156 voix sur 218 votants[2].

[1] *Mémoires*, t. I, p. 346.
[2] Voici quel fut le résultat du scrutin
Nombre de votants, 218.
Majorité absolue, 110.
Ont obtenu :
Larevellière-Lepeaux, 216.
Letourneur, 189.
Rewbell, 176.
Sieyès, 156.
Barras, 129.

Digitized by Google

Dès le lendemain, il envoyait au président du Conseil des Anciens une lettre de démission où perçait encore l'amertume que lui avaient causé ses derniers échecs : « Quelle que soit, disait-il, ma sensible reconnaissance pour la marque de confiance que m'a donnée le Conseil des Anciens, je n'y ferai d'autre réponse que celle que j'ai déjà faite aux autres membres du Corps législatif, qui m'ont annoncé qu'ils me porteraient au Directoire exécutif. Je les avais assurés que, dans la supposition où je serais nommé, je n'accepterais pas ; je me vois à regret obligé de répéter ici cette déclaration d'une manière formelle. Sans doute, je me dois à ma patrie. Mes services et ma vie lui sont consacrés dans le poste que j'occupe et où la confiance de mes concitoyens m'a replacé de nouveau. Je croirais, je l'avoue, trahir mes devoirs si je le quittais malgré ma conviction intime et certaine que je ne suis nullement propre aux fonctions du Directoire exécutif.

« Ma détermination a été prise avec toute la maturité dont je suis capable. Il m'est impossible de croire qu'un homme, qui depuis la Révolution a été en butte à tous les partis, puisse rallier toutes les confiances. Ma véritable place est dans le Conseil des Cinq-Cents. Mon choix est fait. J'y reste. »

Son refus ne surprit personne, on le savait très irrité, très aigri, on connaissait les causes de son chagrin. Charlier aux Anciens crut néanmoins devoir proposer que Sieyès fût invité à reprendre sa démission et à accomplir son devoir de républicain. Mais sa motion resta sans écho.

Aux Cinq-Cents, le regret que causait sa détermi-

Digitized by Google

nation fut plus marqué. Outre les reproches amicaux que ses collègues lui adressèrent, Duplantier. au milieu des marques générales d'assentiment. déclara combien tous les amis de l'ordre et de la liberté s'étaient plu « à le voir seconder par son génie, ses lumières et ses efforts, la première marche d'un Gouvernement qui, sorti du milieu des orages, présente cependant des bases pour la félicité nationale. Forcés de renoncer aux espérances attachées au nom de notre collègue, il nous reste cette consolation qu'il demeure parmi nous et que ses connaissances deviennent plus spécialement la propriété de ce Conseil ».

Sieyès parut touché des témoignages de sympathie qui lui furent prodigués, mais maintint s démission [1].

« La grande réputation d'homme d'état que Sieyès s'était faite en France et chez l'étranger. rapporte La Revellière-Lepeaux, nous engagea à lui faire demander si, après avoir refusé d'être membre du Directoire exécutif, il refuserait d'être ministre des Relations extérieures : il refusa également[2]. »

Fatigué des sollicitations dont il ne cessait d'être l'objet, attristé de l'impuissance que manifestaient déjà les nouveaux Conseils, il se désintéressa bientôt des affaires publiques. Il ne parut même plus aux Cinq-Cents, au grand chagrin de ses amis.

A la fin leurs supplications le touchèrent. En frimaire, il retourna s'asseoir aux Cinq-Cents et

[1] On sait qu'il fut remplacé par Carnot.
[2] *Mémoires, ibidem.*

Digitized by Google

sembla vouloir prendre goût aux questions financières. Dans de longues conversations qu'il a avec Ramel, son collègue aux Cinq-Cents et Dupont de Nemours, qui siège aux Anciens, il cherche à familiariser son esprit, jusqu'alors rebelle à tous les problèmes budgétaires qui constituent la grosse préoccupation du moment.

Elu à la commission des Finances, il vint, dans la séance du 16 frimaire (7 décembre 1795), discuter le projet d'emprunt de 600 millions proposé par le Directoire. Il s'agissait de combler à tout prix le déficit. Jamais la situation n'apparut plus critique. L'agiotage était effréné, le trésor vide, les ressources à peu près nulles et les besoins chaque jour plus pressants. Sieyès contesta les chiffres donnés par le Directoire et releva les erreurs contenues dans ses prévisions. Finalement l'accord se fit et le projet d'emprunt forcé fut adopté après de légères modifications.

C'était une mesure de salut public justifiée par les circonstances; elle ne frappait toutefois que le quart des citoyens imposables, et la répartition avait été ainsi faite que ceux qu'elle atteignait pouvaient supporter le sacrifice. Mais la malveillance, l'esprit de parti, l'agiotage, la peur habilement exploitée par les émigrés et les royalistes firent échouer la souscription. Au lieu de 600 millions, l'emprunt n'avait donné en janvier qu'une dizaine de millions à peine. Il fallait aviser, en toute hâte, si l'on voulait éviter la banqueroute[1]. Sieyès

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. II. — Voir aussi les *Procès-Verbaux du Directoire.*

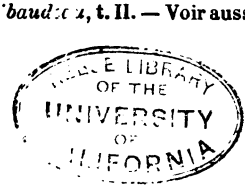
THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

s'en inquiéta, et, dans la séance du 29 frimaire, il appela l'attention des Cinq-Cents sur la nécessité de remédier, sans retard, à la détresse du Trésor. Il proposa et fit décréter la formation immédiate d'une commission de neuf membres, choisis parmi les hommes compétents et instruits, à l'effet de préparer un plan définitif des finances. « Il faut savoir, s'écria-t-il, quelles seront les dépenses fixes de l'année et quels seront les moyens d'y pourvoir; car, quelle que soit la nécessité de l'emprunt forcé, il faut toujours songer à se procurer des ressources ultérieures, il faut trouver les moyens d'établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Ces travaux ne peuvent se faire en raisonnant sur des probabilités; en matière de finances, il faut des chiffres, de bonnes règles d'arithmétique, des résultats positifs et non présumés. »

La situation intérieure de la France empirait chaque jour. Le numéraire manquait, la misère gagnait de proche en proche, partout les vols et les assassinats se perpétraient avec une audace inouïe. D'autre part, les attaques des journaux[1], le ton violent des polémiques, l'invective personnelle, les abus qu'engendrait le droit presque illimité d'écrire, provoquaient un mouvement d'opinion contre la liberté indéfinie de la presse[2], qui se traduisit, dès le 19 frimaire, par une motion pré-

[1] *La Quotidienne*, *la Véridique*, *le Reveil du Peuple*, se signalaient parmi les plus ardents.

[2] Il existait cependant toute une législation décrétée par la Convention. Mais ces lois, très rigoureuses, assuraient l'effet nécessaire de la rigueur, qui est l'impunité.

Digitized by Google

sentée devant le Conseil des Cinq-Cents. On n'osa encore la discuter, et on se contenta de la soumettre à l'examen d'une comission spéciale, composée de Sieyès, Daunou, Chenier, Louvet et Boissy d'Anglas[1].

La situation des partis s'était, sur cette question, complètement transformée. C'étaient les hommes de la droite qui défendaient maintenant la liberté de la presse, et c'étaient, au contraire, les anciens Girondins, pour qui cette liberté avait été jadis un article de foi, qui s'élevaient contre ses excès et renonçaient à pousser plus loin l'expérience.

Au surplus, les attaques ne venaient pas seulement des feuilles publiques ; elles partaient aussi des associations et des clubs. La plus redoutable de ces sociétés était celle *du Panthéon*, organisée sur le modèle des Jacobins. Elle comptait parmi ses membres les débris des Hébertistes et les survivants de la Commune, tous gens d'action et d'audace. Elle avait un organe, *le Tribun du Peuple ;* un sanctuaire, *la Société des égaux ;* un étendard, *la faim ;* un chef, Babœuf.

Dans le camp royaliste, l'organisation était tout aussi sérieuse. Là se retrouvaient tout les ennemis de la liberté. Les réunions se tenaient au *Salon des Princes*, et les journaux qu'on rédigeait menaient contre le Gouvernement une campagne d'outrages et de calomnies, que leur suppression seule put arrêter.

[1] Après de longues discussions, marquées par les discours de Louvet, de Pastoret, de Boissy d'Anglas, le Conseil décida, vers la fin du mois de mars (29 ventôse an IV, qu'il y avait lieu de prendre contre la liberté de la presse des mesures restrictives.

Digitized by Google

Décidé à agir, le Gouvernement fit fermer toutes les Sociétés (8 ventôse an IV, 27 février 1796) et prit des mesures sévères contre les agitateurs des deux partis.

Entre les Jacobins, devenus anarchistes, et les modérés, gagnés à la réaction, de quelque côté qu'il se portât, le Gouvernement courait le même danger. Il ne pouvait se sauver que par l'union, la discipline, l'incorruptibilité et l'énergie. Jamais le principe énoncé par Montesquieu n'avait paru plus vrai. Or non seulement le Directoire ne fit rien pour donner satisfaction aux besoins du pays, pour calmer ses inquiétudes, ramener l'ordre et la sécurité, mais il sembla, par des actes arbitraires, par des mesures illégales, vouloir exaspérer les meilleurs amis du Gouvernement. A la place d'une volonté bien marquée, il montra une irrésolution qui attestait son impuissance, témoignait de son instabilité et encourageait toutes les audaces.

Ainsi s'explique les complots démocratiques de Babœuf, du camp de Grenelle, ainsi que les tentatives royalistes organisées, dès le début de 1797, par Brotier et les émigrés [1].

Comme ils avaient déjà essayé de le faire au lendemain du 13 vendémiaire, les ennemis de Sieyès cherchèrent à l'envelopper dans la suspicion qui atteignit, alors, un certain nombre de membres des Cinq-Cents considérés, à tort ou à raison, comme les complices tout au moins incons-

[1] *Mémoires de Thibaudeau, de Mathieu-Dumas.* — Voir aussi Bounarotti, *Conjuration de Babœuf.*

Digitized by Google

cients de Babœuf. Le fait a été noté par Barras. Voici en effet ce qu'il rapporte :

« 30 messidor an IV. — Cochon[1] vient annoncer comme une découverte la réunion des factions Babœuf et Drouet à celle des Thermidoriens ; il dit que Robert Lindet est l'un des coryphées, ainsi que le général Vachot. Il y joint Delmas et Sieyès ; la gaucherie du ministre et son indiscrétion pour vouloir comprendre ce dernier représentant dans la conspiration a paralysé la mesure qui allait être prise contre Vachot et d'autres. »

Et plus loin il ajoute :

« On nous fait un rapport de police d'un nouveau genre. Il porte que Tallien, Fréron, Sieyès et Louvet se prononcent comme protecteurs des anarchistes[2]. »

Hélas ! l'échafaud a dévoré tous les caractères, toutes les grandes figures ont disparu, toutes les âmes trempées ont été détruites. Le personnel de la Révolution, si grand, si généreux n'existe plus. A sa place, que reste-t-il ? Des ombres. De ce grand naufrage, Sieyès est le seul survivant. Il s'enferme dans la commission des Finances et, avec Ramel qu'il envoie aux Cinq-Cents rapporter toutes les mesures qu'ils ont discutées ensemble, il essaye d'enrayer le mal, de reculer l'échéance fatale. Il ne veut pas croire que tout soit perdu, il sait que le pays est riche, qu'il est encore plein de ressources, de vitalité, d'énergie. Il lutte, il lutte encore, il luttera jusqu'à la fin.

[1] Il s'agit de Cochon-Lapparent, ministre de la police générale.
[2] *Mémoires de Barras*, t. II, p. 237.

Digitized by Google

Malheureusement, il y avait surtout une œuvre de restauration sociale à accomplir. Et pour la faire il fallait inspirer confiance, il fallait gouverner. Le Directoire est-il à la hauteur d'une pareille tâche? Non, déclare douloureusement Sieyès, et la postérité a ratifié ce jugement.

C'est la faiblesse et la corruption du Directoire qui enhardissent les adversaires du régime[1]. Les frontières étant mal gardées, les émigrés rentrent en foule : au lieu de cette défiance, de cet isolement qu'ils redoutaient tant, ils rencontrent partout des auxiliaires et des complices. Tout les pousse à agir. Pourquoi hésiteraient-ils? Ils voulurent tout d'abord essayer une contre-révolution légale, à la faveur des élections pour le renouvellement du premier tiers de chaque Conseil. Ces élections eurent lieu en germinal (avril 1797). La lutte fut partout très vive, la propagande royaliste, partie du club de Clichy, rayonna en tous sens et s'affirma dans presque tous les collèges. Il s'agissait de faire élire des hommes qui fussent sinon les adversaires déclarés de la Révolution, du moins étrangers à tout ce qui s'était passé depuis le 10 août. Nulle part l'étiquette royaliste ne fut franchement arborée. Pour ne pas effrayer le pays attaché encore à la forme républicaine, les clychiens se présentèrent comme partisans d'une république modérée, tolérante et pacifique.

La manœuvre réussit au-delà de toute espérance.

[1] Voir les études de Ludovic Sciout, de de Barante, d'Ernest Hamel, etc.

Digitized by Google

Paris nomma, grâce à ce mensonge, des royalistes avérés. La plupart de ceux dont on connaissait, dans les départements, les relations avec les princes obtinrent également de siéger dans les deux Conseils. En retour, presque tous les Jacobins échouèrent.

Il devenait, dès lors, certain que le jour où le nouveau tiers s'installerait le Directoire cesserait d'avoir la majorité dans le Corps législatif. C'était le conflit. Il faillit même éclater lors de la tentative d'assassinat qui fut commise sur Sieyès le 22 germinal (12 avril 1797). Pendant plusieurs jours, les gazettes furent remplies des détails du crime, les unes l'exagérant, les autres cherchant à l'atténuer. Voici, entre autres récits, celui qu'en a laissé Barras[1].

« Un prêtre du nom de Poule, ancien augustin et ancien curé dans le département de l'Hérault et qu'on croit neveu du célèbre prédicateur, a tenté d'assassiner Sieyès, membre du Conseil des Cinq-Cents. Il s'est introduit chez ce député à neuf heures du matin, il a déchargé sur lui un pistolet à balles qui lui a seulement brisé la main droite. L'assassin ne peut détruire les pages immortelles écrites par cette main puissante. Les écrits peu nombreux, mais admirables, d'un grand publiciste méritent qu'on dise de leur auteur ce que Mirabeau a dit de Franklin : il a répandu des flots de lumière. *L'Essai sur les Privilèges; Qu'est-ce que le Tiers-État?* ses vues politiques communiquées aux diverses assemblées sont des

[1] *Mémoires*, t. II, p. 378.

Digitized by Google

ouvrages qui vivront autant que la liberté même. Il n'en a pas moins bien exprimé les sentiments qu'analysé les idées. Sieyès a montré beaucoup de sang-froid dans ce guet-apens ; il a conservé toute sa présence d'esprit et dit seulement à son portier, avec une douce ironie, bien permise à la victime : « Si M. l'abbé Poule vient se représenter à la maison, vous ne le laisserez plus entrer. » Cet abbé assassin n'est pas aussi doucement plaisant que celui qu'il a assassiné; il regrette de ne lui avoir pas donné tout à fait la mort; il en sera dédommagé et soutient que tous les Républicains français périront. On dit que M. l'abbé Poule est un fou; il est au moins très probable que ce n'est point un Jacobin.

La consternation dans Paris fut générale. Sieyès avait été blessé au pouce et au côté[1]. Il reçut de tous côtés des preuves de sympathie qui remuèrent son cœur.

« Tout le monde, affirme Barras, a dû rendre visite à Sieyès depuis qu'il a été assassiné. Carnot y étant allé de son côté y a rencontré Chénier et d'autres patriotes; il a causé avec eux de l'état des choses et des esprits; ils n'ont pu s'entendre et ils ont même traité fort durement Carnot qui, par ses discours, détruisait le bon effet de sa démarche. »

Cette tentative, survenant après le renouvellement des deux Conseils, les menaces du club de

[1] Sieyès eut même, à cette occasion, un mot qui fit la joie de Paris. Lorsque le meurtrier eut pénétré dans la maison, il aurait dit, en s'avançant, menaçant, sur Sieyès : « Je suis Poule! — Eh! mais je ne suis pas coq », aurait répondu Sieyès.

Digitized by Google

Clichy, les violences de la presse royaliste, fut regardé comme le prélude d'une vaste conspiration dirigée contre les Républicains.

Quand la nouvelle de l'assassinat parvint aux Cinq-Cents, des cris d'indignation partirent de tous les bancs. « Un message du Directoire annonça en même temps ce crime et l'arrestation de l'assassin. Villers, en exprimant son horreur pour cet attentat, dit que Poule avait été trouvé muni d'une liste de représentants du peuple qui devaient tomber sous les coups des assassins. Hardy donna sur l'état des blessures des détails tranquillisants, mais il annonça qu'à Rouen « on avait arrêté un coutelier muni de couteaux en forme de poignards destinés à percer le cœur des patriotes[1] ». A ces récits, une grande émotion règne dans le Conseil. Lamarque demande la nomination d'une Commission chargée de faire un rapport sur la situation intérieure de la République et de présenter une mesure législative pour prévenir les complots. Dumolard, Boissy d'Anglas combattent la proposition. Le lendemain on apprit que Paris était tranquille, que l'ordre n'avait été troublé nulle part, que l'abbé Poule n'était qu'un malheureux détraqué, un pauvre fou qui n'avait pu agir que dans un accès de démence ou de misère. Les détails bientôt se précisent. On sait qu'il s'était rendu chez Sieyès, son compatriote, pour lui emprunter de l'argent, et qu'éconduit il s'était vengé par un assassinat.

Lamarque retira sa proposition, une délégation

[1] Thibaudeau, *Mémoires*, t. II, p. 157.

Digitized by Google

des Cinq-Cents se rendit chez Sieyès pour lui renouveler la sympathie de toute l'Assemblée et lui apporter ses vœux de guérison.

Poule fut condamné à vingt ans de fer, et Sieyès ne tarda pas à se remettre de ses blessures.

L'événement fut bientôt oublié au milieu des passions qui agitaient les partis et de l'allégresse causée par la signature des préliminaires de Léoben (29 germinal, 18 avril 1797).

Le nouveau tiers s'installa le 1er prairial (20 mai). Son arrivée coïncidait avec le remplacement légal du directeur Letourneur, désigné par le sort.

Une influence se fait jour en ce moment dans les conseils du Gouvernement et s'exerce avec une habileté et une prudence toutes féminines, sur les hommes les plus éminents des deux Assemblées. C'est celle de Mme de Staël. Héritière des grands philosophes du XVIIIe siècle, elle rêvait de donner à son pays ce que sept ans de bouleversement n'ont pu encore lui procurer, un esprit public[1]. Chez elle, se rencontrent Benjamin Constant, Talleyrand, Joseph Chénier, Daunou, etc. Sieyès s'y trouva bientôt attiré. Il fut, à son tour, gagné par le charme d'une conversation agréable, par le bon ton qui y règne, par le tact avec lequel on calme ses soupçons et on s'efforce de lui plaire. De ces réunions, sortit l'idée d'un cercle, dit constitutionnel, à opposer au club de Clichy et où le mot

[1] *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution*, pages inédites de Mme de Staël, déposées en 1882 à la Bibliothèque Nationale.

[2] *Tableaux de la Révolution française* d'Ad. Schmitt, t. II. — *Les clubs contre-révolutionnaires*, par Augustin Challamel, etc.

Digitized by Google

d'ordre devait être le ralliement au Directoire et la fidélité à la Constitution[2]. C'est de là, on peut le dire, que partit la résistance et que fut organisée le 18 fructidor.

Etourdis par leurs succès aux élections, excités par les agents venus récemment de l'étranger, les royalistes commencèrent, les premiers, l'attaque. Pichegru, général illustre, mais politique médiocre, négociait alors avec les princes. On le nomma Président des Cinq-Cents. Barbé-Marbois, ennemi avoué du Directoire, fut élu aux Anciens. Ce double choix rendait les royalistes maîtres des deux Conseils. Ils firent ensuite poser la candidature de Barthélemy, le négociateur heureux de Bâle, au siège directorial de Letourneur. Après quoi, occupant toutes les avenues du pouvoir, ils espéraient bien renverser la Constitution.

La négligence et l'indiscipline des républicains assurèrent l'élection de Barthélemy. Différée, retardée, la lutte va s'engager d'abord sourde et hypocrite, puis violente, passionnée, terrible.

La conscience troublée, redoutant toujours la Terreur, Carnot se livre au Clychiens. On essaya de gagner Barras. Soit que l'offre ne fût pas assez sérieuse, soit qu'il n'eût pas confiance dans le succès de l'entreprise, Barras hésita, ajourna, puis refusa. Le Directoire était sauvé.

Referons-nous le récit cent fois répété des événements qui aboutirent au coup d'état du 18 fructidor an V (4 septembre 1797)? Pouvait-on l'éviter? L'histoire a répondu non. Un seul moyen s'offrait aux deux partis en présence pour sortir de

Digitized by Google

l'impasse où l'un et l'autre étaient acculés[1]. Le Directoire prit les devants et prévint le coup de ses adversaires. Qui l'affirme ? Un royaliste, Hyde de Neuville[2]. La source ne saurait être suspecte. Voici, en effet, ce qu'il rapporte dans ses *Mémoires*[3].

« Plusieurs jours avant, des réunions composées des députés les plus marquants avaient eu lieu chez Tronçon-Ducoudray. On y proposa l'arrestation des trois directeurs qui formaient ce que l'on appelait le triumvirat, Barras, Rewbell et La Revellière-Lepeaux. Carnot et Barthélemy étaient mis à part et garantis par leur mésintelligence ouverte avec leurs collègues...

. . . . . .

« Carnot était isolé, au milieu de tous les partis, il n'avait la confiance d'aucun... Cependant, dans les réunions, on se séparait sans rien conclure. Les temporisateurs formaient comme toujours la majorité, et ceux qui voulaient agir étaient taxés d'imprudence et de témérité... Les deux partis restaient ainsi en présence, se mesurant de l'œil, comme deux athlètes qui hésitent à porter le premier coup... Cependant, après avoir hésité plusieurs jours à donner l'impulsion, on vit tout à coup Barras plein d'initiative et d'énergie, annoncer à ses collègues la nécessité d'agir la nuit même... »

[1] Voir les rapports de Lavalette à Bonaparte, publiés dans les *Mémoires de Bourrienne*, t. I.

[2] Descendant d'une famille anglaise émigrée, restée obstinément fidèle à la dynastie des Stuarts. Adversaire ardent de la Révolution, conspirateur infatigable sous la République, le Consulat et l'Empire, il devint sous la Restauration député, ambassadeur et ministre.

[3] *Mémoires*, t. I, pp. 182-83.

Digitized by Google

Un gouvernement qui se fût livré sans défense eût été deshonoré; mais, de ce qu'il avait le droit d'étouffer la sédition, s'ensuit-il que les moyens qu'il employa furent bons ? Il montra, d'abord, dans la vengeance une cruauté inutile et perdit, par ses violences, tout le fruit de son énergie. Les déportations, les emprisonnements, la presse rendue muette tout préparait Brumaire. Derrière Augereau, on apercevait déjà distinctement Bonaparte. L'appel au sabre, le recours à l'armée était une faute. La Convention ne l'avait jamais commise. Pourquoi ? Parce qu'elle était forte, parce qu'elle savait inspirer la peur et se faire obéir. On tremblait devant elle. Le Directoire était faible, il le savait, il en avait maintes fois fait l'épreuve. Il provoquait le rire. Il crut, en se rendant barbare, se faire prendre au sérieux. Il se rendit odieux. Symptôme plus inquiétant encore, la nation était indifférente. A tout autre moment, une journée comme celle du 18 fructidor l'eût remuée, agitée, secouée, émue. Elle avait assisté impassible au combat, elle se désintéressa de la lutte, ne prit pas garde au résultat[1].

Le soir du 18 fructidor, Paris chanta, rit et s'amusa, et les convulsions des uns, les cris de triomphe des autres furent à peine entendus de quelques passants attardés[2]. Les faubourgs eux-mêmes, les hommes des journées de juin et de prairial ne bougèrent pas. Barras, qui les connaissait bien, ne crut pas devoir les prévenir. Au pre-

[1] Lettre de Bernadotte à Bonaparte.
[2] *La Société française pendant le Directoire*, par de Goncourt.

Digitized by Google

mier enthousiasme pour la liberté, avait succédé une sorte d'apathie morale qui présageait la servitude.

A l'exemple de ce qui se passa à Saint-Cloud, plus tard, les débris des deux Conseils se réunirent, l'un dans l'amphitéâtre de l'Ecole de médecine, l'autre dans la salle de l'Odéon, pour consacrer les violations du droit et le retour à la légalité.

Le Conseil des Cinq-Cents fut présidé par Lamarque. Sieyès y arriva très tard, l'air triste, préoccupé. Il avait été un des premiers à dénoncer l'audace des factieux et à conseiller la résistance. Profondément attaché à la liberté, il crut que l'heure était venue pour lui de la défendre et de la sauver, et, résolument, il couvrit de son autorité, de son influence tous les actes du Directoire. Ce n'est pas qu'il ne se rendît compte des fautes, des erreurs commises par les trois directeurs ; ce n'est pas qu'il ne souffrît de la maladresse qu'ils apportèrent dans la répression, de la barbarie dont ils firent preuve à l'égard de certains vaincus. Mais, placé entre un péril de droite et un péril de gauche, l'inaction étant un crime, il préféra le péril de gauche, espérant que le bon sens du pays, sa générosité, son amour de la justice répareraient ce que plus de sang-froid, plus de prudence, plus de résolution eussent peut-être pu, en partie, éviter.

Il pensa que les républicains modérés avaient été surtout dupes des royalistes, qu'il était impolitique de les frapper trop durement, qu'il fallait les ramener et préparer leur repentir. A ses yeux, l'impérieux devoir du Gouvernement est de se

Digitized by Google

montrer impitoyable envers les nobles, les émigrés et les partisans des Bourbons : voilà, pour lui, les vrais coupables. Il nourrit, un instant, l'espoir de faire partager au nouveau Directoire ses craintes sur la faiblesse de la Constitution dont une expérience de deux ans n'avait fait que trop ressortir les faiblesses, les défauts et les lacunes. Là eût été vraiment le remède.

Dans la Commission qui fut nommée le soir même du 18 fructidor, il proposa de profiter de la victoire pour reviser la Constitution et prévenir le retour des dangers qu'elle, seule, faisait courir à la République. Il parla dans le désert, nul ne voulut l'entendre. Barras, Rewbell, n'avaient en vue que leur propre intérêt. Ils avaient sauvé leur situation. Allaient-ils de nouveau la compromettre en aidant à une revision qui les eût peut-être privés de leur charge? C'était leur prêter trop de désintéressement ou trop de naïveté. Ils firent échouer les efforts de Sieyès[1].

Il se retourna alors contre les nobles. Il persistait à voir en eux les ennemis les plus sérieux du régime républicain. Leur orgueil les empêchait de se soumettre. Il fallait les placer dans l'impossibilité absolue de nuire.

Barras, qui les accueille avec faveur au Luxembourg, qui conspire avec eux, qui nourrit quelque rêve encore vague de restauration monarchique, s'élève avec force contre de pareils projets.

[1] Pour tous ces événements, nous nous sommes aidés des *Mémoires* de Barras, La Revellière-Lepeaux, Pontecoulaut, Carnot, Hyde de Neuville, Thibaudeau, et des *procès-verbaux* du Directoire.

Digitized by Google

« Sieyès, dit-il, toujours mécontent de tout, ne voulant, selon sa coutume, ni faire, ni laisser faire, le patriote Sieyès, qu'on a justement appelé l'homme le plus aristocratique de France, se remet à prétendre que tous les maux qui ont menacé la France avant le 18 fructidor, et qui la menacent encore, tiennent à l'action des nobles sur la société, et que cette action est inséparable de leur personne; que, par conséquent, il faut se défaire des nobles par une grande mesure qui en délivre à jamais notre pays.

« Il y a sans doute quelque chose de profond et de très vrai dans cette observation; mais peut-elle être sérieusement présentée dans l'état de société où nous sommes, si l'on ne veut ou si l'on ne peut commencer par refaire la société dans ses fondements! Or qui peut vouloir, après 1793, recommencer l'épreuve?

« L'élève ou le rival de Sieyès, en méchanceté et en haine des nobles, jusqu'à ce qu'il soit, par suite, anobli lui-même, M. Boulay (de la Meurthe), a écouté attentivement ses diatribes. Il s'est chargé de les rajeunir et de les présenter au Conseil des Cinq-Cents, avec toute la fraîcheur d'une idée nouvelle.

« Une proposition d'ostracisme est donc faite au Conseil des Cinq-Cents contre les nobles par Boulay de la Meurthe. Nommé membre de la Commission chargée d'examiner sa proposition, il en est le rapporteur. »

Emporté par sa haine contre les nobles, qu'il dénonçait déjà en 1788, Sieyès, en effet, songea

Digitized by Google

un instant à proposer contre eux le bannissement[1]. C'était une mesure rigoureuse, un peu trop inspirée du système jacobin. Elle était en tout cas moins cruelle, moins barbare, moins impie que celle que préconisait et ce même Barras et ce même Larevellière, et que l'on a si justement appelé la *mort sèche*. L'ostracisme eût certainement moins fait de mal à la République que ces morts lentes, désespérées sur les plages de Cayenne. Reconduire les nobles et les émigrés aux frontières, leur défendre l'accès du territoire, était une conception excessive et peut-être inutile, — ce n'était pas un remède, — mais elle eût certainement moins révolté, indigné, exaspéré l'opinion contre le Directoire que ces agonies qui illustrèrent les solitudes de Sinnamary. L'une eût excité la colère; l'autre provoqua la pitié et la honte[2].

Toutefois Sieyès, il faut se hâter de le proclamer, ne s'obstina pas dans son idée. Le mauvais accueil qu'elle rencontra, les avis de ses amis, l'éloquent et généreux appel que dut faire à son cœur Mme de Staël, la lui firent abandonner bien vite.

Renvoyé à une Commission, où il fut nommé avec Jean Debry, Lamarque, Oudot, Engeran et Boulay (de la Meurthe), le projet de proscription fut remanié, retouché et, finalement, fit place à une proposition qui assimilait simplement les nobles aux étrangers pour l'exercice de leurs droits

[1] *Mémoires de La Revellière-Lepeaux*, t. I, p. 432; *du chancelier Pasquier*, t. I, p. 131; *de M. de Pontecoulant*, t. II, p. 421.
[2] *La Terreur sous le Directoire*, par Victor Pierre, 1887, in-8°.

Digitized by Google

politiques. La loi fut votée aux Cinq-Cents le 25 vendémiaire (16 octobre 1797).

Le lendemain, Paris apprenait la signature du traité de Campo-Formio. Dans la joie que causa cette nouvelle, on put croire, un instant, que les partis allaient se réconcilier, pour se réjouir ensemble des bienfaits de la paix et des triomphes de la patrie[1]. Mais, hélas! ce fut un bonheur sans lendemain.

Bientôt le traité de paix que tous ont d'abord accepté et loué, mieux connu, rencontre de nombreux détracteurs. Beaucoup accusent Bonaparte d'avoir trop songé à sa propre gloire et pas assez à celle de la France et d'avoir sacrifié, à des vues ou à des ambitions personnelles, l'intérêt de son pays.

Le Directoire n'a pas caché son mécontentement. On sait que ses instructions n'ont pas été observées, que, malgré son opposition à la cession de la Vénétie, Bonaparte a passé outre. Dans les Conseils, une certaine irritation se manifeste. On se plaint de ce que la France ait abandonné la plupart de ses prétentions et que le bénéfice qu'elle retire du traité ne soit pas proportionné à l'effort qu'elle a fait et au succès de ses armes.

Sandoz-Rollin, ministre de Prusse à Paris, enregistre tous ces bruits avec plaisir et les transmet à son Gouvernement.

« Le traité de paix avec l'Empereur, écrit-il, a essuyé dans le Comité général des Cinq-Cents les

[1] Voir de Sybel, *Histoire de l'Europe*, tome VI; — *la Correspondance de Napoléon*; — *les Rapports de Clarke*, aux *Archives des Affaires étrangères*; — *les Mémoires de Bourienne*; etc.

Digitized by Google

plus grandes objections. Le représentant Sieyès s'est élevé surtout contre sa teneur : « J'avais cru, a-t-il observé, que le Directoire dicterait les conditions de la paix à l'Autriche, et je vois que le Directoire les a reçues de l'Autriche. Est-ce là le fruit de tant de travaux, de tant de gloire et de tant de sang? La cession de la ville de Venise au prince même qui a ourdi sa ruine est une atrocité politique dont la République aura honte d'avoir été la complice. Ce n'est pas la paix que ce traité, c'est l'appel à une nouvelle guerre... Oui, le but de la paix, a repris l'abbé Sieyès, ne saurait être d'abandonner ses alliés, et des avantages aussi considérables, accordés à l'Empereur, doivent être compensés par des avantages équivalents et qui feront sans doute partie des articles secrets. Il importe donc infiniment de connaître ceux-ci avant de ratifier le traité; mon avis serait donc d'envoyer un message au Directoire pour lui en demander communication. »

« Cet avis a été adopté unanimement. Une députation de cinq membres, dont Sieyès, a été envoyée au Directoire et y a exposé l'objet de sa Commission. Ce dernier a renvoyé la députation avec la réponse suivante : qu'il se tiendrait inviolablement fixé à la Constitution, qui lui attribuait la faculté de taire ceux des articles, des conventions ou des traités qui seraient désignés secrets, et qu'en raison de ces principes il ne pouvait point déférer à ses désirs. Cette réponse a excité beaucoup de mécontentement et de murmures parmi les membres du Comité. Mais il a fini par ratifier

Digitized by Google

le traité. La grande célébrité de Bonaparte commande le respect et le silence[1]. »

Les passions reprirent plus violentes, plus acerbes, plus âpres que jamais. Sieyès se désespère. Sa dernière intervention lui a valu un redoublement d'attaques, d'injures et de diffamations grossières.

En vain ses amis croient calmer son irritation en le portant à la Présidence des Cinq-Cents, 1er frimaire (21 novembre 1797); en vain Mme de Staël le conjure-t-elle de pardonner à ses ennemis, de se mettre résolument à la tâche et d'aider le peuple, qui croit encore en lui, à poursuivre l'apprentissage de la liberté.

Talleyrand[2], qui le sait très préoccupé de faire l'essai de la constitution que la Convention à rejetée, lui propose d'aller l'appliquer à l'Italie, arrachée par l'épée victorieuse de Bonaparte au joug autrichien et qui naît à peine à la vie publique. Sieyès est assez disposé à accepter. Talleyrand s'en ouvre alors à Bonaparte.

La réponse du vainqueur de Lodi ne se fit pas attendre. Il adhéra, sans réserve, à la proposition de Talleyrand et dans des termes qui durent flatter Sieyès. L'un et l'autre ont, en effet, le même programme constitutionnel. Qui sait si l'idée d'un accord possible entre eux ne prit pas racine dans leur esprit dès cette époque? Rien, en tout cas, n'interdit de le supposer.

« J'ai reçu, citoyen Ministre, écrit Bonaparte

[1] *Correspondance de Sandoz-Rollin.*
[2] Il avait, quelques semaines avant le 18 fructidor, remplacé Charles Delacroix au ministère des Affaires étrangères.

Digitized by Google

du camp de Passariano[1] votre lettre confidentielle du 22 fructidor, relativement à la mission que vous désirez donner à Sieyès en Italie. Je crois effectivement comme vous que sa présence serait nécessaire à Milan, qu'elle aurait pu l'être en Hollande et qu'elle l'est à Paris.

« Malgré notre orgueil, nos mille et une brochures, nos harangues à perte de vue et très bavardes, nous sommes très ignorants dans la science politique morale. Nous n'avons pas encore défini ce qu'on entend par pouvoir exécutif législatif et judiciaire..... Depuis cinquante ans, je ne vois qu'une chose que nous avons bien définie, c'est la souveraineté du peuple, mais nous n'avons pas été plus heureux dans la fixation de ce qui est constitutionnel que dans l'attribution des différents pouvoirs. »

Après avoir ébauché un plan de constitution où il attribue le pouvoir législatif à des magistratures distinctes, nommées par le peuple, dont une qui surveille et n'agit pas, Bonaparte ajoute :

« Si vous voyez Sieyès, communiquez-lui, je vous prie, cette lettre; je l'engage à m'écrire que j'ai tort; et croyez que vous me ferez un sensible plaisir si vous pouvez contribuer à faire venir en Italie un homme dont j'estime les talents et pour qui j'ai une amitié toute particulière. Je le seconderai de tous mes moyens, et je désire que, réunissant nos efforts, nous puissions donner à l'Italie une constitution plus analogue aux mœurs de ses habitants, aux circonstances locales

[1] *Correspondance de Napoléon*, t. III, p. 417.

Digitized by Google

et peut-être même aux vrais principes que celle que nous lui avons donnée.

« Je me résume

« Non seulement je vous réponds confidentiellement que je désire que Sieyès vienne en Italie, mais je pense même et cela très officiellement que si nous ne donnons pas à Gênes et à la République cisalpine une constitution qui lui convienne, la France n'en tirera aucun avantage. »

Malgré l'insistance de Talleyrand, Sieyès, sur les conseils de ses amis, refusa de se rendre en Italie.

Lorsque Bonaparte vint à Paris le 15 frimaire, il rendit visite à Sieyès, qui était encore président des Cinq-Cents. Ils dînèrent ensemble, le 21, chez le directeur François de Neufchateau[1] et y eurent une conversation très remarquée. Ils s'entretinrent de la situation intérieure. Bonaparte interrogea, questionna longuement Sieyès, qui, en toute franchise, lui confia ses alarmes, lui expliqua ses projets. Nul doute que, si Bonaparte nourrissait encore les idées qu'il exprimait naguère dans sa lettre à Talleyrand, ils ne se soient trouvés d'accord sur la nécessité de mettre un terme à la politique de bascule du Directoire.

Désigné par le sort, Sieyès était soumis au renouvellement en prairial an VI. Quelques semaines avant l'expiration de son mandat, il fut successivement élu par l'Aube et les Bouches-du-Rhône (Germinal, 20 avril 1798).

C'est l'époque la plus difficile du gouvernement

[1] Nommé au 18 fructidor avec Merlin, en remplacement de Carnot et de Barthélemy.

Digitized by Google

directorial. Après avoir frappé les royalistes, avoir déporté la plupart de ceux connus sous le nom de clychiens, il ne sait pas contenir les Jacobins et, par faiblesse, par indécision, devient leur prisonnier. L'intolérance, le fanatisme, que l'on croyait bannis de France, reparaissent alors et règnent en maîtres. La presse se montre aussi violente et aussi haineuse qu'aux plus mauvais jours de la Terreur. Sous prétexte de sauver la République, on arrête, on emprisonne, on déporte presque sans jugement. Des hommes, issus des anciens clubs, « qui pour avoir mis en antithèse quelques phrases d'atrocité se disent les nouveaux Tacites des Tibères nouveaux[1] », dictent la loi au Gouvernement.

Ainsi donc, voilà où a conduit le coup d'état du 18 fructidor. On n'est sorti d'un péril royaliste que pour tomber dans un péril jacobin. Sieyès se serait-il trompé quand, devinant ce nouveau péril, il pensait que les idées de tolérance, de justice, de liberté permettraient de le conjurer, d'assurer au pays une ère de tranquillité et de paix, et de mettre enfin en œuvre toutes les forces vives de la Nation. Il se prenait à douter. Avoir tant lutté, tant combattu, renversé tant d'idoles et ne pas pouvoir « terminer la Révolution » ! L'aveu était chez lui particulièrement cruel.

Tel était son état d'esprit quand Talleyrand lui offrit l'ambassade de Berlin. C'était l'éloignement, la fin de ses souffrances, de son martyre. Il accepta.

[1] Discours de Benjamin Constant au cercle constitutionnel, 9 ventôse an VI.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

SA MISSION A BERLIN

I

Pour expliquer cette mission et pour en bien comprendre l'importance, il est nécessaire que nous remontions de quelques années en arrière, que nous retournions au Comité de salut public, et que nous examinions les résultats qu'avaient produits, en Europe, les traités de 1795, ainsi que l'attitude nouvelle prise, par Sieyès, à l'égard de la Prusse.

Il avait fallu trois ans de négociations, les foudroyantes victoires de Hoche et de Pichegru, la crainte des intrigues autrichiennes, la mauvaise foi de Catherine II, les exigences égoïstes de Pitt, pour contraindre la Prusse à accepter la paix.

Vaincue elle restait hostile, humiliée elle demeurait frémissante. Si elle gardait au fond du cœur une rancune violente contre son alliée de Pilnitz, perfide et jalouse, ses sentiments étaient pires à l'égard de la France révolutionnaire et démagogique. Le roi avait dû renoncer à ses rêves de gloire militaire. Il était aigri et méfiant. Le pays, appauvri d'hommes et d'argent, associait dans son désespoir l'Autriche qui l'avait forcé à

Digitized by Google

faire la guerre et la France qui l'en avait puni. De là naquit l'équivoque[1].

Tandis que, dans les derniers mois de son existence, la Convention proposait une paix durable, parlait d'alliance offensive et défensive, de remaniement de l'Empire d'Allemagne, de sécularisations et d'aggrandissements, Berlin répondait par des désirs de paix générale, de pacification de l'Empire, de maintien du *statu quo*. Là, franchise et loyauté; ici, réticences et faux-fuyants.

Au nom du Comité de Salut public, Merlin de Douai écrit, le 11 avril, à Barthélemy : « Le Gouvernement prussien entend trop bien ses intérêts pour ne pas sentir comme nous que le traité qui vient d'être conclu ne sera, s'il le veut, que le préliminaire d'un autre beaucoup plus important. Il ne tient qu'à lui, en concourant à nos vues, de s'élever à un point de grandeur et de sécurité qu'il lui importe infiniment d'atteindre et qui lui permettra d'exercer, conjointement avec la République française, la plus utile influence sur l'Europe entière. »

C'est l'époque où Sieyès, revenu de la Haye, dirige, comme nous l'avons vu plus haut, la section diplomatique du Comité. Il cherche à y faire prévaloir ses grands desseins. Comme en matière intérieure, Sieyès fut, en politique extérieure, un précurseur. Il expose, il explique, il décrit. Puis Napoléon survient qui applique et profite. Le sort a de ces ironies.

Toutes les idées de Sieyès se trouvent résumées

[1] Voir : *Correspondance de Prusse* aux *Archives des Affaires étrangères*, volume 218; — de Sybel; — Miot de Mélito, etc.

Digitized by Google

et comme synthétisées dans une brochure ayant pour titre : « Projet de traité présenté au Comité de Salut public par le citoyen Sieyès. »

Que veut-il : Pour l'Europe, l'abaissement de l'Angleterre. Pour la France, les limites naturelles. La paix au frontispice, la cession de la rive gauche du Rhin à la base. Le premier point peut demander de grands efforts. Le second, au contraire, peut être obtenu par le jeu naturel des appétits et des intérêts.

Il suppose, tout d'abord, le bouleversement de l'Allemagne. Comme en philosophie et en politique, Sieyès se montre, encore ici, le disciple de Descartes. Il fait table rase de ce qui existe, il reconstitue ensuite.

Il commence d'abord par dédommager les princes possessionnés sur la rive gauche du Rhin. La France s'assure ainsi leur amitié et leur voix à la Diète. Mais comment leur donner ce dédommagement? Par la suppression des principautés ecclésiastiques, « bouleversement d'un tas de sable ». Tous ces Etats, ainsi constitués, seraient groupés en une vaste confédération qui servirait de tampon entre la France et les grands Etats : « Une République, croit Sieyès, est toujours sujette à des dissensions. Rien ne lui serait plus dangereux qu'un puissant voisin. » La France serait séparée de la Prusse et de l'Autriche par la Hollande, la confédération du Rhin et le Piémont. Dans le reste de l'Allemagne, il taillerait une grosse part avec l'Autriche, la Prusse et la Bavière, et, tout en satisfaisant l'orgueil des petits, il assurerait, en même temps, les besoins des grands.

Digitized by Google

On s'est beaucoup trop pressé de condamner ces grands projets de Sieyès. On oublie trop volontiers qu'ils étaient liés à la pensée première de la Révolution, qu'ils représentaient la politique de la République et qu'ils seront la préoccupation dominante de Napoléon, après Presbourg. Spéculation, rêves, chimères, quand Sieyès les formule, ces idées, en partie consacrées par le recès du 25 février 1803, paraissent, avec Napoléon, grandes, politiques et clairvoyantes.

Emportés par un esprit de dénigrement, la plupart des historiens et des critiques se plaisent aujourd'hui à ravaler tout ce qui est sorti du cerveau du plus profond théoricien de la Révolution. La vérité est que Sieyès n'était que le continuateur de Talleyrand, de Danton, de Dubois-Crancé, de Carnot. A l'empire d'Allemagne, caduc et suranné, éternel ennemi de la France, il voulait substituer, non pas une Prusse toute-puissante, ni une Autriche trop amoindrie, mais deux grands Etats et une confédération de petits Etats entre eux. Ceux-ci, constitués par la France, devaient, dans sa pensée, demeurer fidèles à leur émancipatrice et contribuer à sa sécurité.

A la même époque, Barthélemy signait, à Bâle, avec Hardenberg, la convention qui neutralisait l'Allemagne du Nord. Il multipliait en même temps ses efforts pour entraîner la Prusse dans l'alliance française. Le Comité était prêt aux plus grandes concessions, Sieyès s'y résignait. Rien ne put la décider : « Qu'elle reste donc à sa petitesse, pourra dire plus tard Talleyrand, après d'autres

Digitized by Google

expériences semblables, puisqu'elle n'a pas voulu profiter de l'occasion qui lui était offerte de s'élever à la grandeur. »

La vérité est que la Prusse, rassurée du côté de la France, ne l'était pas sur les intentions de l'Autriche. Elle craignait que l'Empereur ne s'alliât à l'Angleterre et à la Russie et ne cherchât à tirer vengeance de ce qu'il déclarait être une trahison. Elle crut faire preuve de haute politique en offrant sa médiation.

Sieyès s'en montra l'adversaire déterminé : « Il ne faut pas, disait-il, que les frontières de l'Autriche soient trop rapprochées des nôtres. Si les Autrichiens veulent avoir la Bavière, il faut qu'ils renoncent à Bresgau et à Milan, et qu'ils cherchent une compensation à cet abandon dans l'intérieur de l'Allemagne. »

D'autre part, l'idée d'un rapprochement avec l'Autriche avait au sein même du Comité de nombreux partisans. Un agent, alors très actif, du grand-duc de Toscane à Paris, le chevalier Carletti, s'employait à nouer des négociations. Il trouvait même de grands encouragements auprès de Merlin de Thionville. Une intrigue se forme bientôt dans laquelle entrent Hardenberg, Pichegru, Barthélemy et Merlin de Thionville. Une entrevue a lieu à Huningue. Hardenberg délègue à Paris Gervinus, secrétaire de la légation, et se rend lui-même à Berlin pour forcer le roi à prêter l'appui de ses bons offices. Il s'agissait d'amener la France à renoncer à la rive gauche du Rhin et à se contenter d'une rectification de frontière.

Digitized by Google

L'Autriche aurait abandonné la Belgique contre la Bavière et aurait cédé le Milanais à la Sardaigne.

L'opposition irréductible des Thermidoriens fit échouer la négociation.

Plus prévoyant que ses collègues, Sieyès fut rapidement convaincu que le véritable adversaire de la France était l'Angleterre. La paix avec l'Autriche lui apparaissait dès lors comme une nécessité. Sieyès songe bientôt à traiter de nouveau avec l'Empereur. Dans un rapport du 26 juin 1795, tout imprégné de ses idées, le Comité de salut public se déclare prêt à abandonner à l'Autriche la Bavière, contre la Belgique à la France, les possessions de Souabe, et le Milanais donné au Piémont. Le Hanôvre et les évêchés pourraient être, par contre, donnés à la Prusse. Le reste de l'Allemagne formerait « une fédération nouvelle, constituée plus sainement et plus vigoureusement que celle que le hasard a formé dans des siècles gothiques, et, garantie par la République, tiendrait la balance entre la France et l'Autriche ». Restaient l'Angleterre et la Russie : « Qu'elles s'allient! Elles seront signalées comme ennemies du droit des nations. Une résistance commune triomphera de leurs projets. »

Mais l'Empereur et Thugut ne pensaient alors qu'à consommer la ruine de la Pologne, en restreignant le plus possible la part de la Prusse qu'il savaient ni en situation ni en goût de s'allier à la République, pour se retourner contre l'Autriche. Ils somment la Prusse de reconnaître un nouveau traité de partage. La Prusse, effrayée, se soumit.

Voilà donc les vieilles monarchies qui, les pre-

Digitized by Google

mières, justifient l'œuvre de Sieyès et autorisent tous ses calculs. Comme lui, elles brisent les vieux moules de l'Europe, déplacent les pouvoirs, amalgament les populations, taillent, découpent et recousent. La vieille Europe a secoué d'antiques limites et déchiré ce travail de patience, œuvre de plusieurs siècles.

Sieyès s'enhardit. Il veut organiser le blocus continental. Cette idée, que Napoléon lui prendra encore, le poursuit nuit et jour. Le grand ennemi est l'Angleterre. Il faut l'affamer. Il songe à liguer ensemble la France, la Hollande, la Suède, le Danemark et l'Espagne.

Mais l'Angleterre, mise en éveil, contracte aussitôt une nouvelle alliance avec la Russie et l'Autriche (Déclaration du 28 septembre 1795).

A cette triple alliance, la Convention répond, malgré l'opposition des Modérés, par l'incorporation, à la République, de la Belgique et de Liège (1 octobre 1795). Elle fixait solennellement les limites naturelles de la France. L'idée de Sieyès devenait désormais la loi de la République.

A cette époque, le parti modéré, composé de la droite, des anciens Girondins et d'une partie de la Plaine, effrayé de l'épuisement du pays, de la pénurie du trésor, de l'arrêt de la conscription et de la lassitude des armées, multiplie ses efforts pour mettre fin à la guerre de conquêtes.

Sieyès, dans un esprit de conciliation, fait proposer[1] à l'Autriche un compromis. L'Empereur

[1] Négociation Theremin. Rapports : 25 septembre, 9 octobre 1795.

Digitized by Google

incorporera la Bavière, mais reconnaîtra à la France la Belgique. Malheureusement, Clerfayt et Wurmser ayant relevé, par quelques succès, l'honneur des armées impériales, ces ouvertures n'aboutirent pas (23 octobre 1795).

II

D'autre part, jusqu'à l'avènement du Directoire, il ne paraît pas que la France ait eu grande hâte d'en ouvrir de nouvelles avec Berlin. Il semble résulter de la correspondance du baron Hardenberg, datée de Bâle, que, tout en voulant favoriser une pacification générale, la Prusse ait surtout cherché à tirer un avantage territorial et pécuniaire du rôle de médiateur auquel elle avait voulu se hausser Personne n'en fut dupe.

Aussi, dans les instructions qu'il donna au ministre Caillard[1], en septembre 1795, le Comité de Salut public eut-il bien soin de faire connaître à Berlin qu'il ne croyait pas devoir accepter sa nouvelle proposition d'amnistie à l'égard de l'Empire, mais qu'il accueillerait, avec les plus grands égards, tous les princes d'Allemagne qui se serviraient de l'intervention de la Prusse auprès de la France, pour conclure la paix. Sur la question relative à la possession de la rive gauche, Caillard était invité à rester dans le vague et à éviter de donner à sa pensée une expression « de laquelle on pourrait inférer quelque disposition de la part de la France à rentrer dans son ancienne enceinte. »

[1] Caillard, ancien ministre de France à Ratisbonne, avait été envoyé à Berlin, après la reprise des relations diplomatiques.

Digitized by Google

De son côté Sandoz-Rollin, nommé ministre du roi de Prusse à Paris, était informé qu'il n'y avait pas d'alliance entre la Prusse et la France, que le roi désirait simplement vivre en bonne intelligence avec la République, par suite du besoin de paix où les deux puissances se trouvaient. En ce qui concerne la situation des partis en France et la possession de la rive gauche du Rhin, les instructions de Sandaz-Rollin disaient : « Un parti à la tête duquel se trouve l'abbé Sieyès voudrait l'extension des limites de la France jusqu'au Rhin, un autre plus sage, consultant ses vrais intérêts, professe des principes beaucoup plus modérés et rendrait sans difficulté les pays conquis, à l'exception de Luxembourg et des Pays-Bas. »

C'est donc du côté de Sieyès que devait se concentrer tout l'intérêt de la situation. Hardenberg et tous les ministres prussiens cherchent à convaincre le roi que l'ancien constituant est le chef, le grand meneur du parti républicain. Sandoz-Rollin le croit aussi et l'écrit tous les jours à Berlin. Il est de fait que, sur les affaires extérieures, Sieyès est plus écouté, plus influent que jamais. Son refus de siéger dans le Directoire n'a fait qu'augmenter son prestige. A l'exemple de Mirabeau, on est toujours prêt à regarder son silence comme une calamité. Il est l'oracle que chacun interroge, questionne et écoute avec respect.

Avant même qu'il eût présenté ses lettres de créance au Directoire[1], Sandoz-Rollin lui rendit

[1] La cérémonie n'eut lieu que le 31 décembre 1795.

Digitized by Google

visite (décembre 1795). Il rapporte ainsi leur entretien à son Gouvernement : « J'ai vu Sieyès[1] dans une maison tierce.... La conversation est tombée sur la paix. — Si la France, ai-je observé, conquiert un pouce de terrain du côté du Rhin, elle commet la faute de se faire un ennemi de l'Empire et de le jeter entièrement dans les bras de l'Autriche. Si la France au contraire veut s'attacher le roi de Prusse, elle doit prendre la *statu quo* pour base de ses négociations et attribuer, par ce moyen, à ce monarque la principale influence en Allemagne, ce qui est la partager. — Vous tairai-je, reprit Sieyès, ce qui arrête la France de suivre ce système? Je ne veux pas dissimuler : c'est qu'elle n'est pas aussi assurée de l'attachement du roi de Prusse à son égard, qu'elle en aurait besoin. Elle le voit hésiter dans sa politique entre la Russie et l'Autriche et entre celle-ci et la France. Tout dépend de ce doute. — Comment nous entendre, ai-je répondu? qu'ont de commun les fausses préventions contre le roi de Prusse et la paix de l'Empire. — Si fait, a-t-il répliqué, et, il s'est enveloppé dans un raisonnement que ni lui ni moi n'avons pu entendre. Ceux qui m'ont accusé d'être l'ami de l'Autriche, a-t-il repris, ont menti ; ceux qui me présenteraient comme ami des Prussiens mentiraient également. Je ne suis que Français! »

Le 6 janvier, Sandoz-Rollin remit, au nom de son Gouvernement, une note concernant une ligne de neutralité à établir en Westphalie et dans

[1] *Prusse et France de* 1794 *à* 1807. *Correspondance diplomatique*, par Paul Bailleu, Liepzig, 1881.

Digitized by Google

l'électorat de Hanovre. Cette ligne de neutralité fut acceptée en avril. L'Europe assiste à ce moment[1], étonnée et saisie, aux immortelles campagnes de Jourdan avec l'armée de Sambre et Meuse et de Moreau avec l'armée du Rhin. Quand celles-ci sont obligées de reculer, Bonaparte retient l'admiration, en frappant les grands coups de Lodi et de Castiglione.

La Prusse est séduite. Un instant elle paraît décidée à contracter une alliance avec un pays qui porte si haut le renom de ses armes. L'Angleterre elle-même devient plus souple, mais, de ce côté, les négociations, à peine entamées, sont aussitôt interrompues[2].

Sur ces entrefaites, Bonaparte, jaloux des lauriers que récolte Hoche, en Allemagne, ouvre sans consulter le Directoire les préliminaires de Léoben (18 avril 1797) et, quelques mois après, signe, avec les plénipotentiaires autrichiens, le traité, connu dans l'histoire, sous le nom de traité de Campo Formio[3].

Le Directoire avait insisté pour qu'un congrès réglât la paix générale, dans le secret espoir d'as-

[1] Voir Chuquet, *les Guerres de la Révolution.*

[2] Mission de Lord Malmesbury. Décembre 1795.

[3] Aux termes des principaux articles de ce traité, l'Autriche consentait, promettant, pour cela, son appui auprès de l'Empire, à ce que la France eût la rive gauche du Rhin depuis Huningue jusqu'à la Nette (art. 1er); on devait s'entendre avec la France pour indemniser les Etats de l'Empire ainsi dépossédés (art. 12). La France s'engageait, expressément, à restituer au roi de Prusse ses possessions de la rive gauche du Rhin, de sorte qu'il n'avait droit à aucune indemnité. Les deux puissances se garantissaient mutuellement cette clause (art. 9).

L'Autriche devait avoir, au contraire, l'Archevêché de Salzbourg et le pays bavarois, jusqu'à l'Inn (art. 5).

Au cas où la paix procurerait à la France des avantages en Allemagne, un avantage équivalent devait être attribué à l'Empereur et *vice-versa* (art. 7).

Digitized by Google

socier à ses desseins le roi de Prusse et d'achever ainsi la ruine de l'influence autrichienne dans l'Empire[1].

Quelques jours avant l'ouverture du congrès, Frédéric-Guillaume III montait sur le trône de Prusse (16 novembre 1797). « Jeune, inexpérimenté en affaires, peu au fait des choses et des hommes, doué par la nature d'un esprit sain, quoique un peu lent, rempli de droiture, de conscience, de sentiments patriotiques », le nouveau roi avait un très vif désir de contribuer à l'affermissement de la paix. Il n'ignorait pas que les dispositions secrètes du traité de Campo-Formio (cession à l'Empire de Salzbourg, Passau et une partie de la Bavière) étaient plutôt dirigées contre la Prusse. Il était prêt, néanmoins, aux plus grandes concessions.

Malheureusement, pendant qu'il cherchait à s'assurer le concours de la Prusse, le Directoire semblait prendre à tâche de la mécontenter et de l'irriter. Partout, en Hollande, en Suisse, à Rome, à Toscane, en Piémont, à Naples, la France continuait sa politique audacieuse d'empiètements et affirmait ses idées de conquêtes. Pour comble d'ironie, dans les instructions que le Directoire donnait à Bernadotte, le nouvel envoyé chargé de reprendre avec la Cour de Vienne les relations diplomatiques rompues depuis 1792, on envisageait la restauration prochaine du royaume de Pologne et le partage de la Turquie (rapport de Talleyrand,

[1] Bonaparte arriva à Rastadt le 25 novembre 1797. Il avait pour adjoints Treilhard et Bonnier.

Digitized by Google

en date du 19 janvier 1798). C'eût été folie, dans ces conditions, que d'attendre un résultat quelconque des délibérations de Rastadt.

La politique de l'Autriche n'était, il est vrai, ni plus franche ni plus loyale. Tandis qu'elle se sentait gênée vis-à-vis de la Prusse par les stipulations secrètes du traité de Campo-Formio, elle s'inquiétait de la situation que lui créaient les articles secrets du traité de Bâle et se préparait à les violer.

Le Directoire pensa pouvoir exploiter cette contrariété d'intérêts, en paraissant les seconder successivement. Il espérait ainsi vaincre l'Autriche en se servant de la Prusse, puis contenir celle-ci par la peur de celle-là. Le malheur voulut que ce jeu, trop facile et depuis longtemps connu, fût tout de suite percé à jour. Il en résulta plus de méfiances, plus d'acrimonies, de rancœurs et, finalement, une rupture tragique. Ce n'est pas ici le lieu de raconter les délibérations du Congrès. Nous n'en retiendrons que ce qui a trait aux relations entre la France et la Prusse et aux conceptions diplomatiques du Directoire.

III

Les négociations traînaient en longueur. Malgré les troubles intérieurs et les violences auxquelles dut, trop souvent, recourir le Directoire, les plénipotentiaires français présentaient des notes chaque fois plus exigeantes (23 mai), tandis que l'Autriche et la Prusse se compromettaient inutilement dans

Digitized by Google

de misérables intrigues[1], lorsque, brusquement, surgit Paul Ier.

L'empereur de Russie soupçonnait, depuis longtemps, la France de vouloir provoquer l'affranchissement de la Pologne ; d'autre part, les succès que Bonaparte remportait alors en Egypte lui paraissaient devoir nuire à ses projets futurs sur Constantinople. Il songea à réformer contre la France la coalition de Pilnitz. Il envoie à Berlin un ambassadeur extraordinaire, le comte Repnin, qui, aidé du comte Panin, ambassadeur ordinaire de Russie, du prince Reuss, représentant de l'Autriche, et des ministres prussiens, devra jeter les bases d'une alliance à trois. En réalité, sûre de l'Angleterre et de l'Autriche, la Russie voulait, par de séduisantes promesses, entraîner l'adhésion de la Prusse, qui seule pouvait donner à la coalition la force et l'unité qui étaient indispensables pour vaincre.

Il fallait, en toute hâte, parer le coup. Le 10 mai, le plénipotentiaire Caillard remettait au ministre du roi, le comte Haugwitz, un mémoire dans lequel il exposait les raisons qui faisaient rechercher par la France l'amitié et l'alliance du roi de Prusse et démontrait la nécessité pour celui-ci de conclure au plus tôt cette alliance. La République, y disait-il, veut la paix, une paix solide. Un grand pas sera fait dans cette voie si la Prusse est l'alliée de la France, car alors la Russie et l'Autriche n'hésiteront pas à accepter la paix. Elles reculeront, au contraire, devant les dangers et les conséquences d'une nouvelle coalition et hésiteront à courir les risques

[1] Voir Vivenot et Arneth. — Vienne.

Digitized by Google

d'une guerre qui ne peut leur être que défavorable. L'Autriche est épuisée ; la Russie ne peut vouloir la guerre, ses finances sont taries et Paul Ier sera toujours arrêté par la crainte d'une révolution intérieure. La Prusse, ayant traité avec la France et abandonné ses alliés, ne peut plus traiter avec eux. Elle ne peut pas, d'autre part, rester sans nouvelle alliance. Car un jour ou l'autre, les Russes ou les Autrichiens, ou tous les deux, peut-être, essayeront de se venger sur elle. Si la conciliation est assurée, si l'apaisement général se fait, l'alliance de la Prusse avec la République ne peut que hâter la pacification, en rendant plus rapides et plus complètes les négociations de Rastadt, puisque les députations, qui ont entravé l'œuvre du Congrès, sentiront l'inutilité de leurs chicanes. En terminant, Caillard disait que, si la Prusse se refusait une seconde fois à accéder au vœu de la République, celle-ci se verrait dans la nécessité de demander à d'autres combinaisons, dans lesquelles la Prusse n'entrerait plus pour rien, les moyens de parvenir au but qu'elle avait cherché par son concours.

Talleyrand savait que la France n'était pas alors en état de soutenir la guerre et de renouveler les prodiges de 92. Il souhaitait ardemment la paix, et il s'efforçait de faire prévaloir ses idées dans les conseils du gouvernement. Sa politique avait, du reste, toujours tendu à la diffusion pacifique, à travers le monde, des idées que la France, peut-être malgré elle, avait été obligée d'imposer par les armes.

Digitized by Google

« Si la France contracte des alliances, disait-il, déjà en novembre 1792, dans un mémoire resté célèbre, ce sera moins pour son propre intérêt que pour celui des Etats qu'elle aura rendus ou qu'elle voudra rendre libres; ce sera pour hâter le développement complet du grand système de l'émancipation des peuples. C'est là que doit se trouver le vrai principe des intérêts généraux et immuables de l'espèce humaine. »

Il se trompa cependant sur l'accueil que la Prusse réservait à la demande présentée par Caillard. Ce fut un refus, à peine dissimulé.

Talleyrand y répondit, quelques jours après, en envoyant Sieyès à Berlin, en qualité d'ambassadeur. Crut-il faire un coup de maître[1], ou voulut-il simplement éloigner de Paris un censeur trop sévère des actes du gouvernement[2].

Quoi qu'il en soit, il annonça, avec la plus vive satisfaction, la décision du Directoire à Sandoz-Rollin, qui fit aussitôt les plus expresses réserves et sur le grade nouveau et sur le choix du titulaire (9 mai). Le soir même Sandoz mandait la chose à son Gouvernement. Ni Talleyrand, ni Sieyès n'auraient eu à se féliciter, s'ils eussent pu connaître la réponse qu'il en reçut.

« ...Vous avez prévu avec grande raison, lui disait-on, l'extrême surprise qu'un choix aussi inattendu pour remplacer le sieur Caillard à

[1] Le rappel de Caillard était une faute. Ce plénipotentiaire avait l'amitié et l'estime du roi. D'autre part, il avait noué des relations personnelles avec l'Ambassadeur de Russie, dont on eût pu, par la suite, tirer peut-être parti.

[2] Barras, *Mémoires*, t. III, p. 213.

Digitized by Google

ma cour a dû nécessairement me causer, et j'approuve beaucoup tout ce que vous en avez dit au sieur Talleyrand. Malgré ses assurances, il s'en faut de beaucoup que, vu le caractère profondément dissimulé de l'abbé Sieyès, on puisse compter de la part de celui-ci sur une conduite sage et sur des principes raisonnables. Si donc vous pouvez, de bonne foi, empêcher son envoi, je désire que vous vous y employiez de votre mieux. Mais je sens bien que, si le Directoire persiste, il n'y a pas moyen de le refuser absolument. Pour ce qui concerne cependant le caractère dont il sera revêtu, vous insinuerez, et au besoin vous déclarerez tout uniment que, si le Gouvernement français persévère dans sa résolution de faire un changement dans sa mission à Berlin, je le prie, au moins, de s'en tenir invariablement, pour celui qui en sera chargé, au caractère de ministre plénipotentiaire. Vous aurez soin de mettre, d'abord, dans vos insinuations sur ce sujet, un ton assez prononcé, pour faire comprendre que ma détermination à cet égard est invariable. »

Le voyage de Sieyès s'annonçait mal. Il semble tout d'abord que nul ne fût mieux préparé que lui pour jouer ce rôle de médiateur, de pacificateur, que le Directoire et Talleyrand attendaient de son patriotisme. Sa récente mission en Hollande, l'énergie, la fermeté dont il avait donné maintes preuves au Comité de salut public, son désir de marquer par une œuvre durable son passage dans une situation officielle, enfin son admiration, bien connue, pour le règne de Frédéric II, tout semblait

Digitized by Google

devoir lui rendre la tâche facile. Et cependant, en dépit des apparences, le choix, il faut bien le reconnaître, n'était pas heureux. Envoyer à Berlin, auprès d'une cour où le rigorisme monarchique avait toujours été poussé à l'excès, l'homme qui synthétisait la Révolution, charger d'une négociation avec un des confédérés de Pilnitz, le Conventionnel qui passait pour avoir voté « la mort sans phrase », c'était vraiment, et comme à plaisir, accumuler les difficultés et vouloir réaliser l'impossible. Au surplus, espérer que Frédéric-Guillaume III concluerait même, sous le coup de nécessités impérieuses, une alliance avec la République régicide, c'était volontairement méconnaître et le caractère du roi[1] et les sentiments de ses ministres, c'était surtout vouloir oublier les répugnances que la Prusse, épuisée et vaincue, avait tout entière montrées, pour accepter d'un vainqueur qu'elle méprisait une paix cependant honorable. La France était haïe, tout ce qui venait d'elle, tout ce qui la représentait ou l'évoquait était amoindri et outragé.

Quelques jours après la nomination de Sieyès (15 mai), Sandoz-Rollin lui rendit visite. «... Je le trouvais entouré, rapporte l'envoyé prussien, d'un grand nombre de ses collègues des Cinq-Cents, qui étaient venus pour le féliciter de sa nomination. Après les premières paroles de politesse d'usage, il me prit à part et me dit : « Avant d'accepter la

[1] Caillard et surtout l'agent secret Parandier n'avaient cessé de mettre en garde Delacroix d'abord, puis Talleyrand, sur la duplicité du roi. (*Correspondance de Prusse*, n° 218).

Digitized by Google

mission de Berlin, j'ai voulu vérifier si l'amitié entre les deux nations n'était point équivoque et si je ne courrais peut-être pas la chance d'une rupture entre elles. Les dépêches de Caillard m'ont tranquillisé. Mon intention est de prêcher la paix à Berlin comme à Paris ; la paix, qui est le seul moyen de maintenir l'Europe dans son assiette et de la garantir d'une anarchie affreuse. La Prusse a, dans sa puissance, la faculté de l'accélérer. On ne trouvera pas en moi un politique dans l'acception du terme qui y est donnée ordinairement ; mais on y trouvera un homme qui aime l'ordre moral et social, qui ne se prêtera pas à tous les projets du Directoire et qui saura même s'y opposer dans l'occasion. De tout temps, je n'ai vu qu'une liaison et une alliance naturelle pour la France : c'est celle avec le roi de Prusse. Je vois de même aujourd'hui et je serai bien flatté si je parvenais à l'établir et à la cimenter. »

La mission de Sieyès était nette et franche. Le mémoire qui lui servit d'instructions et, à la rédaction duquel il prit la plus grande part[1], est remarquable de précision et de clarté. C'est peut-être une des plus belles pages qui soient sorties de notre chancellerie pendant la période révolutionnaire. Après avoir rappelé les derniers incidents qui s'étaient produits en Europe, le mémoire retraçait les intentions du gouvernement français. « Il s'agit de lier la Prusse à notre système par la conclusion

[1] Il est facile de reconnaître son écriture sur l'original conservé aux Archives du ministère des Affaires étrangères.

Digitized by Google

d'un traité d'alliance défensive et offensive auquel puisse accéder ensuite la Suède, le Danemark, quelques puissances d'Allemagne, et qui devienne le garant véritable de la paix du continent contre les éternelles intrigues de l'Angleterre, les emportements de la Russie et les ressentiments de l'Autriche. C'est assez dire que, si ce but important ne pouvait être obtenu, il s'agirait d'empêcher au moins que la cour de Prusse, séduite, entraînée, allât grossir le nombre de nos ennemis publics et secrets. » La République n'a qu'un désir, permettre à la Prusse, malgré l'Autriche, de grandir en territoire et en influence. « Tout se réduit à ceci : examinez l'effet que produirait en Europe, si elle était tout à coup divulguée, l'alliance formidable de la France, de la Prusse, de l'Espagne, des républiques bataves et helvétiques, des républiques d'Italie, des rois de Suède et de Danemark, d'une grande partie des membres les plus importants du corps germanique. »

Napoléon conçut plus tard, à peu près, le même dessein. Et il avait le prestige personnel de ses victoires; malgré cela il échoua. Sieyès pouvait-il réussir? La réponse, aujourd'hui, n'est pas douteuse.

Il trouva, en effet, une cour fermée, une société hostile, un roi nouveau, un ministre indécis qu'il appelait le ministre des ajournements, un gouvernement qui redoutait les conversations avec lui comme des engagements et qui croyait avoir gagné toutes les affaires qu'il évitait de traiter. « De son regard pénétrant et sûr, Sieyès vit,

Digitized by Google

sur-le-champ, que la Prusse ne renoncerait à sa neutralité pour personne...[1]. »

Présenté d'abord au doyen des ministres prussiens, le Comte de Finkenstein, Sieyès fut reçu en audience royale, le 7 messidor (5 juillet). Son discours fut beau et éloquent. L'effet produit fut cependant médiocre. On peut retrouver l'impression qu'il fit sur le roi, dans cette note que Finkenstein adressa à ses collègues, à l'issue de l'audience.

« ... Le roi m'ayant fait entrer, après toutes les audiences finies, m'a parlé de ce discours en me disant qu'il y avait trouvé des phrases qui tendaient visiblement à des relations intimes avec la France ; mais, qu'il s'était contenté d'y répondre en termes généraux, qu'il ne demandait pas mieux que d'entretenir l'amitié et de cimenter la bonne intelligence qui l'unissait à la République, et Sa Majesté m'ajouta qu'elle n'avait nullement l'intention d'aller plus loin et d'entrer dans les liaisons plus étroites avec ces gens-là... Je m'attends, au reste, que cet homme dangereux nous taillera de la besogne et tiendra une marche toute différente de celle de son prédécesseur. »

Il y avait, en effet, un point qui, en dehors même de toute autre considération, empêchait la réalisation de l'alliance souhaitée. C'était la possession de la rive gauche du Rhin. La Prusse, pas plus que l'Autriche, n'y avait renoncé. L'une et l'autre espéraient bien la ravir à l'ambition de la France. Tant que cette question ne serait pas réso-

[1] Mignet, *Etudes historiques.*

Digitized by Google

lue, il était inutile de parler d'alliance. La Prusse aurait peut-être garanti à la France la rive gauche du Rhin, si celle-ci lui eût assuré en retour une compensation suffisante. Mais ce dédommagement, la France ne pouvait le lui donner qu'en l'obtenant de l'Autriche. Or l'Autriche refusait et la rive gauche à la France et les compensations à la Prusse. La solution naturelle, logique à cet imbroglio, était une alliance entre la France et la Prusse contre l'Autriche. C'était ce que voulaient Sieyès, le Directoire et Talleyrand, mais c'était aussi ce qu'à aucun prix ne voulaient et ne pouvaient consentir le roi de Prusse et ses ministres.

Frédéric-Guillaume, dont le grand désir est, pour le moment du moins, de contribuer à la restauration de la paix en Europe et de mettre fin au fléau de la guerre en Allemagne, est, par contre, tout prêt à offrir sa médiation. Pourquoi parler d'alliance? Dans quel but ? Ne peut-on pas atteindre à la pacification sans cela ?

C'est ce qui fera dire à Sieyès : « Ils mettent toujours une sorte d'honneur à repousser toute idée d'alliance. Ils parlent de la probité et de la conscience timorée de leur roi. Je rends hommage à cette conscience en regrettant qu'elle n'ait pas été l'apanage de la Prusse depuis cent ans. Je parierais bien que cette conscience fera place avant peu à un sentiment d'intérêt plus actif et peut-être plus rapace que les autres. » C'est bien aussi ce qui se dégage du rapport que Frédéric-Guillaume adressa, de Charlottenburg, à ses ministres, le 17 août.

Digitized by Google

« On pourrait exposer au plénipotentiaire Sieyès qu'on n'était aucunement éloigné, et que ce serait, au contraire, avec plaisir qu'on interposerait ses bons offices, auprès de la cour de Vienne, quant aux affaires d'Italie et qu'on croyait être sûr que celle-ci ne se refuserait pas à renoncer à tout agrandissement ultérieur en Italie, autant que la France renoncerait également à tout agrandissement et toute prétention quelconque à faire sur la rive droite du Rhin, en se contentant toutefois du grand sacrifice que l'Empire venait déjà de faire à la République en lui cédant toute la rive gauche du Rhin. On pourrait ajouter à ceci qu'on se persuadait en outre que la cour de Vienne ne se refuserait pas, mais concéderait encore plus facilement, et assurément avec la meilleure volonté du monde, à accéder à un arrangement aussi désirable, qui aurait pour but la pacification et la tranquillité de l'Allemagne et peut-être de l'Europe entière, en se désistant de tout agrandissement qui outrepasserait ses limites actuelles en Italie, si d'un autre côté la France voulait, en revanche, outre ce qui regarde l'Allemagne, y ajouter de son côté, quelques mesures rassurantes quant à la Suisse et à la conservation des Etals actuels de l'Italie. »

Sieyès marqua son mécontentement. Le gouvernement prussien ne parut guère s'en émouvoir, si l'on en juge par ce rapport à Sandoz, en date du 20 août :

« Dans l'entretien que mon ministère a eu avec le sieur Sieyès en lui remettant cette pièce (celle

Digitized by Google

qui vient d'être citée), celui-ci a témoigné, d'une manière plus prononcée qu'il ne l'avait encore fait, que le but constant et unique de ses démarches est de m'entraîner dans une alliance, offensive et défensive, avec la France, contre l'Autriche. Après avoir lu le mémoire, il a même dit, en propres termes, qu'il ignorait à la vérité s'il existait effectivement encore des différends entre la République et la cour de Vienne, mais qu'en tout cas ce n'était pas de bons offices qu'il s'agissait, mais de se réunir ensemble contre ladite cour pour l'avenir; il a demandé, à plusieurs reprises, si donc son intention était de m'en tenir uniquement au présent, sans contracter un engagement éventuel pour la suite? Sur quoi on lui a répondu que dans ce moment c'était du rétablissement et de l'affermissement de la paix qu'il était question et que j'y invitais, itérativement, le Directoire afin de terminer le plus tôt possible cet ouvrage salutaire. »

Quelques jours après (13 thermidor), Sieyès eut une très longue entrevue avec l'aide-de-camp du roi, le colonel de Zastrow. Il a « quitté les sentiers battus, brisé avec hardiesse les usages et les formes diplomatiques » et a posé très nettement le dilemme : « Sans vous ou contre vous. » Il attend beaucoup de ce côté. Il voit également le prince Henri, un des rares princes sérieusement disposés à l'alliance française. Il le trouve assez étranger à toute espèce d'affaires, « mais au moins il ressemble à un homme : il parle, et on peut parler avec lui ». Il utilise, même, malgré sa

Digitized by Google

répugnance, les services de l'agent Ephraïm, sorte d'interprète, de courtier politique et d'homme d'affaires. Mais, malgré ses démarches, ses tentatives, les négociations n'ont pas fait un pas. On n'est même pas aussi avancé qu'à Rastadt, où du moins le principe de la rive gauche du Rhin a été posé et admis.

Sieyès se décide à adresser une note écrite au Cabinet prussien, afin de préciser l'état des pourparlers engagés.

« Le Directoire, déclare-t-il, veut la paix. Le roi la veut aussi. Dans les communications verbales que mon caractère m'a mis à portée à recevoir du ministère prussien, j'ai distingué un fait dont la connaissance officielle est propre à accélérer cette paix si ardemment désirée par ceux que la nature n'a pas disgrâciés de tout sentiment humain. Plusieurs fois, il m'a été dit que l'Empereur avait fait déclarer à Sa Majesté qu'il abandonnait ses prétentions à de nouvelles indemnités au-delà de celles qu'il possède déjà, si le roi de Prusse voulait, de son côté, renoncer à toute indemnisation pour les pays qu'il perd sur la rive gauche du Rhin. Au nom de la paix, qu'une pareille déclaration peut faciliter, je demande la notification de ce fait, pour être à l'instant transmis au Directoire exécutif qui la recevra comme un nouveau gage des dispositions pacifiques et amicales de Sa Majesté[1]. »

Le Ministère prussien répondit dans les trois

[1] Voir aux *Archives des Affaires étrangères* la *Correspondance de Prusse*, 3 vol. in-folio.

Digitized by Google

jours que : « Sa Majesté le roi de Prusse, pour faciliter le rétablissement d'une paix prompte et solide, était prête à renoncer à toute indemnité pour la perte de ses provinces transrhénanes, résultant de la cession de la rive gauche du Rhin à la France ; mais c'est dans la double supposition, d'un côté, que la paix sera effectivement conclue sur cette dernière base et qu'ainsi la rive droite restera intacte ; de l'autre, que Sa Majesté l'Empereur renoncera à toute indemnité aux dépens de l'Allemagne. Elle invitait donc, à son tour, le Gouvernement français à porter les mêmes facilités à la prompte conclusion de la paix. Celle-ci ne saurait sans doute être assez accélérée, et le roi s'attend qu'elle sera immédiatement suivie de la retraite des troupes françaises de la rive droite. Il croit pouvoir s'attendre aussi que la Cour de Vienne, qui a souvent manifesté le désir de contribuer de son côté à accélérer la paix de l'Empire, sera prête, tout comme le roi, à ne former aucune prétention d'indemnité à la charge de l'Allemagne, et Sa Majesté renouvelle encore à cet égard l'offre de ses bons offices. »

En réalité, la Prusse, voulant gagner du temps, amusait le tapis. Le 12 fructidor, dans une lettre particulière adressée à Talleyrand, Sieyès marque déjà son désenchantement. « ... S'il y avait un *homme*, ici, avec quelle facilité nous signerions trois conventions : 1° pour déterminer la paix de Rastadt ; 2° pour la garantir contre ceux ou celui qui n'aurait pas voté avec la majorité ; 3° enfin pour contenir l'Autriche dans telles limites con-

Digitized by Google

nues... Il y a trois ou quatre mois, je vous avais dit : envoyez-moi à Vienne; mais à présent je sais qu'on ne raisonne plus dans ce pays-là. C'est de la rage! Si la guerre recommence, nous ne la finirons que pour la voir recommencer encore, ainsi de suite, à moins d'adopter et d'amalgamer avec les opérations militaires un plan de républicanisation différent de celui qu'on a suivi. »

Il fallait cependant empêcher la discussion de s'égarer. Talleyrand envoie de nouvelles instructions à Sieyès : il n'insistera plus que sur deux points, le versement de dettes de la gauche à la droite du Rhin et la possession de l'île de Saint-Pierre. La paix devra être ratifiée par l'empereur ou à son défaut par les princes de l'empire. La France persiste malgré tout à compter sur l'influence de la Prusse pour y arriver. Elle désire en outre que la Prusse, l'Espagne, la République française et la République helvétique garantissent, toutes quatre, la situation de l'état de l'Italie, et constituent ce que Sandoz appelait une alliance offensive contre l'Autriche.

La Prusse répondait à toutes ces avances par l'inertie et un dédaigneux silence.

IV

En présence des difficultés, chaque jour plus grandes, qu'il rencontre, de la mauvaise volonté du roi, des dispositions hostiles des ministres et de la cour, Sieyès revient à ses grands projets de

Digitized by Google

l'an III. Anxieux, il se demande si l'alliance avec la Prusse, « si la funeste prévention des Français pour le gouvernement prussien » est bien le rêve que la République doit poursuivre, s'il ne conviendrait pas plutôt à sa grandeur, comme à son intérêt, qu'elle se préoccupât, avant tout, des Etats indépendants, en travaillant à leur affermissement et à l'agrandissement de ses protégés naturels, de ses alliés les plus intéressants (rapport du 26 messidor et 6 thermidor). Ces Etats, réunis en deux grandes confédérations, l'une au nord, l'autre au sud, auraient séparé la Prusse et l'Autriche de la France, dont ils auraient été les amis fidèles : « Avec eux, la République tiendra, sous son influence, les côtes occidentales de l'Allemagne, la portion du globe la plus importante pour nous, quand on songe que par ce moyen l'adversaire pourra, à son gré, fermer au commerce anglais tous les ports du continent, depuis Gibraltar jusqu'au Hostein, ou même jusqu'au cap Nord. » C'est le blocus continental et la grande lutte contre l'Angleterre, qu'il considère toujours comme le seul adversaire redoutable de la République.

Ces idées séduisent Talleyrand, qui les reprend en y ajoutant la réorganisation de l'Italie soustraite au joug autrichien. Et, dans un rapport très étudié qu'il présente au Directoire le 23 fructidor an VI (9 septembre 1798), il propose de réunir dans un seul acte, souscrit par la France, la Prusse, l'Espagne et la République helvétique, la garantie de l'Allemagne et celle de l'Italie. Talleyrand ne diffère d'avis, avec Sieyès, que sur le sort de

Digitized by Google

l'Italie[1] : Sieyès souhaiterait une Italie unique. Talleyrand, le maintien du *statu quo*.

Mais pressé par des embarras intérieurs, le Directoire s'impatiente des lenteurs que la Prusse apporte à prendre une détermination. Dès les premiers jours de septembre, Sieyès précise et accentue les dispositions bienveillantes de la France. Au cours d'une nouvelle entrevue qu'il vient d'obtenir d'Haugwitz, il lui demande qu'il soit décidé qu'à la paix entre la France et l'Autriche un article serait ajouté portant que les princes héréditaires, seuls, seront indemnisés des pertes qui résulteront pour eux de la cession de la rive gauche du Rhin. Et, dans une note qu'il envoyait, le soir, au ministre prussien, Sieyès ajoutait : « Le ministère du Cabinet voudra bien observer que cette clause, ne pouvant préjudicier en aucune manière aux autres articles du traité qui ont été ou qui pourront être débattus à Rastadt, on doit, avec toute raison, s'attendre qu'elle sera accueillie comme elle est proposée, sans aucune condition accessoire qui puisse en retarder l'adoption définitive. »

Cette note resta sans réponse. Sieyès s'irrite. Il réclame auprès du ministère, ce qui fait dire à Haugwitz : « Il est d'autant plus étonnant que M. Sieyès se permette d'énoncer son impatience de ce que nous avons tardé depuis huit jours à lui répondre, que ni lui ni son Gouvernement n'ont jugé à propos de donner signe de vie sur trois

[1] Lettre de Talleyrand à Sieyès en date du 19 vendémiaire an VII (10 octobre 1798).

Digitized by Google

offices que nous avons délivrés au ministre de France. »

A la fin du neuvième jour, le ministère prussien fit connaître à Sieyès qu'avant de donner une réponse la Prusse entendait consulter l'empereur « en s'employant, auprès de lui, pour acheminer sur ce sujet une détermination commune qui puisse faciliter l'ouvrage de la paix ».

Le 3 octobre, réplique de Sieyès : « Il a vu avec douleur dans la réponse du ministère que, sans opposer cependant aucune considération tendante à affaiblir ou à rejeter au fond la mesure proposée, on ne s'écarte pas moins de la marche qui seule pouvait en accélérer l'adoption... Le Directoire ne pouvait prévoir que, sans sa participation, et même contre son vœu aisément présumable, le projet qu'il faisait soumettre à Sa Majesté serait communiqué à un autre Cabinet dont les vues peuvent cependant être différentes des siennes, et avec lequel il aurait établi lui-même à cet égard des relations directes, si cette marche lui eût paru préférable ou plus compatible avec les intérêts de la République. » Puis, remontant à l'origine de sa mission, Sieyès constatait la différence extrême qui avait toujours existé entre les communications écrites et verbales et rappelait que toutes ses propositions avaient successivement été écartées, « par des communications écrites qui ne portaient que sur des faits isolés, sur des demandes partielles, sur des offres qui n'étaient pas applicables à la situation de la République ». Il terminait en émettant l'espoir « que le ministère, après avoir

Digitized by Google

rempli envers l'empereur les devoirs que lui paraissaient imposer les lois constitutionnelles de l'empire germanique, après avoir reconnu que la clause proposée est analogue aux intérêts de l'Allemagne et qu'elle tend évidemment à consolider la paix, voudra bien prescrire aux plénipotentiaires du roi à Rastadt de se concerter avec le ministre de la République française pour faire adopter cette clause par la députation de l'empire. »

Le 13, le ministère prussien formula, comme avec peine, de vagues protestations. Sieyès, pour éviter le retour de malentendus et de diversités d'interprétations, résolut de ne plus faire ses communications que par écrit. Un instant, il songe même à employer à Berlin le système que le Directoire a inutilement essayé à Rastadt : triompher des résistances de la Prusse par la peur d'un rapprochement entre la France et l'Autriche.

On peut trouver la trace de cette suggestion dans un rapport d'un des secrétaires de la Légation d'Autriche, à Berlin, M. de Hudelist. Ce rapport, daté du 24 octobre 1798, est adressé au prince de Reuss. Il y est, en effet, question d'une démarche que Sieyès aurait faite auprès du marquis de Muzquiz, ministre d'Espagne à Berlin, pour être mis en relations avec un agent de la Légation d'Autriche, afin de sonder la cour de Vienne sur un arrangement avec la France. Sieyès aurait simplement demandé que l'Autriche lui fît connaître ses conditions. Muzquiz paraît avoir servi d'intermédiaire passif. Les sentiments de Sieyès

Digitized by Google

lui parurent si sincères qu'il ne craignit pas, à la fin de son rapport, de répondre du succès, si la cour de Vienne ne formait pas des prétentions à la charge des républiques alliées de la France. Mais, de Reuss se contenta de déclarer sèchement qu'il en référerait à sa cour. L'affaire n'alla pas plus loin.

Ces timides démarches auprès de l'Autriche avaient cependant transpiré à Berlin, et la cour, toujours soupçonneuse à l'égard du Thugut, en paraissait très émue. Peut-être eussent-elles eu le résultat qu'en espérait Sieyès si, de Paris, Sandoz, bien placé pour connaître les intentions du Directoire, n'avait prévenu son Gouvernement. C'est ce qui fit dire à Sieyès... « de tous les sentiments qui animent ces gens-ci, le plus vrai et le plus fort sans aucune difficulté est la crainte d'un arrangement entre la France et l'Autriche. On aurait pu les amener à un résultat si M. Sandoz ne les avait rassurés sur la possibilité de ce rapprochement ».

V

Pendant que la France s'efforce vainement de faire sortir la Prusse de « son éternel système de neutralité expectante », la Russie et l'Autriche cherchent également à obtenir son concours.

L'Empereur d'Autriche avait envoyé Cobenlz à Berlin pour gagner les ministres prussiens; le compte Repnin, de son côté, avait avec eux, au

[1] Lettre de Sieyès en date du 4 fructidor an VI.

Digitized by Google

nom de Paul Ier, de fréquentes entrevues. Mais l'un et l'autre ne purent obtenir que de vagues promesses et de problématiques engagements. Ils quittèrent Berlin, dépités et mécontents, à la fin d'août. Ce double échec et le résultat incertain de la mission de Sieyès attestaient chez Frédéric-Guillaume l'opinion bien arrêtée de rester insensible à toutes les offres, d'où qu'elles vinssent, et à observer, dans la nouvelle coalition que les intrigues de la Russie, la soif de l'Angleterre et l'irritabilité de l'Autriche à Rastadt ne faisaient que trop prévoir, une neutralité absolue et sans réserve.

On devine déjà la marche des armées ; le ton des chancelleries devient agressif ; une odeur de poudre se répand par toute l'Allemagne. La Prusse se renferme, de plus en plus, dans le silence. Sieyès reçoit l'avis de ne plus faire que des communications verbales (27 vendémiaire an VII, 18 octobre 1798).

Le 27 brumaire, il n'a plus aucun espoir. « La Prusse, dit-il, fût-elle amicalement disposée pour nous, désirerait-elle véritablement que nous eussions la paix, ce qui n'est pas, ne pourrait, avec ses dispositions bonnes mais stériles, nous la donner. »

Talleyrand envoie bientôt un ultimatum au Congrès, puis, prétextant une agression de la cour de Naples, obtient une déclaration de guerre contre ce royaume et celui de Sardaigne (18 frimaire, 8 décembre). L'attitude de la Prusse paraît plus embarrassée. Sieyès rassure le Directoire. Il ne

Digitized by Google

croit pas que le roi se départisse de la neutralité, quoique l'assassinat du général Duphot à Rome (8 nivôse, 28 décembre) paraisse devoir augmenter encore les risques d'une conflagration générale.

Dans les lettres qu'il adresse à cette époque à Talleyrand, Sieyès se montre complètement désabusé sur les dispositions de la Prusse et sur le rôle que ce pays aurait pu jouer; il est presque porté à le rendre responsable de tous les ennuis que la France a subis depuis les traités de Bâle. « Quand je jette les yeux sur le passé, écrit-il le 19 nivôse (8 janvier 1799), je ne puis m'empêcher de croire que la République pouvait être depuis longtemps en paix avec l'Angleterre et par conséquent avec le continent, si elle avait mis la main sur les importantes possessions du roi d'Angleterre en Allemagne. Qui nous en a empêchés ? La Prusse. Je regarde dans l'avenir, et je m'assure, par les raisonnements les plus certains, que nous ne pourrons contenir et réprimer l'Angleterre, que nous ne pourrons nous garantir une paix solide, même sur le continent, que nous ne pourrons obtenir une bonne influence politique et commerciale dans le Nord, que par une habile disposition des petits Etats qui couvrent l'Ems, l'Elbe et le Weser; or, qui nous a empêchés d'effectuer, à cet égard, le plan qui convient aux intérêts de la République et j'ose dire de l'Europe? La Prusse. »

Le surlendemain, il écrit encore « ... Depuis sept mois que je suis à Berlin, mon opinion doit être fixée; si la Prusse avait des moyens pour faire la guerre, elle nous la ferait; dans sa pénurie

Digitized by Google

d'hommes, de choses et d'argent, elle a mis toute sa politique à ranimer la guerre chez les autres, mais, un peu au loin, par la crainte des éclaboussures. Et, comme il faut de plus se faire un mérite de tout, elle vante sa neutralité à la France, son ascendant aux neutres, ses services indirects, ses manœuvres anti-françaises aux Russes et aux Anglais. Telle est sa politique et, vous n'en doutez plus, la conduite de ses agents, à l'extérieur, est partout conforme à l'esprit qui dirige son cabinet. »

Sieyès put bientôt informer son Gouvernement (23 nivôse) que la cour de Vienne avait demandé officiellement au roi de Prusse de se joindre à l'empereur, pour déclarer, en commun, à Rastadt, que l'on ne pourrait commencer à négocier la seconde partie du traité qu'après que le Directoire aurait retiré toutes ses troupes de la rive droite du Rhin. « Le Cabinet de Berlin, ajoute Sieyès, a fort applaudi. » Le Directoire fait aussitôt informer la députation de l'Empire, au Congrès, que l'entrée des troupes Russes, dont on signale les mouvements, sur les territoires de l'empereur et roi, sera regardé comme une déclaration de guerre. La coalition se prépare. Les liens entre la Russie et l'Autriche se resserrent chaque jour. Thugut choisit le général russe, Souvaroff, comme généralissime des forces impériales.

Talleyrand suggère à Sieyès l'idée de grouper les princes des cercles intérieurs, afin de les utiliser contre l'Autriche et signale, à Alquier, à Munich, la nécessité de gagner l'électeur palatin pour le mettre à la tête de la confédération. « Quant à la

Digitized by Google

Prusse, pourra répondre Sieyès, le 19 ventôse, elle ne veut rien, elle n'entend rien de ce qui lui est profitable. Elle abhorre la République et ses principes. Nul doute à celà; mais la Bellua république lui paraît la meilleure dague qu'elle puisse lancer sur l'Autriche et réciproquement. »

Le 15 février, les armées françaises franchissent le Rhin. Le Directoire déclare la guerre au roi de Bohême et de Hongrie et au grand-duc de Toscane. C'est la deuxième coalition. « Cela va à merveille, écrit Sieyès, le 3 germinal, nous seuls avons voulu, de bonne foi, la paix. Mon âme est pleine d'espérance. »

Mais un changement vient de se produire à Berlin. Sous la pression de l'Autriche et de la Russie. Haugwitz, qui s'était montré jusqu'ici le défenseur le plus ardent de la neutralité, paraît incliner vers des idées moins pacifiques. Malgré les assurances de Talleyrand et de Sieyès, les mouvements des armées françaises l'inquiètent ; il craint qu'elles n'envahissent le Hanovre. Il accueille donc avec joie l'arrivée du plénipotentiaire anglais, Thomas Grenville et, pour donner confiance aux ambassadeurs des cours impériales, qui s'exagéraient le caractère des rapports entre la France et la Prusse, il se résout à leur communiquer les détails de sa négociation avec Sieyès. Une grande agitation règne à Berlin. De nombreuses conférences ont lieu chez Haugwitz. Sieyès à qui rien n'échappe, en avise Talleyrand... « Je fais exactement l'office d'un thermomètre, observe-t-il le 17 floréal. C'est à vous qu'il appartient de réunir les observations météo-

Digitized by Google

rologiques de vos divers agents et d'en tirer un résultat. » Il ne croit pas toutefois à la réussite des intrigues d'Haugwitz. Il sait que la vertu qui manque le plus au ministre prussien est le courage personnel ; il connaît sa peur des responsabilités ; il n'ignore rien des sentiments intimes du roi et de son désir formel de rester neutre malgré tout.

Comme il l'avait prévu, les conférences avec Thomas Grenville échouèrent bientôt et définitivement. C'était surtout l'opinion de l'armée qui guidait alors le roi. Or la plupart des généraux était pour la neutralité. Malgré Haugwitz, malgré Alvensleben, malgré les offres séduisantes de l'Angleterre, les menaces, à peine contenues, de la Russie et de l'Autriche, le roi, après une nouvelle tentative, fit résolument connaître son refus. « Je persiste, déclara-t-il, dans la résolution que je vous ai fait connaître. Tout projet tendant à me faire prendre immédiatement les armes ou à m'engager irrévocablement pour l'avenir est repoussé d'avance. »

Etait-ce orgueil ou humilité, ou simplement le désir de ne pas recommencer une expérience trop coûteuse? Le bon voisinage de la France, quoi qu'en pouvaient penser ses ministres, valait mieux, à ses yeux, que le risque, trop incertain, d'une nouvelle campagne. Le pays ne s'était pas encore remis des sacrifices qu'il avait dû s'imposer. Il était plus sage de travailler au relèvement du royaume, à sa prospérité intérieure, qu'à une rectification trop problématique de frontières ou d'étendue. Ainsi pensait Frédéric-Guillaume III.

Digitized by Google

L'Autriche, toujours méfiante, voulut y voir la preuve qu'une alliance liait le roi de Prusse à la France, et l'assassinat ordonné des plénipotentiaires français, à leur départ de Rastadt, n'avait pour but que de découvrir, dans les papiers de la délégation, la preuve du traité. On sait, et pour cause, qu'elle n'y trouva rien et qu'elle se déshonora inutilement aux yeux du monde. Sieyès apprit l'événement le 18 floréal, il écrit à Talleyrand que « la fièvre de l'indignation et de l'horreur a fini par consumer ses forces ».

Le 25 floréal, Talleyrand lui fait prévoir sa prochaine nomination au Directoire et lui conseille de demander une escorte pour éviter le sort de de Bry et de son infortuné collègue. Le 4 prairial, 23 mai, Sieyès était à Postdam, quand il y reçut avis de sa nomination. Le lendemain il résumait les résultats de sa mission dans une lettre à Talleyrand : « Les dispositions de la Cour sont équivoques et le véritable système de neutralité ne paraît plus appartenir qu'au roi et au colonel Koekriz. J'ai donc pris le parti de revenir sur-le-champ à Berlin pour remplir toutes les formalités d'usage et surtout *profiter d'un dernier moment soit pour répandre, soit pour recueillir, quelques assurances d'amitié et de bon vouloir*. J'ai trouvé M. Haugwitz aussi réservé et tatillonneur qu'auparavant, quoiqu'un peu plus prodigue en civilités insignifiantes. Lui ayant prononcé le désir que j'avais de voir le roi dans la journée même, sans aucun appareil, d'autant qu'il devait partir le lendemain, il m'a renvoyé à M. de Finckenstein, chargé du céré-

Digitized by Google

monial diplomatique, en sa qualité de doyen du Cabinet. Ce dernier m'a dit qu'il prendrait les ordres du roi et m'a assuré d'avance que Sa Majesté serait elle-même très aise de prendre congé, sans cérémonie, au milieu du bal qui se donnait à la cour le soir même. Je m'y suis rendu à sept heures. M. le comte de Finckenstein m'a reçu dans l'antichambre et m'a conduit au milieu de la foule, vers le côté où le roi se trouvait. Dès que le roi m'a aperçu, il est venu à moi et, dans une conversation d'environ dix minutes, il m'a confirmé l'opinion que j'ai toujours eue de ses dispositions personnelles. Il m'a parlé de l'assassinat de Rastadt avec le sentiment de la plus vive indignation, de son désir de voir le rétablissement de la paix et du plaisir qu'il aurait de pouvoir y contribuer. J'ai donné, en réponse, les assurances convenables, et je me suis retiré de bonne heure pour faire les préparatifs de mon départ. Ce matin, j'ai reçu une note qui, pour la première fois, paraît analogue aux dispositions du roi, j'en joins ici la copie. Vous y trouverez le ton qui convient à un Gouvernement impartial, quoique, pour ménager le Cabinet de Vienne, on ait l'air de mettre en doute les rapports qui le compromettent directement dans l'horrible catastrophe de Rastadt. »

Otto, secrétaire de la Légation, fut nommé chargé d'affaires, et Sieyès vint, à Paris, prendre sa place dans le Directoire.

Lorsque plus tard, après Marengo, la Prusse comprendra, enfin, le tort qu'elle s'est porté, en repoussant l'amitié de la France, quand surtout,

Digitized by Google

envisageant les compensations auxquelles elle eût pu prétendre, grâce à l'épée victorieuse du Premier Consul, elle offrira, à nouveau, sa médiation, la France, lassée de tant de lenteurs, de tant de tergiversations, refusera, à son tour, et s'évitera de payer un intermédiaire aussi exigeant, en traitant directement avec l'Autriche (paix de Lunéville).

La Prusse avait perdu, pour s'agrandir et se fortifier en Allemagne, la plus belle occasion qu'elle eût eue jamais.

Digitized by Google

CHAPITRE III

SIEYÈS EST ÉLU DIRECTEUR

Lors du renouvellement du troisième tiers, dont les pouvoirs expiraient en prairial an VIII, Sieyès, sans qu'il eût rien sollicité, fut envoyé au Conseil des Anciens par le collège d'Indre-et-Loire. Quelques jours après, le 27 floréal an VIII, un an, presque jour pour jour, après sa nomination à Berlin, il remplaçait au Directoire Rewbell, désigné par le sort. Le 30 prairial (8 juin), il arrivait à Paris. Il assistait, le lendemain, à la grande fête funèbre célébrée en l'honneur des plénipotentiaires français, Bonnier et Roberjot, assassinés à Rastadt, et, le 25, il était installé au Directoire. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, il expliqua les raisons qui lui faisaient alors accepter le poste qu'il avait refusé quatre ans plus tôt.

« Lorsque la patrie, déclara-t-il, appelle ses enfants à la servir dans un moment difficile, son invitation prend, au yeux des bons citoyens, le caractère du commandement. Alors celui-là même qui sent le mieux tout le prix de la tranquillité, celui qui, dans d'autres temps, aurait fortement manifesté son goût pour la retraite et les douces habitudes d'une vie simple, suspend tous ses plans de bonheur particulier pour obéir au senti-

Digitized by Google

ment d'un devoir rigoureux, et il se rend sans hésitation au poste, quel qu'il soit, qui lui est désigné par la confiance publique. »

Sieyès avait espéré, en effet, à l'expiration de sa mission à Berlin, pouvoir se retirer, pendant quelque temps, tout au moins, des affaires publiques. Sa santé était altérée, il sentait chaque jour plus vivement le besoin de repos, il souhaitait la solitude, la vie des champs, le grand air de la campagne. Il avait sacrifié ses lectures, ses études philosophiques, Condillac et Mably, dont les œuvres, restées entr'ouvertes sur sa table de travail, semblaient lui reprocher leur abandon. Il voulait reprendre la vie tranquille de ses premières années. Mais pouvait-il rester insensible à l'appel qui était fait à son patriotisme et à son cœur ? Il ne le crut pas. Lorsqu'on apprit son acceptation, la satisfaction fut à peu près générale. C'est qu'on regarde son élection comme l'événement le plus heureux qui puisse arriver au Directoire. On pense qu'il va pouvoir mettre un terme à cette anarchie qui désole tous les honnêtes gens, et apporter, dans les rouages désorganisés, un peu d'ordre, de cohésion et d'unité [1].

Longtemps avant l'élection, Sandoz-Rollin l'avait prévue et annoncée à son Gouvernement. Voici, en effet, ce qu'il envoyait à Berlin, dès le 14 mars : « L'abbé Sieyès est devenu depuis quelques semaines l'objet de l'attention publique... nul autre que Sieyès peut gouverner et faire pros-

[1] *Mémoires de Talleyrand*, t. I, p. 269.

Digitized by Google

pérer la République est le mot qui prédomine. Mais le Directoire se prononce hautement contre son entrée dans le Directoire. »

Il revient sur ce sujet le 21 : « L'abbé Sieyès éprouve, comme je l'ai dit, la plus forte opposition du Directoire et recevra la majorité des suffrages des Anciens pour y entrer. La lutte sera forte. Sieyès a écrit au représentant Lecoulteux : « Je préfère de voir passer cet attelage que d'y être attelé. » Et le 28, il dit : « La voix publique appelle toujours Sieyès au Directoire...[1]. » Le 15 mai, Sandoz explique qu'une députation des Jacobins, qui se réunissent d'ordinaire à la Bibliothèque nationale, est allée demander au président Barras « l'entrée de Sieyès dans le Directoire comme y étant appelé par l'assentiment général de la nation ». Le 19, après l'élection, Sandoz a recueili que « le sieur Treilhard a dit à Talleyrand : c'est encore un problème de savoir s'il faudra se réjouir ou s'affliger de cette nomination; le temps en décidera. Mais au moins qu'il ne s'avise pas de nous régenter, il nous trouvera très indociles. » Quant à Lucien Bonaparte, sa pensée, à cette époque, rapporte l'envoyé prussien, est que « Sieyès s'abuserait extrêmement s'il pensait pouvoir tenir, comme directeur, la même conduite que comme représentant, c'est-à-dire de faire agir et de ne jamais se montrer à découvert. On n'aura de foi à ses principes et à sa gestion, aurait-il dit, qu'autant qu'il s'en annoncera franchement

[1] *Correspondance diplomatique de Bailleu.*

Digitized by Google

et publiquement l'auteur... » Sieyès est l'objet de toutes les conversations, écrit quelques jours plus tard Sandoz-Rollin. « Il n'est pas descendu, à son arrivée à Paris, au Directoire, mais chez son ami Resnier et a fait dire à ses collègues, à leur grande colère, qu'il ne les verrait que le lendemain.

Seul, Talleyrand est mécontent : il espérait tant être élu ! il garde, d'autre part, rancune à Sieyès qui n'a pas craint de lui écrire : « Le mauvais exemple de faire argent de ce qu'il y a de plus cher parmi les hommes, l'honneur, vous a gagné aussi. J'ai repoussé l'accusation ; mais songez à vous disculper, car, sans cela, je cesse d'être votre ami. »

Barras, lui-même, est obligé de convenir du très grand crédit dont Sieyès jouit encore dans le pays et de la considération que lui a valu sa mission à Berlin[1] : « Sieyès, dit-il, est en possession d'une réputation de capacité colossale; les circonstances seules l'ont empêché de la développer jusqu'ici. Le Directoire est très affaibli en talents et en caractères, il faut le renforcer. Ce sentiment du besoin réel d'un homme qui puisse m'aider et me soutenir, sentiment sincère de la part d'un grand nombre de patriotes qui croient à Sieyès, a fait jeter les yeux sur lui. Sieyès est bien plus haï, à son tour, de Merlin et de Treilhard, que lui n'a pu haïr Rewbel. Je vois, avec un plaisir sincère, cette nomination qui peut-être d'un grand secours,

[1] *Mémoires de Barras*, t. III, p. 345.

Digitized by Google

si Sieyès, moins esclave de la théorie et de l'abstraction, veut pratiquer le gouvernement et s'amalgamer lui-même avec ses collègues. »

Ainsi, en l'an VII, tout le monde proclame que la situation de Sieyès n'a jamais été plus forte. Tout le monde le recherche, le félicite, l'encourage, se déclare prêt à l'aider et à le soutenir. Tout ce que la France, et même l'Allemagne, comptent d'illustre, de distingué, tout ce qui fait autorité en Europe lui envoie des adresses de sympathie, des conseils et des vœux. Mais Sieyès ne s'illusionne pas, il a déjà éprouvé l'inconstance de la faveur publique, il reste sceptique et défiant. On en surprend plus d'une fois la trace dans les impressions qu'il note de loin en loin, pour délasser son esprit des soucis du pouvoir, ou reposer son âme des flagorneries intéressées de son entourage : « Ils me recherchent, écrit-il[1]. Je déteste la société, parce qu'on n'y croit pas à la bonté morale. Si l'on parle des mesures qui ont eu du succès, de quelque intrigue banale, de quelque projet momentanément applaudi, ils vous regardent avec un air fin et d'intelligence, ils vous louent presque et vous caressent comme voulant mériter auprès de vous d'entrer en participation de l'habile dessein qu'ils vous supposent; ils croient à votre infamie, parce qu'eux s'en revêtiraient comme d'un honneur. C'est, de leur part, moitié immoralité, moitié ignorance. Mais ils me choquent, et mon premier mouvement, si je m'y livrais, serait de leur dire :

[1] Notes intimes.

Digitized by Google

Fi! parce que vous êtes des misérables, des hommes vils, vous supposez bien aisément qu'on vous ressemble! Je finirai par les haïr! Quoi! j'aurai passé ma vie entière dans le travail le plus forcé, dans le malheur pour moi et les sentiments les plus généreux, les plus ardents, pour le bonheur des autres, et ma récompense sera d'être regardé par eux comme un homme à talents, capable d'être adopté par des flatteries et de vils coquins! Les hommes, je le répète, ne croient ni à la probité ni à la beauté morale. Tout esprit public leur est étranger. Ils se partagent en quelques coteries d'intrigants, complices de quelque lâcheté ou d'une suite de lâchetés distinctives de chaque société. Les moins bien placées pour combiner à ce genre, celles qui en sont réduites à l'avidité, à l'ambition de voler quelques sous, de tromper son voisin pour le plus petit intérêt, celles-là sont ce que l'on appelle les bonnes gens de la campagne, les classes probes ou vertueuses... » Et plus loin, donnant libre cours à sa misanthropie, il montre à nu la plaie dont il souffre : « Ils ne se sont jamais approchés de moi qu'avec l'intention et l'espoir de me tromper. Comment se fait-il que, leur ayant toujours parlé le langage de la vérité et, en ce sens, ayant toujours été complètement dupe, j'aie pourtant échappé si souvent à leurs pièges. C'est qu'ils n'ont jamais cru que ma réponse fût celle que je devais ou voulais faire. Ils ne m'ont jamais attendu que sur un chemin différent de celui que j'annonçais. Ils m'ont trompé en mentant ; je le leur ai rendu sans le vouloir en disant vrai. »

Digitized by Google

La situation du Directoire était alors des plus précaires : à vrai dire, il vivait d'expédients. Prisonniers des Jacobins, en lutte ouverte avec les Conseils, divisés entre eux, les Directeurs n'étaient plus que des jouets aux mains des partis. Le 22 floréal, ils avaient cassé, au mépris de la Constitution, l'élection d'une soixantaine de députés. Les Conseils avaient approuvé tacitement cette violation. Bientôt ce sont les législateurs eux-mêmes qui sortent de la légalité et donnent l'exemple de la violence. Le 29 prairial, ils mettent Treilhard en demeure de cesser ses fonctions. Puis ils s'en prennent à Merlin et à La Revellière-Lepeaux[1], qu'ils accusent de tout le mal dont souffre le pays. C'est la journée du 30 prairial (18 juin).

Depuis la veille, une vive fermentation agite Paris. Elle augmente d'heure en heure. Barras, qui semble avoir agi de connivence avec les agitateurs du Corps législatif, songe immédiatement à mettre à la tête de la 17e division « un homme de tête et de cœur[2] ». Son choix se fixe d'abord sur Bernadotte, alors à Paris, et avec lequel il entretient des rapports d'amitié. Bernadotte hésite, puis refuse, en désignant Joubert. Sur ces entrefaites, Gohier est nommé directeur en remplacement de Treilhard ; les Conseils siègent en permanence ; une grande effervescence règne au dehors. Une sédition est à craindre. Barras conseille à Merlin et à La Revellière de se retirer et d'éviter ainsi de nouveaux déchirements. Puis il leur en

[1] Voir ses *Mémoires*, t. II, p. 389.
[2] *Mémoires de Barras*, t. III, p. 360.

Digitized by Google

intime l'ordre. Ils cédèrent peu d'instants après et transmirent le soir leur démission au Corps législatif. Les nouveaux directeurs, nommés sur-le-champ, furent Roger-Ducos et Moulins. C'était, fait observer Barras, la revanche de la journée du 20 floréal. « Gohier, Roger-Ducos et Moulins étaient de ceux qui avaient eu pour eux, en l'an VI, le vote des Assemblées électorales contre lesquelles le Directoire avait opéré les scissions par des minorités qu'il avait fait prédominer sur les majorités réelles. Ce sont aujourd'hui les exclus qui remplacent les excluants. »

Le Directoire et les deux Conseils luttaient de duplicités et se mutilaient l'un l'autre. Maladroits, inutiles, stériles, ces coups d'état laissaient à chacun l'espoir du lendemain. « Les nouvelles de nos affaires militaires ne sont pas heureuses, des pamphlets circulent de toutes parts. La discorde augmente. Ce nouveau Directoire, qu'on appelle régénéré, ne répare rien. Si seulement les mesures[1] arrêtées s'exécutaient promptement, la République pourrait encore être maintenue au dehors et au dedans ; mais l'inaction du Gouvernement, l'opposition d'une partie des Conseils rendent nulles les dispositions utiles obtenues, avec peine, par une faible majorité. » Qui parle ainsi ? Barras, le plus optimiste et le moins clairvoyant de tous.

Quelques jours après ces événements, Sandoz-Rollin écrit à Berlin : « J'ai vu hier Sieyès. Il avait

[1] La proposition du général Jourdan, entre autres, qui, aux Cinq-Cents, où il siégeait, fit décréter la conscription militaire telle ou à peu près qu'elle a subsisté jusqu'à la fin de l'Empire. (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 137.)

Digitized by Google

l'air content et presque gai, ce qui est un tic rare chez lui. J'ai chassé du Temple, m'a-t-il dit, à l'exemple de Notre-Seigneur, ceux qui vendaient, trafiquaient et déshonoraient la République. Je m'occuperai bientôt des affaires extérieures, et surtout notre politique prendra une forme plus décente et plus utile. Sieyès est mécontent du choix de Moulins, ayant compté sur celui de Marescot... Il voulait un général pour ménager l'armée, mais non pas un général du temps de Robespierre... »

Le 5 messidor (23 juin), Sieyès fut nommé président du Directoire. De très bonne foi, il croit que la situation peut encore être sauvée. Il se préoccupe de l'administration financière et cherche l'homme qui pourra apporter un peu d'ordre dans le chaos. Il fait appel à Gaudin, commissaire général des postes, et dont la réputation méritée d'administrateur est très grande; mais Gaudin refuse[1]. C'est Robert Lindet, ancien membre du Comité de salut public, et connu pour son intégrité qui est nommé. Successivement, tous les ministres sont changés : Cambacérès, une des victimes du 22 floréal, reçoit la justice; Talleyrand, attaqué de toutes parts, résigne ses fonctions dans les mains de Reinhardt, commissaire en Suisse. Partout on essaye de mettre des hommes nouveaux, connus pour leur républicanisme et leur attachement à la liberté[2]. Qu'importaient les hommes, ce qu'il eût fallu transformer, c'était la Constitution et aussi les mœurs du pays!

[1] *Mémoires de Gaudin*, duc de Gaëte.
[2] Sauf toutefois Fouché, très habilement introduit par Barras.

Digitized by Google

Aux difficultés intérieures s'ajoutent bientôt les mauvaises nouvelles du dehors. Nos armées, malgré des prodiges de bravoure, reculent et se désespèrent. Elles sont épuisées, à peine équipées, mal nourries. Bonaparte a emmené avec lui, en Egypte, les troupes les plus robustes, les plus intrépides, les mieux aguerries, celles qui l'ont couvert de gloire et qui lui gagnent de nouveaux lauriers. Les grands chefs sont morts ou combattent là-bas, avec lui : Hoche, Desaix, Kléber ; Pichegru est proscrit ; Jourdan s'est fait battre. La France va-t-elle perdre tout le fruit de son admirable élan militaire, résultat de tant d'efforts, de tant d'héroïsme ? Un instant la fortune parut l'abandonner. Les premières défaites de Masséna et de Moreau exaspèrent et énervent l'opinion ; les faiblesses, les défaillances du Directoire encouragent les audacieux, et les débris des partis robespierristes, ne sentant plus aucun contre-poids, deviennent chaque jour plus menaçants.

Le Directoire s'efforce tout d'abord de parer aux dangers extérieurs : Bernadotte, qui vient d'entrer au ministère de la Guerre, organise partout la résistance, tandis que Championnet, Masséna, Joubert, Moreau, Lecourbe et Macdonald, renouvellent sur tous les points, avec des recrues à peine formées, les prodiges de l'an II.

A l'intérieur, Sieyès profite de l'anniversaire du 14 juillet (29 messidor an VIII) pour faire appel à l'union de tous les Français, pour réveiller les courages endormis et secouer les volontés défaillantes. « Français, s'écrie-t-il, profitez des

Digitized by Google

leçons d'une longue expérience; elles nous ont coûté assez cher. Entourés que nous sommes de dangers imminents, nous avons besoin d'une grande et républicaine énergie. Reprenons, ressuscitons celle qui nous animait tous au 14 juillet, mais gardons-nous qu'il ne s'y mêle une impulsion étrangère. La première, vous la reconnaîtrez dans tous les sentiments qui tendent à accroître nos moyens de force en nous unissant; la seconde, dans tout ce qui tendrait à unir les ennemis de la République. Français, mettez fin à de funestes dissensions! Songez que l'ennemi est à nos portes et qu'avant tout il faut le repousser. Rappelez-vous le premier anniversaire de la journée que nous célébrons, de cet enthousiasme ravissant qui semblait ne faire qu'une âme de quatre cent mille Français réunis dans cette enceinte. Ce sublime spectacle promettait déjà un peuple de héros, et cet espoir n'a pas été déçu. Que ce souvenir vous agrandisse, que toute l'ardeur de vos désirs, toute la chaleur de vos mouvements se perdent dans une seule pensée, une seule action, un seul besoin, celui de vaincre. Telle est notre volonté, répondez-vous. Je puis donc le dire en votre nom, la victoire est à nous, la patrie est sauvée, la République est affranchie. »

Quelques jours après, à l'occasion de l'anniversaire du 9 thermidor, célébré alors comme la fête de la liberté (27 juillet), Sieyès fait de nouveau entendre la voix. Il craint le désespoir, le découragement, la lassitude. Lui aussi souffre, mais son devoir lui commande de cacher ses douleurs,

Digitized by Google

de faire taire son chagrin et de répandre partout la parole de concorde, d'union et de paix qui doit porter l'espérance dans tous les cœurs. Certes le présent n'est pas rassurant, mais il y a eu, dans un passé tout récent, des temps plus tristes encore, « ces temps calomnieux ne se reproduiront plus. Vos représentants, vos magistrats doivent vous en garantir ; ils sauront même prévenir jusqu'au besoin de ces crises qui ébranlent toujours ce qu'elles séparent. Notre situation actuelle présente des difficultés, sans doute, mais qu'on se plaît, mal à propos, à exagérer. A cet égard, les espérances de la haine et les tristes calculs de la peur seront trompés, car nos forces sont supérieures à nos dangers. Nos revers passagers sont un retard et non une défaite, nos armées ont su conserver intact le territoire sacré de la République ; elles se renforcent en ce moment de cette jeunesse, brillante et valeureuse, nouvel espoir de la patrie.

« Allez, jeunes conscrits, rejoindre vos devanciers dans la carrière de la gloire ; ici, nous veillerons sur vos familles. Qu'aucune alarme sur les objets de vos affections n'arrête l'essor de votre courage. Nous détestons, autant que vous, tout ce qui est contraire au bon ordre et à la tranquillité du citoyen.

« Plus de vengeance illégale, mais l'action ferme de la loi ; plus de réaction quelconque ; le Gouvernement existe pour la justice, comme vous pour la victoire. Il connaît son devoir, il veut le remplir. Lorsque, triomphants des ennemis de

Digitized by Google

notre patrie, vous rentrerez dans vos foyers, vous y retrouverez, avec la reconnaissance nationale, la liberté que vous avez sauvée, le repos, la sécurité, la garantie de votre propriété, tous les biens, en un mot, qui vous auront été promis et que nous saurons vous assurer. »

Ces discours courageux valent à Sieyès un redoublement d'attaques de la part des Jacobins. Chaque jour une presse sans scrupule, déverse sur lui des flots d'outrages et de calomnies. Quand on ne trouve rien, on invente. C'est ainsi qu'on raconte qu'étant vicaire-général à Chartres il aurait dit, un jour que l'église était à peu près remplie de gens du peuple : « Je ne fais pas la messe pour la canaille. » Or tout le monde savait que Sieyès n'avait jamais exercé le ministère ecclésiastique. « Le souvenir de cette anecdote, rapporte Barras, plusieurs autres reproches sur le caractère atrabilaire de Sieyès, sur sa nature de prêtre haineuse, sur ses liaisons avec les hommes les plus corrompus de son époque, notamment avec Talleyrand, tout cela est un aliment quotidien des conversations et bientôt des feuilles publiques. »

Le journal des Hommes libres[1] mène contre lui une guerre sans merci. C'est l'organe de la Société des Jacobins qui vient de se reconstituer dans la

[1] Ce journal avait dû, pour échapper aux poursuites, changer plusieurs fois de nom. Il s'appela successivement *le Persévérant*, *le Républicain*, *le Journal des Francs*, *la Correspondance des représentants du peuple... à leurs commettants*, *la Tribune nationale*, *la Lumière*, *le Consolateur*. Après le 30 prairial, il reprit son premier titre.

Digitized by Google

salle du Manège et où tonnent, chaque soir, les anciens meneurs de prairial, Drouet, Santhonax, etc. Fortement attaquée par l'opinion, dénoncée par les organes modérés, cause de continuels désordres, la Société du Manège, — c'est ainsi qu'on la désignait, — fut fermée, par ordre du Directoire, le 13 août 1799. La rage des Jacobins ne connut alors plus de bornes. Mais les meneurs n'intimident pas Sieyès. Il croit que les violences des anciens terroristes font courir le plus grave danger à la République, que leur appel à la révolte, leurs menaces mettent en péril les institutions et font plus de mal que cent ans de royauté. L'opinion, au lieu d'avancer, va reculer ; la peur est une mauvaise conseillère ; cet esprit d'intolérance et de fanatisme qui alarme les intérêts, effraye le commerce, arrête les échanges, risque de compromettre, s'il jouit d'une plus grande impunité, les plus nobles conquêtes de la Révolution. Il le répète chaque jour à ses collègues du Directoire, à Barras qui ricane, à Gohier qui médite, à Roger-Ducos et à Moulins qui l'écoutent tristement. Il le dit au pays, à l'anniversaire du 10 août (26 thermidor an VIII). Les circonstances lui en font un devoir. Quelque dangereux[1], quelque difficile qu'il soit, il le remplira. Il dénonce donc à la nation les faux patriotes qui l'agitent, la tourmentent et la mènent à sa ruine : « Serait-ce donc parce qu'ils répètent avec

[1] On sut plus tard qu'une tentative d'assassinat avait été organisée et qu'elle n'échoua que par suite d'une erreur d'indication.
[2] Chaque soir des rixes violentes et des attroupements tumul-

Digitized by Google

plus de bruit[2] les mouvements réels de notre commune indignation contre les dilapidateurs et les prêtres, qu'ils espèrent vous en imposer? Mais le peuple, dans son expérience journalière, n'a-t-il pas appris que ce ne sont pas toujours les hommes qui parlent le plus haut qui sont le plus à l'abri du reproche? Que beaucoup dénoncent pour ne pas être dénoncés? Et à qui persuaderont-ils que ceux qui gouvernent n'éprouvent pas une douleur civique bien plus sincère, bien plus profonde qu'eux, au spectacle déchirant des maux faits à la patrie, et au moment surtout où ils sont appelés à chercher le remède? Ont-ils donné plus de garantie de leur moralité et de leur civisme? Jouissent-ils d'une réputation plus pure? Sont-ils plus sincères dans leurs mœurs, plus citoyens? Et, si leur indignation est véritable, au lieu de ces clameurs qui ne s'adressent qu'aux passions et qui protégeraient plutôt les coupables, parce qu'elles les enveloppent avec ceux qui ne le sont pas, que ne les voit-on aider civilement l'action de la loi, en multipliant les recherches, en recueillant les preuves, en éclairant enfin les magistrats? Mais que tardai-je à le dire? Leur but n'est certes point la justice; ce qu'ils veulent, c'est énivrer le public de défiance; c'est porter la confusion et le découragement dans les esprits; c'est pousser les Français au désespoir; c'est maîtriser

tueux se produisaient aux Tuileries et aux abords de la rue Feydeau. Jacobins et jeunesse contre-révolutionnaire échangeaient des coups, en poussant mille cris divers. « L'épouvante gagne, répètent, tous les jours, les rapports de police. »

Digitized by Google

tout dans le trouble; c'est gouverner, en un mot, à quelque prix que ce soit. Français, vous savez comme ils gouvernent[1] ! »

Loin d'arrêter la presse démagogique, cette fière attitude de Sieyès la porte à de nouveaux excès. « Le voilà donc sorti de sa perfide obscurité, écrira *le Démocrate*, ce mystérieux personnage, que les uns s'obstinent à traiter en grand homme et que les autres représentent au contraire comme n'ayant ni génie, ni courage, ni patriotisme..... Successeur de Carnot, de Merlin, pense-t-il se maintenir au Directoire par les mêmes moyens qu'il les en a fait chasser... » Le jour même, Berembrock, aux Anciens, dénonça l'article et réclama des poursuites; Garat l'appuya dans un discours véhément : « Quel délire, dit-il, de vouloir nous persuader que Sieyès soit un conspirateur, lui qui dès les premiers jours de la Révolution se montra le plus ardent défenseur de la liberté. » Les Cinq-Cents s'émurent à leur tour et retentirent, le 1er fructidor, des accents indignés de Cabanis.

Le 9 fructidor, le *Journal des Hommes libres* déclare que Sieyès est connu pour son attachement aux principes monarchiques, qu'il n'a jamais désavoués, et l'accuse d'avoir assuré publiquement, et par écrit, qu'il y persistait. Il le somme véhémentement de faire une déclaration en faveur de la République et de répudier son amitié pour Talleyrand. « Si Sieyès ne modifie par

[1] Discours de Sieyès, Bibliothèque nationale, in-4°, Lb42, 2424.

Digitized by Google

ses principes, nous prédisons hautement que son administration aura son 30 prairial ou son 18 fructidor; c'est dans la nature même des choses. »

Courageusement, Sieyès poursuit sa tâche. Sa conscience lui ordonne de rester, de lutter, de combattre encore. Il obéit. Il s'adresse au pays, une nouvelle fois, le jour anniversaire du 18 fructidor. Depuis quelque temps, les malheurs s'abattent sur la patrie. L'heure a sonné, pour chacun, d'élever ses résolutions à la hauteur de ces nouveaux périls. « Nous vaincrons, Français, par l'invincible appui de votre union. Le Gouvernement ne cessera de vous dire avec confiance : ralliez-vous autour des autorités constitutionnelles, car il ne peut se trouver hors d'elles une sauvegarde à votre repos, à votre liberté..... Les ressources des Français sont sans bornes. Tout cède à l'énergie de leur volonté, quand ils sont unis : qu'ils seraient donc criminels ceux qui leur apporteraient la discorde! Je ne dis plus qu'un mot. Citoyens, songez que si, dans la lutte mémorable que vous soutenez depuis dix ans, vos divisions vous faisaient succomber, vous deviendriez la fable du monde et que toujours il ne tiendra qu'à vous d'en être l'exemple! »

C'est l'époque des revers les plus cruels pour nos armées : la Hollande, l'Italie sont perdues, la France va être envahie. Bernadotte, mieux fait pour commander une armée que pour diriger une administration et en régler tous les rouages, est, sur l'avis de Sieyès, remplacé au ministère de la

[1] « Nous n'avons pas besoin de caractère, avait dit Sieyès ; nous

Digitized by Google

Guerre[1]. Jourdan s'élève au Cinq-Cents contre cette destitution, qu'il traite de « calamité publique », et cherche à faire décréter, comme en 1792, que la patrie est en danger.

Cette proposition donna lieu à des scènes de désordre aussi bien dans l'Assemblée que dans la rue. On se serait cru aux mauvais jours de 93. Les violents souhaitaient une journée ».

Le Directoire multiplie ses messages, sollicite, supplie, conjure les Conseils de l'aider, de coopérer avec lui à l'œuvre de défense nationale. Hélas! il ne rencontre partout que défiance et suspicion. Des libelles, des pamphlets, des affiches dénaturent, tous les jours, ses actes, noircissent ses desseins, outragent ses intentions, rabaissent ses besoins. Sieyès, Barras, Roger-Ducos sont l'objet des accusations les plus infamantes, et cette œuvre de décomposition s'exerce au nom de la liberté et du droit d'écrire!

Poussé à bout, le Directoire se décide à demander, aux Conseils les moyens de se défendre (message du 17 fructidor an VIII). Sieyès croit que l'on ne peut plus, sans danger, laisser s'exercer le plus odieux des despotismes. Contre les perturbateurs de l'ordre public, il demande une sauvegarde; contre leur tyrannie et leur calomnie, une garantie et un refuge. Toute sa vie il a défendu la liberté et combattu le despotisme; c'est une tyrannie d'une autre genre, aussi désastreuse, aussi

n'avons besoin que de bonnes intentions et d'attachement au Directoire. »

Son candidat était Marescot, général du génie. Barras fit triompher le nom de Dubois-Crancé.

Digitized by Google

dangereuse, qu'il dénonce aujourd'hui. Comment apprendra-t-on au pays l'usage de la liberté, si on laisse le fanatisme, la violence, la passion désorganiser l'esprit public? Les lois sont insuffisantes, et dès lors les tribunaux sont sans action. L'article 145 de la Constitution arme bien le Gouvernement, mais son trop fréquent usage ne tarderait pas à lui enlever toute sa valeur. Il faut à tout prix une loi qui prévienne les maux dont le pays souffre depuis trop longtemps.

A plusieurs reprises le Directoire dut insister auprès des Conseils. Dans un message au pays, il fit appel à tous les Français autour de l'étendard de la République. Malheureusement sa voix porte dans le vide. Nul écho ne la répète.

Le découragement saisit alors Sieyès. Ses trois mois de présidence ont épuisé ses dernières énergies. Ses ennemis semblent prendre à tâche d'augmenter encore ses souffrances. Les anarchistes, comme il les appelle, ont adressé une pétition au corps législatif pour attaquer son élection au Directoire. Ils veulent prouver qu'elle est entachée d'illégalité. Lorque Sieyès, disent-ils, accepta l'ambassade de Prusse, il envoya, aux Cinq-Cents, sa lettre de démission. Il déclarait se démettre des fonctions que lui avaient confiées l'Aube et les Bouches-du-Rhône; mais il ne parlait pas de son mandat de la Sarthe, qu'il tenait depuis prairial an IV et qui ne devait prendre fin que le 30 floréal an VII. Or, il fut nommé au Directoire le 29 floréal an VII, et il avait touché ses appointements de député jusqu'au 30 floréal an VI. Il

Digitized by Google

n'y avait donc pas une année accomplie, et dans son élection se trouvait le même vice constitutionnel que dans celle de Treilhard.

Cette pétition fut discutée aux Cinq-Cents le 3 fructidor an VIII. Sieyès fut très chaudement défendu par Bertrand (du Calvados) et Thibault, ex-évêque du Cantal. Boulay, qui présidait, fit voter la question préalable, et l'assemblée, pour bien marquer son sentiment, décréta également l'impression du discours de Bertrand.[1] *Le Journal des Hommes libres* se vengea de cet échec en accablant, sous de nouvelles insectives, le Directoire et les Conseils.

Jamais la situation n'a paru si sombre. La République va fêter son septième anniversaire, 1er vendémiaire an VIII (22 septembre 1799), et de tristes présages, avant-coureurs de sa chute, au milieu de la pompe officielle de la cérémonie, assombrissent tous les cœurs.

Le Gouvernement est désemparé : Sieyès s'abandonne, Barras conspire, Gohier, Roger-Ducos et Moulins se reprochent leur incapacité. Comme jadis à la Convention, il existe dans les Conseils un centre, mou et irrésolu, qui recule devant toute mesure énergique, qu'elle soit pour ou contre le Gouvernement. Il refuse même les lois que réclame le Directoire. Le dénouement approchait. Les violences, le fanatisme des Jacobins dégénérés, les mêmes qui vont se ruer le plus dans la servitude, avaient produit leur effet. Partout l'opinion

[1] *Archives nationales*, A. D. XVIIIe, 63.

Digitized by Google

est incertaine et chancelante. L'inquiétude la gagne; peu à peu elle se retire de la vie publique, se désintéresse des grandes affaires, et organise autour du Gouvernement le silence et le vide. Une seule chose peut parfois, dans cet abandon d'elle-même, l'arracher à sa léthargie, ce sont les nouvelles de l'armée. Elle se passionne encore pour la guerre, et lorsque, le 3 vendémiaire an VIII, le Directoire annonce la grande victoire de Masséna, et quelques jours après, celle de Brune, partout, du nord au sud et de l'est à l'ouest, s'élèvent des cris de joie, des transports d'allégresse, des discours patriotiques.

C'est que l'armée, seule, a survécu au grand naufrage moral[1]. Elle est restée, tout entière, debout avec ses espérances, ses illusions et sa foi. C'est chez elle que s'est réfugiée la vertu républicaine et toutes les grandes qualités civiques, que le peuple parut incarner un instant, le désintéressement, la probité, le culte de l'honneur, le dévouement à la patrie, l'amour de la gloire. Des chefs, jeunes et illustres, l'ont conduite à la victoire : leur origine modeste, leur extraction parfois obscure, leur courage, leur bonté, les font aimer et respecter des soldats.

On chercherait en vain alors le peuple des grandes journées de la Révolution. A l'heure du péril de la patrie, beaucoup sont partis aux armées et y ont conquis des grades. Enivrés par la guerre, ils ont bientôt oublié la place publique et les tri-

[1] Chuquet, *ibidem*. — Taine, *Origines de la France contemporaine*.

Digitized by Google

bunes des clubs. D'autres ont péri sur l'échafaud ou trouvé la mort dans les émeutes. La chute successive des grandes idoles, Danton, Hébert, Robespierre, Babœuf a consommé leur propre ruine. Le reste, avec Barras, s'est enrichi. A la pauvreté a succédé, presque du soir au matin, l'opulence; favorisés par la fortune, ils ont été pourvu de grasses fonctions ou ont spéculé sur les biens nationaux. Ils craignent encore la royauté, non par esprit républicain, mais parce qu'il ne sont pas sûrs de n'en point être les premières victimes. Ils se voient déjà dépouillés et proscrits. A cette pensée leur sang se glace, et, éperdûment, ils acclament la République. En réalité, ce qu'ils veulent surtout, ce qu'ils appellent de tous leurs vœux, c'est un gouvernement, fort et solide, qui défende leurs biens, consacre leur fortune et légitime leurs usurpations.

« Cette masse qu'il est bien tentant d'opprimer, écrit à cette époque Mme de Staël[1], tant elle s'y prête de bonne grâce, pèse cependant à la longue dans un même sens, et, du moment qu'il y a du calme, que tout danger est passé, murmure tout bas une sorte d'opinion publique. Il faut absolument que le vainqueur se l'attache, car le vaincu, se flattant toujours de la conquérir, recommencera dans l'espoir de la soulever. Voici l'opinion de cette masse. Elle est assez éclairée, par les écrivains et par la Révolution, pour ne se soucier, en aucune manière, de la royauté ; mais elle n'est point

[1] Mme de Staël, *des Circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution.* — Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

assez enthousiaste pour vouloir de la République, au prix de la tranquillité. Elle ne se soucie point des castes privilégiées, parce qu'elle n'en est pas et qu'elles ne lui font aucun bien. Mais elle ne les hait point assez pour vouloir qu'on les persécute, parce qu'elle sait bien que les persécutions troublent le repos de ceux-mêmes qui ne sont ni persécuteurs, ni persécutés, et *cette masse de la nation veut le reposa vant tout*. L'agriculture, le commerce, la dette publique, les impôts, la paix et la guerre, voilà ce qui l'occupe, parce qu'elle n'a qu'un désir, l'aisance et la tranquillité. Les individus de cette masse ne se battent pas pour obtenir la tranquillité, parce que les hommes paisibles sont incapables de ce calcul, qu'ils ne sortiront pas du repos du jour par la crainte du lendemain. Mais, si vous ne leur donnez pas ce repos, si vous ne leur en assurez pas la durée, ils seront inquiets, mécontents, et quoique aucun signe hostile ne le prouve, le voyageur qui traversera ce pays sentira que son gouvernement n'est pas établi, que rien n'y est fondé, que personne n'y calcule sur l'avenir, que rien de volontaire ne se passe entre les gouvernants et les gouvernés, que les partis peuvent tous spéculer sur la nation, sans qu'elle s'y oppose ni s'y prête. Le Gouvernement est, pour ainsi dire, effrayé de ne pas rencontrer d'obstacles, comme en marchant dans la nuit on a peur de sentir le vide. Il voudrait qu'une résistance attestât la vie, qu'une opposition prononçât le nombre des amis et mît en mouvement une volonté quelconque. C'est une funeste disposition que celle-là dans une République. »

Digitized by Google

Voilà le mal dont souffre la France en 1799. Il n'y a plus ni mouvement, ni volonté, ni action. Partout on préfère le calme, l'oubli, le repos, on demande la tranquillité, on recherche le bien-être. La nation sent un tel besoin de concorde et de paix qu'elle est prête à lui sacrifier sa liberté.

Le Gouvernement connaît cette situation, car les rapports officiels le renseignent et la vérité ne lui est pas cachée. Ce sont ces rapports, plus encore que les mémoires du temps, qui font le mieux connaître le véritable état du pays. Même à cent ans de distance, rien n'est encore plus poignant à lire. On y voit les finances en désarroi, une administration sans règle, une justice avilie, un enseignement désert. Partout l'insécurité, la misère, le chômage, la dévastation et la ruine[1].

Quoi! c'est là la France! c'est-là le résultat de dix années de liberté! Hélas! Ce qui l'a ruinée, ce dont elle meurt, ce dont sûrement elle mourra, ce sont les secousses, les émotions, les violences. On ne croit plus à la République. Partout les agents du Directoire constatent l'indifférence des citoyens et l'état déplorable de l'esprit public. Les factions sont lasses, les partis sont décimés, l'énergie politique a disparu. Qui avait ainsi conduit à cette situation désolante, qui rendait désormais tout gouvernement impossible, toute organisation vaine, qui? se demande Sieyès, qui, sinon la Constitution de l'an III.

En vain en réclamait-il la revision, en vain en

[1] *Etat de la France au* 18 *brumaire*, Félix Rocquain, 1874.

Digitized by Google

démontrait-il les lacunes et les dangers. Nul ne voulait l'entendre, bien que tous reconnussent qu'il avait raison. La permanence des Conseils, l'identité de leur recrutement, l'irresponsabilité des agents d'exécution, l'absence de tout gouvernement, enfin et surtout l'oubli de cette arme nécesssaire, indispensable au bon fonctionnement des rouages parlementaires, le droit de dissolution étaient autant de causes d'énervement et d'anarchie.

Le Directoire ne peut pas dissoudre les Chambres, la Constitution ne lui en reconnaît pas le droit. Les hommes de l'an III avaient cru voir dans l'institution du droit de dissolution une forme renouvelée du *veto* royal. Cruelle erreur ! Les conflits éclateront, se perpétueront, tout l'organisme sera arrêté : le Gouvernement verra le mal et ne pourra y porter remède. Les Conseils ont une durée légale et, quoi qu'il arrive, quoi qu'ils fassent, le Gouvernement ne pourra jamais les dissoudre. Quoi d'étonnant alors que l'on ait recours à la force, aux moyens violents, aux attentats parlementaires. L'illogisme de la Constitution devait, fatalement, conduire aux coups d'Etat.

En Vendémiaire, il n'était déjà plus possible de gouverner avec les deux Conseils. Le Directoire n'y était jamais sûr d'une majorité. Aux Anciens, il l'eût peut-être trouvée; aux Cinq-Cents, elle se disloquait au moindre vent, flottant, oscillant, soutenant tantôt les motions audacieuses des Jacobins, puis, le lendemain, les résolutions les plus timides des modérés.

Digitized by Google

Pouvait-on vivre, ou plutôt se traîner, ainsi jusqu'en prairial an IX, c'est-à-dire jusqu'au renouvellement du prochain tiers ? La nation elle-même ne le croyait pas. Une nécessité s'imposait. Puisque la Constitution ne permettait pas de recourir naturellement au pays, puisque l'existence des Conseils ne pouvait légalement être suspendue, puisque, d'autre part, la permanence absolue des Assemblées entretenait le trouble et l'agitation, puisque tout démontrait l'impuissance du pouvoir exécutif, l'appel à la force, quelque douloureux qu'il fût, était de nouveau inévitable. Mais, si l'on se résignait à un nouvel attentat, il fallait désormais en prévenir le retour et clore à tout jamais l'ère des coups d'Etat. Déjà, après le 18 fructidor, on avait cassé un très grand nombre d'élections et, par là, procédé à une sorte de dissolution. Malheureusement la cause du mal n'avait pas été extirpée; elle existait encore, toujours prête à se manifester et à produire les mêmes effets. Il fallait, dès lors, à tout prix, puisqu'on consentait à porter une nouvelle atteinte à la légalité, à la Constitution, avoir le courage d'aller jusqu'au bout et abroger enfin cette Constitution maudite qui compromettait l'œuvre de la Révolution.

Sieyès était dans cet état d'esprit, terminer la Révolution, c'est-à-dire, mettre un terme à l'état révolutionnaire, à l'emploi de l'arbitraire et de la force, achever l'œuvre de réconciliation et de paix sociale commencée au lendemain du 9 thermidor, asseoir enfin, sur des bases profondes, les institutions républicaines. Mais s'il veut achever la Révo-

Digitized by Google

lution, il ne veut pas la détruire; s'il cherche à ramener dans les esprits le calme et la sécurité, ce n'est ni aux dépens de la justice, ni au prix de la liberté.

Par une étrange fatalité, il ne peut, quoi qu'il essaye, modifier l'état des choses qu'en recourant à cet esprit de violence, qu'il cherche lui-même à anéantir. Quelle douleur et quelle tristesse! Il espère toutefois que la postérité saura lui pardonner si, comme il n'en peut douter, la République doit sortir, grandie et fortifiée, de cette épreuve. Ce ne sont pas les institutions qu'il vise, ce n'est pas davantage le régime comme on cherche parfois à le faire croire, comme on l'écrit encore tous les jours, c'est l'instrument de ce régime. Cet instrument ne peut plus fonctionner. Il a servi pendant plus de quatre ans. Manié par des mains inhabiles, il est faussé, altéré, hors d'usage. Pourquoi ne pas le remplacer avant qu'il ait fait plus de mal, accumulé plus de ruines, provoqué plus d'erreurs. « Laissons intacte la République, dit-il à ses amis, conservons-la, rendons-la plus grande, plus forte, plus invincible, multiplions autour d'elle les garanties et les travaux de défense, mais hâtons-nous de changer le Constitution. »

Telles sont les pensées qui assiègent Sieyès. Il cherche partout l'homme qui sera assez fort, assez influent, assez aimé, assez populaire pour l'aider à sauver la République de l'anarchie profonde où elle se débat, à dissiper cette mêlée confuse où, chaque jour, elle laisse un peu de sa considération et de sa gloire.

Digitized by Google

Toutes les grandes figures, nous l'avons dit, ont disparu, tous les grands cœurs, tous les grands esprits, toutes les vives lumières. C'est le chaos. Sieyès crut, de très bonne foi, que l'instrument des grandes mutations politiques ne pouvait plus être le peuple. Force était donc de recourir à l'armée et à ses chefs. Mais de ce côté le danger est grand. C'est peut-être la dictature. Tout peut dépendre de l'homme qui sera choisi.

Quel est celui que la sagacité de Sieyès va discerner! Il hésite, il tâtonne, il est plein de trouble et d'angoisse. Il voudrait trouver un homme qui aime assez la République, qui lui soit assez attaché pour savoir lui sacrifier sa propre ambition et se contenter d'être un Washington, sans rêver d'être César. Il lui faut un Augereau moins brutal et plus souple, mais qui, comme ce soldat, saura disparaître une fois l'œuvre de salut public achevée. Successivement il pressent ou fait pressentir Marbot[1], Bernadotte, Masséna, Joudan, Moreau. Celui-ci, seul, fixa plus longtemps son attention. « Moreau, dira plus tard Hyde de Neuville[2], n'était pas un ambitieux, il avait donné une grande preuve de modération lorsque, avant le retour d'Egypte de Bonaparte, il avait refusé le pouvoir que lui avaient *positivement* offert Sieyès et ses amis. C'est fort à tort qu'on a cherché quelquefois à mettre ce refus sur le compte de l'hésitation de son caractère, tandis qu'elle était le fait d'une

[1] *Mémoires du général Marbot*, t. I, p. 38.
[1] Hyde de Neuville, *Mémoires*, t. I, p. 487.

Digitized by Google

abnégation modeste qui ne se croyait pas à la hauteur du rôle proposé. »

Découragé de ce côté, Sieyès se laisse séduire par la belle figure de Joubert. Son républicanisme est ardent, sa foi sincère, une grande renommée le précède, la gloire l'attend en Italie. Il va y renouveler les merveilles de l'Egypte. Hélas! le boulet de Novi (27 thermidor, 14 août 1799) emporta tous ces rêves.

Sieyès en était là de ses recherches, de ses avances, il avait déjà épuisé tous ceux qui paraissaient pouvoir l'aider, quand on apprit le débarquement de Bonaparte à Fréjus. On sait aujourd'hui, à n'en pouvoir douter, que Sieyès ne fut pour rien dans ce retour précipité. La Revellière-Lepeaux est très affirmatif sur ce point[1], et, malgré toutes les recherches, on n'a jamais pu fournir la preuve décisive d'une pareille complicité.

Bonaparte connaissait par les feuilles publiques, par la correspondance qu'il entretenait avec sa femme, ses frères, ses amis, la situation déplorable de la France et la lassitude de tous les esprits. Dès son arrivée, deux graves accusations pèsent sur lui : il a quitté son armée, et en débarquant sans respecter la quarantaine, il a violé toutes les lois sanitaires. Il sut calmer l'irritation, en observant tout d'abord une attitude calme, réservée et, après les visites obligatoires, en affectant de ne se montrer nulle part. Bientôt il voit quelques personnes et se laisse emmener chez Sieyès. « Sa visite, dit

[1] *Mémoires de La Revellière-Lepeaux*, t. II, p. 350.

Digitized by Google

Barras[1], fut la flatterie la plus complète. Ne mettait-il pas son retard sur le compte de la timidité? Bonaparte timide! La plaisanterie était par trop forte. Sieyès l'accepta cependant comme elle était donnée. Bonaparte dit à Monge et à Berthollet : « J'ai vu Sieyès, et c'est moi qui ait fait les visites ; en politique, il ne faut pas être très difficile. Il faut rallier à soi ce qu'on aime et ce qu'on estime le moins. »

Sieyès partagea, sur Bonaparte, l'erreur et l'illusion naïve de tous les esprits éclairés et libéraux de son temps. Il fut avec tous les hommes de liberté, les Daunou, les Cabanis, les Grégoire, les Carnot, les Lafayette même, qui préparèrent, sinon par leurs actes, du moins par leur acquiescement préalable, l'anéantissement de la liberté et concoururent au suicide de la nation[2]. Aucun pressentiment ne les éclaira, ils n'aperçurent pas le tranchant de l'épée, encore fièvreusement maintenue au foureau. Personne alors n'eût pu soupçonner le républicanisme de Bonaparte. On connaissait ses talents militaires, on ignorait son ambition politique. Les journaux jacobins, eux-mêmes, célébraient à l'envi l'*intègre*, le *vertueux* Bonaparte. Mme de Staël, qu'il frappera plus tard, ne tarissait pas d'éloges sur le vainqueur d'Arcole. Ne va-t-elle pas, dans son lyrisme, jusqu'à le considérer comme le génie le plus extraordinaire que l'histoire ait encore produit. Sieyès ne s'éleva jamais jusqu'à ce ton.

« Quel républicain, s'écria-t-elle un jour, n'au-

[1] *Mémoires de Barras*, t. III, p. 37.
[2] *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 143.

Digitized by Google

rait pas regretté que l'intrépide et généreux Bonaparte n'eût pas atteint quarante ans? »

Pour Sieyès, comme pour tous ses contemporains, la République n'a rien à craindre d'un général victorieux. L'armée n'est-elle pas foncièrement républicaine? Les chefs ne sont-ils pas soumis et respectueux? Ne doivent-ils pas tout, fortune, grades, renommée, à la Révolution? Pourquoi la trahiraient-ils? Où les fêtes républicaines, les grands anniversaires sont-ils mieux célébrés que dans les camps? N'y jure-t-on pas constamment haine éternelle au tyran?

Au surplus, Sieyès ne doute pas de son ascendant. Il a besoin de Bonaparte, parce que seul il ne peut à la fois penser, agir et exécuter, mais l'acte une fois accompli, la légalité une fois rétablie, l'ordre assuré, Bonaparte sera renvoyé aux armées et continuera à y servir glorieusement la République. Il n'y aura qu'une Constitution de plus.

Nul ne comprit donc sur le moment la gravité de l'acte qui s'accomplissait. Les coups d'Etat avaient été nombreux : avaient-ils jamais entamé la République ni l'œuvre de la Révolution? Pourquoi en serait-il autrement cette fois? Un danger plus grand menace le pays, c'est l'agitation royaliste que Sieyès sait entretenue secrètement par Barras. Tous la soupçonnent, tous la prévoient, tous la redoutent. Plus tard, Barras lui-même avouera que les craintes du pays étaient alors justifiées. Si l'on en doutait encore, Hyde de Neuville[1] se chargerait, aujourd'hui, de lever les der-

[1] Hyde de Neuville, *Mémoires*, t. I, p. 237.

Digitized by Google

niers voiles. « Presque au même jour les armes sont reprises sur tous les points de l'Ouest. Chatillon et d'Andigné commandent en Anjou et sur la rive droite de la Loire; Bourmont dans le Maine et le pays chartrain; le Morbihan et la Basse-Bretagne sont sous les ordres de Georges Cadoudal, secondé par d'actifs lieutenants, tels que Lemercier et Limolian. La Haute-Bretagne, berceau de la chouannerie, obéit au vieux marquis de Prévalaye. Le Midi était prêt à se lever de nouveau et à se placer sous les ordres du général Willot..... Bordeaux s'était tout à fait enrégimenté par les soins du général Pépin..... L'association royaliste formait donc un grand réseau qui embrassait la France; elle remontait du Midi à Lyon, qui n'avait rien perdu des sentiments de fidélité dont s'était inspirée son énergique résistance aux premiers tyrans de la Révolution. Enfin le Jura et la Franche-Comté étaient régulièrement préparés à une levée en masse. Pichegru, qui était de ce pays, pouvait compter sur l'appui dévoué de la population..... Pichegru était sûr de réunir à la fois et les républicains qui lui étaient dévoués et les royalistes qui l'estimaient; tout l'avantage était de notre côté..... »

Mieux valait donc se confier à celui qui se posait en continuateur de la Révolution et qui s'associait aux hommes dont personne ne pouvait soupçonner le républicanisme, que s'exposer aux conséquences d'une réaction royaliste, que l'on prévoyait devoir être sans pitié ou à la soif de vengeance de l'émigration qui réclamait « 100.000 têtes[1] ».

[1] Taine, *les Origines de la France contemporaine.*

Digitized by Google

Si l'opinion, aujourd'hui, juge dans un esprit tout différent de celui des hommes de cette époque, c'est qu'elle est instruite par des leçons, qui alors faisaient défaut. Le césarisme était inconnu en France. Pour tous, la République était le seul gouvernement susceptible de cadrer avec les mœurs nouvelles. Est-ce à dire que nous approuvions entièrement Sieyès et que nous voulions l'absoudre. Non, nous avons cherché à expliquer les raisons, les nécessités qui l'ont fait agir ainsi, mais notre but n'est pas de le dresser sur un piédestal et d'en faire un héros sans tache. Sieyès était homme avant tout; il avait des faiblesses, il était, plus qu'un autre peut-être, accessible à la vanité, il croyait pouvoir seul donner à la France la Constitution qu'il lui fallait, et c'est en flattant cette faiblesse que Bonaparte, qui connaissait déjà les hommes, dut, peut-être, de s'emparer définitivement de son esprit.

D'autre part, ce qui est blâmable en lui, plus encore que son manque de clairvoyance, bien excusable quand on le voit partagé par toute la nation, c'est qu'il ait eu recours à la ruse, à la force et à l'artifice pour consommer ses calculs. Les préparatifs du coup d'Etat, cette translation à Saint-Cloud, cette mise en scène, cette invasion des Cinq-Cents par les grenadiers de Murat et de Leclerc, cette comédie jouée par Lucien, c'est ce que Sieyès n'a pas pu se faire pardonner par la postérité. Pourquoi ne pas opérer au grand jour, dans Paris, saisir franchement l'opinion? Nul doute qu'elle n'y eût adhéré le jour même comme elle y adhéra le lendemain,

Digitized by Google

quand elle apprit l'événement. Avait-on encore peur de Paris? Mais où sont ces grands agitateurs, ces faubourgs s'ébranlant à la voix puissante d'un Danton ou d'un Legendre, ces rues hérissées de piques, cette colère, cette indignation contre celui dont on craint l'ambition? Les contemporains, eux, ne blâmèrent que la façon dont le coup d'Etat fut perpétré. En réalité tous l'approuvèrent. La nation, tout entière, fut complice. Nul ne vit la servitude, nul n'aperçut que ce général, que l'on avait ainsi lancé à l'assaut de la Constitution, sonnerait, plus tard, le pas de charge contre la liberté.

Mais la postérité est plus sévère, elle a condamné, sans appel, l'homme qui jeta son pays aux pieds d'un maître et lui prépara quinze ans d'une servitude absolue. Quelque vraies, quelque impérieuses qu'aient été les causes invoquées par Sieyès pour reviser la Constitution en la violant d'abord, quelle que soit la nécessité reconnue de l'acte et les raisons profondes qui l'excusent, Sieyès ne peut échapper à l'accusation d'avoir porté au respect de la loi, lui, le théoricien de la liberté, une atteinte qui lui a valu la réprobation de l'avenir. L'exemple coupable qu'il a donné en violant une règle, qui est une des assises fondamentales de la vie morale d'un peuple, a duré et dure encore. Bonaparte, malgré toute sa gloire, malgré l'œuvre féconde et glorieuse qu'il produisit, n'a pu faire oublier Brumaire. Sieyès, lui, en est demeuré écrasé. Il avait cru pouvoir établir solidement son œuvre, consacrer son génie affranchi à achever l'éducation de la démocratie

Digitized by Google

et élever à la gloire du pays une œuvre durable. Il se trompa. Poussé, encouragé par la nation, il fut ensuite abandonné par elle. Bientôt, de l'appui qu'elle lui avait prêté, il ne retira qu'outrages, exécration et déshonneur. Car on ne saurait trop le répéter, sauf les moyens qu'on ne reprochera jamais assez à Sieyès, le coup d'Etat fut approuvé par la presque unanimité du pays. Vous dites qu'il fut accompli par les modérés et les royalistes? Mais que firent donc les Jacobins? Où est la place publique, le carrefour même qui remua à leur voix? où sont ces orateurs superbes qui venaient dicter la loi aux anciennes assemblées? Où sont ces mouvements redoutables de bataillons populaires? Où est la fierté, l'indignation, la colère, le frémissement, la honte!

A Saint-Cloud, dans la salle de l'Orangerie, là existent encore quelques âmes énergiques, quelques caractères d'acier. C'est vrai. Mais au dehors, dans Paris, dans le club du Manège, que voit-on? Une inquiétude toute apparente. Au delà, une curiosité malsaine, un étonnement simulé, bientôt suivis de l'approbation reconnaissante de tout un peuple.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IV

LE 19 BRUMAIRE. — LA CONSTITUTION DE L'AN VIII

Les journées du 18 et 19 brumaire sont trop connues pour que nous les racontions à nouveau. Tout a été dit sur les préparatifs aussi bien que sur l'exécution. Barras lui-même n'a rien ajouté à ce que l'histoire connaissait déjà[1]. On sait que des cinq directeurs, deux seulement furent hostiles, mais que Moreau sut assurer leur impuissance ; on sait aussi qu'une résistance, toute superficielle, se manifesta aux Anciens, mais que, par contre, les Cinq-Cents faillirent un instant compromettre le résultat de la journée.

L'attitude de Sieyès, son rôle, son influence à cette époque ont toujours été jugés, et par suite condamnées, sur le réquisitoire de Barras ou sur le témoignage de Talleyrand. Peut-être serait-il plus conforme à une bonne et impartiale justice d'apprécier et de prononcer d'après ses actes ses paroles et les faits réputés vrais.

Une chose, en particulier, que l'on n'a pas assez signalée, c'est que le coup d'État ne fut nullement exécuté comme il avait été conçu. Dans la pensée de Sieyès, on ne pouvait douter du concours des Anciens, puisque les inspecteurs de la salle, gagnés

[1] *Mémoires*, t. IV.

Digitized by Google

eux aussi, avaient omis volontairement de convoquer ceux dont on n'était pas sûr. On croyait donc que Bonaparte serait acclamé aux Anciens, qu'il se rendrait ensuite aux Cinq-Cents avec des propositions de dissolution des deux assemblées et l'installation d'un gouvernement.

Or ce plan ne fut pas suivi, car Bonaparte, mal préparé, ému, maladroit, irrita et mécontenta tout le monde. Et spectacle singulier, on le vit reculer, étonné et saisi d'épouvante, à l'aspect de ces représentants qui acclamaient la liberté et exigeaient sa mise hors la loi. Lucien Bonaparte heureusement les présidait[1]. Il sut empêcher que le décret ne fût rendu, et, pendant que les députés s'attardaient à procéder à l'appel nominal, il fit envahir la salle. Les protestations sont étouffées sous les roulements de tambour, une panique générale s'ensuit, la tribune est renversée, et à terre, au milieu des banquettes éventrées, gisent pêle-mêle les écharpes et les toges, pendant que quelques députés, effrayés, sautent par les fenêtres. Quelques-uns restent à Saint-Cloud, d'autres courent en toute hâte à Paris. Mais hélas! la grande ville est calme. En vain y chercherait-on la moindre trace d'émotion. Après avoir erré toute la nuit, ils rentrèrent chez eux et se turent pour toujours.

Les Anciens se firent les interprètes des sentiments du pays en félicitant aussitôt les vainqueurs. Lucien réunit les débris des Cinq-Cents. On organise, à la hâte, un Gouvernement provisoire, que

[1] *Les Bonaparte et le 18 brumaire*, par Frédéric Masson.

Digitized by Google

l'on confie, sous le nom de Consulat, à Bonaparte et aux deux directeurs, Sieyès et Roger-Ducos. Une Commission de vingt-cinq membres devra les assister et préparer avec eux la nouvelle Constitution.

A deux heures du matin, les trois consuls prêtent serment et, à trois heures, ils rentrent à Paris. Un seul regret traverse leur âme, c'est qu'ils aient cru devoir aller à Saint-Cloud. Jamais Paris n'a dormi avec plus de tranquillité.

Le lendemain, 20, bien que ce fût un décadi, l'indifférence fut complète. Devant les affiches, encore toutes fraîches, des groupes se forment, on commente, on s'étonne, et ... on approuve. Santerre et les faubourgs parurent attendre un mot d'ordre qui ne vint pas. Les ouvriers restèrent chez eux. Le 21, la bourse monta.

Et cependant, ce coup d'Etat si bien combiné entre les membres les plus influents des conseils, assuré de tous les concours, garanti par la complicité presque universelle avait, en réalité, échoué. L'envahissement des Cinq-Cents par la force armée n'avait jamais été prévu. Sieyès n'y avait jamais songé. L'invasion de la soldatesque l'attristait, et il craignait pour l'avenir.

Dans les jours qui suivirent, une certaine agitation commença à se manifester en province[1]. Les Consuls organisèrent aussitôt des représentants en

[1] Outre la protestation très connue de Barnabé, président du Tribunal criminel de l'Yonne, il convient également de citer celle des administrations centrales du Pas-de-Calais, des Pyrénées-Orientales, du Jura, etc., et celles du club des Jacobins de Versailles, Metz, Clermont, Toulouse, etc.

Digitized by Google

mission, sorte de *missi dominici*, chargés d'éclairer le pays sur le sens réel du coup d'Etat et les résultats qu'il devait produire. On choisit de préférence d'anciens conventionnels estimés, connus pour leur intégrité et exempts de toute compromission. Il ne semble pas qu'ils aient éprouvé beaucoup de difficultés dans leur œuvre, car le calme fut presque aussitôt rétabli partout, en même temps que la joie et la confiance se manifestaient de tous côtés. Au surplus, la présence de Sieyès, ses déclarations à tous ceux qui lui rendaient visite, étaient de nature à rassurer ceux qu'une dictature militaire aurait pu effrayer. Les adhésions affluèrent bientôt : c'est Porte (de la Haute-Garonne), c'est Bergasse-Laziroules, ancien constituant, c'est Joubert, de l'Hérault. Faut-il citer l'adhésion de Barère. Il égala presque Barras par la bassesse et la servilité.

Ce mouvement de ralliement, à part quelques rares exceptions, se généralisa dans la quinzaine qui suivit, et l'Institut, qui comprenait la plupart des grandes figures de l'époque révolutionnaire, vint faire escorte à Bonaparte et saluer l'astre naissant.

Jusqu'au dernier moment, du reste, Bonaparte avait douté du succès. Etonné, il parut vouloir les premiers jours s'abriter derrière l'autorité de Sieyès. « Il trouvait en lui, dit Hyde de Neuville[1], un homme d'esprit et de talent, très capable de remplir les lacunes de son propre génie et de sup-

[1] *Mémoires*, t. I, p. 254.

Digitized by Google

pléer à ce qui lui manquait alors de ses connaissances gouvernementales, qu'il devait du reste acquérir avec une merveilleuse facilité. »

Ces deux hommes que tout sépare, qui dans le fond doivent se détester, marchent d'abord dans le plus parfait et le plus touchant accord, l'un ne pensant qu'à la Constitution de ses rêves, l'autre à la haute situation qu'il ambitionne. Mais cet accord ne dura pas, il ne pouvait pas durer. C'est l'éternel duel entre l'idée et l'action, entre la raison et la force, entre le rêve et la réalité.

Dès le 21 brumaire, Sieyès se met résolument à l'œuvre et dicte à Boulay (de la Meurthe) les idées « qu'il n'a ni le temps ni la patience de rédiger[1] ». Il sait que l'opinion attend de lui une constitution, comme dans l'antiquité, Athènes et Sparte, de Solon et de Lycurgue. L'erreur de 1789 persistait. On est encore imbu des mêmes idées. Pour beaucoup d'hommes, les institutions humaines sont de purs ouvrages de l'esprit, et rien ne leur paraît plus naturel que de faire sortir de la tête du législateur une constitution toute faite. Cela étant, qui, plus dignement que Sieyès, peut et doit remplir ce rôle? Ne dit-on pas, partout, qu'il possède une constitution longuement méditée, mûrie et pensée. N'ajoute-t-on pas, tout bas, que c'est une œuvre profonde, admirable, et que, débarrassé aujourd'hui des obstacles que les passions révolutionnaires lui ont jadis opposés, il va enfin pouvoir

[1] Au lendemain de la mort de Sieyès, Boulay (de la Meurthe) détachait deux fragments de ses *Mémoires* et les faisait paraître sous le titre de *Théorie constitutionnelle de Sieyès. Constitution de l'an VIII*. Paris, Paul Renouard, 1836.

Digitized by Google

la produire au grand jour. A Boulay qui écrit, à ses amis Cabanis, Daunou, Chénier qui écoutent, Sieyès, en effet, lentement, expose ses vues.

Il croit que le premier effet de la Constitution nouvelle doit être d'entretenir, de continuer le mouvement social, sans le précipiter, d'établir un équilibre raisonné entre les différents rouages qui peuvent concourir à l'action publique et de modérer l'usage de la tribune, dont les excè sont provoqué tant de maux. Dans une des conférences qu'il a ainsi avec Boulay, Sieyès, surmontant sa répugnance, se décide à rédiger lui-même les bases du travail qu'il se propose d'offrir à son pays. C'est un énoncé de problème.

« De quoi s'agit-il? En 1789, le représentant héréditaire a été ébranlé et bientôt détrôné. En voulait-on à l'ordre social ? Non. On voulait un ordre de choses où tout ce qu'il y avait de bon, d'utile, à plus forte raison de nécessaire, dans la machine sociale alors existante, fut conservé, et l'on devait se contenter d'abattre toutes les institutions royales, féodales, héréditaires auxquelles les véritables et nécessaires instruments de la société s'étaient attaché. Ainsi, ayons tout ce qu'il y avait de bon pour faire marcher la chose, ajoutons ce qui y manquait et écartons, détruisons à jamais, tout ce qu'il y avait de mauvais ou de contraire aux principes.

« L'a-t-on fait? Non... Faut-il renoncer à la faire ? Non. »

Et Sieyès, poursuivant, confesse à Boulay qu'à son sens « la démocratie brute est une

Digitized by Google

absurdité ». Ce qu'il veut avant tout, c'est prévenir le retour des passions démagogiques, c'est clore définitivement l'ère des violences et le règne de la place publique. Le pouvoir royal ne peut plus convenir à la France nouvelle. Un abîme sépare 1799 de 1789, et nulle puissance humaine ne le pourrait franchir. Mais le régime qui est sorti de la Convention et qui lui a survécu ne lui convient pas davantage, car il n'est que la parodie, la caricature de la République. Celle-ci ne sera jamais qu'une utopie, si elle n'a pas, pour première et essentielle base, le régime représentatif.

Il faut donc désormais assurer au peuple la plus grosse somme de liberté possible, sous quelque forme qu'elle se présente. On y arrivera en faisant tous les citoyens électeurs, mais on ne peut leur reconnaître, sans danger, le droit de parler et d'agir directement, ainsi qu'on l'avait vu trop souvent avec ces sociétés « qui, se qualifiant de populaires, s'arrogeaient le droit de pétitionner et de parler au nom du peuple [1] ».

Sieyès, avec son dogmatisme tranchant, posait aussitôt ces deux propositions :

1° Nul ne doit être revêtu d'une fonction publique que par la confiance de ceux sur lesquels doit s'exercer cette fonction ;

2° Nul ne doit être nommé fonctionnaire par ceux sur lesquels doit porter son autorité.

C'est ce qu'il synthétisera ensuite sous cette forme devenue célèbre : « La confiance doit venir

[1] Boulay de la Meurthe, *ibidem*.

Digitized by Google

d'en bas et l'autorité d'en haut. » Il ne s'agit plus dès lors que d'organiser suivant cette règle.

« Quel est le besoin et, par conséquent, le vœu réel et constant d'un peuple quelconque ? » se demande Sieyès.

« C'est assurément, ne pouvant pas se gouverner par lui-même, d'être gouverné par les hommes les plus probes, les plus instruits et les plus zélés pour son bien-être, en un mot, par les hommes qui ont le plus sa confiance. Mais, qui a le droit de désigner, de choisir ces hommes ? Lui-même, lui seul. Il en est d'un peuple comme d'un particulier. Quand un individu ne peut vaquer à ses affaires, soit par défaut de temps, soit par défaut de lumière ou par tout autre empêchement, que fait-il ? Il cherche autour de lui l'homme qu'il croit le plus capable de les bien faire, il le choisit et lui donne sa procuration, exerçant, en cela, un droit naturel que personne ne peut lui ravir, sans injustice et sans tyrannie. »

Pour permettre à tous les citoyens de concourir, par représentation, à l'action publique, il maintenait la division territoriale de la France en départements. Mais il remplaçait les quarante-quatre mille municipalités, créées malgré lui par la Constituante, par de grandes communes ou arrondissements communaux.

En supposant la France peuplée de trente millions d'habitants, et retranchant tout ce qui n'était pas ou ne pouvait pas être citoyen, c'est-à-dire les femmes, les enfants, etc., Sieyès évaluait le nombre des citoyens à environ six millions.

Digitized by Google

Ces six millions de citoyens, réunis par arrondissement de la manière qui leur serait la plus commode, devaient désigner le dixième d'entre eux. « C'était la liste de confiance du premier degré, ou, autrement dit, la liste communale. » La réduction au dixième de toutes les listes communales de chaque département constituait la liste départementale ou du second degré. Enfin, par la réduction au dixième des listes départementales, on obtenait la liste du troisième et du plus haut degré, la liste nationale.

Dans sa pensée, la liste communale devait constituer la liste d'éligibilité pour les fonctionnaires de l'arrondissement, la liste départementale pour les fonctionnaires du département, la liste nationale pour les fonctionnaires nationaux. Pour que ces listes fussent complètes et ne comprissent jamais que des hommes revêtus de la confiance publique, Sieyès voulait que, chaque année, elles fussent soumises à la revision des citoyens qui les avaient formées, afin d'en effacer les morts, ceux qui auraient changé de domicile politique et tous ceux qui auraient perdu la confiance de leurs concitoyens.

En réalité, Sieyès établissait un jeu de listes de notabilités ou d'éligibilité, calculées suivant les trois degrés de fonctions publiques. Chacune des listes correspondait, de la sorte, à l'importance de la fonction pour laquelle elle était dressée. Il en résultait que les fonctions communales ne pouvaient être remplies que par les citoyens portés sur les listes communales ; les fonctions départe-

Digitized by Google

mentales par ceux portés sur les listes départementales ; les fonctions d'ordre général ou fonctions nationales par les électeurs nationaux. La confiance établie en bas, il ne restait plus qu'à fixer le pouvoir en haut. La formule arithmétique, si chère à Sieyès, reparaît, ainsi, une nouvelle fois.

Sieyès reconnaît la nécessité de donner au pays une volonté qui soit une et une force qui soit une aussi ; cette volonté doit constituer le pouvoir législatif; la force, qui met cette volonté en action, se traduit par le pouvoir exécutif. Mais pourquoi ne pas soumettre le pouvoir à la même condition que la confiance; pourquoi établir une différence, aussi diamétrale, entre ces deux formes de la manifestation publique? Parce que, répond Sieyès, vous auriez raison de craindre, si le fonctionnaire recevait son pouvoir de ceux qui lui doivent obéissance, qu'il ne fût bientôt amené par la force même des choses à l'exercer avec partialité, avec le souci et bientôt l'unique préoccupation de plaire à ceux qui disposeront, dans les assemblées électorales, de la plus grande influence.

S'il émane au contraire de la volonté supérieure, qui, elle, est plus éclairée, plus sereine, le fonctionnaire, à quelque degré qu' « il appartienne, sera plus indépendant et mis à l'abri des coteries, des passions et des intrigues, plus porté et plus libre d'agir avec une égale impartialité et une égale justice ». Le pouvoir viendra donc d'en haut.

Mais comment et sous quelles formes? Ce pouvoir, nous l'avons vu, est double ; il y a le pouvoir législatif et la puissance exécutive. Sieyès com-

Digitized by Google

mence d'abord par organiser le premier. C'est la partie la plus considérable de son projet. Reprenant une partie des idées qu'il a déjà émises en 1795, il établit d'abord un corps législatif, composé de quatre cents membres, à raison d'un, au moins, par département. Il est renouvelable, par quart, tous les ans et ses membres ne sont pas immédiatement rééligibles. Sa fonction consiste à statuer sur les intérêts généraux de la société à faire les lois, ou pour parler la langue de Sieyès, « les actes imposant obligations aux citoyens ». Mais pour éviter l'abus de la tribune, les excès de l'éloquence, les dangers de la rhétorique, ce corps devrait être muet. C'était un jury, un *jury législatif*. Il devait écouter, en silence, le réquisitoire et les plaidoiries, puis se retirer pour rendre sa sentence.

A côté, Sieyès place le *Tribunat*, composé d'autant de membres qu'il y a de départements, afin que les intérêts et les besoins de chaque portion du territoire y soient également défendus. Ce corps a le droit de parler et de pétitionner, car le peuple lui donne, par procuration, le droit d'agir en son nom. Sieyès fait ainsi revivre, mais réglées et légalisées, les anciennes députations admises jadis à la barre de la Convention. Cette idée, Sieyès l'avait soutenue déjà en l'an III. Il la développait et la précisait. Dans son esprit, le Tribunat devait être une pépinière d'hommes d'Etat et d'orateurs. Ils s'exerçaient à la parole, apprenaient les lois et s'habituaient à traiter des grands intérêts de l'Etat. Rééligibles, ils acquerraient sûrement, par une longue pratique, l'expérience et la matu-

Digitized by Google

rité. Ainsi s'installerait en France, loin du bruit de la foule et des clameurs de la place publique, la *tribune de pétition populaire* où le peuple, par ses représentants, soutiendrait ses intérêts et exposerait ses besoins.

Une troisième assemblée, le *Conseil d'Etat*, renouvelé de l'ancienne institution royale, préparerait les lois. Composé de légistes, d'hommes rompus à la pratique des affaires, il viendrait les soutenir et les discuter, contradictoirement, avec le Tribunat devant le jury législatif silencieux.

Mais cette organisation eût été incomplète s'il n'y avait eu place pour un organe conservateur, sorte de Sénat, qui veillerait aux grands intérêts de l'Etat. Ce sera le rôle du *Collège des Conservateurs*. En tête de ses attributions, Sieyès place le droit d'examiner, de contrôler, d'épurer la liste nationale. C'est ce Collège qui, sur cette liste ainsi revisée, ainsi consacrée, choisira les membres du corps législatif et du tribunat. Pour donner à ce grand corps plus de caractère, de stabilité et de poids, ses membres seront nommés à vie et déclarés inviolables. Le nombre en sera, à dessein, réduit à cent. Il se recrutera lui-même parmi les notables de la liste nationale. Il pourra être, de la sorte, le gardien de la constitution, il pourra veiller sur elle, réprimer les atteintes qui pourraient y être portées, enfin statuer sur les difficultés d'application et les questions de compétence. Mais un droit restrictif était apporté à un rôle qui aurait pu devenir trop grand. Même sur les questions purement constitutionnelles, le Collège des Conservateurs ne

Digitized by Google

pouvait agir de son autorité seule. Il fallait qu'il fût provoqué et saisi officiellement par une dénonciation ou une plainte émanant soit de l'autorité gouvernementale, soit du Tribunat. Dans ce but, l'un et l'autre avaient leur tribune près de ce collège, et ce n'est qu'après un débat contradictoire entre leurs orateurs qu'une décision pouvait être rendue.

On le voit, rien n'était livré au hasard, rien n'était laissé à l'imprévu dans cette organisation. Tout était tempéré, balancé, contrôlé et mutuellement complété. « Ce collège, disait Sieyès, n'est rien dans l'ordre exécutif, rien dans le gouvernement, rien dans l'ordre législatif. Il est, parce qu'il faut qu'il soit, parce qu'il faut une magistrature constitutionnelle. » Il pensait que composé de ce qu'il y avait de plus élevé, de plus éminent, de plus considérable dans la liste nationale, — produit elle-même de trois épurations successives, — cette Assemblée pourrait être considérée comme la représentation la plus haute de la France et, dans les circonstances solennelles, parler en son nom. Il en rehaussait encore le prestige, en établissant que celui qui en aurait fait partie et qui s'en trouverait écarté un instant, par le fait d'une démission, ne pourrait ni solliciter, ni briguer aucune autre charge de l'Etat. Enfin, objet de toute sa sollicitude, ce corps avait un local somptueux, et chacun de ses membres recevait un revenu annuel de 100.000 francs. C'était un dédommagement logique, puisque celui qui en bénéficiait renonçait d'avance à toute autre ambition et s'interdisait tout autre avantage. En accordant cette riche dotation,

Digitized by Google

dit Boullay, Sieyès songeait moins à récompenser de grands services qu'à créer de grandes richesses plébéiennes, afin de tourner au profit de la Révolution les grandes intelligences et les esprits élevés de la nation.

Sieyès couronnait ce vaste édifice, qui affectait, suivant sa propre expression, la forme d'une pyramide, en plaçant au sommet, ou plus exactement à la pointe, *le grand électeur*. Ce n'est pas un despote, se hâtait de dire Sieyès, car un despote réunit dans sa main tous les pouvoirs publics, et le grand électeur n'a que des attributions spéciales et limitées ; ce n'est pas davantage un roi, car il lui faudrait des sujets et, dans une république, les citoyens ne sont sujets que de la loi. C'est un magistrat suprême, chargé de personnifier la France. Il n'est ni responsable ni héréditaire, son pouvoir consiste uniquement à nommer les chefs du Gouvernement, à les révoquer, à surveiller leur conduite et à se faire rendre compte de l'état général du pays. Comme sa fonction lui vaut surtout de représenter la France au dehors, sa représentation sera tout extérieure. Pour cela, il sera environné du plus grand éclat possible dans une République, et pour le mettre à même, non pas de distribuer des pensions ou des faveurs, mais simplement de tenir son rang, de recevoir dignement les hôtes de la nation, il sera logé dans un palais et aura un revenu de 5 millions.

A ses côtés, seront les chefs du Gouvernement qu'il nomme et surveille ; ces agents prendront le nom glorieux de *consuls*. L'un aura la partie exté-

Digitized by Google

rieure du pouvoir (la guerre, la marine, les colonies, les relations extérieures); l'autre aura dans ses attributions l'administration, la justice, les finances, et tout ce qui concerne les questions intérieures proprement dites, sauf, et nous verrons tout à l'heure pourquoi, la garde nationale.

Ici, les idées de Sieyès perdaient un peu de leur netteté et de leur logique. Il chargeait de détails inutiles, de rouages trop compliqués, un ensemble qui ne manquait pas de grandeur. C'est ainsi qu'il instituait, auprès de chaque Consul, un conseil d'Etat, une chambre de justice politique et des ministres, auxquels étaient réparties les différentes administrations, groupées sous son autorité. Chaque Consul nomme et préside son Conseil d'Etat et sa Chambre de justice; l'un et l'autre choisissent également leurs ministres.

Ainsi donc le Conseil d'Etat se trouve divisé en deux grandes sections, la section de la guerre, de la marine, des colonies et des affaires étrangères, et la section du contentieux, de l'intérieur et des cultes. Nous avons vu plus haut comment Sieyès en comprend le rôle.

Quant aux Chambres de justice, elles ne sont qu'un instrument de gouvernement chargé de veiller sur les fonctionnaires. Leur but est de prévenir les abus de pouvoir, de corriger les fautes, de réprimer les négligences et d'assurer enfin une marche régulière et soutenue aux affaires publiques.

Les ministres, groupés en deux séries, sous les ordres des Consuls, étaient au nombre de quatorze.

Digitized by Google

C'est eux qui exerçaient, par délégation des consuls, le pouvoir exécutif. Sieyès les appelait, pour cette raison, les *procurateurs du service public*. Chaque ministre est chef unique dans sa partie et choisit lui-même, sur la liste départementale, les agents dont il a besoin. Ceux-ci, à leur tour, nomment leurs employés.

Enfin toute cette organisation se complétait par la présence, auprès de chaque ministre, d'une chambre de justice, dite *chambre inférieure* pour la distinguer des chambres de justice proprement dites et appelées *hautes chambres*, et dont le rôle consistait à surveiller la gestion ou l'attitude de tous les agents responsables.

Une fois l'édifice achevé, Sieyès y introduisit une dernière et redoutable disposition qui devait en être comme la garantie suprême : c'était le *droit d'absorption*. Sieyès redoutait, en effet, l'ascendant que peut toujours exercer sur la multitude un citoyen éminent par ses talents et par ses services. Si ce danger venait de la part d'un général victorieux, le ministre qui l'avait nommé pouvait le déplacer ; si c'était de la part d'un ministre, le consul, dans la dépendance duquel il se trouvait, pouvait le destituer ; si c'était de la part d'un consul ou des deux consuls, le grand électeur, ayant le droit de le révoquer, pouvait faire cesser le danger. Si le danger venait du grand électeur, le collège des conservateurs *l'absorbait*. Il pouvait en user ainsi envers tout homme dont l'ambition ou la popularité serait inquiétante pour l'ordre public. C'était le plus grand pouvoir dont le Collège était investi

Digitized by Google

Quiconque appelé par l'absorption refusait d'obéir et ne cessait, à l'instant de sa nomination, toute autre fonction publique était déclaré criminel de haute trahison, ainsi que tous ceux qui reconnaîtraient son autorité ou soutiendraient sa résistance. Le Collège pouvait mettre alors en mouvement la force publique, et c'est pour y arriver que la constitution plaçait, sous sa main, la garde nationale, au lieu de la confier au consul chargé des questions intérieures.

Aucune disposition transitoire n'était prévue, mais pour assurer le fonctionnement immédiat de sa constitution, Sieyès proposait de saisir, sans retard les Conseils d'Etat, d'un grand nombre de lois organiques, chargées de combler les lacunes existantes, et, en attendant, il ajoutait à tout ce qui fonctionnait déjà dans l'ordre judiciaire la plupart des mesures qu'il avait jadis proposées à la Constituante et qui n'avaient pas été acceptées.

On connaissait enfin les grandes conceptions de Sieyès. Sa constitution, longtemps cachée, était désormais révélée. Au premier coup d'œil, elle paraissait d'une belle et sévère ordonnance et se déployait suivant les règles d'une sage philosophie. C'était une admirable œuvre d'art, façonnée et ciselée de main d'ouvrier. De là, aussi, venait sa faiblesse. Elle séduisait, elle attirait, elle flattait l'imagination; puis, si l'on passait à l'étude minutieuse du détail, les défauts apparaissaient avec force et en détruisaient bientôt l'heureuse harmonie. Ce qu'on y pouvait toutefois louer sans réserve, c'était la base puissante, la large assise :

Digitized by Google

le suffrage universel sans restriction de cens, la liberté individuelle, l'égalité des personnes, le respect absolu de la loi ; ni privilèges, ni monopoles, ni droit héréditaire, ni aristocratie. C'est la nation qui délègue aux plus éclairés, aux plus instruits, aux plus honnêtes, aux plus dignes, tous les pouvoirs qu'il ne lui est ni possible, ni loisible d'exercer elle-même. Mais si l'on se livre à un examen plus attentif, les dangers et les lacunes se pressent en foule. Et d'abord le Collège des Conservateurs.

Pourquoi lui attribuer une telle importance, en faire un des premiers corps de l'Etat, en même temps qu'on le condamne à l'inaction, à l'oisiveté? Pourquoi, d'autre part, rendre le grand électeur irresponsable et le réduire au rôle de soliveau? C'était là, sans aller plus loin, le point le plus vulnérable de la Constitution. Le Collège des Conservateurs rappelait le Sénat vénitien et le grand électeur quelque chose comme un roi fainéant. Poursuivons. Effrayé et encore ému des excès commis par la Convention, Sieyès était tombé dans un excès contraire. Le rôle de muet qu'il assignait au Jury législatif était la négation même du pouvoir délibérant et du système législatif. Il croyait, en étouffant la parole publique, arriver à l'affranchir et à l'épurer. Quelle chimère! Quel aveuglement! Ce silence, qu'il imposait au jury législatif, gâtait, presque à lui seul, ce qu'une organisation, par ailleurs savante et méthodique, pouvait avoir de pratique et de bon. Quant au droit d'absorption, conféré au Sénat, c'était ou une puissance formidable ou un simple artifice de

Digitized by Google

constitution. Il ne pouvait, en tout cas, prévenir le despotisme du grand électeur si celui-ci eût été tenté de l'exercer. Un général qui, élevé à cette haute dignité, eût voulu s'emparer de la dictature n'aurait eu qu'à balayer le Sénat pour ne plus rencontrer le moindre obstacle. Le 19 brumaire n'était-il pas un modèle suffisamment probant? Préoccupé de la séparation des pouvoirs de la division du travail, Sieyès affaiblissait, en définitive, tous les rouages et les vouait à l'impuissance.

Ces faiblesses ne sauraient enlever cependant à l'œuvre de Sieyès ses beautés réelles et ses sérieux avantages. On eût pu, en y apportant certaines retouches, en adoucissant certaines raideurs, en modifiant certains contours, en tirer une constitution appropriée aux mœurs et aux circonstances nouvelles.

Mais Bonaparte, dont la timidité était tombée à mesure qu'il sentait son pouvoir s'affermir, qui avait mis à profit l'effacement volontaire de ses deux collègues, pour fixer et forcer l'attention du pays, entendait bien imposer ses vues, satisfaire son ambition et préparer son pouvoir. Il faut lire dans Boulay (de la Meurthe) ces interminables négociations, ces tentatives de rapprochement toujours suivies de rupture, qui marquent la première période du Consulat provisoire. Sieyès et Bonaparte apportaient dans la discussion la même âpreté, la même obstination, l'un accablant l'autre de ses sarcasmes, celui-ci opérant par menaces et intimidation. Vingt fois Sieyès fut sur le point d'en appeler à la France et de se retirer à la campagne.

Digitized by Google

Bonaparte résiste, refuse, puis de guerre lasse songe à recourir à la force. La partie était trop inégale. Sieyès devait succomber[1].

Les Commissions, qui avaient été nommées à Saint-Cloud par les Conseils, se réunirent le 1er primaire; Boulay (de la Meurthe) fut choisi pour présider celle du Conseil des Cinq-Cents. Il fait d'abord part à ses collègues des grandes lignes de la Constitution de Sieyès. Puis, encouragé, soutenu par l'accueil favorable que son exposé rencontre, il entre dans le détail et explique le fonctionnement de tous les rouages. Ils parurent un peu compliqués, mais on admit généralement, qu'après quelques petits changements on pourrait prendre ce projet comme base de discussion. Malheureusement Sieyès commit la faute impardonnable de se refuser à toute modification. « Il avait à cœur, dit Boulay (de la Meurthe), que son son plan ne fût pas mutilé. C'était le fruit des méditations politiques de toute sa vie; c'était une machine qu'il avait construite avec un soin extrême et qu'il prétendait avoir munie de tous les rouages nécessaires à sa pleine et régulière activité. »

Pendant ce temps, que fait Bonaparte? Il sait les commissaires très froissés par le refus que vient de leur opposer Sieyès. Il excite leurs défiances, exagère les difficultés, les presse d'agir. Sieyès, lui, espère toujours que sa constitution passera tout entière. Il a gagné à sa cause Talley-

[1] *Mémoires de Boulay de la Meurthe*, *Mémoires de Lucien Bonaparte*, *Mémoires de Miot*, *de Gourgaud* (I, 136). *Moniteur* du 10 frimaire.

Digitized by Google

rand et Rœderer. Il songe même à voir Volney. La rupture est proche. Déjà les deux consuls s'évitent. Talleyrand, cependant, ne désespère pas encore. Il est si cauteleux, si insinuant, si habile, qu'il parvient un jour à amener Sieyès à se rencontrer avec Bonaparte. La conversation dura six heures. Elle fut vive, violente, animée ; elle ne résolut rien. Quand les deux consuls se séparèrent, ils étaient aussi divisés, aussi mécontents qu'en arrivant. Talleyrand, rendant compte, dans la soirée, de l'entreprise à Rœderer, disait : « Jamais je n'ai tant souffert, et je dois convenir que dans cette dispute Bonaparte m'a paru avoir l'avantage, ayant fait à son adversaire des objections auxquelles celui-ci n'a que faiblement répondu. »

C'était surtout sur la question du grand électeur que la discussion avait porté. Bonaparte s'en montrait l'adversaire déterminé. « Cette création, dit Boulay (de la Meurthe), ne lui plaisait nullement. Il n'y voyait qu'un fantôme, bien décoré, il est vrai, mais sans force et sans mouvement. » On conçoit qu'il ait trouvé l'institution mauvaise et le rôle, où il croyait devoir être placé, disproportionné à sa taille et inférieur à ses moyens. Peu disposé à renouveler Brumaire, l'absorption le remplissait d'inquiétude et d'aigreur.

La mésintelligence ne pouvait, sans danger, continuer plus longtemps. Rœderer et Boulay (de la Meurthe) se multiplient auprès de Sieyès pour l'amener à transiger. L'un suggère la création de trois consuls, l'autre propose d'instituer une pré-

Digitized by Google

sidence, comme aux États-Unis. Mais Sieyès s'obstine, il n'apportera à son plan ni changement, ni retouche. Il est prêt à résigner plutôt ses fonctions.

On cherche également à calmer l'indignation de Bonaparte qui parle déjà de démontrer au pays que le plan de Sieyès est attentatoire à la liberté et de convoquer les Assemblées primaires. Mais son frère Lucien aggrave, sur ces entrefaites, par des propos inconsidérés et des menaces maladroites, une crise dont nul ne peut encore entrevoir la fin.

Il fallait à tout prix empêcher que l'opinion ne s'inquiétât et ne fût mise au courant des difficultés qui paralysaient les Commissions. Celles-ci, pour tromper son attente, annoncent qu'elles ont commencé l'étude de la Constitution, que les travaux se poursuivent et que Daunou, chargé du rapport, sera bientôt en état de le présenter. A quelques jours de là, le langage et l'attitude de Bonaparte changèrent brusquement. Ses amis lui ont rappelé les grands services rendus par Sieyès, l'autorité considérable dont il jouit encore dans le pays, le danger qu'il pourrait y avoir à le jeter dans l'opposition. Jourdan, Bernadotte sont là qui épient sa mauvaise humeur et qui ne manqueraient pas d'en profiter. Tout en maugréant, Bonaparte se rend bientôt à ces raisons et fait demander à Sieyès une nouvelle entrevue. Elle eut lieu le lendemain. Rœderer, Talleyrand et Boulay (de la Meurthe) y assistèrent. Bonaparte déploya toutes les ressources de son esprit; il fut humble, respectueux,

Digitized by Google

déférant, et Sieyès, ébranlé par tant de séductions, oublia ses colères, ne se souvint plus des sarcasmes passés et consentit à la réconciliation. Quant à la Constitution, aucun d'eux n'en parla. Elle était ajournée jusqu'au moment où les Commissions en auraient fini l'étude. Peu de temps après, Daunou donnait lecture de son rapport. Les Commissions et les trois Consuls tinrent alors de nombreuses conférences pour l'examiner et le discuter. Ces séances avaient lieu le soir, de préférence chez Bonaparte et, plus d'une fois, le jour les surprit discourant et discutant encore.

A la longue, Sieyès, sollicité par ses amis et séduit par Bonaparte, se départit de son intransigeance. Il souscrivit à de nombreuses modifications et se résigna aux amputations reconnues nécessaires. C'est ainsi qu'il accepta que les listes d'éligibilité fussent revisées seulement tous les trois ans et ne commençassent à fonctionner que dans le courant de l'an IX. Il eut le tort, toutefois, d'admettre que tous les citoyens nommés pour la première formation des autorités constituées fussent portés sur les premières listes, car il permit, de la sorte, à Bonaparte de placer partout ses partisans et de rendre illusoires toutes les restrictions que l'on pourrait ensuite apporter. Il fut mieux inspiré en s'opposant énergiquement à l'adjonction d'un cens que Bonaparte persistait à vouloir établir; Sieyès, cette fois, entraîna la majorité avec lui.

Son jury législatif devint le corps législatif, réduit à trois cents membres, âgés de trente ans au moins et renouvelables, par cinquième, tous les

Digitized by Google

ans. Les députés sortants n'étaient rééligibles qu'au bout d'un an. Les sessions de cette Assemblée devaient s'ouvrir annuellement le 1er frimaire et durer quatre mois. Le Tribunat fut maintenu; il devait seulement ne comprendre que cent membres; mais, malgré la belle défense que Sieyès produisit de la *tribune aux pétitions*, on lui enleva la plupart de ses attributions primitives. Bonaparte craignait que ce corps n'acquît une trop grande importance et n'exerçât une trop forte action sur l'opinion. En retour, il lui donna le droit d'avoir connaissance de tous les projets de loi, de les discuter et d'en soutenir l'adoption ou le rejet devant le corps législatif; d'émettre des vœux à la condition, toutefois, qu'ils n'affectent qu'une forme purement platonique, et enfin, pour assurer une certaine continuité à ses travaux, de déléguer ses pouvoirs pendant les intersessions à une Commission de dix à quinze membres, autorisée à le convoquer en cas de besoin.

Le Collège des Conservateurs prit le nom, plus simple, de Sénat conservateur. Bonaparte, qui prévoyait le rôle futur de cette Assemblée, en surveilla, très jalousement, l'organisation. Il demanda d'abord que l'âge imposé aux Sénateurs fût fixé à quarante-cinq ans. Il y avait dans les Commissions, dit Boulay (de la Meurthe), des membres qui avaient espéré avoir leur place au Sénat et qui eussent été empêchés d'y entrer si l'âge de quarante-cinq ans avait été voté. Bonaparte, qui connaissait les hommes, n'insista pas. On proposa quarante ans. Il s'y rallia et on lui en sut gré.

Digitized by Google

Quand on en vint aux articles relatifs au droit d'absorption, un silence complet se produisit. Intimidé, Sieyès n'osa soutenir son avis. On passa au vote, le projet fut unanimement rejeté.

Sieyès se désintéressa de la discussion qui suivit. Quoique présent dans la salle des délibérations, son esprit est ailleurs. Il prévoit les dangers auxquels on vient d'exposer le pays. Un instant son œil se fixe sur Bonaparte. Pâle, anxieux, Bonaparte parle déjà en maître, son geste est dominateur, sa voix impérieuse. Emporté par l'habitude du commandement, il ordonne et veut aussi persuader. Ce n'est plus le général timide et hésitant que Sieyès a connu le 19 brumaire, ou le collègue empressé et affectueux qui lui faisait encore des avances il y a quelques jours. C'est le futur dictateur qui s'exerce, qui prépare son rôle et dicte une constitution qui servira son rêve ambitieux.

On aborda le lendemain l'organisation du pouvoir exécutif. Maintiendrait-on le grand électeur? Sieyès parla longuement et non sans éloquence. Mais l'opinion des Commissions était faite. Bonaparte critiqua avec humour, attaqua avec autorité la pyramide de Sieyès, qui s'écroula tout aussitôt : « Vouloir l'adopter et la mettre en pratique, dit Boulay (de la Meurthe), interprète fidèle des sentiments de ses collègues, ç'eût été méconnaître notre position, tromper l'attente universelle et, par conséquent, manquer en quelque sorte à notre mission » et, aurait-il dû ajouter, arrêter celle dont tous, éblouis et subjugués, croyaient déjà Bona-

Digitized by Google

parte investi. Aussi s'empressèrent-ils de déférer à ses désirs[1]. On créa, pour lui, un premier consul, sorte de dictateur, assisté de deux autres qui n'ont que voix consultative. On lui donna tous les pouvoirs; puis les Commissions couronnèrent leur œuvre en accueillant ensuite tout ce que leur maître leur imposa.

Deux choses, toutefois, subsistèrent du projet de Sieyès : la circonscription d'arrondissement et le Conseil d'Etat. La division par départements, qui était son œuvre, avait survécu à la Révolution; la création de l'arrondissement achevait et complétait la division territoriale de la France. Quant au Conseil d'Etat, la Constitution de l'an VIII l'institua à peu près sur les bases que Sieyès avait indiquées, et quand on précisa ses attributions, on s'inspira des vues qu'il avait exposées et des indications qu'il avait fournies. Lorsque, plus tard, cette Constitution, ainsi mutilée, amoindrie, sera emportée par le temps et déchirée par celui qui l'avait imposée, il sera encore donné à Sieyès de constater que, ce qui put en rester et s'imposer, fut précisément ce qui était son propre ouvrage. Les institutions qu'il donna à la France ont traversé le Consulat et l'Empire sans être atteintes. Le temps les a depuis définitivement consacrées.

On sait comment, après avoir triomphé des hésitations, des défaillances et des faiblesses des membres des deux Commissions, Bonaparte profita du découragement, de la lassitude, de l'impuis-

[1] *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 145, 146.

Digitized by Google

sance de Sieyès pour déterminer lui-même les attributions de chacun, assigner les rôles et répartir les emplois.

La scène dut être certainement une des plus douloureuses pour Sieyès. Si le récit que nous en a laissé La Revellière-Lepeaux n'est pas absolument authentique, il est, en tout cas, fort vraisemblable. Lorsqu'il fut question, dit cet ancien Directeur, de s'entendre sur le choix des trois consuls et du Président du Sénat, on décida que les noms seraient insérés dans la Constitution et soumis, avec celle-ci, à la ratification du peuple. On allait passer au vote, lorsque « Bonaparte s'empara de l'urne, jeta les bulletins au feu et, s'adressant à Sieyès, il lui proposa de désigner les noms lui-même. Sieyès, étonné, resta un instant interdit et, n'osant se proposer lui-même, désigna Bonaparte pour être premier consul, puis, embarrassé par Bonaparte, qui le questionnait pour qu'il désignât les autres noms, que Bonaparte désignait clairement en indiquant les qualités qu'ils devaient présenter, Sieyès nomma Cambacérès et Lebrun. Puis ensuite, après avoir successivement exclu Sieyès de ces trois places, Bonaparte déclara avec emphase que ce désintéressement était noble, digne d'une âme antique, et qu'il ne pouvait être mieux récompensé qu'en étant désigné pour la Présidence du Sénat. Sieyès, confus, ne dit mot[1]. »

Dès le 13 décembre, la Constitution fut soumise à

[1] *Mémoires de La Revellière-Lepeaux*, t. II, p. 420 et suivantes.

Digitized by Google

l'approbation du peuple et, quelques jours après, elle recevait l'investiture définitive, ouvrant ainsi, avec le siècle qui se lève, une ère nouvelle à la France.

Voilà enfin Bonaparte, à qui rien ne résiste plus, parvenu à ses fins. Toutes ses créatures sont placées, tous ses familiers satisfaits. Sieyès, dont il a le plus à craindre, est au Sénat où il préside avec amertume, désenchantement et tristesse, les premières séances de pure forme qui s'y tiennent.

On eût aimé le voir refuser dédaigneusement, à celui qui les lui avait offertes avec tant d'ingratitude, des fonctions qui ne correspondaient ni à son caractère, ni à son nom, ni à son passé, ni, tant est grande la puissance du génie, au rôle que l'opinion continuait à lui assigner. On eût voulu le voir se renfermer dans une attitude sévère, dans un silence hautain qui eût été une gêne, bien plus considérable pour le jeune ambitieux qui l'avait joué avec tant de désinvolture, que sa soumission passive et son obéissance résignée. La postérité y aurait vu la preuve, certaine aujourd'hui, mais qui fut devenue irréfragable pour tous que, dans la journée du 19 brumaire, quels qu'étaient ses torts, Sieyès n'avait agi que par désintéressement, que par amour pour son pays, que par dévouement à la chose publique et que, s'il avait pu être un instant la dupe de son associé, il n'entendait point en devenir le complice.

Il n'aurait justifié ni les sarcasmes de Barère[1], ni l'ironie mordante du chancelier Pasquier[2], et il

[1] *Mémoires de Barère*, t. I, p. 434.
[2] *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 147.

Digitized by Google

n'aurait surtout pas mécontenté, déçu et aigri l'opinion publique, qui, désormais, lui restera hostile et fermée.

L'injustice s'acharna après lui et la calomnie l'attaqua même dans sa vie privée. On en vint, tant l'injustice aveugle, jusqu'à suspecter sa probité. Barras, Gohier, Miot de Mélito, Barère[1] et tous les écrivains à la solde du premier consul[2] déversèrent alors l'outrage, et la preuve ne leur étant pas demandée, alléguèrent que Sieyès avait détourné l'argent conservé au Directoire. C'était une infamie. Sieyès la dévora en silence, et malgré les supplications de ses amis qui connaissaient la crédulité de la foule et la facilité avec laquelle toute légende s'accrédite, il refusa de la relever.

C'est un adversaire, disons mieux, un ennemi, un de ceux qui au point de vue politique lui avait porté les plus grands coups, qui sentant son honnêteté se révolter devant de pareilles accusations, courageusement, très hautement, prit la défense de Sieyès outragé.

Voici en effet ce que raconte La Revellière-Lepeaux, dont le témoignage ne saurait être suspect[3].

« Ce que Fauche-Borel dit dans son *Précis historique*, et ce que Bonaparte dans le commencement de son Consulat voulut accréditer, s'accorde

[1] *Mémoires de Barras* (t. IV, p. 170), *de Gohier* (t. I), *de Miot de Mélito* (t. I, p. 251), *de Barère* (t. I).

[2] Fauche-Borel, Saint-Jean-d'Angely et jusqu'à Volney lui-même.

[3] T. II, p. 429 et suivantes.

Digitized by Google

mal avec cette circonstance de la peine que j'eus à toucher en argent (le mois échu de son traitement) qui m'était si légitimement dû et dont j'avais un très grand besoin. Voici ce que dit Fauche-Borel[1] : « Sieyès et Roger-Ducos trouvèrent un adoucissement à l'échec qu'ils venaient d'éprouver. En entrant au palais du Directoire, Bonaparte leur abandonna le partage d'une somme de 700.000 francs en billets de caisse déposés dans un tiroir et destinés à satisfaire au concordat passé entre les Directeurs, lors de la sortie de chacun d'eux. Ces fonds provenaient des pots de vin versés par les fournisseurs de l'Etat dans la caisse du Directoire; ils peuvent être revendiqués. » Si Fauche-Borel avait eu moins de méchanceté et plus de réflexion, il n'aurait pas avancé cette *absurdité*. Il devait savoir que d'après la Constitution le Directoire ne passait aucun marché, ni directement, ni indirectement. Tous les marchés, sans exception aucune, étaient passés par les ministres. Le Directoire *n'avait pas même de caisse* et n'avait nulle raison d'en avoir. Le traitement de chacun de ses membres lui était individuellement payé sur son acquit et provenait immédiatement du Trésor public. Quant aux fonds que le corps législatif accordait annuellement pour les dépenses des bureaux du Directoire pour les réparations du palais du Luxembourg, l'entre-

[1] Il s'agit d'un opuscule paru, en 1815, sous ce titre : *Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. L. Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie, suivi de pièces justificatives*, in-8°. Les *Mémoires de Fauche-Borel* parurent en 1828 quatre ans après la mort de La Revellière.

Digitized by Google

tien du mobilier, ils ne sortaient de la caisse du ministre de l'Intérieur que pour être versés immédiatement dans les mains des employés, des fournisseurs, des ouvriers, etc., au payement desquels ils étaient destinés. Lorsqu'à la fin de l'année il restait un boni, comme cela est toujours arrivé pendant que j'ai siégé au Directoire, il n'a jamais été partagé entre nous, quoique à la grande rigueur ce n'eût pas été un crime, puisque le corps législatif accordait cette somme au Directoire pour en faire telle application qu'il voudrait. Une année, il est vrai, François de Neufchâteau, alors ministre de l'Intérieur, nous proposa de partager le boni qui restait dans sa caisse, d'après le compte qu'il venait de nous rendre de nos dépenses. J'observai que nous avions un traitement fixe auquel nous devions nous tenir et que, si nous ne dépensions pas en totalité les sommes qui nous étaient allouées pour une destination spéciale, il fallait employer le surplus à des objets d'utilité publique, ce qui fut toujours exécuté. Il peut se faire, au surplus, que les directeurs dont parle Fauche-Borel aient trouvé dans la caisse du ministre de l'Intérieur un boni de 2 ou 300.000 francs tout au plus, qu'ils aient jugé à propos de se le partager, comme je l'ai ouï dire dans le temps ; mais pour 700.000 francs cela ne me paraît pas possible. J'insiste du reste sur ce point : qu'ils aient partagé ou non, qu'ils aient partagé peu ou beaucoup, ils n'ont pu rien prendre dans la caisse du Directoire, qui *n'existait pas*, ni rien trouver dans le produit de pots de vin provenant des mar-

Digitized by Google

chés, puisque le Directoire n'en passait aucun[1]... On a vu la supposition de Fauche-Borel. Ce fait vrai ou faux a servi de prétexte à Bonaparte, qui les cherchait avec soin, pour déconsidérer le Directoire et s'excuser de l'abandon ou pour mieux dire de l'état d'abaissement et de persécution dans lequel il affectait de laisser les hommes dont il avait obtenu la confiance et qui lui avaient fourni ses premiers moyens d'illustration et de fortune. »

Voilà une légende détruite. Il en serait ainsi pour toutes celles qui persistent encore, si l'on cherchait chaque fois à remonter aux sources et à juger d'après les actes.

Mais on en veut alors à tel point à Sieyès de n'avoir pas su résister à l'ambition de Bonaparte, de n'avoir pas prévu ni empêché l'Empire que tout annonce déjà, qu'on s'efforce, à tout propos, de le dégrader et de l'avilir. Son humilité sert l'audace de ses détracteurs, son effacement voulu assure leur impunité et fait leur insolence. Mille histoires courent à sa honte : il courbe le front et se tait : « A quoi bon ! dit-il aux rares amis qui lui restent ; ils ne m'entendraient pas. Ce sont des cœurs de pierre. »

Un astre éblouissant se lève à l'Orient : la France, d'abord ravie, se courbe ensuite, se pros-

[1] La Revellière rappelle qu'il avait été convenu entre les premiers Directeurs que, le sort devant régler chaque année la sortie d'un Directeur, les quatre autres donneraient un mois de leur traitement au membre sortant, il était de 10 à 11.000 francs, et qu'il emporterait sa voiture et ses chevaux. Plus tard. Treilhard obtint qu'il serait donné 100.000 francs au membre sortant. Cette mesure ne contribua pas peu à la déconsidération du Directoire.

Digitized by Google

terne et l'adore. A l'Occident, à peine remarquée encore de quelques-uns, descend, pour bientôt disparaître, une étoile qui n'a pas été sans grandeur!

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE V

L'ÉCLIPSE

CHAPITRE I

SIEYÈS ET NAPOLÉON

Amoindri et renié, Sieyès vit dans une solitude presque complète. Il ne se montre nulle part. Il se cache, se tait et semble vouloir se faire oublier. Et cependant Bonaparte le redoute encore. Pour s'en débarrasser à tout jamais, il résolut de le perdre d'honneur. Il s'entendit, dans ce but, avec les membres, les plus influents, des deux Commissions législatives des Conseils, s'assura l'adhésion éventuelle de Roger-Ducos, et, le 29 frimaire (19 décembre 1799), il adressa à la Commission des Cinq-Cents, à l'insu de Sieyès, le message suivant[1] :

« Citoyens représentants,

« Les Consuls de la République s'unissent au vœu unanimement manifesté par les deux Commissions législatives, en vous proposant de décerner au citoyen Sieyès un témoignage éclatant de reconnaissance nationale. Le citoyen qui, après avoir

[1] *Archives Nationales*, AF IV, 13 A.

Digitized by Google

éclairé le peuple par ses écrits et honoré la Révolution par ses vertus désintéressées, refusa d'abord la première magistrature et ne l'accepta ensuite que par le sentiment des dangers dont elle était entourée, est assurément digne de la distinction que vous lui destinez et sur laquelle un refus ne lui sera pas permis, lorsque les organes de la loi auront parlé.

« Les Consuls de la République, afin d'adhérer à votre désir et en conformité de la loi du 19 brumaire, vous font la proposition, nécessaire et formelle, de décerner au citoyen Sieyès, à titre de récompense nationale, la propriété de l'un des domaines qui sont à la disposition de l'État.

« Les Consuls de la République :

« BONAPARTE,
« ROGER-DUCOS. »

Le message fut rapporté devant la Commission, le 30 frimaire suivant, par Arnould (de la Seine) au nom de la Commission des Finances. Il fut adopté sans discussion. Devant la Commission des Anciens, le vote ne fut qu'une simple formalité. Le message de Bonaparte, ainsi sanctionné, devint la loi du 1er nivôse et parut au *Bulletin des Lois*.

Sieyès avait été prévenu de la décision prise ainsi sans son assentiment. Il eût pu protester, refuser. « A quoi bon ? » Quoi qu'il eût put dire, son attitude eût été attaquée, critiquée, calomniée. Un refus ou une acceptation eussent été mal interprétés et eussent certainement fourni un nouveau

Digitized by Google

pretexte à la malignité publique. Les railleries et les critiques, dans l'un ou l'autre cas, ne lui eussent pas fait défaut et, s'il eût demandé à s'expliquer, nul n'aurait voulu l'entendre. Il s'abstint donc et se laissa, silencieusement, doter et enrichir comme il se laissait injurier ou diffamer par ses adversaires, avec une parfaite sérénité d'âme. « A quoi bon ! disait-il sans cesse, en haussant doucement les épaules, la passion les aveugle et l'injustice les rend méchants[1]. »

Bonaparte avait craint, chez Sieyès, une explosion de colère, un accès violent de désespoir ; il fut visiblement gêné de son silence et de sa résignation. Etait-ce ruse ou humilité ? Un instant, il hésita, puis passa outre, et le 9 floréal, en vertu de la loi du 1er nivôse, il fit décerner « en toute propriété au citoyen Sieyès, à titre de récompense nationale, le domaine de Crosne (Seine-et-Oise) ou tout autre domaine équivalent ».

Mais ce que Bonaparte avait souhaité et prévu ne tarda pas à se réaliser. L'opinion jugea sévèrement l'adhésion tacite de Sieyès au don que lui faisait le nouveau régime ; elle condamna son silence, y vit comme une sorte de complicité et, durant plusieurs jours, les faiseurs d'épigrammes s'exercèrent à ses dépens[2].

Décidé à tout supporter, ayant assez souffert de la calomnie pour pouvoir désormais la dédaigner,

[1] Notes intimes.

[2] Le chancelier Pasquier écrit : au t. I, p. 187 de ses *Mémoires*. « L'abbé Sieyès entra donc paisiblement dans le Sénat conservateur, et il acheva de perdre toute importance et toute considération, en recevant pour prix de ses grands services un bien natio

Digitized by Google

Sieyès ne manifesta ni craintes ni remords. N'est-ce pas du reste l'envie qui guide la plupart de ceux qui le blâment, et ne sont-ils pas tout prêts, dans leur vertu austère, à revêtir la livrée chamarée ou l'habit brodé d'or dont Bonaparte daignera, un jour, les affubler. Lui, du moins, n'a rien sollicité, rien quémandé ; eux, au contraire, chacun le sait, courbent l'échine et supplient dans les antichambres, à voix basse. Silence donc à ces âmes viles !

Depuis longtemps, du reste, il aspire au repos. Malheureusement, ses ressources sont faibles, la Révolution l'a dépouillé de tous ses bénéfices, et lui-même a ensuite volontairement abandonné ce qui lui avait été laissé. Comment pourrait-il dès lors fuir Paris, goûter le calme des champs et la douceur de la solitude? Ce sont là des frais, des dépenses qu'il ne peut supporter. Avec la terre de Crosne, toutes les difficultés sont aplanies et tous ses désirs satisfaits; il va trouver, là, tout à la fois les agréments de la campagne, la tranquillité et l'oubli. Il pense s'y installer sans retard, s'y réfugier, s'y ensevelir et disparaître du reste du monde. Malheureusement il était dit qu'il ne pourrait jamais réaliser son rêve. Au moment de lui délivrer les titres de propriété, le ministre des Finances s'aperçut que Crosne n'était pas dispo-

nal, appelé Crosne, ce qui donna occasion à des vers assez plaisants que voici :

Sieyès à Bonaparte a fait présent du Trône,
Sous un pompeux débris croyant l'ensevelir;
Bonaparte à Sieyès a fait présent de Crosne
Pour le payer et l'avilir !

Digitized by Google

nible, et il en prévint aussitôt les Conseils. Voici le rapport qu'il leur adressa à cette occasion :

« Citoyens consuls,

« La loi du 1er nivôse dernier a décerné en toute propriété, pleine et entière, au citoyen Sieyès, à titre de récompense nationale, le domaine de Crosne (département de Seine-et-Oise) *ou tout autre domaine équivalent.*

« Il a été procédé à l'estimation de la terre de Crosne ; elle a été évaluée, savoir :

Le revenu	16.000 fr.
Des terres au denier 20	320.000 fr.
Les bâtiments	160.000 fr.
Total.	480.000 fr.

« Quelques difficultés se sont élevées sur la propriété de ce domaine, et il paraît que dans ce moment, au moins, il n'est pas disponible au profit de la nation.

« Après plusieurs recherches, trois objets ont été indiqués en dernier lieu et leur estimation a été faite par l'architecte de la Régie, suivant procès-verbal du 29 germinal dernier.

« On a suivi dans cette opération le même mode que pour la terre de Crosne, afin de remplacer dans une juste proportion, d'une part, la valeur des fonds ruraux portée à 320.000 francs et, de l'autre, les valeurs vénales ou mortes en matériaux et superficie de bâtiments estimés 160.000 francs.

1° La ferme de la Ménagerie, dépendante de la

[1] *Archives Nationales*, AF IV, 57.

Digitized by Google

ci-devant liste civile; il y existe un établissement rural que le ministre de l'Intérieur a jugé pouvoir être réuni à celui de même nature à Rambouillet. Cette ferme est évalué à 280.000 fr.

2° La maison occupée par la régie des douanes dont les bureaux vont être transférés à la maison d'Ozès, estimée à 90.000 fr.

3° La maison Monaco, rue Dominique, faubourg Saint-Germain, occupée par l'ambassadeur ottoman 80.000 fr.

450.000 fr.

Différence en moins avec la valeur de la terre de Crosne 30.000 fr.

Somme pareille. 480.000 fr.

« Cette somme de 30.000 francs peut être convertie, en cédant au citoyen Sieyès le mobilier national qui garnit l'Hôtel de Monaco, dont la valeur, suivant l'inventaire qui en a été dressé, lorsqu'il a été placé pour l'usage de l'ambassadeur ottoman, a été estimé 30.000 francs.

« Toutes les pièces jointes ayant le caractère de régularité nécessaire, et le résultat de l'opération satisfaisant d'ailleurs à l'exécution de la loi, comme aux convenances personnelles du citoyen Sieyès, que j'ai eu l'occasion d'en entretenir, j'ai l'honneur de soumettre aux Consuls un projet d'arrêté conforme.

« Paris, le 8 floréal an VIII.

« Le ministre des Finances,

« GAUDIN. »

Digitized by Google

Cette proposition fut approuvée par les Consuls le 9 floréal et notifiée à Sieyès le 11.

Mais une erreur d'estimation s'était glissée dans les évaluations de Gaudin. Pour éviter tout sujet de plainte à Sieyès, on s'empressa de la réparer. Voici en effet l'arrêté pris à la date du 7 prairial par les Consuls[1] :

« Les Consuls de la République, en exécution de la loi du 1er nivôse dernier et l'estimation du mobilier de la maison Monaco en date du 17 du même mois s'élevant à 36.137 fr. 50; sur le rapport du ministre des Finances, arrêtent ce qui suit :

« Les régisseurs du domaine sont autorisés à distraire de la maison Monaco une valeur en mobilier de 6.127 fr. 50, si mieux n'aime le citoyen Sieyès verser ladite somme en numéraire au Trésor Public pour différence entre l'évaluation provisoire du mobilier de ladite maison et celle définitive du 17 floréal dernier.

« Le ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera point imprimé au *Bulletin des Lois*.

« En l'absence du Premier Consul,

« Le Second Consul :

« CAMBACÉRÈS. »

Plus tard, en ventôse an XIII, l'hôtel de Monaco fut racheté, à Sieyès, par le ministère des Affaires

[1] *Archives Nationales*, AF IV, 68.

Digitized by Google

étrangères et affecté comme hôtel des Ambassadeurs extraordinaires[1].

Ce qui frappe, quand on examine les pièces, rapports et projets relatifs à toute cette affaire, c'est le souci constant, que paraît avoir témoigné Bonaparte, d'éviter à Sieyès le moindre mécontentement et de lui épargner tout sujet de contestation ou d'ennui.

C'est qu'il veut, à tout prix, le séduire et l'empêcher de prendre la direction des mécontents, qui, lentement, se sont glissés dans le Sénat et les autres assemblées. Un instant, mande Sandoz-Rollin[2], toute une cabale, dont Sieyès est l'âme, s'est constituée avec Chazal et Régnier.

L'objectif paraît être le renvoi de Talleyrand, devenu l'instrument le plus docile du nouveau maître. Mais, par-dessus la tête de Talleyrand, on veut atteindre Bonaparte. Bientôt, cependant, ce beau zèle se ralentit. Pourquoi en voudrait-on à Bonaparte? Ne s'efforce-t-il pas de plaire à tout le monde, de calmer toutes les exigences, de dissiper toutes les inquiétudes?

L'opposition de Sieyès et de ses amis ne fut donc pas sans profit, puisqu'elle força Bonaparte à compter avec l'opinion. C'est l'époque où il plaida « longuement et ingénieusement sa cause devant la France, présida à un mouvement de concorde national, employa des moyens libéraux pour se faire pardonner son attentat contre la liberté,

[1] *Archives Nationales*, AF IV, 157.
[2] *Correspondance diplomatique de Bailleu*, pages 360 et suivantes.

Digitized by Google

s'appliqua, et réussit, à ne plus froisser personne et à ramener presque tout le monde, non pas seulement par des paroles, mais par des actes et des lois. Il laissa au public une certaine latitude pour parler, écrire, discuter; la presse fut peut-être plus libre qu'elle ne l'avait été sous le Directoire. Les clubs jacobins dans les départements ne furent pas tous fermés d'abord. On entendit des voix d'opposition et, peu à peu, les violences du 19 brumaire, qui avaient d'abord étonné et choqué, parurent oubliées et pardonnées même, par des républicains rigides et désintéressés[1] ».

Il attire Sieyès chez lui, le flatte, le console et l'endort. Quelques points de la Constitution paraissent préoccuper certains esprits, Bonaparte promet de les modifier bientôt dans le sens qu'on lui indiquera. Sieyès se déclare satisfait et cesse son opposition. « C'est un humoriste, aurait dit alors Bonaparte à ses familiers, et dont la circulation du sang est vicieuse, mais il marche bien et dans le sens que je pouvais souhaiter. »

Qu'eût-il fait? Toute la France n'acclame-t-elle pas Bonaparte, toutes les résistances ne sont-elles pas tombées? Le parti royaliste, hier encore si remuant, aujourd'hui, se cache et se tait; les républicains modérés ont disparu et les plus farouches se rallient; partout la soumission absolue, l'obéissance passive préparent le peuple, non! la nation tout entière, à la servitude. Elle ne tarda pas. Il était logique que Napoléon continuât Bonaparte et

[1] *Etudes et leçons sur la Révolution française*, par A. Aulard, 2e série, p. 214.

Digitized by Google

que, sur la ruine de tous les pouvoirs, de toutes les volontés, il élevât sa toute-puissance.

Toutefois, dès la troisième année du consulat, la plupart des hommes qui avaient ou favorisé ou subi le coup de main de Brumaire se montrèrent de nouveau mécontents de la tournure que prenaient les affaires. Les uns auraient voulu davantage, les autres estimaient qu'on avait déjà trop fait. Ils redevenaient soit les royalistes d'autrefois, tant ils étaient pressés de réagir et de restaurer la monarchie; soit les révolutionnaires de l'an VII, par crainte de la toute-puissance du premier Consul par haine du culte catholique restauré ou près de l'être, et par peur des émigrés devenus plus insolents que jamais. Sieyès, gourmandé par quelques amis, arrivait à se fatiguer de sa propre inaction. Il lui vient parfois des velléités d'indépendance, il se surprend même à récriminer, à critiquer, à regretter. Il ne blâme pas encore ouvertement, mais son silence affecté inquiète et préoccupe. Peut-être faut-il chercher dans la nouvelle conduite de Bonaparte à son égard les causes de sa révolte intérieure et de son attitude morose.

« N'ayant pas vécu dans les assemblées, dit Thiers[1], le premier Consul ignorait cet art de ménager les hommes que César lui-même, si puissant qu'il fût, ne négligeait pas et qu'il avait appris dans le sénat de Rome. »

Bonaparte est, en effet, devenu cassant, autori-

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. III, p. 323.

Digitized by Google

taire, impérieux, exigeant; il froisse les uns, mécontente les autres.

Aussi, lorsque la question du Consulat à vie se posa, Sieyès se multiplia-t-il pour la faire écarter. L'opposition, en effet, la plus sérieuse partit du Sénat et il en fut l'âme.

On a beaucoup parlé de la bassesse, de la servilité du Sénat. On est même allé jusqu'à le comparer au Sénat romain de Tibère ou de Néron. Rien n'est plus opposé à l'histoire. Il fit preuve, au contraire, du moins jusqu'à l'avènement de l'Empire, d'une certaine indépendance d'allures, d'un esprit frondeur qui fit plus d'une fois froncer les sourcils du maître. Sieyès, qui avait puissamment contribué à son recrutement, y exerçait une autorité incontestée. Et cela s'explique : le Sénat renfermait l'élite des survivants de la Révolution, près d'un tiers avait siégé à la Constituante, beaucoup d'autres avaient fait partie du Conseil des Anciens. Pour les uns comme pour les autres, Sieyès incarnait l'esprit et les idées de la grande époque. Si, plus tard, leur attitude changea, s'ils abdiquèrent toute fierté, toute indépendance, si Sieyès y perdit même toute autorité, toute influence, c'est qu'ils ne surent pas résister aux arguments que Bonaparte sut faire valoir : les honneurs, les emplois, les charges. En floréal, an X, le Sénat était encore imbu des idées républicaines, et l'ambition que Bonaparte commençait à manifester, ne lui paraissait pas sans danger. Aussi, malgré les flatteries et les menaces de Cambacérès, les intrigues de Rœderer, il refusa

Digitized by Google

à Bonaparte le Consulat à vie qu'il désirait et lui déféra seulement un Consulat décennal. Lacépède fut, en cette circonstance, le porte-parole de Sieyès ; Garat, Lanjuinais le secondèrent. Le président Tronchet les y aida. Au vote, une grosse majorité écarta le Consulat à vie (18 floréal an X).

Bonaparte en conçut un violent dépit. Il eût fait un éclat, sans Cambacérès, qui se fit fort de retourner la majorité et qui y réussit. Une pression véritablement scandaleuse fut alors exercée sur le Conseil d'Etat (20 floréal). Tandis que le Sénat ne proposait que le Consulat pour dix ans, le Conseil d'Etat demanda le Consulat à vie. Le Sénat attendait. Bonaparte le remercia par lettre, et un message des consuls annonça qu'on allait consulter le peuple. Mais, au lieu de faire porter le plébiscite sur les deux projets, on ne soumit à la ratification du peuple que celui présenté par le Conseil d'Etat. C'était la violation la plus flagrante de la Constitution[1]. A la réception du message des consuls, le Sénat nomma une Commission pour lui présenter ses vues. Une sourde irritation s'y manifesta, mais, devant l'attitude de l'opinion, elle tomba presque aussitôt. Le Sénat laissa faire, il sentait son impuissance; il n'eût pu lutter utilement qu'en violant à son tour la Constitution. Il n'osa pas[2]. Et, par une ironie cruelle, ce fut lui

[1] *Mémoires sur le Consulat*, de Thibaudeau; *Journal et Souvenirs*, par Stanislas de Girardin, *les Derniers Jours du Consulat*, par Claude Fauriel, p. 32, *Souvenirs sénatoriaux*, par le comte de Cornet; Aulard, *ibid*; Rœderer, etc.
[2] Cornet, *ibid.*, p. 19.

Digitized by Google

qui dut faire le dépouillement d'un plébiscite qu'il condamnait et décréter le Consulat à vie qu'il avait formellement rejeté. A dater de ce jour, le Sénat cessa d'exister et Sieyès renonça à la lutte.

Plus tard, quand Bonaparte quitta Paris, pour reprendre le commandement de l'armée d'Italie et commencer cette campagne mémorable qui devait le couvrir d'une gloire nouvelle, l'éventualité de sa mort se présenta à l'esprit de certains et, pour déjouer toutes les entreprises, on résolut de choisir, à l'avance, celui qui serait, le cas échéant, investi du pouvoir. Joseph Bonaparte, et après lui Miot de Mélito[1], ont avancé que des conciliabules se tinrent chez Sieyès et que le nom de Carnot fut un instant prononcé. On pensait qu'il satisfairait Sieyès, puisqu'il avait voté la mort du roi, les modérés comme ayant été « fructidorisé », l'armée par Moreau dont il était l'ami, les Jacobins par ses relations avec Barère et Collot d'Herbois. Un des membres du Tribunal, Echasseriaux, ancien membre des Cinq-Cents, appuya avec chaleur ce projet. Pour être plus sûr du succès, on songea à mettre Lucien Bonaparte dans le secret. Mais ce n'était qu'un rêve, et la victoire de Marengo le fit bien vite évanouir.

Sieyès était-il vraiment du complot? Il ne faut pas oublier que Talleyrand et Fouché croyaient voir partout sa main, dénonçaient à tout instant ses intrigues et découvraient dans son attitude des

[1] *Mémoires*, t. I, p. 279 et suivantes.

Digitized by Google

mobiles ignorés et, par cela même, pervers. Leur imagination, leur défiance aidant, ils bâtissaient de véritables conjurations sur de simples propos ou des phrases amères que Sieyès laissait échapper ou que parfois seulement on s'amusait à lui prêter. Bonaparte, naturellement crédule, et facilement soupçonneux, surtout quand il s'agissait de Sieyès, accueillait tous ces bruits, se répandait en accusations et allait même, par moments, jusqu'à la menace.

Sieyès souriait tristement. Pourquoi eût-il conspiré ? il sait que son rôle est fini, que son crédit est nul, que la France est lasse, que l'amour de la gloire seul intéresse la nation et la fait encore tressaillir. Au surplus, il eût répugné à son âme honnête d'attaquer sournoisement un homme dont il acceptait les bienfaits. Il fait partie des grands dignitaires, de cette aristocratie plébéienne qui s'est installée sur les ruines de l'aristoratiec féodale. Créé comte par Napoléon, élevé à un grade envié dans la Légion d'honneur, élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres où il est entouré de respect et de considération, il se renferme, au contraire, de plus en plus dans l'étude, se complaît dans les méditations et vit de souvenirs[1].

[1] Voir aux *Archives Nationales*, CC 240, f° 136, au registre ouvert en exécution de l'arrêté du Sénat conservateur du 20 mai 1808, pour la transcription des lettres-patentes portant création de titres héréditaires. Les lettres-patentes qui le créent comte de l'Empire sont signées de l'empereur et datées de Bayonne, mai 1808. Elles sont scellées, par Cambacérès, du 3 juin. Il y est autorisé à porter d'argent au pin de sinople terrassé de même, au quartier des comtes sénateurs à dextre, au canton à senestre d'azur chargé d'une tête de borée cantonnée d'or, soufflant d'argent, et pour livrées bleu, blanc, vert dans les galons seulement.

Digitized by Google

Certes, son attitude eût été plus digne de lui, de son grand nom, de sa réputation, de son passé, si, fuyant un régime que dans le fond il déteste, il eût dédaigné les présents perfides de Napoléon et se fût drapé noblement dans sa pauvreté. Il ne sut pas. Il partagea, encore une fois, l'erreur, l'aveuglement de ses contemporains et de tous les libéraux de son époque. Comme eux, il crut se donner les allures d'un indépendant en acceptant les honneurs, sans les rechercher, et en gardant dans l'intimité une liberté de langage qui venge son cœur aigri et satisfait sa conscience.

Il fait ainsi illusion à quelques-uns. Il obtient même d'être rangé au nombre des opposants irréductibles de l'Empire, parmi ceux qui n'épient qu'une occasion pour renverser un colosse, dont on prévoit la fragilité. Comme il ne prend jamais la peine de démentir les bruits que l'on colporte, les rumeurs qui circulent, ceux qui complotent, comptent sur lui et le classent parmi leurs affiliés. Il n'est point étonnant, par suite, que le général Malet ait songé à lui dans son entreprise insensée et l'ait inscrit, dans le Gouvernement provisoire, qui devait, en cas de succès, s'emparer du pouvoir[1].

Bientôt toutefois il découragea, par son indifférence dédaigneuse, les plus tenaces comme les plus méchants, et, vers la fin, nul bruit ne vint plus troubler la tranquillité et le silence de sa retraite. Il vivait là au milieu de ses amis,

[1] *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. II, p. 30.

Digitized by Google

en compagnie des livres qui avaient charmé sa jeunesse dans le commerce des philosophes dont sa vie s'était inspirée.

Il est certain, toutefois, que le jour où Napoléon, abandonné par la fortune, dut signer son abdication, Sieyès fut un des premiers à s'en réjouir. Il n'assista pas à la séance du 3 avril 1814, où le Sénat crut venger sa longue obéissance en votant « la déchéance de Bonaparte et l'abolition de l'hérédité dans sa famille ». Mais il se hâta d'approuver ses amis, et crut, comme eux, libérer sa conscience en faisant publier, par *le Moniteur* du 5 avril, cette note laconique qu'il dut rédiger lui-même : « M. le Sénateur Sieyès retenu, par indisposition, a envoyé par écrit son adhésion à toutes les délibérations du Sénat. » S'il consentit à donner son adhésion à la Charte constitutionnelle, votée le 6 avril 1814, il est juste d'ajouter qu'il se tint à l'écart de toutes les intrigues, nouées autour du trône restauré. A l'inverse de quelques anciens conventionnels, on ne le vit pas accepter une place à la Chambre des Pairs, dans la fournée des 154 qu'y fit entrer Louis XVIII. Il attend, prêt à quitter la France et à chercher, dans l'exil, la sécurité qu'il ne peut plus trouver dans son pays.

Il fut, brutalement, rayé de l'Institut et tenu sous une étroite surveillance. A ce moment, sa tristesse est grande. Il a cru, un instant, que la chute de l'Empire allait ramener le régime républicain ou, ce qu'il a toujours secrètement préféré, une monarchie constitutionnelle. Il l'aurait très loyalement

Digitized by Google

soutenue avec Philippe-Egalité, dont il connaît les sentiments libéraux et dont Lafayette, Carnot et ses amis de l'Institut, Monge, Lakanal, Guiton-Morveau, vantent, hautement, les mérites et les vertus républicaines. Hélas! l'illusion ne dura guère. Les fautes des royalistes, les imprudences de la nouvelle cour, l'irritent, l'exaspèrent et lui font presque regretter l'Empire. Il est disposé à l'accepter de nouveau si les projets que l'on prête discrètement à ses partisans, viennent à se réaliser.

A cette époque, Sieyès est sollicité, tourmenté par Fouché, qui n'a cependant cessé, au temps de sa prospérité, de le calomnier et de le noircir. Aujourd'hui il est là auprès de lui, humilié et repenti. Sieyès le laisse parler, écoute ses propositions, ne promet ni ne refuse son concours, tout prêt, du reste, à le lui donner si, par aventure, cet homme fourbe était, pendant une heure, de bonne foi. Fouché, rêve de restaurer l'Empire, mais un Empire renouvelé, un Empire libéral avec Napoléon II et un Conseil de régence, composé d'hommes réputés pour leur dévouement à la chose publique.

Mais nul ne croit au succès de cette combinaison. Fouché, alors, s'offre au duc d'Orléans et cherche à favoriser un mouvement en sa faveur. Sieyès ne le décourage pas[1]. Pendant que toutes

[1] Lavalette, *Mémoires* (II, p. 135); Rovigo, *Mémoires* (VII, 337); Lafayette, *Mémoires* (V, 354); Thibaudeau, *Mémoires* (X, 206); Fouché, *Mémoires* (II, 304); *Archives Nationales*, F 7320[4] et F 3739.

Digitized by Google

ces intrigues se nouaient, se dénouaient, que les conspirateurs s'agitaient, Napoléon quittait subitement l'île d'Elbe et débarquait au golfe Juan (1er mars 1815).

A cette nouvelle, Bourienne, alors ministre de la Police, reçut l'ordre d'arrêter Fouché et la plupart de ceux que l'on soupçonnait d'être en relations avec lui. Sieyès était du nombre. L'ordre fut seulement exécuté pour Fouché qui eut cependant le temps de s'enfuir. On se contenta de surveiller les agissements des autres[1].

En réalité, tous étaient étrangers à la tentative de Napoléon. Elle les surprit même et les déconcerta un peu. Ils ne croyaient plus à son étoile; ils se méfiaient surtout de ses promesses. Cependant la crainte des Bourbons les décida à se rallier de nouveau à lui et à accepter la Charte constitutionnelle qu'il promulgua.

Par le décret de Lyon du 13 mars, paru dans *le Moniteur* du 21, Napoléon avait annoncé que « les collèges électoraux des départements de l'Empire seraient réunis en assemblée extraordinaire, au Champ de Mars, afin de modifier nos constitutions selon l'intérêt et la volonté de la nation ». Mais cet engagement solennel était à peu près inexécutable. On ne s'imagine guère une réunion de vingt-cinq à trente mille citoyens discutant et votant des lois au milieu du Champ de Mars. C'est alors qu'il eut recours à son plus implacable adversaire, le champion du libéralisme,

[1] Bourienne, *Memoires* (X, 226); Fouché, *ibid.*

Digitized by Google

pour en faire le théoricien du nouveau gouvernement impérial[1].

« L'acte additionnel déçut tous ceux qu'il ne mécontenta point. » Les bonapartistes blâmaient les concessions libérales, les républicains déclaraient l'œuvre de la Révolution à jamais détruite, les libéraux se préparaient à la lutte. Pour tous, Napoléon avait accordé certaines concessions avec le secret dessein de ne les exécuter jamais. Les royalistes naturellement trouvaient la constitution despotique. « Ils empruntèrent, dit Benjamin-Constant, le langage de la Révolution. » Quant au peuple qui avait un instant espéré le suffrage universel et la suppression de la pairie héréditaire, sa désillusion fut cruelle.

Malgré le peu de succès de sa constitution, Benjamin-Constant fut nommé conseiller d'Etat, 22 avril 1815, et Napoléon, qui avait espéré s'épargner le contrôle d'une assemblée, fut obligé de consentir à sa convocation. Les élections ne lui furent pas favorables. Presque partout, les libéraux triomphèrent. A défaut de la monarchie constitutionnelle avec le duc d'Orléans, qui eût répondu exactement à l'opinion de la très grande majorité d'entre eux, les députés voulaient soutenir l'empire, mais à la condition d'ôter tout pouvoir à l'empereur. Pour bien marquer leur volonté, ils portèrent Lanjuinais à la présidence[2].

[1] Boulay de la Meurthe, *Mémoires;* Benjamin-Constant, *Mémoires sur les Cent Jours;* Villemain, *Souvenirs* (II).
[2] *Correspondance de Napoléon*, 21998; Thibaudeau, *Mémoires* (X, 350); Henry Houssaye, *1815.*

Digitized by Google

La liste des pairs fut arrêtée dans la soirée du 2 juin. Bonaparte y inscrivit Sieyès un des premiers. Il a tout intérêt à retenir tous ceux qui peuvent, aux heures d'incertitude et de troubles, remuer l'opinion, et il sait qu'à la faveur de la confiance que les libéraux lui témoignent Sieyès a recouvré une partie de son ancienne popularité. C'est un des survivants de la grande époque, son nom impressionne le pays, il ne faut pas le laisser à l'écart.

« Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, en mars 1815, rapporte Barère[1], l'enthousiasme public était au comble. Me promenant le 22 mars aux Tuileries, je rencontrai Sieyès sur la terrasse de l'eau où nous étions assourdis par les acclamations des troupes dont Napoléon faisait la revue au Carousel. « Entendez-vous ces cris, lui dis-je, voilà l'expression de l'opinion publique. — Oui, sans doute, mais sur quoi peut-on compter avec cet homme qui est, sans cesse, à se révolutionner lui-même, me répondit Sieyès. » Je vis bien qu'il n'avait pas une grande confiance dans les événements nouveaux. Malheureusement il avait du tact et il fut prophète. »

Sieyès assista aux efforts impuissants de Napoléon pour ressaisir un pouvoir qui lui échappe, pour séduire la fortune qui ne veut plus de lui. Il avait prévu la chute, mais il ne put voir, sans douleur, après l'effort suprême du pays, les frontières dégarnies, l'ennemi outrageant Paris et for-

[1] Barère, *Mémoires* (IV, 434).

Digitized by Google

çant la France à l'humiliation d'une paix onéreuse. Il eût voulu, comme Carnot du reste, qu'on rendît encore à Napoléon son épée, qu'on l'aidât à chasser l'étranger, à libérer le territoire et à assurer à la France ses limites de 1792. On lui eût, au préalable, fait prendre l'engagement d'abandonner la dictature, dont on l'eût ainsi revêtu, une fois cette œuvre de défense nationale accomplie. Après Cincinnatus, dans l'antiquité, Washington au siècle dernier, Napoléon eût acquis, comme eux, la reconnaissance des siècles et l'admiration de son pays. Ainsi pensait Sieyès. Il s'en ouvrit à quelques-uns de ses amis. « Je me rappelle, dit Joseph Bonaparte[1], à l'honneur éternel de Sieyès, que lorsqu'il apprit la perte de la bataille de Waterloo il vint me voir. Me trouvant en conversation avec Lanjuinais, président de la Chambre des députés, il me dit: « Si vous voulez le persuader avec des discours, vous avez fort à faire, permettez-moi de prendre la parole. Lanjuinais, dit-il, Napoléon a enfin perdu une bataille, il a besoin de nous, il arrive. Allons à son secours, pour qu'il chasse les barbares. Lui seul peut encore y parvenir, avec notre concours. Après cela, s'il veut être despote, le danger passé, nous nous réunirons pour le pendre, si cela est jugé indispensable; mais aujourd'hui, marchons avec lui, c'est le seul moyen de nous sauver. Sauvons-le pour qu'il nous sauve. La nation nous en saura gré, car il est, aujourd'hui, l'homme de la nation. »

[1] Joseph Bonaparte, *Memoires;* baron de Meneval, *Mémoires*

Digitized by Google

On sait comment les intrigues de Fouché, les ressentiments de Talleyrand, les méfiances des libéraux, les illusions chimériques de Lafayette consommèrent la ruine définitive de Napoléon et ramenèrent la France au régime et aux frontières d'avant 1789.

Louis XVIII, qui avait dû fuir devant l'empereur et repasser une nouvelle fois la frontière, rentra dans son royaume, décidé à punir et à se venger. Une réaction violente se donna alors pleine carrière. Enveloppés dans les mêmes rancunes, confondus sous le même nom, républicains et bonapartistes, hommes de 1793 et de 1814, furent poursuivis, traqués, emprisonnés ou bannis.

Atteint par la loi d'amnistie qui, par les correctifs, les amendements, les adjonctions qui y furent apportées, devint une véritable table de proscription, « l'anti-loi », comme pensait, tout bas, Lanjuinais[1], Sieyès dut s'exiler avec la plupart de ses anciens collègues de la Convention, régicides comme lui.

[1] Celui qui au plus fort de l'orage, en 1793, avait prononcé cette superbe et courageuse parole : « On a vu dans l'antiquité les victimes ornées de bandelettes et de fleurs, mais le bourreau qui les immolait ne les insultait pas », celui qui avait résisté au boucher Legendre et aux violences de la populace tremblait devant les ultras et n'osait parler qu'à mi-voix.

Digitized by Google

CHAPITRE II

L'EXIL A BRUXELLES. — MORT DE SIEYÈS

Un instant, Sieyès songea à braver l'orage. Il avait fait depuis longtemps le sacrifice de sa vie. Mais, à cette heure surtout, il ne lui eût pas déplu ne fût-ce que pour faire honte à la servilité et à la bassesse de certains renégats, de passer de la théorie à la pratique et, après s'être fait pendant quarante ans le champion de la liberté individuelle, de s'exposer et de mourir pour elle.

Les siens s'effrayèrent de ses dispositions belliqueuses et le supplièrent de quitter Paris. Il était du reste malade, accablé de douloureuses infirmités. Tous ses amis étaient partis. Lui seul parlait de lutter. A quoi bon! Son rôle était désormais bien fini; nul ne pensait à lui. Si encore sa résistance eût pu ébranler l'opinion, émouvoir le peuple, inquiéter la cour. Mais non, et comme les temps héroïques étaient passés, il ne pouvait retirer de son attitude, pourtant courageuse, qu'un peu de ridicule et beaucoup de railleries. Il le comprit et partit à son tour. Il arriva à Bruxelles le 22 janvier 1816[1]. Il y trouva, déjà intallés, Cambon, David, Merlin (de Douai), Barère, Thi-

[1] Voir *l'Oracle*, journal quotidien qui parut à Bruxelles de 1815 à 1830.

Digitized by Google

baudeau, Vadier, etc. Bientôt arrivèrent Ramel et Cambacérès[1].

Dans les mois qui suivirent, presque tous les survivants de la Convention, sauf ceux qui, comme Grégoire et Boissy d'Anglas, s'étaient ralliés à la royauté ou à qui l'émigration avait pardonné, pouvaient se rencontrer dans les allées du Parc de Bruxelles, devenu le champ d'asile des bannis. Le spectacle n'était pas sans quelque grandeur, de tous ces proscrits dont l'audace, l'énergie et la valeur avaient si longtemps étonné le monde et dont les noms produisaient encore un effroi mêlé, malgré tout, de respect.

Ils erraient là, tristes, silencieux, isolés les uns des autres, moins par ordre d'un gouvernement ombrageux que par méfiance réciproque et rancune invétérée. Le souvenir des anciennes divisions, des anciens ressentiments qui avaient jadis ensanglanté la Convention et attristé la République, persistait, malgré la différence des temps, et, comme en 1795, Girondins et Montagnards, Robespierristes et Thermidoriens, avaient au cœur les mêmes haines, les mêmes soupçons et les mêmes colères.

Le gouvernement de Louis XVIII, rassuré sur leurs intentions et surtout sur leur discrédit, ne demanda contre eux aucune mesure de rigueur. La surveillance même dont ils furent l'objet au moment de leur exode cessa bientôt, « vu l'âge avancé, les infirmités et le peu de fortune de la

[1] *Les proscrits français en Belgique*, par Amédée Saint-Ferréol. Bruxelles, 1870, 2 vol.

Digitized by Google

plupart d'entre eux, comme aussi la conduite qu'ils ont tenue jusqu'ici[1]... »

Pensant que l'exil serait long et qu'il y finirait probablement ses jours, Sieyès, peu de temps après son établissement à Bruxelles, se préoccupa du choix d'une maison où il pourrait vivre tranquille, loin du bruit et, aussi, loin du lieu où habitaient ceux qu'il ne voulait pas voir : Barère et Vadier.

C'est dans la rue de l'Orangerie, rue paisible et silencieuse, qu'il s'installa. Il fit venir ensuite son neveu[2] et sa nièce qui, depuis longtemps, demeuraient près de lui à Paris, et mena, avec eux, une vie de famille, retirée et calme, à peine interrompue par la visite des rares amis avec lesquels il prenait encore quelque plaisir à causer[3]. C'étaient David, Thibaudeau, Ramel, Chazal et quelquefois Cambacérès, ci-devant archichancelier et duc de Parme, dont il raillait doucement les grands airs, les habits brodés et le ton doctoral[4].

La plupart des proscrits étaient pauvres. Bien peu pouvaient, comme l'ancien duc de Parme,

[1] Le duc de Richelieu au marquis de Bonnay (*Archives des Affaires étrangères. Correspondance de Prusse.* Juillet, 1817.)

[2] Officier de valeur, réputé pour sa bravoure, il quitta la France après le licenciement de l'armée de la Loire.

[3] On trouve aux Archives de Bruxelles, dans les registres de la population, cette note pour la 7e section (rue de l'Orangerie) : « Sieyès (Emmanuel), quatre-vingt-un ans, né en France, propriétaire ; Sieyès (Jean-Ange), quarante-trois ans ; Sieyès (Aimée), trente et un ans. »

[4] Nous devons la plupart de ces renseignements, sur les dernières années de la vie de Sieyès, à l'extrême obligeance de sa petite nièce, Mme la comtesse de Laubespin, qui vécut près de lui, à Bruxelles, et qui jeta comme un rayon de soleil, dans la demeure chaque jour plus triste de l'exilé.

Avec une bonne grâce qui nous a tout particulièrement touché, Mme la comtesse de Laubespin a bien voulu faire appel

Digitized by Google

se prélasser dans un hôtel au prix de 100 francs par jour. Malgré la confiscation de ses biens, prononcée par l'article 3 de la « loi d'amnistie », Sieyès, grâce à toute une vie d'ordre et d'économie, jouissait encore d'une certaine aisance. Comme jadis, sous le Consulat, on l'accusait parfois de posséder une énorme fortune, produit de bienfaits de l'Empereur et de bénéfices recueillis sous la Révolution. Napoléon, qui l'en avait un instant soupçonné, rendit plus tard hommage « à sa probité [1] ». Mais ceux qui, à Paris, le lui reprochaient alors le plus volontiers, étaient précisément les vertueux comme Barras ou les désintéressés comme Talleyrand qui affichaient un luxe insolent ou bien ceux qui, après avoir été fortement dotés sous l'Empire, continuaient à s'enrichir, grâce à de louches intrigues et à des spéculations éhontées.

Mais, à l'exception de quelques-uns, combien s'en trouvaient parmi les proscrits qui craignaient toujours de manquer du nécessaire. Entre compagnons d'infortune, une certaine fraternité devait forcément s'établir. Elle fut même, un instant, très étroite, les riches vinrent largement en aide aux peu fortunés ; et une véritable caisse de secours fut organisée. Sa grande fortune désigna Cambacérès pour la présidence. Il l'occupa avec

à ses souvenirs et nous conter certaines anecdotes peu connues de la vie de son aïeul.

Nous tenons à lui en exprimer, à nouveau ici, notre bien vive gratitude.

[1] « Sieyès était *probe*, *honnête* et surtout fort habile. La Révolution lui doit beaucoup..... » Et plus loin, « nouvelle fable de vos oisifs que tous les bruits que l'on colporte sur Sieyès », *Mémorial de Sainte-Hélène*, 1823, tome VI, p. 380.

Digitized by Google

plaisir. Il avait toujours aimé les fonctions et le nom de Président, que les exilés lui donnaient, en souriant, dans leurs réunions du dimanche, chatouillait délicieusement sa vanité. Ramel en fut le trésorier. Riche également, très entendu en affaires, financier habile, Ramel administra cette caisse avec beaucoup d'intelligence et surtout de tact. C'était à sa campagne de Laeken qu'il réunissait les proscrits. Beau causeur, ayant beaucoup retenu, contant avec grâce, il savait rendre agréables ces rendez-vous et s'efforçait d'atténuer les rencontres, parfois pénibles, que le hasard y provoquait. Sieyès y était l'objet d'un respect particulier, d'abord à cause de son grand âge et aussi à cause de l'estime où Ramel l'avait toujours tenu. Il y allait souvent.

Par contre, il se rend très rarement aux réunions qui ont lieu quelquefois en ville, au café des Mille Colonnes. Il craint d'y rencontrer Barère, qui, en effet, y trône, emplissant toute la salle des éclats bruyants de sa voix[1].

Après Ramel, David est celui que Sieyès voit toujours avec plaisir. Il le reçoit souvent à sa table au milieu des siens, et, quand ses douleurs le lui permettent, il lui arrive de l'accompagner jusque dans les allées du Parc. Ils ont l'un et l'autre les mêmes regrets, les mêmes chagrins. Leur jugement, jadis différent sur bien des points, se rapproche et, dans la reculée, se rectifie ; leurs amitiés passées et leurs engouements défunts s'at-

[1] Saint-Ferréol, *ibid.*

Digitized by Google

ténuent et se tempèrent. Ils sont tout près de s'entendre. Un jour David fut sollicité par le roi de Prusse de venir à sa cour. Les offres les plus séduisantes lui furent faites par l'entremise de A. de Humbold. L'artiste un instant fut ébranlé. Il alla trouver Cambacérès, qui lui conseilla très vivement d'accepter. David, encore plus hésitant, consulta Sieyès, bien décidé à se soumettre à l'avis qu'il en recevrait. Mais là il entendit un tout autre son. Dans un langage très élevé, Sieyès chercha à réveiller, chez David, sa vieille âme de républicain et de patriote. Il lui montra à quels dangers certains il exposait sa mémoire, sa réputation, s'il se laissait attirer par les bonnes grâces d'un ennemi de la France. David n'hésita plus. Il transmit le lendemain sa réponse au roi de Prusse. C'était un refus[1].

A ses heures de repos, le grand artiste groupait souvent chez lui quelques-uns des proscrits pour lire ensemble les gazettes venues de France, causer des absents et dire du mal du régime exécré. Sieyès, tout d'abord, fut un des plus assidus. Beaucoup, à cette époque, le poussaient à écrire ses mémoires. Quel monument pour l'avenir! Quelle sûreté pour sa gloire! Sieyès, pour toute réponse, montrait ses pauvres yeux malades et ses mains décharnées, secouées d'un continuel tremblement. « Qu'importe, lui disait-on, racontez, dictez », et chacun s'offrait à lui servir de secrétaire. Doucement il écartait alors ses amis devenus

[1] *Châteaux et Monuments des Pays-Bas*, par Cloet, t. II. — *Louis David*, par Jules David.

Digitized by Google

trop pressants : « *Cui bono*, à quoi bon ! » et il ajoutait : « Notre œuvre est assez grande pour se passer de nos commentaires. Nos actes instruiront ceux qui auront la curiosité de connaître nos pensées et tous nos avertissements seraient inutiles pour mettre en garde contre nos fautes les hommes qui, venus après nous, n'acquerront notre sagesse qu'au prix des mêmes malheurs. »

Un certain nombre d'exilés avaient cru un instant pouvoir continuer leur opposition à la royauté, grâce à l'hospitalité que leur offrit la presse libérale de Belgique. Mais devant les menaces administratives, les directeurs de ces feuilles se hâtèrent de se passer d'une collaboration devenue trop dangereuse. Dès lors tous ceux qui étaient démangés par le besoin d'écrire, d'épancher leur cœur, de fixer leurs souvenirs, se mirent à rédiger leurs mémoires comme Thibeaudeau et Barère, à noter leurs impressions comme Baudot, ou à commenter la Bible comme Chazal. Quelques années plus tard, un imprimeur de Bruxelles songea à demander aux plus connus d'entre les exilés d'écrire leur notice, qu'il se proposait ensuite de réunir en volume et de constituer en « galerie des contemporains célèbres ». Si l'on en croit Barère, qui rapporte l'anecdote, Sieyès, Chazal et Puyravau auraient accepté les offres de cet ingénieux libraire[1].

Nous avons parcouru cette « galerie ». Les lignes consacrées à Sieyès sont absolument sans intérêt, et l'on a peine à admettre qu'elles soient sorties

[1] *Mémoires de Barère*, t. III.

Digitized by Google

de sa plume. Il doit en être de cette assertion comme de toutes celles que Barère a risquées sur Sieyès et qui sont, presque toutes, inspirées par la haine ou dictées par la jalousie. N'est-ce pas lui qui, jusque dans l'exil, accusait Sieyès d'avoir acheté « de vastes propriétés dans le Namurois »! Rares étaient, du reste, les exilés qui, même à Bruxelles, fréquentaient celui que Jean de Bry, de sa retraite de Mons, appelait « le valet d'espion ».

Dans les premières années de son séjour à Bruxelles, Sieyès parut s'habituer à sa nouvelle existence. Mais bientôt l'ennui, la nostalgie le gagna. Il se renfermait de plus en plus en lui-même. Immobile de longues heures, absorbé dans ses rêveries, l'esprit plongé dans le passé profond, on eût dit qu'il écoutait la voix du temps prononcer ses arrêts : « Je ne vois plus, disait-il quand on le tirait de son engourdissement, je n'entends plus, je ne me souviens plus, je ne parle plus, je suis devenu entièrement négatif. » La mort, du reste, éclaircissait, chaque année, les rangs des proscrits. Quelques-uns, profitant de la clémence royale, avaient pu rentrer en France[1]. Ceux qui restaient devenaient plus sombres, plus aigris. Agés, infirmes, quand ils traversaient les rues de Bruxelles, les passants s'effaçaient devant eux comme devant les témoins d'un autre âge. Sieyès, surtout après la mort de David, survenue en décembre 1825, ne

[1] Il y eut deux fournées de grâce : l'une portant sur onze régicides, en mai 1818, et six mois plus tard une autre, qui en comprenait vingt-deux. Après la chute de Decazes, le roi cessa de gracier.

Digitized by Google

sortit plus qu'à de très rares intervalles. Il restait chez lui, oublié, ignoré : « Quand tout cela finira-t-il », répétait-il sans cesse[1].

Enfin la Révolution de 1830 arriva. Un rayon de joie éclaira la retraite des derniers vétérans des grandes luttes. Sieyès se sentit revivre, Thibeaudeau pleura de bonheur. Pendant plusieurs jours, on vit dans les allées du Parc, ces vieillards, fêtés par la jeunesse libérale qui voyait maintenant en eux des ancêtres, s'embrasser en silence, puis s'éloigner, les yeux mouillés de larmes.

Un matin, les accents de *la Marseillaise* éclatèrent bruyants, enthousiastes sous leurs fenêtres. Etait-ce l'entrée des Français? Non, c'étaient simplement les Bruxellois qui, à leur tour, faisaient leur révolution. L'hymne national, presque oublié depuis quinze ans, vint tirer les proscrits d'un mauvais rêve et les remplit d'un grand frisson. C'était l'évocation soudaine de tout un passé glo-

[1] Voici, du reste, le portrait qu'en traçait, quelques années, plus tard, dans des notes tout à fait intimes, une de ses petites nièces, alors tout enfant, Mme la baronne de Pignol, qui venait quelquefois le voir à Bruxelles :

« Quant à mon grand-oncle, l'abbé Sieyès, il ne m'adressait jamais la parole que quand nous allions lui donner la main, le soir avant de nous coucher. Il répondait gravement : « Bonjour, mon enfant! », mais sa vue seule me glaçait. Je me souviens toujours de l'effroi que j'éprouvai un soir que, me trompant de porte, j'ouvris la sienne au lieu d'entrer chez nous. Il se retourna, en s'écriant vivement : « Qui est là! » Je ne répondis rien et me sauvai à toutes jambes. Je crois que le pauvre oncle ne souriait jamais. Les grands événements dont il avait été témoin et acteur semblaient l'avoir rendu indifférent à tout ce qui se passait alors autour de lui. J'ai entendu dire par mon père qu'il l'avait mis quelquefois sur ce grand sujet de la Révolution, mais à peine commençait-il à s'animer qu'il s'interrompait, en disant : « A quoi bon », puis, il retombait dans son mutisme... »

Digitized by Google

rieux, en même temps que la douce espérance de voir finir leur exil.

Dès l'installation du nouveau Gouvernement, un mouvement d'opinion se manifesta en France en faveur des bannis. Le ministère du 7 août prit l'initiative d'une loi de rappel. Elle fut portée le 24 août 1830 devant la Chambre des députés par le garde des Sceaux, Dupont de l'Eure. Elle vint en discussion, le 2 septembre suivant.

« Je regarde cette loi, s'écria Berryer, comme aussi dangereuse qu'inutile, et, pour dire ma pensée tout entière, elle semble nous convier à une complicité morale que je repousse avec horreur. » De violents murmures partirent des bancs de la gauche. Dupin aîné, ministre sans portefeuille, répondit à l'éloquent orateur et enleva le vote à une énorme majorité (206 contre 31).

Les débats furent plus passionnés à la Chambre des Pairs. Le marquis de Dreux-Brezé s'éleva vivement contre le retour des régicides. Le duc de Broglie plaida courageusement leur cause et la fit triompher (10 septembre 1830). Quelques jours après, les proscrits repassaient la frontière. Ils voulurent revoir leur province natale[1] où ils avaient été jadis honorés, adulés et applaudis. Beaucoup restèrent à Paris. Sieyès rentra doucement chez lui, et, rassuré, heureux, attendit la mort. Il était en effet très faible, ses jambes refusaient de le porter, ses infirmités l'accablaient chaque jour davantage. Il restait alors de longues

[1] Edgard Quinet, *la Révolution*, t. III.

Digitized by Google

heures, étendu sur un canapé, les yeux fermés, semblant revoir toute sa vie passée. De temps à autre, il soupirait, et murmurait des paroles entrecoupées que les siens comprenaient à peine.

Oublié lors de la réorganisation de la Chambre des Pairs, où tous ses anciens compagnons trouvèrent pourtant place, il fut cependant réinstallé dans son fauteuil de membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Il rentra à l'Institut avec Daunou, Talleyrand, Pastoret, etc., et siégea dans la section d'Economie politique et statistique[1].

La maladie ne lui permit pas d'assister aux séances. Ce fut un de ses gros chagrins.

Il avait, en effet, toujours marqué beaucoup de goût pour les questions d'Economie politique, qu'il avait étudiées dans les grands philosophes de la fin du XVIIIe siècle, et pour les problèmes sociaux dont il avait, mieux que personne, fouillé et démêlé les origines et les données. Mais, si son esprit restait toujours aussi vif, sa santé chancelait tous les jours. Il fut, en 1832, assez malade de la grippe, raconte Sainte-Beuve, pour que sa tête s'en ressentît. Il dit, un jour, à son valet de chambre : « Si M. Robespierre vient, vous lui direz que je n'y suis pas. » Et le valet de chambre, âme simple ou ignorante, transmit la

[1] La classe des Sciences morales et politiques, créée par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), avait été supprimée par le décret du 3 pluviôse an XI (23 janvier 1803). Elle fut rétablie par l'ordonnance royale du 26 octobre 1832, sous le nom d'Académie des Sciences morales et politiques. Sieyès était un des membres fondateurs.

Digitized by Google

consigne au portier. Le nom de Robespierre revenait souvent sur ses lèvres, et, dans les dernières semaines de sa vie, on l'entendit plusieurs fois répéter : « Eloignez de moi cet infâme. »

Le 20 juin 1836, doucement, il s'éteignit. Il avait quatre-vingt-huit ans. *Le National* du 22 consacra sa première page à rappeler les principaux épisode de sa carrière politique.

Brouillé depuis longtemps avec l'Eglise, Sieyès avait demandé avant de mourir à être enterré civilement. Ses dernières volontés furent respectées. Sa dépouille mortelle fut directement portée de son domicile, 119, rue du Faubourg-Saint-Honoré, au cimetière du Père-Lachaise. Ses funérailles furent des plus simples. Dans la foule nombreuse qui suivit le corps, on pouvait remarquer la plupart des survivants de la grande époque et ses collègues de l'Institut[1]. Le comte Siméon, au nom de l'Académie des Sciences morales, dont il était le Président, prit la parole sur la tombe. Après avoir rappelé tant de vertus qui fixeront et immortaliseront son nom, il termina ainsi : « Dès la création de l'Institut, il fut membre de la classe des sciences morales et politiques. Ses infirmités ne lui ont pas permis d'y reprendre sa place, lorsque l'ordonnance du roi l'y a rappelé, en rétablissant dans l'Institut cette Académie que Bonaparte avait supprimée par l'auguste dédain que son esprit positif lui inspirait pour ce qu'il appelait l'idéologie. Mais si M. le comte Sieyès n'était pas présent de sa

[1] Voir *le Moniteur*, n° 176.

Digitized by Google

personne dans les séances de notre Académie, il y était présent par ses œuvres. Ses confrères anciens et nouveaux, quoique plusieurs n'aient pas partagé toutes ses opinions, peuvent unanimement proclamer, dans ce dernier adieu, que personne n'a plus et mieux que lui appliqué les sciences morales et politiques au profit de la liberté. »

Telle fut la vie de Sieyès, vie longue, tourmentée souvent orageuse, mais, au demeurant, belle et digne de respect.

Nous l'avons dit, il n'avait laissé ni *Mémoires* ni écrits posthumes. Les rares papiers qu'il avait emportés avec lui à Bruxelles ont même disparu. Talleyrand, Barras, Barère et jusqu'à Grégoire (car c'est toujours à eux qu'on aime à se reporter), tous ceux enfin qui savaient son horreur instinctive pour rédiger, ont pu l'insulter et le salir tout à loisir. Ils connaissaient la force de la médisance, l'indébilité de la calomnie. Sieyès a été leur victime. Il l'est encore aujourd'hui, car reproduits, consacrés, leurs jugements risquent de prendre, avec le temps et grâce au silence hautain de Sieyès, la rigueur d'un arrêt sans appel.

Il repose maintenant au milieu des siens, de ses neveux et nièces enlevés peu de temps après lui, de ses petits-neveux et arrière-neveux que la mort depuis à lentement fauchés. Un monument, d'aspect sévère, se dresse sur la dalle qui recouvre ses cendres : au frontispice, un simple nom, Sieyès ; à l'intérieur, une petite plaque de marbre, avec cette courte inscription : Emmanuel-Joseph Sieyès,

Digitized by Google

né le 3 mai 1748, mort le 20 juin 1836. Et c'est tout ; ni épitaphe pompeuse, ni énumération solennelle de titres et de fonctions.

Sieyès eut l'orgueil de conduire les hommes, l'ambition de leur donner des institutions conformes à leur degré « de sociabilité ». Il n'eut jamais la soif du pouvoir, ni la vanité de jouer un rôle. Même au faîte des grandeurs, il sut rester simple, réservé et accueillant. Il aimait faire le bien ; mais, comme il le faisait sans bruit et en se cachant, ses ennemis l'accusaient volontiers d'être avare, insensible et peu secourable.

Esprit profond et fin, cerveau puissant, semeur et remueur d'idées, il eût pu, au lendemain du 9 thermidor, ou plus tard, après prairial, profiter même sans violence du crédit considérable dont il jouissait encore pour se hisser au pouvoir et s'imposer à la nation. Ce que Robespierre n'osa faire en 1794, ce que Napoléon fit plus tard, Sieyès eût pu à deux reprises le tenter avec succès. Ses amis l'y poussaient. Il refusa avec fierté. Il voulait donner des lois à son pays et concourir à son bonheur. C'était son but, son rêve, son idéal.

La démocratie qu'il a toujours servie, la France qu'il a passionnément aimée, ont été injustes à son égard. Il mérite de vivre, dans la mémoire des hommes libres, pour son dévouement à la chose publique, son rôle glorieux et fécond pendant la Révolution et son amour sincère pour la liberté qu'il contribua, plus que tout autre, à faire éclore en France.

FIN

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS 1

LIVRE I

L'ANCIEN RÉGIME

CHAPITRE I. — Les premières années 15
— II. — Les débuts politiques 47

LIVRE II

LA RÉVOLUTION

CHAPITRE I. — Les États Généraux. — Sieyès est élu député de Paris 73
— II. — Son rôle à l'Assemblée Nationale Constituante 91
— III. — L'agonie de la royauté 161

LIVRE III

LA CONVENTION NATIONALE

CHAPITRE I. — Sieyès aux Comités. — 1° Comité de Constitution ; — 2° Comité de Défense générale ; — 3° Comité d'Instruction publique 173
— II. — Sieyès et les partis 203
— III. — Après Thermidor. — La Constitution de l'an III 225
— IV. — La politique extérieure. — Sieyès au Comité de salut public. — La mission de Hollande. 263

LIVRE IV

LE DIRECTOIRE

CHAPITRE I. — Sieyès au Conseil des Cinq-Cents 289
— II. — Sa mission à Berlin 319

Digitized by Google

Pages.
CHAPITRE III. — Sieyès est élu Directeur..... 359
— IV. — Le 19 Brumaire. — La Constitution de l'an III. 395

LIVRE V

L'ÉCLIPSE

CHAPITRE I. — Sieyès et Napoléon..... 429
— II. — L'exil à Bruxelles. — Mort de Sieyès..... 451

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HOUSSAYE (HENRY), de l'Académie française.

Histoire de la Chute du premier Empire d'après les documents originaux :

1814. 36e édition. 1 vol. in-16 ..... 3 50
Le même. 1 vol. in-8° 7 50
1815. La première Restauration. — Le retour de l'île d'Elbe. — Les Cent-Jours. 36e édition. 1 vol. in-16 ..... 3 50
Le même. 1 vol. in-8° 7 50
1815 (2e partie) : Waterloo. 1 vol. in-16. 36e édition 3 50

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

Un demi-siècle de Souvenirs. 1 vol. in-16 ..... 3 50
Napoléon et les Cardinaux noirs (1810-1814). 1 vol. in-16 ..... 3 50
Napoléon et ses récents Historiens. 1 vol. in-16 ..... 3 50

LENOTRE (G.).

La Guillotine pendant la Révolution. 1 vol. in-8° 7 50
Le vrai Chevalier de Maison-Rouge, A.-D.-J. Gonzze de Rougeville. 1761-1814. 1 vol. in-16 ..... 3 50
Un Conspirateur royaliste pendant la Terreur. Le Baron de Batz (1792-1795). 1 vol. in-8° 7 50
Paris révolutionnaire (*Ouvrage couronné par l'Académie française* 1 vol. in-16 ..... 3 50
La Captivité et la Mort de Marie-Antoinette. — *Les Feuillants.* — *Le Temple.* — *La Conciergerie,* d'après les relations de témoins oculaires. 1 vol. in-8° ..... 8 »
Un agent des Princes pendant la Révolution. — *Le Marquis de la Rouërie* et la Conjuration bretonne. 1791-1793. 1 v. in-8° ..... 5 »

BIRÉ (EDMOND).

Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). Second prix Gobert. 5 vol. in-16. 17 50
La Légende des Girondins. 1 vol. in-16 ..... 3 50
Étude critique sur Victor Hugo, en 4 volumes :
I. **Victor Hugo avant 1830.** 1 vol. in-12 ..... 3 50
II. **Victor Hugo après 1830.** 2 vol. in-12 ..... 7 »
III. **Victor Hugo après 1852.** L'exil, les dernières années et la mort du poète. 1 vol. in-12 ..... 3 50

LA ROCHETERIE (MAXIME de).

Histoire de Marie-Antoinette (*Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Marcelin Guérin*). 2e édition. 2 vol. in-12 ..... 8 »

ARMAILLÉ (Comtesse d').

Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI. 1 vol. in-12 ..... 3 50
Marie-Thérèse et Marie-Antoinette. 3e édition. 1 vol. in-12 ..... 3 50
Une fiancée de Napoléon. Désirée Clary, reine de Suède (1777-1860). 1 vol. in-16 ..... 3 50

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS

- 2-month loans may be renewed by calling (510) 642-6753
- 1-year loans may be recharged by bringing books to NRLF
- Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date.

DUE AS STAMPED BELOW

DEC 19 2002

12,000 (11/95)

Digitized by Google

U. C. BERKELEY LIBRARIES
C051342727
Newton
177916
DC146
S5N2
Digitized by Google

Digitized by Google